



## SCIENCES

### Deux pistes de recherche pour vivre très vieux et en bonne santé

CONTRE l'outrage des ans, l'hormone de jeunesse n'existe pas. Cela n'empêche pas les chercheurs en gérontologie de marquer des points dans leurs tentatives pour prolonger l'espérance de vie et aider à mieux vivre. Deux grandes voies de recherche sont explorées. La première concerne notre environnement, dont on peut combattre les agressions par une meilleure hygiène de vie et par une sorte de lutte biologique contre des substances néfastes, les radicaux libres, en partie liés à notre alimentation. La seconde, plus ambitieuse, vise, via une enzyme, la télomérase, à jouer sur nos chromosomes et à modifier l'horloge biologique qui sonne inéluctablement l'heure de notre mort.

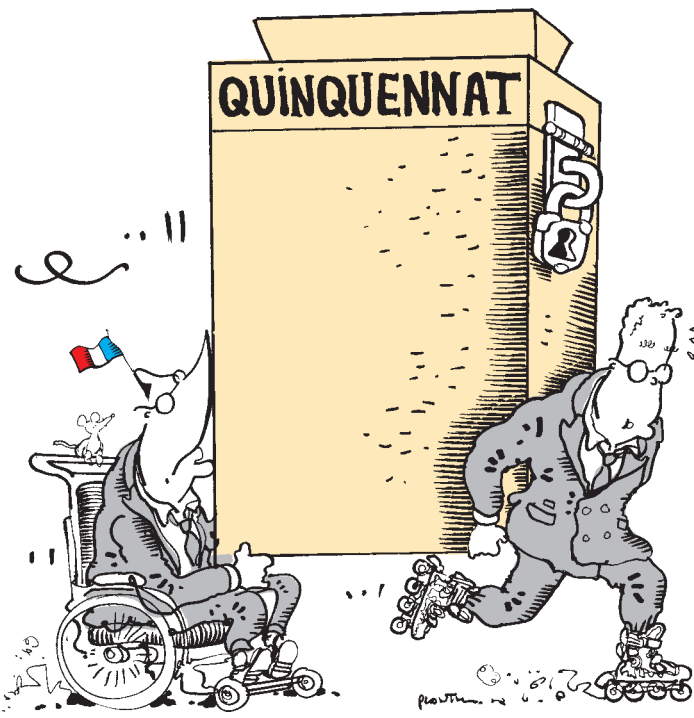
Lire page 28

## Jacques Chirac minimise le quinquennat

- Le chef de l'Etat relativise la portée de sa conversion à la réduction du mandat présidentiel
- Se posant en gardien de la V<sup>e</sup> République, il exige un quinquennat « sec », sans autre réforme
- Si le Parlement amende le projet de loi, il interrompra le processus conduisant au référendum

LE CONSEIL DES MINISTRES doit approuver, mercredi 7 juin, le projet de loi constitutionnelle présenté par le premier ministre, Lionel Jospin au nom du président de la République, Jacques Chirac, et visant à réduire de sept à cinq ans la durée du mandat présidentiel. M. Chirac a déclaré, lundi, au cours d'un entretien accordé simultanément à TF 1 et à France 2, que sept ans, « c'est un délai long, et probablement trop long compte tenu des exigences modernes de la démocratie ». Le chef de l'Etat a précisé que la réforme ne doit comporter, à ses yeux, aucune autre disposition et qu'il l'interrompra si le texte est amendé par le Parlement.

Le chef de l'Etat ne retient pas, en particulier, la proposition de Valéry Giscard d'Estaing d'assortir le quinquennat de la limitation à deux mandats successifs. S'il ne s'est pas interdit de faire ratifier cette réforme par le Parlement réuni en Congrès, le président de la République a marqué sa préférence pour la voie du référendum. Cette



consultation des Français pourrait être organisée dès le mois de septembre. Pour tenir ce calendrier resserré, les députés devraient examiner le projet de loi en séance publique mercredi 14 juin, et les sénateurs le 29 juin.

Si Michèle Alliot-Marie, présidente du RPR, et François Hollande, premier secrétaire du PS, ont manifesté leur soutien à la réforme telle qu'elle est proposée, de nombreux dirigeants politiques ont manifesté leur intention d'amender le texte. M. Giscard d'Estaing a plaidé à nouveau pour une limitation à deux mandats consécutifs. Président de l'UDF, François Bayrou souhaite aussi amender le projet et revoir le calendrier électoral de 2002. Les Verts réclament une part de proportionnelle dans le mode de scrutin législatif. Robert Hue (PCF) ne votera pas la réforme si elle demeure en l'état.

Lire page 6 et 7, notre éditorial page 20 et les chroniques pages 36 et 38



## ENQUÊTE

### Malades du Golfe

Deux ans après la guerre du Golfe, le caporal Hervé Desplat avait perdu 20 kilos et souffrait de tuberculose. La cour régionale des pensions de Bordeaux devait examiner son cas mardi 6 juin. Une association d'anciens militaires français s'estime victimes du « syndrome de la guerre du Golfe » - armements chimiques, obus atomiques ? - est en voie de constitution. Aux Etats-Unis (photo), au Canada, en Grande-Bretagne, la vie de 50 000 hommes au moins a été bouleversée.

p. 12

## Pinault-Arnault : cessez-le-feu

APRÈS PLUS D'UN AN de guérilla médiatique et juridique, Bernard Arnault, patron de LVMH, et François Pinault ont accepté de renouer le contact pour régler leur contentieux sur Gucci. Jean-Marie Messier, le patron de Vivendi, joue les intermédiaires. L'incertitude sur le sort des multiples plaintes déposées par LVMH contre le groupe Pinault a convaincu M. Arnault de mettre fin à une situation conflictuelle. De son côté, M. Pinault souhaite pouvoir développer Gucci comme un pôle de luxe à part entière au sein du groupe Pinault-Printemps-Redoute. Mais la réconciliation entre les deux hommes semble difficile, après leurs affrontements dans de multiples secteurs.

Lire page 22

## A quand les noces de Charles, prince de Galles, et Camilla, « l'autre femme » ?

### LONDRES

de notre correspondant

Nouvelles épousailles à la cour des Windsor ? William Hill, le plus gros bookmaker du Royaume-Uni, prend les paris, à six contre quatre, que le prince Charles et Camilla Parker-Bowles se marieront dans l'année. Samedi matin, juste avant la brève et surprenante rencontre entre Sa Majesté la reine Elizabeth II et « l'autre femme » - c'est ainsi que la nommait naguère feu la princesse de Galles, Lady Diana -, William Hill ne prenait les paris qu'à trois contre trois. Même si les spécialistes des affaires de cour estiment que l'opinion va un peu vite en besogne, les choses avancent. Depuis trois jours, tout le royaume britannique ne bruit que de cela : le remariage du futur roi désigné avec son malheureux amour de jeunesse, qui ne le quitte pratiquement plus depuis deux ans.

Vingt-huit ans après le premier rendez-vous des tourtereaux aujourd'hui quinquagénaires et trois étés seulement après la mort accidentelle de la blonde « princesse du peuple », le prince de Galles obtient coup sur coup deux permissions capitales pour la

conduite publique de sa vie privée : celle de son auguste mère qui, après une dizaine d'années de bouderie, a finalement accepté d'être vue en compagnie de la maîtresse officielle du fils aîné, et celle des manants sans qui rien ne serait possible pour la famille royale la plus riche du Vieux Continent.

Le sondage publié lundi dans *The Mirror* est clair : 68 % des personnes interrogées, émus par la mélancolie qui se lit constamment sur les traits du prince, sont favorables aux épousailles sacrilèges. A une condition, précisée par 83 % de l'échantillon retenu : qu'il s'agisse d'une union morganatique, c'est-à-dire que « l'autre femme », mère divorcée de deux enfants, ne puisse jamais devenir reine. Sachant que l'Eglise anglicane, dont le monarque devient automatiquement le « gouverneur suprême » lors de son couronnement, n'autorise pas - pour l'instant, mais les choses bougent doucement - les remariages de divorcés et que rien ne dit que Charles sera roi un jour - il pourrait bien avoir à laisser la place à son fils William, qui célèbre ce mois-ci ses dix-huit printemps -, on n'en est pas là.

« La reine ne dit plus non, mais elle n'a pas dit oui », note un courtisan cité dans la presse tabloïd. « L'intégration de Camilla dans la famille royale ne se fera que très graduellement », précise ce connaisseur. L'événement, « historique » selon la plupart des journaux populaires, s'est produit samedi au château de Highgrove, la résidence de campagne du prince héritier. Charles donnait un déjeuner pour le soixantième anniversaire de son grand ami, l'ex-roi de Grèce Constantin. Dans la liste des invités de marque, cent noms du gotha monarchique européen, parmi lesquels ceux des rois et reines d'Espagne, du Danemark et de Norvège. Elizabeth II, qui avait boycotté la fête privée du cinquantième anniversaire de son fils aîné parce que « l'autre femme » était là, allait-elle se montrer ? Camilla Parker-Bowles, a confié une de ses proches, « était terrifiée ». Son arrière-grand-mère, Alice Keppel, qui fut longtemps la maîtresse d'Edward VII, l'arrière-grand-père de Charles, n'eut jamais les honneurs de la cour...

Patrice Claude



## CINÉMA

### Sexe sans X

La sortie, mercredi 7 juin, d'*Une vraie jeune fille*, le premier film (photo) de Catherine Breillat, inédit depuis son tournage en 1975, témoigne du retour explicite du sexe dans le cinéma d'auteur. Cette évolution, qui estompe les frontières entre le cinéma porno et la production traditionnelle, est renforcée par *Presque rien*, film homosexuel très cru, et par l'arrivée prochaine sur les écrans de l'adaptation du *Baise-moi* de Virginie Despentes.

p. 32 à 35

## Le sort des femmes



FRANÇOISE GASPARD

LÉGER MIEUX pour la santé et l'éducation, aucun progrès sur la pauvreté et la violence. Le sort des femmes dans le monde ne s'améliore guère, explique Françoise Gaspard, représentante de la France à la session extraordinaire de l'ONU sur les femmes.

Lire page 2

Allemagne, 3 DM ; Antilles-Guyane, 10 F ; Autriche, 25 ATS ; Belgique, 48 FB ; Canada, 2,50 \$ CAN ; Côte-d'Ivoire, 900 F CFA ; Danemark, 15 KR ; Espagne, 225 PTA ; Gabon, 900 F CFA ; Grande-Bretagne, 1 £ ; Grèce, 500 DR ; Irlande, 1,40 £ ; Italie, 3000 L ; Luxembourg, 46 FL ; Maroc, 10 Dir ; Norvège, 14 KRN ; Pays-Bas, 3 Fl. ; Portugal CON, 270 PTE ; Réunion, 10 F ; Sénégal, 900 F CFA ; Suede, 16 KRS ; Suisse, 2,20 FS ; Tunisie, 1,4 Din ; USA (NY), 2 \$ ; USA (others), 2,50 \$.



Reverso Gran'Sport

REVERSO  
JAEGER-LECOULTRE

DUBAIL

21, Place Vendôme Paris 1<sup>er</sup> tél. 01 42 61 11 17

66, rue François 1<sup>er</sup> Paris 8<sup>e</sup> tél. 01 53 57 42 00

Aura le plaisir de vous remettre gracieusement le Livre de la Manufacture Jaeger-LeCoultre.

## Le mythe malmené de la « bonne photo »

IL NE VIENDRAIT à personne l'idée de militer pour une presse sans photos. Des reporters parcourent la planète pour en prendre la température, pour alerter, pour dénoncer, pour ne pas oublier un conflit. Certains mettent leur vie en jeu, comme Brice Fleutiaux, détenu en Tchétchénie depuis le 1<sup>er</sup> octobre 1999. Le témoignage est la raison d'être et la légitimité d'une profession qui a connu, des années 30 aux années 90, un développement spectaculaire et qui s'est auréolée d'une mythologie riche en icônes.

La mythologie est si prégnante que le débat sur la fonction et le sens des images des photoreporters est longtemps passé pour incongru ou déplacé, laissant place à une autocélébration de la profession autour du témoignage et de l'émotion. Les photoreporters ne sortent d'ailleurs de leur réserve que lorsque leurs intérêts vitaux sont en jeu comme, récemment, sur la question du droit à l'image et la loi Guigou qui vise à limiter certaines photos d'actualité.

Néanmoins, des voix s'élèvent, aux marges de la profession mais aussi - et c'est nouveau - dedans, qui soumettent à l'analyse les codes d'un métier et les images

publiées. Qui s'interrogent sur le décalage entre la prise de vue et la publication, constatent le lien ambigu de l'image à l'information, la tension de cette information avec l'émotion et l'esthétique, la relation du photographe à son sujet, au lecteur, à la censure.

Des figures du reportage comme Eugene Smith ou Werner Bischof ont dit, en leur temps, combien les journaux broyaient les images dans un formatage consensuel ou sensationnel. Raymond Depardon est allé plus loin en remettant en question, dans son livre *Notes* (1979), la mythologie de la « bonne photo ». Des exemples récents accentuent le débat. Dans le catalogue *Photographier la guerre ? Bosnie, Croatie, Kosovo* (éd. de l'Imprimeur/Historial de la Grande Guerre, 2000), Christian Caujolle écrit : « *Durant ce siècle, qu'a-t-on photographié de la guerre ? Avantage des événements, des faits que l'on voulait généralement héroïques et, loin des champs de bataille, des actes officiels censés immortaliser traités de paix et armistices.* »

Michel Guerrin

Lire la suite page 20



## MÉDECINE

### Un cœur tout neuf

Une équipe chirurgicale de la Pitié-Salpêtrière à Paris a implanté un cœur artificiel complètement autonome et sa batterie sur un homme de soixante-dix ans en défaillance cardiaque terminale. « *Cela fonctionne comme un téléphone mobile avec son chargeur* », explique le professeur Iraj Gandjibakhch (photo). En France, cette opération est une première, mais trois patients ont déjà subi le même traitement en Allemagne depuis octobre 1999.

International.....	2	Tableau de bord.....	25
France.....	6	Aujourd'hui.....	28
Société.....	12	Météorologie-Jeux... 31	
Régions.....	15	Guide culturel.....	32
Horizons.....	16	Culture.....	35
Carnet.....	21	Kiosque.....	36
Entreprises.....	22	Abonnements.....	36
Communication.....	24	Radio-Télévision.....	37



**NATIONS UNIES** Le secrétaire général, Kofi Annan, et Hillary Clinton ont ouvert, lundi 5 juin, la cinquième session de l'Assemblée générale de l'ONU sur les femmes,

intitulée « Femmes 2000 : égalité entre les sexes, développement et paix pour le XXI<sup>e</sup> siècle ». Cette session intervient cinq ans après la conférence de Pékin, qui avait fixé

des priorités pour combattre les discriminations sexuelles. ● **LE BILAN** est maigre. Les efforts menés en matière de santé et, dans une moindre mesure, d'éducation ont permis

quelques progrès. ● **LES FEMMES** continuent de souffrir de la pauvreté et de violences, fléaux qui seraient accrus avec la mondialisation et les guerres. Les femmes sont

pourtant un facteur de meilleure croissance économique. ● **EN INDE**, les lois contre la discrimination se heurtent aux résistances de la tradition et de la religion.

# La situation des femmes dans le monde ne s'améliore pas sensiblement

En matière de santé et dans une moindre mesure d'éducation, de lents progrès ont été accomplis, se félicite l'ONU alors que s'ouvre à New York la cinquième assemblée générale sur les discriminations sexuelles. Mais les femmes continuent de souffrir de la pauvreté et de violences

SI DES EFFORTS indéniables ont été déployés par les gouvernements, la société civile et les Nations unies pour améliorer la situation des femmes dans le monde, les progrès accomplis sont lents et irréguliers. Dresser un premier bilan, réaffirmer les engagements pris il y a cinq ans à Pékin par 181 pays, et aller, si possible, au-delà : tel est le triple objectif de la cinquième session extraordinaire de l'assemblée générale des Nations unies, qui s'est ouverte lundi 5 juin à New York, intitulée « Les femmes en l'an 2000 : égalité entre les sexes, développement et paix, pour le XXI<sup>e</sup> siècle ». En 1995, le programme d'action de Pékin avait défini une série de cibles stratégiques et énuméré les actions devant être menées avant l'an 2000 par les gouvernements, la communauté internationale, les organisations non gouvernementales et le secteur privé pour combattre les discriminations sexuelles. Douze domaines critiques avaient été identifiés comme constituant des obstacles fondamentaux à la promotion des femmes : la pauvreté, l'éducation et la formation, la santé, la violence, les conflits armés, l'économie, le pouvoir et les prises de décision, les mécanismes institutionnels, les droits humains, les médias, l'environnement et enfin les fillettes.

● **La pauvreté.** Le problème majeur demeure celui de la féminisation de la pauvreté : 70 % des pauvres de la planète sont des femmes. Loin de s'arranger, le fossé entre femmes et hommes englués dans le cycle de la misère continue de se creuser, et la mondialisation de l'économie aggrave cet état de fait. D'un bout à l'autre de la planète, la tendance est à la réduction des dépenses publiques et des programmes sociaux et à un report de ces coûts sur les familles. Or, le nombre de foyers dont le responsable est une femme est en augmentation constante, dans les pays développés comme dans les pays en développement. Avec une tendance générale à la réduction des prestations familiales, un salaire qui équivaut, en moyenne à travers le monde, à 50 % de ce que gagnent les hommes, et un taux de chômage accru, les femmes cumulent tous les facteurs négatifs. D'autant qu'elles n'ont souvent pas accès aux ressources essentielles que sont le crédit, le prêt et l'héritage.

● **L'éducation.** La situation scolaire évolue lentement, mais favorablement. Les taux d'alphabétisation des 15-24 ans ne présentent presque plus de différences liées au sexe dans plusieurs régions du monde,



notamment en Europe, en Amérique du Nord, en Amérique latine et dans les Caraïbes, en Asie orientale et en Océanie. Il n'empêche que le décalage reste gigantesque : d'après l'Unesco, deux tiers des 875 millions de cas d'analphabétisme chez les adultes sont des femmes.

● **La santé.** D'indiscutables progrès de santé ont été réalisés ces dernières années. En Ouganda, au Pérou et au Nigeria, par exemple, les accouchements sont de mieux en mieux assistés, et les formations délivrées aux médecins et aux sages-femmes sont en augmentation. Restent certaines statistiques acca-

blantes : une femme meurt chaque minute dans le monde de complications liées à la grossesse ou à l'accouchement. Autre source de préoccupation majeure : le nombre de femmes infectées par le VIH (virus du sida) continue de progresser et dépassera bientôt le nombre de cas masculins. Sur les 5,6 millions d'adultes contaminés dans le monde en 1999, 2,3 millions étaient des femmes.

● **La violence.** Depuis la conférence de Pékin, l'Autriche, la Biélorussie, la Hongrie, le Mexique et le Portugal, notamment, ont décidé de criminaliser les actes de violence sexuelle commis par un mari à l'égard de son épouse. Mais la violence familiale est aujourd'hui encore considérée comme ayant une incidence plus néfaste sur l'espérance de vie des femmes que les cancers du sein et du col de l'utérus, par exemple. Pour ce qui est de la violence à l'égard des petites filles – que la conférence de Pékin avait eu le mérite de mettre en exergue –, les statistiques soulignent l'urgence d'agir, même si des pays comme la Tanzanie, entres autres Etats africains, tentent d'améliorer les choses en modifiant leur législation. D'après le Fonds des Nations unies pour la population, entre 85 et

114 millions de femmes et de fillettes, pour la plupart originaires d'Afrique, du Moyen-Orient et d'Asie, ont subi des mutilations génitales (excisions, infibulations, etc.). Par ailleurs, le trafic de femmes et d'enfants, pratiqué à des fins d'exploitation sexuelle et commerciale, génère jusqu'à 8 milliards de dollars chaque année, selon l'Organisation internationale pour les migrations (OIM).

● **Les conflits.** Aucune amélioration n'a été enregistrée sur ce thème. Il y a un siècle, 90 % de ceux qui mouraient à la guerre étaient des soldats ou du personnel militaire. Aujourd'hui, 90 % des victimes dans les conflits sont des civils, des femmes et des enfants dans les trois quarts des cas.

● **Les institutions.** La représentation féminine dans les structures décisionnelles nationales et internationales n'a pas progressé depuis cinq ans. La représentation des femmes reste à 13 % au niveau mondial. Même si un nombre croissant de pays appliquent des politiques volontaristes telles que le système de quotas, ils diffèrent encore l'égalité de droit et l'égalité de fait.

Florence Beaugé et Pascale Krémer

## Le sexisme est l'ennemi de la croissance économique

L'AMÉLIORATION du sort des femmes n'est pas seulement un impératif d'ordre éthique, elle s'impose aussi au nom du développement économique. Telle est la conclusion d'une étude de la Banque mondiale effectuée auprès d'une centaine de pays pendant deux ans et publiée à l'occasion de l'Assemblée générale des Nations unies sur l'égalité entre les sexes. « Si vous ne traitez pas la question de l'éducation des femmes, des opportunités qui leur sont offertes ou des droits dont elles disposent, vous ne pouvez tout simplement pas obtenir de réels progrès du développement », souligne James Wolfensohn, le président de la Banque mondiale.

On sait depuis longtemps qu'une société moins sexiste permet une meilleure alimentation, une meilleure santé, un meilleur contrôle des naissances. Un exemple : la mortalité infantile, pour des raisons qui n'ont rien à voir avec la biologie mais avec la structure des sociétés, touche plus les filles que les garçons, si bien qu'il « manque » aujourd'hui 100 millions de femmes dans le monde, selon la Banque mondiale. Ce que les économistes commencent à mieux comprendre,

c'est comment l'émancipation des femmes permet d'améliorer la productivité économique à long terme, grâce, par exemple, à une meilleure éducation des enfants, et surtout des filles. Une meilleure formation des femmes permet de diversifier et d'améliorer les productions, notamment en matière agricole : au Cameroun, les femmes cultivent trop de sorgho et pas assez de riz parce qu'elles n'en maîtrisent pas la technique...

« Si les pays du Proche-Orient, d'Asie du Sud et d'Afrique réussissaient à réduire l'écart d'éducation entre les sexes, leur croissance annuelle serait de 0,5 à 0,9 point plus élevée qu'aujourd'hui », écrit la Banque mondiale. Les femmes promeuvent aussi la « bonne gouvernance », ajoute la Banque mondiale, car elles sont « moins disposées que les hommes à payer des pots-de-vin ».

Pour renforcer l'efficacité des politiques de développement, « il est important de comprendre comment les ressources sont allouées au sein du foyer », et cesser de considérer ce dernier comme une unité cohérente et sans failles.

Lucas Delattre

## En Inde, les lois se heurtent aux traditions religieuses

NEW DELHI

de notre correspondante en Asie du Sud  
Un petit entrefilet en bas de page : décès d'une femme, le mari et la belle famille arrêtés pour une affaire de dot. Assassinées ou poussées au suicide

### REPORTAGE

L'un des rares pays au monde où les femmes sont moins nombreuses que les hommes

généralement après avoir été longtemps battues, humiliées, privées de nourriture, 6 917 femmes, selon les chiffres officiels – très sous-évalués, car beaucoup de ces crimes sont maquillés en accidents –, sont mortes à cause d'un différend sur la dot en 1998, soit une augmentation de 15,2 % par rapport à 1997. L'ouverture économique, le développement de la consommation, la valeur nouvelle reconnue à l'argent expliquent cette croissance.

En Inde, « la femme », explique Jyotsna Chatterjee, directrice de l'organisation non gouvernementale Programme commun pour les femmes, n'a pas d'existence propre et est à toutes les étapes de sa vie la propriété d'un homme. Elle est d'abord la fille de son père, ensuite la femme de son mari, la mère de son fils, la sœur de son frère, mais en aucun cas elle ne peut vivre seule dans la norme acceptée en Inde ». Selon les lois traditionnelles ancrées dans des croyances religieuses, ajoute M<sup>me</sup> Chatterjee, « l'homme ne peut être sauvé que s'il donne naissance à un fils puisque c'est ce dernier qui allumera le bûcher lors de la crémation.

En même temps, la plus grande responsabilité d'un père est de marier ses filles », ce qui représente une très lourde tâche financière.

Pas étonnant dans ces conditions que la naissance d'une fille soit encore souvent considérée comme une calamité et que celle-ci soit la dernière priorité dans la famille. Si l'Inde est un des rares pays au monde où les femmes sont moins nombreuses que les hommes (927 pour 1 000) – et la tendance s'accroît dans les régions les moins développées –, c'est que, dès la conception, et malgré l'interdiction des examens pour déterminer le sexe de l'enfant à venir, la grande majorité des avortements concernent des filles. Ensuite, l'extrême pauvreté qui touche encore environ 400 millions d'Indiens joue contre la fille, qui sera éventuellement privée de nourriture au bénéfice de ses frères. Le taux de mortalité infantile est plus important pour les filles que pour les garçons.

### TAUX D'ALPHABÉTISATION

De la même façon, si un enfant peut aller à l'école, ce sera toujours le fils. Entre 6 et 10 ans, 75 % des garçons vont à l'école contre 61 % des filles, qui, en outre, quittent l'école beaucoup plus tôt que les garçons. Le taux d'alphabétisation pour les femmes ne dépasse pas globalement 40 % contre 60 % pour les hommes, et ceci avec de très grandes disparités entre la population urbaine et rurale et entre les castes. Dans les zones rurales, seules 19 % des femmes dalits (intouchables) sont alphabétisées.

Les chiffres officiels des crimes contre les femmes – torture, harcèlement sexuel, agression – sont en augmentation constante malgré le

développement des organisations militantes pour les droits des femmes qui font de plus en plus entendre leur voix, notamment pour une meilleure protection légale ou au moins l'application des lois. « Il existe deux sortes de lois, affirme Urvasi Butalia, fondatrice de la première maison d'édition féminine, Kali, les lois civiles et les lois du statut personnel fondées sur la religion, qui concernent notamment le mariage, le divorce, l'héritage. » Les lois civiles fondées sur la Constitution interdisent toute discrimination et seraient en mesure d'empêcher beaucoup d'abus. Mais, dans la plupart des cas, les femmes les ignorent et environ 80 % des mariages en Inde sont contractés sur la loi du statut personnel.

Une des grandes revendications des mouvements des droits des femmes est l'obligation – qui n'existe pas selon la loi traditionnelle – d'enregistrer le mariage. « Le gouvernement affirme qu'il n'y a pas assez d'officiers d'état civil pour enregistrer les mariages. Or souvent, en cas de séparation, le mari conteste qu'il ait jamais été marié et la femme se retrouve sans rien », affirme M<sup>me</sup> Butalia.

Ce tableau noir ne saurait toutefois faire oublier les gains obtenus par les femmes indiennes, dont le plus important, à les écouter, est l'obligation de la présence d'un tiers de femmes dans les *panchayats* (conseils de villages). Elles réclament aujourd'hui le même pourcentage dans les assemblées des Etats et au Parlement fédéral. « Grâce aux organisations féministes, la question du droit des femmes et de leur développement ne peut plus être ignorée », constate M<sup>me</sup> Butalia.

Françoise Chipaux

### TROIS QUESTIONS À

#### FRANÇOISE GASPARD

1 Depuis janvier 1998, vous êtes la représentante de la France à la commission de la condition de la femme aux Nations unies. Comment se présente cette conférence de New York ?

Elle se présente de façon relativement préoccupante. A la veille de l'ouverture, il n'y a pas de consensus entre les pays membres des Nations unies. Parmi les principaux points d'achoppement, je citerai les droits procréatifs de la femme (sexualité et contraception) et la reconnaissance de la nécessité de lutter contre toutes les discriminations en raison de l'orientation sexuelle des individus.

Je tiendrai également la question du rôle des ONG dans l'élaboration des politiques publiques et des décisions internationales. Enfin, la question de la prostitution, qui divise réglemmentaristes et abolitionnistes, est une autre divergence importante.

2 A Pékin, il y a cinq ans, certains Etats avaient très nettement fait entendre leur différence et ralenti les travaux de la conférence, des pays catholiques soutenus par le Vatican et des pays musulmans menés par l'Iran. Qu'en est-il aujourd'hui ?

Les blocs sont en cours de re-composition. On a pu constater par exemple, au cours des négociations préparatoires, que les pays d'Amérique latine adoptaient des positions plus libérales en matière de contraception. Mais on constate dans le même temps qu'il y a un durcissement du front constitué par certains pays comme l'Algérie ou Cuba sur les questions relatives aux libertés et à la démocratie. Dès qu'on évoque les questions de droits et de libertés, les femmes apparaissent comme un enjeu central des politiques nationales et internationales.

3 Quels sont les nouveaux enjeux concernant les femmes depuis Pékin ?

La plate-forme de Pékin avait dressé la liste de 12 thèmes critiques qu'il était urgent de traiter pour s'acheminer vers une société plus

égalitaire. Or on se rend compte, avec tout ce qui s'est passé depuis 1995, que l'on ne peut pas en rester à l'instrument adopté à l'époque. Il va donc falloir, à la conférence de New York, non seulement surmonter les obstacles datant d'il y a cinq ans, mais s'attaquer à des problèmes qui ont surgi, ou se sont aggravés, depuis lors. Je pense en particulier à la question des femmes dans les guerres régionales. On ne pourra traiter ce point sans une participation des femmes dans le règlement des conflits.

Autre problème : le sida est devenu une pandémie qui frappe majoritairement les femmes, notamment en Afrique. Il y a aussi le défi que constitue l'émergence des nouvelles technologies et des nouveaux médias comme Internet et qui peut créer des inégalités supplémentaires aux dépens des femmes.

Enfin, un point émerge avec de plus en plus d'insistance et sera soulevé à New York. Il concerne les hommes. Comment les faire davantage participer à la promotion de l'égalité entre les sexes ?

Propos recueillis par Florence Beaugé

AYEZ L'ŒIL POUR RECONNAÎTRE UN GRAND PASTIS.

PASTIS HENRI BARDOUIN  
Le Grand Cru du Pastis

L'ABUS D'ALCOOL EST DANGEREUX POUR LA SANTE. A CONSOMMER AVEC MODERATION.



## L'économie mondiale est menacée de « chocs »

La Banque des règlements internationaux s'inquiète des risques de krach boursier et d'une éventuelle poussée de l'inflation

DANS SON RAPPORT annuel, rendu public lundi 5 juin à Bâle (Suisse), la Banque des règlements internationaux (BRI) a tenu à se démarquer de l'euphorie ambiante sur les perspectives de l'économie mondiale. Dans une démarche rare de la part d'une telle institution, la « banque centrale des banques centrales » fait part de ses doutes. « L'impression générale donnée par l'économie mondiale est qu'elle se trouve à un point critique, mais que l'avenir manque de direction », estime la BRI.

« Une phase prolongée de forte expansion n'est absolument pas à exclure », grâce notamment aux avancées de la technologie et à la poursuite de la déréglementation, selon la BRI. Mais il faut « s'attendre à un parcours heurté ». L'expansion rapide du crédit dans de nombreuses économies et un goût du risque de plus en plus grand chez les prêteurs « impliquent non seulement que l'économie mondiale est peut-être davantage exposée à des chocs macro-économiques, mais aussi que la dynamique des marchés face à de tels chocs peut s'avérer moins prévisible que dans un passé plus réglementé ». « En toute logique, on ne peut exclure ni un atterrissage brutal, ni un atterrissage en douceur », affirme la BRI.

La BRI identifie un certain nombre de vulnérabilités, à commencer par la progression à « un rythme insoute-

nable » de la demande américaine, l'éventualité d'une poussée de l'inflation dans les pays les plus avancés du cycle, l'écart sans précédent entre les taux d'épargne au Japon et aux Etats-Unis ou encore la rigidité des marchés du travail en Europe.

Mais c'est surtout le niveau des Bourses qui inquiète la BRI. « Dans nombre de pays, les cours des actions paraissent encore élevés par rapport à leurs niveaux historiques, même si l'on fait abstraction de celles de "l'ère nouvelle" dont on pourrait penser qu'elles relèvent de nouveaux critères d'évaluation. » La BRI exhorte les banques centrales à ne pas céder à la panique et à ne pas baisser leurs taux en cas de chute des cours : « Si la politique monétaire venait à faire machine arrière aux premiers signes d'une baisse des cours des actions, le risque d'aléa moral serait grand. En tout état de cause, si nous sommes vraiment entrés dans une ère nouvelle, l'éventualité d'une réaction marquée et prolongée sur les marchés d'actions devrait être très faible. Si nous ne le sommes pas, alors plus tôt la bulle se dégonflera, mieux cela vaudra. » « L'histoire nous a maintes fois démontré que l'optimisme même le mieux fondé avait une insidieuse tendance à se muer en excès », conclut la BRI.

Pierre-Antoine Delhommais

## L'Ukraine annonce la fermeture de la centrale de Tchernobyl pour le 15 décembre 2000

La question de la contrepartie financière des Occidentaux reste ouverte

A l'occasion d'une visite à Kiev de Bill Clinton, le président ukrainien, Leonid Koutchma, a annoncé, lundi 5 juin, la fermeture du dernier réacteur

encore en service à Tchernobyl, pour le 15 décembre 2000. Cette annonce intervient après des années de tergiversations sur les compensa-

tions financières attendues par l'Ukraine de la part du G 7. Une conférence des pays donateurs aura lieu en juillet à Berlin.

LE PRÉSIDENT ukrainien, Leonid Koutchma, a annoncé, lundi 5 juin, à l'issue d'un entretien avec Bill Clinton, en visite à Kiev, que la centrale de Tchernobyl, où s'est produit le 26 avril 1986 le plus grave accident du nucléaire civil, serait définitivement fermée le 15 décembre 2000. L'Ukraine s'était déjà engagée en 1995 auprès des Occidentaux à fermer ce site avant la fin 2000, mais s'était efforcée de lier la mise en œuvre de cette décision au déblocage de financements internationaux pour construire des centrales nucléaires de remplacement.

Bill Clinton a qualifié l'annonce de la date-butoir du 15 décembre d'« historique ». « C'est aussi un moment d'espoir, et l'occasion de nous souvenir de ceux qui ont souffert à la suite de l'accident », a-t-il ajouté. L'explosion et l'incendie du réacteur numéro 4 de Tchernobyl avaient tué sur le coup trente et une personnes, mais plusieurs milliers d'autres ont péri des effets des radiations. On estime que l'accident de Tchernobyl a lâché dans l'atmosphère des matières radioac-

tives comparables à la force de 500 bombes d'Hiroshima. En Biélorussie, le pays le plus affecté par le nuage radioactif, ainsi que dans des régions d'Ukraine et de l'ouest de la Russie, des millions de personnes continuent de vivre dans un environnement contaminé (Le Monde du 20 mai). Une forte augmentation du nombre de cancers de la thyroïde chez les enfants, ainsi que d'autres pathologies, a été constatée par les médecins.

### PROMESSE AMÉRICAINE

Accusée d'avoir longtemps exercé un chantage autour de la fermeture de Tchernobyl, l'Ukraine semble avoir, lundi, atténué sa position. Il n'a pas été question publiquement, lors du bref passage de Bill Clinton à Kiev, de contrepartie financière de la part des sept principaux pays industrialisés (G 7). Mais, selon M. Koutchma, le président américain aurait promis de se faire l'avocat auprès du G 7 pour qu'il aide l'Ukraine à compenser la fermeture de Tchernobyl par la construction de centrales d'un autre modèle. Les Etats-

Unis ont, par ailleurs, annoncé une nouvelle aide, d'un montant de 78 millions de dollars, pour le renforcement du sarcophage de béton qui entoure le réacteur numéro 4, détruit en 1986.

L'Ukraine réclamait des Occidentaux qu'ils financent l'achèvement de deux réacteurs de type VVER (un modèle plus ancien que Tchernobyl) dans les centrales de Rovno et Khmelnytsky, en construction dans l'ouest du pays. Le coût a été chiffré à 1,4 milliard de dollars. La Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD) a projeté d'en financer 170 millions de dollars, mais plusieurs pays européens, Allemagne en tête, manifestent des réticences. Ils mettent en doute la sécurité de ces installations, qui, même neuves, restent de type soviétique. Par ailleurs, l'organisation Greenpeace conteste un rapport de la BERD concernant le coût de ces constructions.

En 1995, l'Ukraine s'était engagée auprès du G 7 à démanteler Tchernobyl en échange d'une aide totale de 2,3 milliards de dollars.

La question de cette contrepartie reste aujourd'hui ouverte. Les 5 et 6 juillet, une conférence réunissant une quarantaine de pays donateurs doit se tenir à Berlin.

De source officielle américaine, Tchernobyl ne produit actuellement que 3 à 5 % de l'électricité ukrainienne. La centrale, qui continue d'employer quelque 3 000 personnes, a accumulé les problèmes techniques. Ceux-ci avaient mené en 1991 à la fermeture du réacteur numéro 2. Depuis 1996, seul le réacteur numéro 3 était en fonctionnement. Les autorités ukrainiennes veulent voir dans leur parc nucléaire une solution à la dépendance énergétique de cette République à l'égard de la Russie. Bill Clinton a réaffirmé l'intérêt que les Etats-Unis attachent à l'indépendance ukrainienne, perçue comme un contrepoids à l'influence de Moscou dans la région. « L'Amérique, a-t-il déclaré à Kiev, se tiendra à vos côtés au moment où vous vous battez pour un avenir libre et prospère. »

Natalie Nougayrède

## Regain des critiques travaillistes contre M. Blair

LONDRES

de notre correspondant

Mauvaise nouvelle, lundi 5 juin, pour le retour du premier ministre britannique Tony Blair à son bureau du 10 Downing Street, après deux semaines de semi-congé parental pour la naissance de son quatrième enfant, Leo. On le savait, on s'en doutait, et les « humiliants » résultats du « nouveau travaillisme » aux dernières élections locales et londoniennes en témoignaient : tout ne va plus pour le mieux entre le premier ministre de la « troisième voie », son électoral et son parti, le Labour. Mais dimanche, c'est un éminent dirigeant du parti, Tom Sawyer, ancien secrétaire général travailliste, qui a enfoncé le clou comme jamais : « Tony n'est plus considéré comme "notre" homme au pouvoir », a-t-il dit. Le premier ministre est certes « jugé compétent et très professionnel, mais le parti, plus encore que l'électorat je pense, ne le voit pas comme son champion ».

Pour un homme qui entend poursuivre une politique « qui n'entre pas exactement dans les catégories traditionnelles de la droite ou de la gauche », ce n'est peut-être pas une si mauvaise nouvelle. A condition que les électeurs suivent. L'institut d'enquêtes d'opinion MORI avait mesuré, le 24 mai, l'impact de la naissance de Leo peu après l'heureux événement : 49 % des britanniques contre 46 % seulement avant la naissance entendaient alors voter pour le Parti travailliste et 31 % seulement (contre 34 %) pour les conservateurs. Pour un parti qui n'a obtenu, rappelons-le, que 43 % des voix lors de sa victoire en mai 1997, la performance peut apparaître tout à fait remarquable.

Mais le parti au pouvoir semble éprouver d'énormes difficultés à faire voter ses sympathisants – comme aux dernières élections locales aussi bien qu'aux européennes, nettement perdues l'an dernier. Il semble qu'il y ait toujours un certain décalage entre les « bonnes opinions » ou les « intentions de vote » du public et les scrutins réels. Certes les prochaines élections générales anticipées ne sont pas prévues avant l'été ou l'automne 2001.

Tony Wright, député de la gauche travailliste – « archaïque », dirait Tony Blair – estime que le gouvernement se conduit trop souvent « comme s'il avait honte du parti ». Gordon Brown, le chan-

celier de l'Echiquier et d'autres ministres ont dénoncé, ces deux dernières semaines, l'élitisme des grandes universités comme Oxford ou Cambridge accusées de ne pas prendre assez d'élèves brillants des lycées publics pour favoriser les étudiants du secteur privé. Cette attaque, qui pourrait être reprise et amplifiée par M. Blair à la fin de cette semaine, montre que la direction du parti est assez consciente de la dichotomie qui s'élargit entre elle et la base militante. Stephen Byers, le très « modernisateur » ministre du commerce, a écrit dans *Tribune*, organe de l'aile gauche travailliste : « Notre politique plaît non seulement à ce que l'on appelle notre base traditionnelle mais aussi à de nombreux électeurs venus pour la première fois au Labour. »

### LES DÉÇUS DU LABOUR

Une étude publiée la semaine dernière par deux chercheurs de l'université de Sheffield montre que si le parti a perdu entre 50 000 et 60 000 adhérents (sur environ 400 000 inscrits) ces trois dernières années, 90 % des transfuges étaient, précisément, des nouveaux inscrits. Ont-ils été déçus d'une politique initialement marquée à droite qui aboutit néanmoins, trois ans après, à des transferts assez importants de revenus vers les couches les plus pauvres ? Mystère.

Lundi 5 juin, le puissant syndicat des travailleurs de la communications (CWU) a donné une réponse qui place le gouvernement entre le marteau et l'enclume. Son assemblée annuelle a refusé d'augmenter les cotisations dues au parti travailliste en vertu d'un lien ancestral qui existe encore entre cette formation et plusieurs grandes centrales. Une motion a même été votée promettant de rompre purement et simplement le lien entre les deux organisations si le gouvernement tient ses promesses de « privatisation partielle de la Poste publique ».

« Ci-gît le New Labour », éditorialisait le 31 mai le tabloïd favori de la droite conservatrice, *The Daily Mail*. Un peu tôt sans doute mais, comme disait Mo Mowlam, la ministre la plus populaire du gouvernement Blair, « quand un gouvernement pense trop à économiser l'argent des contribuables, ce sont d'importants objectifs politiques qui peuvent en souffrir ».

Patrice Claude



Participez à l'une des plus importantes opérations boursières de l'année avec Deutsche Bank :

Votre diagnostic de portefeuille sans frais,  
Des avantages intéressants à la souscription Deutsche Telekom,  
L'exonération totale des frais de souscription chez Deutsche Bank\*.

Osez la gestion privée, contactez nous.

[www.deutschebank.fr](http://www.deutschebank.fr)

\* Offre soumise à conditions : souscription minimale au Conseil Finance Deutsche Bank.

Le prospectus d'information visé par la COB (visa n°00-902) le 29 mai 2000 est disponible sans frais sur demande au siège de Deutsche Bank S.A. - 92040 Paris La Défense - ou par appel au n° Azur ci-dessus. Le visa de la COB est assorti d'un avertissement.

BORDEAUX - LILLE - LYON - MARSEILLE - NANTES - NICE - PARIS - TOULOUSE



# Les réfugiés palestiniens au Liban désespèrent de pouvoir rentrer un jour chez eux

Le retrait israélien accentue leur marginalisation dans une société opposée à l'« implantation »

La marginalisation des réfugiés palestiniens au sein de la société libanaise est renforcée par le retrait israélien, qui ravive leur crainte de ne jamais

voir appliquée la résolution 194 de l'ONU qui consacre leur « droit au retour ». Par ailleurs, un tribunal militaire libanais a jugé, lundi 5 juin,

81 anciens membres de l'Armée du Liban sud (ALS). La plupart des accusés ont été condamnés à des peines allant de un an à trente mois de prison.

**RACHIDIYÉ (Liban sud)**  
de notre envoyée spéciale  
« Vous allez voir, ils vont fouiller la coffre à la recherche du plus petit clou, du moindre pot de peinture. J'espère que rien de ce genre ne traîne dans la voiture, a prévenu Amné Ji-

tions en ce sens du secrétaire général du Hezbollah, Hassan Nasrallah, leur sont restées au travers de la gorge.

« Nous n'avons de leçons à recevoir de personne, s'indigne Mohammad, membre du Fatah, l'organisation de M. Arafat. Ont-ils oublié que leur résistance, toute leur résistance, comme celle d'ailleurs de nombreux autres pays, est passée par l'école de la résistance palestinienne ? Et en quoi notre situation est-elle comparable à la leur ? Ils ont bénéficié, eux, de l'appui de la Syrie, des pays arabes et de l'Iran. Nous, nous avons le monde entier contre nous. » « Ont-ils oublié, commente amèrement une autre femme, que les étudiants de Bir Zeit (en Cisjordanie) ont chassé le premier ministre français parce qu'il avait traité le Hezbollah de terroriste ? »

## INTERDICTIONS

Amné, comme de nombreux autres Palestiniens, est allée jusqu'à la frontière après le retrait israélien. « J'ai regardé Mtellé (Métoula) et j'ai ressenti une joie immense et aussi une profonde tristesse. Où sommes-nous et quand retournerons-nous ? », interroge-t-elle, la gorge serrée. Arrivés en bus avec des photos de M. Arafat et des drapeaux palestiniens, d'autres ont voulu toucher de leurs mains la terre de Palestine. D'autres enfin avaient donné rendez-vous à des parents, de l'autre côté de la frontière pour les voir, faire un signe, leur parler.

La majorité des réfugiés palestiniens du Liban sont des descendants de ceux qui sont partis ou ont été expulsés de leurs foyers en 1948. La famille de Sultan Abou El Aïnein, 48 ans, responsable du Fatah pour le Liban sud, est originaire du village de Cheikh Daoud, dans la région de Saint-Jean-d'Acre. Son « sixième sens » lui dit aujourd'hui, lui qui n'osait l'espérer il y a peu de temps encore, qu'il pourra voir de

ses propres yeux la maison familiale dont on lui a rapporté des photos, un film vidéo et dont sa mère, Hayat, a malheureusement égaré les clés.

Pour lui, comme pour d'autres Palestiniens interrogés, le retrait israélien du Liban, en vertu de la résolution 425 du Conseil de sécurité de l'ONU, permet d'espérer qu'une autre résolution, qui les concerne eux cette fois-ci, soit un jour appliquée : la 194, adoptée en 1949 et qui reconnaît le droit des réfugiés palestiniens au retour dans leurs foyers. Mais la crainte est là, sourde, lancinante, de le voir s'évaporer. Des responsables anticipent cette perspective en affirmant qu'ils ont en fait lutté pour une patrie, un Etat, des institutions, un passeport... Mais les plus jeunes sont convaincus qu'ils retourneront là d'où leurs parents ou leurs grands-parents sont partis. Tous disent leur indignation face aux allusions faites épisodiquement par les autorités libanaises sur le risque d'actions palestiniennes anti-israéliennes à partir de la frontière libanaise. Ils affirment qu'ils n'ont absolument aucune intention de le faire, conscients des nouvelles réalités sur le terrain bien sûr, mais aussi dans les esprits depuis que s'est constitué contre eux un quasi-consensus intercommunautaire et interpartisans.

Leurs conditions de vie, déjà peu enviables au départ, sont allées se dégradant d'année en année. A Rachidiyé, pas une boîte de clous, pas une brique, pas un sac de ciment, pas un robinet ne peuvent être introduits. « Lorsque nous voulons enterrer nos morts, dit Sultan Abou El Aïnein, il nous faut l'autorisation de l'officier de renseignements pour acheminer quelques briques et un sac de ciment. Quarante à cinquante personnes ont été condamnées parce qu'elles étaient en possession de produits interdits de ce genre », dit-il.

L'objectif ? « Provoquer le départ organisé des Palestiniens du Liban sans tirer un coup de feu. Paradoxalement, nous avons le droit d'acheter un appartement en ville (comme tout étranger). Encore faut-il en avoir les moyens. Mais ici nous n'avons pas le droit de faire une seule réparation. »

## CONDITIONS DE VIE

L'interdiction ne s'applique pas à tous les camps de réfugiés. Ainsi celui d'Aïn El Héroué, à l'est de la ville de Saïda, chef-lieu du Liban sud, échappe à cette règle, mais il n'en représente pas moins un condensé des conditions de vie lamentables des Palestiniens. Si le camp de Rachidiyé a vu partir la moitié de ses habitants, celui d'Aïn El Héroué les a vus se multiplier par six depuis sa création en 1948. Ici il n'y a pas de place pour une feuille de papier entre une habitation et une autre. La route principale est toute cabossée et l'eau stagne dans les ornières. L'Unrwa, l'Office de secours et de travail des Nations unies pour les réfugiés palestiniens, a maintes fois promis de la réparer. Mais ses promesses sont restées lettre morte. L'hiver, les égouts débordent. Les eaux sales contaminent les propres et les maladies pullulent. Les écoles de l'Unrwa accueillent les élèves en deux fournées, quotidiennement. Les conditions de vie et le stress entraînent de graves problèmes de santé : hypertension, diabète, cancers, insuffisance rénale... Le chômage atteint quelque 60 % de la population.

Les Palestiniens sont de plus en plus nombreux à vouloir partir et certains réussissent. Mais cette émigration forcée ne peut en aucun cas être assimilée à l'application de leur « droit au retour » dont les autorités libanaises prétendent se faire les champions.

Mouna Naïm

## Un véritable « apartheid » alimente l'émigration

### BEYROUTH

de notre envoyée spéciale

Souheil Natour, membre du comité central du Front démocratique de libération de la Palestine (FDLP), estime que près de la moitié des 370 000 Palestiniens officiellement immatriculés à l'Office de sécurité et de travail des Nations unies pour les réfugiés (Unrwa) au Liban, a émigré au cours des dernières années vers différents pays. Et parmi eux, la proportion de jeunes s'élève à 70 %. Privés de leurs droits civils, hormis celui de résider, ils partent à la recherche d'un gagne-pain et de perspectives d'avenir ; d'où, dit M. Natour, les accusations chez les Palestiniens selon lesquelles certains cercles du pouvoir libanais cherchent à vider leurs camps.

Les Palestiniens n'ont jamais bénéficié de droits sociaux au Liban. Plus de soixante-dix professions et emplois publics ou privés leur sont interdits. Ils n'ont par ailleurs aucune couverture sociale ni médicale. Mais les choses se sont aggravées, d'une part, parce que l'OLP a mis un terme à ses services sociaux après la guerre de libération du Koweït et le tarissement de l'aide financière arabe et, d'autre part, parce que l'assistance offerte par l'Unrwa ne suit pas l'augmentation considérable du coût de la vie qui obère tous les budgets.

« Les Libanais et nous sommes d'accord sur l'essentiel : nous refusons l'installation des Palestiniens au Liban et nous réclamons le droit au retour. Il est

indispensable de stabiliser la situation sociale et familiale des Palestiniens, de mettre fin à l'hémorragie et à l'émigration forcée », ajoute M. Natour. Celle-ci se fait de manière douce, avec « l'encouragement tacite d'ambassades étrangères qui veulent aider Israël à se débarrasser du problème des réfugiés palestiniens ». Il a suffi qu'un responsable israélien annonce que le Canada accepte d'accueillir 15 000 Palestiniens pour que la rumeur coure que ce sont les réfugiés du Liban qui sont concernés.

### DÉSÉQUILIBRE DÉMOGRAPHIQUE

Alors que dans les autres « pays d'accueil », tels que la Syrie, la Jordanie, l'Égypte ou l'Irak, les Palestiniens peuvent exercer des emplois dans les secteurs public et privé et qu'ils jouissent des mêmes droits sociaux que les nationaux, les autorités libanaises se réfugient derrière l'augmentation du taux de chômage local. L'explication ne tient toutefois pas la route lorsque l'on sait que 100 000 Sri-Lankais, 60 000 Indiens, 50 000 Égyptiens et plus de 500 000 Syriens et d'autres étrangers encore travaillent au Liban, fait remarquer M. Natour. Ils ont des contrats de travail en règle. Leur emploi se fait sur la base de la réciprocité entre pays. « Nous autres n'avons pas d'Etat et nous n'avons donc pas droit à la réciprocité. »

L'émigration palestinienne se fait via des agences de voyage qui s'en sont fait une spécialité. Il en coûte aux candidats au départ entre

4 000 et 7 000 dollars. Le « document de voyage » dont sont munis les Palestiniens facilite paradoxalement les choses puisqu'il est la preuve qu'ils sont apatrides. Un trajet Beyrouth-Cuba, par exemple, passe par Londres. Dès son arrivée à Londres, le voyageur se présente aux services de l'émigration de l'aéroport pour demander l'asile politique sous le prétexte, vrai ou faux, qu'il est en danger dans le pays où il réside. Il est dès lors assuré de ne pas être expulsé, le temps au moins que le tribunal statue sur son sort. Le même scénario se répète dans d'autres capitales européennes.

Sur place, certains Palestiniens ont obtenu des cartes de résidents. D'autres ont été naturalisés. Cette émigration massive a entraîné un déséquilibre au sein de la population des réfugiés. Les femmes au Liban sont majoritaires et très souvent célibataires. Et lorsque certaines épousent des compatriotes émigrés, elles vivent la plupart du temps dans l'isolement le plus total, incapables de s'adapter aux structures et aux mœurs de leur nouveau pays d'accueil.

Un dernier détail confirme la marginalité des Palestiniens au Liban : le bureau de l'OLP à Beyrouth fermé en 1982 lors de l'invasion israélienne n'a toujours pas rouvert alors que le Liban continue de reconnaître l'OLP comme représentant exclusif du peuple palestinien.

M. Na.

## La Russie propose un bouclier antimissiles à l'Europe

ROME. En visite à Rome, où il a rencontré le président du conseil, Giuliano Amato, le président russe, Vladimir Poutine, a proposé, lundi 5 juin, « la création d'un système de défense antimissiles pour l'Europe, avec la participation de l'Europe, de l'OTAN et de nos partenaires américains ». Il a demandé au gouvernement italien de réfléchir à cette proposition, estimant que « cela nous permettrait d'éviter tous les problèmes qui sont liés à l'équilibre des forces ». La veille, à Moscou, M. Poutine et Bill Clinton n'avaient pas réussi à s'entendre sur un programme américain de bouclier antimissiles (ABM) protégeant l'ensemble du territoire national contre des missiles intercontinentaux. - (AFP)

## M<sup>me</sup> Albright incite Israéliens et Palestiniens à conclure

JÉRUSALEM. La secrétaire d'Etat américaine Madeleine Albright a pressé, lundi 5 juin à Jérusalem, Israéliens et Palestiniens de conclure leurs négociations en vue d'un accord de paix. « Le moment de vérité approche rapidement pour le processus historique israélo-palestinien », a déclaré M<sup>me</sup> Albright. Les discussions actuelles sur un accord-cadre, qui doit en principe déboucher sur un règlement final d'ici le 15 septembre, portent notamment sur l'avenir de Jérusalem, la question des réfugiés palestiniens et celle des colonies israéliennes, le tracé des frontières de la future entité palestinienne. Les deux parties ont déjà raté les échéances qu'elles s'étaient fixées pour l'accord-cadre. - (AFP)

## Guerre du Kosovo : l'armée britannique avait de sérieux manques

LONDRES. Les troupes britanniques engagées, en 1999 au Kosovo, ont manqué de beaucoup des *impedimenta* dont elles avaient besoin pour leurs mouvements sur le terrain. Un rapport du bureau national des enquêtes, qui établit un diagnostic après chaque campagne militaire, fait état d'un manque de munitions ou de l'existence de médicaments périmés et de missiles hors d'usage.

Le système de communications était tellement obsolète que les forces serbes et même les médias pouvaient intercepter les transmissions britanniques, au point que le commandement a été obligé d'utiliser le réseau civil normal et d'entrer en compétition avec d'autres clients. De même, l'intendance britannique n'a pas suivi : il n'y a pas eu assez de toilettes portables, ni de lits de camps en état. Une partie de ce rapport avait été divulguée par la BBC en avril. - (AFP)

### DÉPÊCHES

■ **HONGRIE : le Parlement hongrois a rejeté**, lundi 5 juin, le seul candidat à l'élection présidentielle, Ferenc Madl. Un second tour devait avoir lieu mardi. Candidat mis en avant par la coalition de droite au pouvoir, M. Madl, 69 ans, est pressenti pour succéder à Arpad Goencz, dont le mandat s'achève en août. - (AFP)

■ **ROUMANIE : le premier tour des élections municipales**, dimanche 4 juin, a été marqué par une poussée de l'opposition emmenée par l'ancien président Ion Iliescu, susceptible d'ébranler la coalition centriste au pouvoir depuis quatre ans, estimaient lundi les analystes. Le scrutin a été marqué par une faible participation, plus d'un électeur sur deux ne s'étant pas déplacé. - (Reuters.)

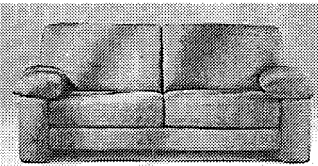
■ **ROUMANIE : le Tribunal de grande instance de Paris a demandé** au Parquet roumain la création d'une commission rogatoire qui permette l'audition de l'ex-président Ion Iliescu dans le cadre d'une enquête de blanchiment de fonds, a-t-on indiqué lundi 5 juin de source judiciaire roumaine. Des sociétés françaises de l'homme d'affaires Adrian Costea, inculpé pour blanchiment en France, pourraient avoir financé les campagnes électorales de M. Iliescu de 1992 et de 1996. M. Costea est soupçonné par la justice française d'avoir détourné des fonds publics provenant de Roumanie - (AFP) (Lire aussi page 36.)

## Erythrée / Ethiopie : reprise des combats sur tous les fronts

ADDIS-ABEBA / ASMARA. En dépit de l'annonce la semaine dernière de la fin du conflit, l'aviation éthiopienne a bombardé les positions sur le front est de Buré où il y a eu également des tirs nourris d'artillerie. De nouveaux affrontements ont éclaté, lundi, pour la première fois en plus d'une semaine dans l'Ouest de l'Erythrée, selon le gouvernement éthiopien qui accuse les troupes érythréennes d'avoir provoqué les combats à Teseney et Guluj. Yemane Ghebremeskel, porte-parole du président de l'Erythrée, a affirmé que Teseney, la plus importante ville qui était encore tenue par l'Ethiopie dans le sud-ouest de l'Erythrée, avait été « libérée », lundi, après de durs combats. - (AFP, Reuters.)

### DETAILLANT - GROSSISTE VEND AUX PARTICULIERS

Toutes les grandes marques aux meilleurs prix



Recommandé par Paris Pas Cher, Paris Combines, etc...

### MATELAS • SOMMIERS VENTES PAR TÉL. POSSIBLE

fixes ou relevables - toutes dimensions. SWISSFLEX - TRÉCA - EPÉDA - PIRELLI SIMMONS - DUNLOPILLO - BULTEX - etc... Garantie 5 et 10 ans

### Canapés - Salons - Clic-Clac...

CUIRS - TISSUS - ALCANTARA Stelner - Duvivier - Coulon - Sufren etc... 5500 m2 d'exposition LIVRAISON GRATUITE SUR TOUTE LA FRANCE

### MOBECO

• 239 à 247, rue de Belleville Paris 19<sup>ème</sup> - M<sup>o</sup> Télégraphe  
• 50, avenue d'Italie Paris 13<sup>ème</sup> - M<sup>o</sup> Place d'Italie  
**01.42.08.71.00**  
7 jours sur 7

## ESEC

- cinéma
- vidéo
- numérique
- effets spéciaux

assistants de réalisation et assistants de production - assistants de montage analogique et virtuel - assistants aux effets spéciaux numériques en technologie 2D.

Diplôme homologué par l'État 2 années d'études

www.esec.edu  
01 43 42 43 22

21, rue de Citeaux 75012 Paris  
enseignement supérieur libre

### LES TRAVERSÉES CALAIS-DOUVRES

## PEUR DE VOYAGER DANS LE NOIR ?

ALLER-RETOUR  
3 JOURS (72H)  
EN VOITURE 780F\*

N° Indigo 0803 044 045

0,99TTC/MIN

SEAFRANCE  
SEALINK

\* OFFRE SOUMISE À CONDITIONS. VALABLE JUSQU'AU 30/06/00

Découvrez les Ferries à la française.



## L'Organisation des Etats américains envoie une mission au Pérou

Un compromis après un scrutin contesté

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE de l'Organisation des Etats américains (OEA) a décidé, lundi 5 juin, à Windsor, au Canada, d'envoyer immédiatement une mission de haut niveau au Pérou afin « de renforcer la démocratie » dans ce pays. Cette annonce intervient après la réélection controversée, le 28 mai avec 51,20 % des suffrages, du président Alberto Fujimori. La décision de l'assemblée, adoptée au niveau ministériel, n'a pas pour objet d'analyser les conditions dans lesquelles le second tour du scrutin présidentiel a eu lieu. Le leader de l'opposition, Alejandro Toledo, avait refusé de participer arguant de l'absence de garanties.

La mission de l'OEA se donne pour but « d'explorer, avec le gouvernement du Pérou et d'autres secteurs de la classe politique, les options et les recommandations destinées à un renforcement majeur des institutions de ce pays », indique le texte. Elle se concentrera « en particulier sur les mesures pour réformer le processus électoral, y compris la réforme des tribunaux (...) et le renforcement de la liberté de la presse. »

Le consensus des pays du continent américain tel qu'il apparaît dans cette résolution met donc fin aux spéculations relatives à des sanctions ou à des mesures de rétorsion. Elles auraient pu découler, comme l'espérait l'opposition péruvienne, d'une application de la résolution 1080, adoptée en 1991 par l'organisation, et qui oblige chaque pays membre à respecter et à renforcer leurs institutions démocratiques. La résolution adoptée, lundi, se révèle donc très en deçà des éléments fournis par le chef de la mission d'observation qui avait critiqué le processus électoral péruvien. Elle suit la position de plusieurs grands pays latino-américains, comme le Mexique, le Venezuela, le Brésil et le Chili, qui avaient déclaré leur opposition à toute ingérence de l'organisation dans les « affaires intérieures » d'un pays membre.

Les Etats-Unis, qui défendaient le respect et le renforcement de la démocratie sur le continent n'ont pas été suivis. Mais cela ne signifie pas

pour autant que Washington ne visera pas ses relations bilatérales avec le Pérou, comme l'ont indiqué à différentes reprises les responsables américains. Lima, qui assurait que « l'ordre législatif et constitutionnel ont été respectés dans le pays », voit donc son offensive diplomatique récompensée. Le chef de la diplomatie péruvienne, Fernando de Trazegnies, s'est largement félicité de la décision de l'OEA : « c'est quelque chose d'extraordinaire que d'être parvenu à un consensus de tous les pays qui ne touche pas aux élections », a-t-il dit. Il a estimé que la mission sera « bonne pour la consolidation de la démocratie à laquelle travaille le président Fujimori ».

### « PRUDENCE »

La résolution adoptée par les ministres des affaires étrangères de trente-quatre pays ménage aussi l'OEA. Sa crédibilité dans la défense de la démocratie sur le continent américain avait été passablement mise à mal avec l'affaire péruvienne. Les ministres des affaires étrangères avaient été chargés, le 31 mai, par le conseil permanent de l'organisation d'examiner la crise péruvienne et leur décision laisse encore la porte encore ouverte à des suites dont ils espèrent « qu'elles seront positives ».

A l'occasion d'une visite de trois jours à Madrid, où le chef du gouvernement espagnol, M. Aznar, l'a invité à « tout faire pour éviter la fracture sociale dans son pays » et lui a conseillé « prudence et modération », M. Toledo a reconnu que les « fluctuations de l'OEA » existent. Cependant, comme l'indique notre correspondante à Madrid, Marie-Claude Decamps, il a assuré qu'« il ne mettra pas tous ses œufs dans le panier de l'OEA », même s'il juge « plutôt positif, par rapport aux exigences de Fujimori, l'envoi prochain d'une mission au Pérou ».

M. Toledo s'est dit raisonnablement optimiste : « j'ai allumé une mèche, contre Fujimori, je ne vais pas la laisser s'éteindre », a-t-il dit.

Alain Abellard

## La population espagnole se mobilise après le nouvel attentat de l'ETA

### MADRID

de notre correspondante  
« ETA, basta ya ! » (ETA, ça suffit !) : c'est désormais un cri unique, un cri malheureusement répétitif que des milliers de manifestants scandent, à chaque fois qu'ils descendent dans les rues pour protester contre la violence, après chaque attentat. Un cri qui a retenti, à nouveau, lundi 5 juin, dans toute l'Espagne, après l'assassinat, dimanche à Durango, du conseiller municipal du Parti populaire de José Maria Aznar, Jesus Maria Pedrosa. Répondant à l'appel des partis politiques et des mouvements pacifiques, des manifestations destinées à condamner le dernier attentat – le cinquième depuis la rupture de la trêve, en décembre –, ont eu lieu dans la plupart des grandes villes basques, des capitales régionales ainsi qu'à Madrid.

M. Pedrosa est le septième conseiller municipal du PP tué ces dernières années. Aussi, dans le cortège funèbre, à Durango, le chef du gouvernement espagnol marchait-il dans les premiers, derrière le cercueil recouvert des couleurs du parti. Presque côte à côte avec lui, en dépit de leurs dissensions et de l'escalade verbale qu'elles ont engendrée, se trouvait le chef du gouvernement basque, Juan José Ibarretxe. Un modéré du Parti nationaliste Basque (PNV), dont le désir de se maintenir au pouvoir, bien qu'en minorité et avec l'appui ponctuel des indépendantistes radicaux de Herri Batasuna - Euskal Herriarrok (HB-EH), lui vaut une avalanche de critiques. Notamment de la part du PP, qui espère profiter du discrédit actuel des nationalistes pour gagner les

prochaines élections régionales. Mais, malgré les tensions, toujours plus grandes, qui ont fait qu'à Vitoria, par exemple, la manifestation a failli dégénérer lorsque des « contre-manifestants », porteurs de pancartes pour attirer l'attention sur les prisonniers de l'ETA, ont été pris à partie par la foule indignée, cette journée de deuil s'est passée sans incident. Concernant l'assassinat du conseiller de Durango, une piste semble se dessiner. Il s'agirait, a expliqué le ministre de l'intérieur, Jaime Mayor Oreja, de « quelqu'un qui ne fait peut-être pas partie d'un commando déterminé, mais vit normalement durant la semaine et agit le dimanche. Un profil qui pourrait être aussi applicable à l'assassinat du journaliste José Luis Lopez de La Calle, tué il y a quelques jours à Andoain ».

Sur le plan politique, ce dernier attentat a placé le parti au pouvoir au Pays basque, le PNV, dans une situation encore plus délicate. Il aura, peut-être, une petite incidence : mardi, le PNV devait discuter de la remise en question éventuelle de ses accords avec HB-EH dans une quarantaine de municipalités basques, dont Durango. Une éventualité à laquelle M. Mayor Oreja accorde peu de crédit, comme il l'a expliqué au cours d'une conférence de presse en appelant à « la résistance démocratique face à l'ETA ». « Nous devons être conscients, a-t-il ajouté, que cette grande bataille, cette grande offensive que lance, sans doute, le terrorisme veut briser définitivement notre résistance, dans le but de nous désespérer ».

Marie-Claude Decamps

## Chili : la cour d'appel de Santiago a levé l'immunité parlementaire d'Augusto Pinochet

La Cour suprême doit encore se prononcer dans un délai d'un mois

La cour d'appel de Santiago a levé, lundi 5 juin, l'immunité parlementaire d'Augusto Pinochet. L'ancien dictateur, âgé de quatre-vingt-quatre

ans, pourrait ainsi être soumis à un procès au Chili si cette décision était confirmée par la Cour suprême, que ses avocats ont l'intention de sai-

sir. Par ailleurs, le chef de l'Etat, Ricardo Lagos, a demandé aux militaires de révéler les lieux où sont enterrés les corps des détenus-disparus.

### BUENOS AIRES

de notre correspondante régionale

La cour d'appel de Santiago a annoncé officiellement, lundi 5 juin, sa décision de lever l'immunité parlementaire du général Augusto Pinochet, ouvrant la voie à un possible jugement de l'ancien dictateur au Chili pour les crimes contre les droits de l'homme commis pendant le régime militaire (1973-1990). « La décision a été prise par 13 votes contre 9 », a précisé le président du tribunal, le juge Ruben Ballesteros, alors que des explosions de joie éclataient dans les alentours du palais de justice, en plein centre de la capitale chilienne.

« Cela semble incroyable, mais nous l'avons obtenu », a déclaré Viviana Diaz, la présidente de l'association des familles de détenus-disparus de la dictature. Cette résolution, adoptée le 23 mai, n'avait pas été rendue publique, mais avait été révélée par plusieurs médias à Santiago. Pour devenir définitive, la levée de l'immunité d'Augusto Pinochet, que l'ancien dictateur avait obtenu

en devenant sénateur à vie en mars 1998, doit cependant être approuvée par la Cour suprême, ce qui demandera au minimum un mois, estime-t-on dans les milieux judiciaires. Les avocats du vieux caudillo ont en effet annoncé qu'ils feraient appel auprès du tribunal suprême.

### PRESSION DES MILITAIRES

Le juge Juan Guzman, qui instruit les 110 plaintes déposées au Chili contre l'ex-dictateur, avait sollicité, le 6 mars, la levée de l'immunité parlementaire d'Augusto Pinochet au titre des plaintes concernant la « caravane de la mort », au cours de laquelle 72 opposants à la dictature furent fusillés, en octobre 1973. Les corps de 19 de ces victimes n'ayant jamais été retrouvés, la justice avait accepté l'argument du juge Guzman selon lequel la disparition de personnes est un délit imprescriptible qui ne peut donc pas être visé par la loi d'amnistie décidée par le général Pinochet en 1978.

Si la Cour suprême confirme le

verdict de la cour d'appel de Santiago, le juge Guzman pourrait, comme il le souhaite, interroger « personnellement et face à face » le général Pinochet. Il devra au préalable solliciter des examens médicaux, comme l'exige la loi chilienne dans le cas d'inculpés âgés de plus de soixante-dix ans. En attendant, le magistrat poursuit son enquête et a interrogé, jeudi 1<sup>er</sup> juin, quatre généraux à la retraite soupçonnés d'avoir « entravé la tâche de la justice » dans l'affaire de la « caravane de la mort ». Parmi eux figure l'ancien procureur militaire pendant la dictature, le général à la retraite Fernando Torres Silva.

Le président Ricardo Lagos s'est abstenu de tout commentaire, indiquant que le « gouvernement respectait les verdicts du pouvoir judiciaire ». Au cours d'un entretien télévisé, dimanche, le chef de l'Etat avait souligné qu'au Chili « les juges faisaient leur travail avec une absolue indépendance ». Le président Lagos doit faire face aux pressions des militaires et de la droite radicale

qui veulent obliger le gouvernement à mettre fin aux poursuites judiciaires contre l'ancien dictateur et d'autres officiers en échange de leur appui à une réforme de la Constitution de 1980 imposée par le général Pinochet.

M. Lagos a affirmé qu'il ne céderait à aucune pression et a souligné, fin mai, que les militaires devaient avant tout révéler « où étaient les corps des détenus-disparus » du régime militaire (1973-1990). « Je ne peux pas accepter que depuis vingt-cinq ans ceux qui savent où ils se trouvent ne le disent pas. Ils causent un mal profond au Chili », a lancé M. Lagos.

Pour échapper au chantage des partisans d'Augusto Pinochet, le gouvernement a annoncé qu'il enverrait prochainement au Parlement un projet de loi visant à l'organisation d'un plébiscite permettant aux citoyens de se prononcer sur les réformes constitutionnelles qui sont nécessaires pour mettre fin à la transition démocratique.

Christine Legrand

**Laiterie industrielle (énergie)**

**Transport frigorifique (train)**

**Rendez-vous avec Gina (métro)**

**Mario, 11 ans, amoureux**

**MORE AND MORE PEOPLE NEED ALSTOM\***

Découvrez les solutions innovantes qu'un leader mondial vous apporte chaque jour dans l'énergie et le transport.  
[www.alstom.com](http://www.alstom.com)



**INSTITUTIONS** Le président de la République s'est prononcé en faveur de la réduction du mandat présidentiel de sept à cinq ans, à l'occasion d'un entretien télévisé, lundi

5 juin. « Sept ans, c'est un délai trop long compte tenu des exigences modernes de la démocratie », a indiqué Jacques Chirac. Le chef de l'Etat a toutefois exclu

toute autre réforme institutionnelle et il a précisé qu'il s'opposerait à tout amendement au projet de loi. ● LE RÉFÉRENDUM, pour lequel M. Chirac a exprimé sa préférence,

pourrait être organisé dès le mois de septembre. ● À DROITE et à gauche, plusieurs partis expriment des critiques sur le quinquennat « sec » proposé par M. Chirac. ● LE

**GROUPE DES CINQ** constitutionnalistes qui avait appelé à « changer la République » se félicite de cette « étape décisive ». (Lire aussi notre éditorial page 20)

# Jacques Chirac engage la procédure d'adoption du quinquennat

Dans un entretien télévisé, lundi 5 juin, le chef de l'Etat a justifié son évolution sur le quinquennat en affirmant que cette réforme ne doit rien changer aux institutions. Il a exprimé sa préférence pour un référendum, qui pourrait être organisé dès septembre

LE QUINQUENNAT est donc lancé. En se prononçant, lundi 5 juin, en faveur d'un mandat présidentiel de cinq ans « mais sans autre réforme de la Constitution », Jacques Chirac a engagé un processus de révision constitutionnelle qui devrait logiquement déboucher sur l'organisation d'un référendum au début de l'automne. Interrogé par Patrick Poivre d'Arvor (TF 1) et Claude Sérillon (France 2), le président de la République n'a pas donné d'arguments très clairs de sa conversion. « Si je n'ai pas voulu qu'on touche au septennat, c'est parce que je ne voulais pas qu'on change la Constitution », a-t-il expliqué à plusieurs reprises en assurant qu'un quinquennat « sec » aura le mérite de ne pas modifier les institutions. Mieux, a-t-il répété, c'est parce qu'il a acquis la conviction que ceux qui militent aujourd'hui pour le quinquennat - Lionel Jospin et Valéry Giscard d'Estaing, notamment - le font « sans arrière-pensées » qu'il s'est finalement rallié aux tenants d'un mandat présidentiel plus court. Le fait qu'il at-

teigne soixante-neuf ans en 2002 a-t-il pesé dans la balance ? M. Chirac a balayé le soupçon d'un revers de main : « Mon âge n'est pas variable, ma date de naissance ne change pas », a-t-il lancé, ajoutant : « Pour ma part, cette réflexion ne m'a pas effleuré l'esprit. »

Le président a ensuite dessiné le calendrier qui pourrait conduire jusqu'à l'adoption de la réforme. Le sujet faisant l'objet, comme l'a souligné M. Chirac, d'un accord avec M. Jospin, le projet de réforme sera présenté mercredi 7 juin en conseil des ministres. Le texte sera ensuite débattu par les députés le 14 juin, puis par le Sénat, afin d'être voté en termes identiques par les deux Assemblées. La révision constitutionnelle devra être enfin approuvée par référendum, puisque le président a exprimé sa préférence pour cette voie de révision. « S'agissant d'un problème important qui touche au président de la République, élu au suffrage universel direct par les Françaises et les Français, donc au lien qui existe entre eux, il me semble légitime de demander aux

Français de se prononcer », a indiqué M. Chirac. Le chef de l'Etat s'est fait le défenseur de ce type de consultation populaire. « Le référendum est une bonne manière de gouverner », a-t-il ainsi affirmé. Quand il s'agit de quelque chose d'important, l'idée d'interroger les Français est tout à fait démocratique et raisonnable et il faudrait pouvoir le faire le plus souvent possible. »

## Silence sur les faux électeurs parisiens

Ni Patrick Poivre d'Arvor, directeur adjoint de l'information et présentateur du « 20 heures » de TF 1, ni Claude Sérillon, rédacteur en chef et présentateur du « 20 heures » de France 2, qui interrogeaient tous les deux, lundi 5 juin, Jacques Chirac, n'ont évoqué la question des faux électeurs de Paris (lire page 11). Noël Mamère, député (Verts) de Gironde, avait mis en cause à ce sujet, le 30 mai, à l'Assemblée nationale, M. Chirac, ancien maire de Paris. Appelés mercredi matin par Le Monde, les deux journalistes ont invoqué le « manque de temps ». « Nous avons prévu une batterie de questions, avec Claude, sur le choix du maire de Paris et l'incident Mamère », explique M. Poivre d'Arvor, mais le long dégoût du président sur la modernité nous en a empêchés. » Claude Sérillon a fait savoir, de son côté, que « d'imaginer que ces questions n'étaient pas prévues est injurieux. L'entretien avait déjà débordé de dix minutes par rapport à la durée convenue », a fait remarquer le journaliste de France 2.

M. Chirac n'a pourtant pas voulu annoncer une décision définitive sur ce point, « par égard pour le Parlement ». Il reste donc théoriquement possible, comme le prévoit l'article 89 de la Constitution, de convoquer le Parlement en Congrès pour adopter la révision, si le président renonçait au référendum. Toutefois, M. Chirac, comme M. Jospin, a clairement expliqué sa préférence pour une

adoption rapide de la réforme. Si tout se passe bien, le référendum pourrait avoir lieu avant la fin septembre, a indiqué le président de la République. M. Chirac s'est cependant très clairement réservé le droit d'interrompre le processus, en n'organisant ni référendum ni Congrès, si la réforme devait déborder le strict cadre d'une réduction de sept à cinq ans du mandat présidentiel. « Je souhaite qu'il n'y ait pas d'amendements », a-t-il expliqué avant de prévenir : « S'il devait y avoir un texte qui soit amendé, en fin de procédure parlementaire, j'arrêteraient tout. »

Car le chef de l'Etat ne veut pas du projet de Valéry Giscard d'Estaing. Dans la proposition de loi qu'il a déposée le 9 mai, l'ancien président de la République prévoit de limiter à deux le nombre de mandats successifs. M. Chirac a catégoriquement exclu d'autres changements institutionnels plus profonds, comme la suppression du poste de premier ministre ou du droit de dissolution. Le chef de l'Etat s'est aussi refusé à se prononcer sur le calendrier, en 2002,

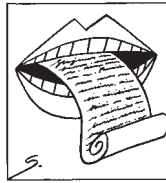
des élections législatives et présidentielle. Selon plusieurs personnalités, au premier rang desquelles François Bayrou, le fait que l'élection des députés intervienne quelques semaines avant celle du chef de l'Etat dévalorise le rôle de ce dernier. D'autant plus qu'avec le quinquennat cette succession des scrutins risque de se répéter dans l'avenir. Le débat sur le calendrier des élections de 2002 n'est « pas d'actualité », a pourtant rétorqué M. Chirac ; « On peut ouvrir ce débat, mais je ne veux pas qu'on prenne des décisions hâtives. »

Très vite après son intervention, le chef de l'Etat a pu mesurer que les choses ne s'annoncent pas forcément simples. Car les opposants au quinquennat, tel Charles Pasqua, n'ont pas été les seuls à critiquer les termes du débat posés par M. Chirac. M. Giscard d'Estaing, M. Bayrou, Robert Hue et les Verts ont aussitôt réclamé le droit d'amender le projet de loi. Le débat sera peut-être plus long que prévu.

Raphaëlle Bacqué

## « Une décision qui s'impose aujourd'hui, sans mettre en cause nos institutions »

Voici les principaux passages de l'entretien télévisé du président de la République, lundi 5 juin, avec Patrick Poivre d'Arvor, de TF 1, et Claude Sérillon, de France 2.



VERBATIM

● **Le quinquennat.** Il est certain que [sept ans], c'est un délai long, et probablement trop long compte tenu des exigences modernes de la démocratie. Le problème est de savoir si l'on peut réduire la durée du mandat présidentiel, ce à quoi je n'ai jamais naturellement été hostile, car c'est une décision qui s'impose aujourd'hui, sans mettre en cause nos institutions, sans changer la nature de notre Constitution.

● **Pourquoi le quinquennat.** J'ai beaucoup réfléchi. J'ai écouté les uns et les autres. J'ai surtout observé la position prise par le gouvernement et j'en ai conclu qu'on pouvait aujourd'hui raccourcir le délai du mandat présidentiel sans arrière-pensées et sans changer nos institutions, et, à partir de là, je deviens naturellement favorable. (...) Sur ce sujet particulier (...), le premier ministre et moi-même partageons le même sentiment. (...) Je n'ai pas changé d'avis. Il ne faut pas que l'on puisse dire cela. (...) C'est parce que j'ai acquis la conviction aujourd'hui que nous étions dans un moment privilégié où le premier ministre et moi-même avions la même vision des choses et étions d'accord pour limiter la modification de nos institutions au [quinquennat] et rien d'autre.

● **Rien que le quinquennat.** La V<sup>e</sup> République nous a apporté la stabilité. [Ces institutions] ayant fait leurs preuves, il convient de ne pas les mettre en cause. (...) Je suis hostile à toute mesure (...) concernant le droit de dissolution, l'existence d'un premier ministre ou la suppression de l'article 49-3 [de la Constitution], qui pourrait nous conduire soit à un régime d'assemblée (...) soit à un régime de type présidentiel genre américain, qui conduirait automatiquement au blocage de nos institutions, et probablement, à l'aventure. Pour [la durée des autres mandats], c'est un autre problème.

(...) La proposition que le premier ministre m'a faite, et que j'ai acceptée, va maintenant être (...) débattue à l'Assemblée et au Sénat. Il faut que ces deux assemblées votent le même texte. Je souhaite qu'il n'y ait pas d'amendement. (...) Il faut savoir que, s'il devait y avoir

un texte amendé en fin de procédure parlementaire, j'arrêteraient les choses.

● **Le quinquennat renouvelable.** Au nom de quels principes dire aux Français : « Vous avez le droit d'élire votre président mais pas de le réélire » ? C'est une espèce de méfiance à l'égard des Français. Les Français sont souverains.

● **Le quinquennat non rétroactif.** En France, il n'y a pas de rétroactivité de la loi. Ayant été élu pour sept ans, personne ne pouvait sérieusement me contester ce mandat que m'avait donné le peuple français.

● **Le quinquennat par référendum.** Je pense, s'agissant d'un problème important qui touche au président de la République élu au suffrage universel direct par les Français et les Françaises, et donc au lien qui existe entre eux, qu'il est légitime de demander aux Français de se prononcer. (...) Lorsque ce texte aura été voté dans les mêmes termes [par les deux Assemblées], la procédure prévoit qu'il va directement au référendum, mais que le président de la République peut interrompre cette procédure et passer au Congrès. (...) Je ne veux pas me prononcer aujourd'hui définitivement, je ne veux pas préjuger de ma position, par égard pour le Parlement. Je dirai ce que je veux et ce que je décide après le débat. Mais (...) ma préférence va naturellement au référendum. C'est aux Français de décider. Ils décideront ce qu'ils voudront.

● **Les conséquences du référendum.** Il ne faut pas faire de tous les référendums ni des plébiscites ni des actes politiques qui n'ont rien à voir avec la question posée. [Si les Français disaient « non », ce ne serait grave] ni pour moi, ni pour le gouvernement, ni pour personne. Soyons simples ! Nous sommes dans une démocratie qui doit être moderne ! Nous posons une question aux Français ; ils y répondent. Ils répondent « oui », c'est très bien ; ils répondent « non », c'est très bien.

● **Le calendrier électoral.** Il y a des dates qui sont prévues, et le débat d'aujourd'hui ne porte pas sur le calendrier. Ne mélangeons pas tout. En revanche, il est vrai que le quinquennat tend à limiter les risques de cohabitation, à les limiter, pas à empêcher la cohabitation. (...) Il faut faire attention quand on change les dates, parce qu'on est rapidement suspecté de manipulation. (...) Là, je pense qu'il y a une bonne occasion de faire une réforme moderne, utile, sans risque et rapide.

## Du « oui oui » au « non non », le spectre des opinions

DES ADEPTES du statu quo institutionnel aux tenants d'un régime présidentiel en passant par les partisans d'un renforcement des prérogatives du Parlement, nombre de responsables politiques ont fait entendre leurs nuances, lundi 5 juin, après l'entretien télévisé de Jacques Chirac.

● **Le quinquennat, mais « sec ».** Alain Juppé a jugé, mardi 6 juin, qu'il s'agit d'« une nécessaire réforme » et a souhaité « que l'Assemblée et le Sénat puissent rapidement approuver le projet de loi ». L'ancien premier ministre, qui s'exprimait à Tokyo, s'est prononcé en faveur d'un référendum. « Il me semble légitime que le dernier mot revienne aux Françaises et aux Français par la voie du référendum », a-t-il indiqué. Jean-Marc Ayrault, président du groupe socialiste de l'Assemblée nationale, a souhaité, mardi, que les députés « s'en tiennent à l'essentiel, c'est-à-dire à la réduction du mandat présidentiel ».

● **Deux quinquennats au maximum.** Valéry Giscard d'Estaing s'est félicité que M. Chirac « ait décidé de soutenir la réforme du quinquennat ». « J'en suis heureux parce que c'est une réforme de modernité et, après tout, c'est presque tout ce qu'il y a à dire sur elle », a poursuivi l'ancien chef de l'Etat. Il a cependant souhaité que soit posée aux Français une seconde question, qui permettrait de limiter à deux le nombre de mandats présidentiels consécutifs.

● **Le quinquennat, et après ?** Pour François Hollande, le quinquennat n'est qu'« une étape dans la modernisation de la vie publique » mais pas « une révolution institutionnelle ». Le premier secrétaire du PS estime que « cette réduction du mandat présidentiel induira des mandats plus courts pour d'autres élus », notamment les sénateurs, qui « ne vont pas rester très longtemps avec un privilège de cette nature ». Le ministre des relations avec le Parlement, Daniel Vaillant,

a exprimé la « satisfaction » du gouvernement « de voir qu'une proposition que nous faisons avec Lionel Jospin en 1997 et en 1995 va finir par aboutir, peut-être, sous cette législature ».

Favorable au quinquennat, Alain Madelin a mis en garde contre le risque de concentration du pouvoir au mains de l'exécutif. Pour lui, « le quinquennat (...) n'écluse pas la question de la réforme de nos institutions, qui se trouvera au cœur de la prochaine échéance électorale ». Le président de Démocratie libérale juge « nécessaire d'élargir le débat » à la réforme de l'Etat, de « redistribuer les pouvoirs », de « faire preuve d'audace dans la décentralisation ». Il est aussi partisan d'« un vrai pouvoir judiciaire, un vrai contrôle du Parlement, un plus large pouvoir au citoyen et une plus large part au contrat ».

François Bayrou s'est fait tranchant : « Il y a une grande blague dans tout cela : c'est de dire que le quinquennat ne va rien changer ! » Pour le président de l'UDF, la décision de M. Chirac « ouvre le chantier d'une réforme en profondeur de la démocratie française ». C'est « un premier pas très important » car « la nature de la fonction présidentielle change en même temps que sa durée », assure M. Bayrou. Derrière ce débat, analyse-t-il, « il y en aura d'autres, inévitables : la limitation des mandats, les pouvoirs du Parlement, la mise en cohérence de la date des scrutins, les relations entre l'Etat national et l'Europe, ainsi que la démocratie locale ». Philippe Douste-Blazy, président du groupe UDF de l'Assemblée, juge au contraire que cette réforme « ne modifie pas l'esprit des institutions ».

● **Le quinquennat par discipline.** Christian Poncelet (RPR), président du Sénat, a prévenu qu'il ne « ferait rien pour affaiblir » le chef de l'Etat, « seul candidat dont l'opposition dispose pour pouvoir affronter demain l'élection présidentielle », tout en restant partisan d'un septen-

nat non renouvelable. Il craint en effet le « danger » d'un « régime présidentiel ». La présidente du RPR, Michèle Alliot-Marie, et son secrétaire général, Adrien Gouteyron, ont « collé » à l'argumentaire de M. Chirac, se félicitant notamment du refus du président de toucher aux institutions de la V<sup>e</sup> République.

● **Le quinquennat, une chance pour un régime présidentiel.** Plusieurs partis de gauche ont réaffirmé leur souhait d'aller plus loin. Tout en critiquant « un président bien peu convaincu », le Parti radical de gauche juge qu'un régime présidentiel est « indispensable à la construction d'une démocratie moderne ». Le Mouvement des citoyens qualifie le quinquennat de « réformette » et souhaite que les Français soient consultés, à l'automne, « sur une réforme complète ».

● **Le quinquennat, un risque de présidentialisation du régime.** Robert Hue estime qu'« un quinquennat sec n'est pas acceptable » car il entraînera une « hyperprésidentialisation ». Le secrétaire national du PCF a prévenu qu'il ne votera pas un quinquennat sec. « Septennat ou quinquennat, nous ne plébisciterons pas le présidentialisme », a annoncé Alain Krivine, porte-parole de la Ligue communiste révolutionnaire.

● **Le quinquennat, source d'instabilité.** Pour Charles Pasqua, M. Chirac n'a « pas été convaincant, probablement parce que lui-même n'est pas tout à fait persuadé du bien-fondé de cette réforme ». « Les institutions de la V<sup>e</sup> République sont un tout. Les Français doivent se rendre compte que la réduction du mandat est un changement beaucoup plus important qu'il n'y paraît ». Bruno Gollnisch, délégué général du FN, a appelé, lundi, « tous les Français à voter "non" à cette tromperie et "non" à cette abdication ».

Jean-Michel Bezat

## Pourquoi le président est-il si gêné ?

IL Y A encore quelques jours l'Elysée arguait avec assurance que Jacques Chirac saurait fort bien expliquer aux Français son ralliement au quinquennat. « Le peuple re-

### ANALYSE

Le chef de l'Etat s'est rallié à une réforme dont il craint les effets

garde toujours avec bienveillance un chef qui se convertit à une mesure qu'il juge positive, jaugeait la petite équipe présidentielle. Et puis, vous connaissez l'adage : « Il n'y a que les imbéciles qui ne changent pas d'avis. » Le président a donc changé. Mais pourquoi, lors de cette interview qui devait faire de lui le maître d'œuvre de la réduction de la durée du mandat présidentiel, a-t-il eu l'air si gêné ?

Cela fait pourtant près de trois ans, depuis l'échec de la droite après la dissolution de l'Assemblée, que plusieurs chiraquiens,

parmi les plus proches, pressent M. Chirac d'être le promoteur du quinquennat. Alain Juppé, d'abord, s'est lancé à l'assaut des résistances présidentielles. Atterré par la victoire de la gauche, l'ancien premier ministre a été le premier des « intimes » à plaider en faveur de la réforme. Jusque-là, seul Edouard Balladur poussait à réviser les institutions dans le sens d'un régime présidentiel. Pierre Mazeaud, ensuite, est revenu à la charge. Le 26 juin 1997, encore député (RPR) de Haute-Savoie, il publie dans Le Monde une tribune qui paraît être un signal : « Réflexion faite, oui au quinquennat ».

L'Elysée ne bouge pourtant pas. Nicolas Sarkozy, à peine revenu en grâce au « château », part alors à la bataille. Avec un argument auquel tous les autres avaient pensé, mais qu'il exprime, lui, sans fard : « En 2002 vous aurez soixante-neuf ans. A la fin d'un septennat, cela fera soixante-seize ans. Les gens font le calcul : il vous sera impossible d'être réélu. » Au cœur du palais présidentiel, beaucoup sont déjà

ébranlés. Le secrétaire général, Dominique de Villepin, le conseiller politique, Maurice Ulrich, la conseillère en communication, Claude Chirac, plaident avec plus de force pour le quinquennat. Régulièrement, on fait passer au président des sondages montrant l'écrasante faveur des Français pour un mandat de cinq ans. Les 14 juillet 1997, 1998, 1999, M. Chirac repousse pourtant catégoriquement cette hypothèse.

### LA CRAINTE DU BOOMERANG

En vérité, s'il est convaincu par l'argument sur l'âge, il craint plus que tout de lancer le quinquennat avant d'avoir dépassé lui-même le cinquième anniversaire de son élection. « Si je lance le quinquennat, qui pourra empêcher qu'on me le renvoie à la figure sur l'air du "Pour vous aussi, ça suffit" ? », dit-il alors à un de ses proches. Or le président reste inquiet de l'évolution des instructions en cours à la Mairie de Paris et qui font peser le soupçon sur lui. Protégé par une immunité présidentielle, M. Chirac

ne veut pas voir la légitimité de son mandat mise en cause et considère qu'il sera très difficile de résister à une pression en faveur d'une démission anticipée si les affaires de faux électeurs, le dossier des HLM de la Ville, les menaces du couple Tiberi entendent le scandale jusqu'à l'Elysée.

C'est donc une fois le cinquième anniversaire de son élection passé, le 7 mai 2000, que M. Chirac a accepté qu'on laisse filtrer à l'extérieur qu'il « réfléchissait » au quinquennat. L'initiative giscardienne, la pression de Lionel Jospin l'ont obligé à suivre un rythme qui n'est certainement pas celui qu'il aurait souhaité. Pris entre la nécessité de convaincre les Français qu'il sera plus aisé de le réélire pour cinq ans et le souci d'aller au bout de son septennat, M. Chirac s'est trouvé en grande difficulté pour expliquer sa conversion soudaine à une réforme à laquelle il s'est rallié par raison, mais dont il craint tous les effets.

Rle B.





## Si la révision n'est pas soumise au Congrès, comment s'organisera la procédure du référendum

LIONEL JOSPIN l'a déclaré une première fois, le 16 mai, à l'Assemblée nationale, puis répété, depuis l'hôtel Matignon, le 19 mai : son souhait est que la réforme du quinquennat se fasse « vite ». Jacques Chirac s'est dit, à son tour, lundi 5 juin, favorable à un aboutissement « rapide » de la réforme. La mécanique est enclenchée.

Lundi 5 juin, le projet de loi constitutionnelle a été transmis au Conseil d'Etat. Après son examen par le conseil des ministres, mercredi 7 juin, le projet sera immédiatement transmis à l'Assemblée nationale. Comme l'a précisé, lundi soir, le ministre chargé des relations avec le Parlement, Daniel Vaillant, il devrait être inscrit à l'ordre du jour de l'Assemblée mercredi 14 juin pour être discuté « dans l'après-midi et en soirée ». Il sera ensuite transmis au Sénat, qui l'examinera jeudi 29 juin et, éventuellement, vendredi 30 juin. Sauf accident, le texte devrait donc être adopté dans les mêmes termes par les deux Assemblées – comme cela est requis pour réviser la Constitu-

tion – avant la fin de la session parlementaire.

Le président de la République ne choisira qu'après la procédure de ratification de la réforme. Dans l'hypothèse, qu'il n'a pas formellement écartée, où il déciderait de soumettre cette révision au Parlement réuni en Congrès à Versailles, un tel Congrès pourrait être organisé très rapidement (en une dizaine de jours) et à tout moment. Dans le cas d'une consultation des Français par référendum, qui a la préférence de M. Chirac, la procédure est plus longue.

Elle est enclenchée par le président de la République, qui doit convoquer le référendum par un décret soumis au contreseing du premier ministre. Un second décret doit ensuite préciser l'organisation de la campagne référendaire. Il doit être soumis au Conseil d'Etat, au Conseil constitutionnel et au Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA). En effet, selon l'article 60 de la Constitution, le Conseil constitutionnel « veille à la régularité des opéra-

tions de référendum et en proclame les résultats ». L'ordonnance du 7 novembre 1958 précise que le Conseil est « consulté » sur l'organisation des opérations de référendum, sur l'habilitation des organisations à participer à la campagne officielle et sur les modalités de cette campagne.

Quant au CSA, il intervient sur deux plans. Pour l'organisation de la campagne officielle sur les chaînes publiques, il est chargé de répartir les temps de parole accordés aux partis politiques, qui, contrairement aux autres consultations, ne sont pas spécifiés dans le code électoral. Par ailleurs, le CSA veille au respect du pluralisme dans les émissions d'information. L'ensemble de cette procédure préparatoire prend, en général, deux mois. A supposer que toutes les consultations soient conduites durant l'été, le référendum pourrait donc être organisé, au mieux, à partir du début du mois de septembre.

Gérard Courtois

## Durée des mandats électifs : les autres chantiers

INTERROGÉ sur d'autres modifications des institutions qui pourraient survenir ultérieurement, Jacques Chirac n'a pas fermé la porte à une limitation de la durée des mandats. « Une chose à la fois », a-t-il répondu sur ce point, en restant évasif : « Pour le moment, on parle de la réduction, qui me paraît conforme aux exigences de la démocratie moderne, du mandat du président de la République. Pour le reste, nous verrons, nous ferons des débats là aussi. Mais essayons de les dédramatiser et de les dépolitiser et interrogeons les Français chaque fois que la chose est possible. »

Le sort qu'il convient de réserver aux autres mandats électifs que celui du président de la République est une question qui ne manquera pas de surgir lors du débat sur le quinquennat. Les réserves qui se sont d'ores et déjà exprimées à droite, au Palais du Luxembourg, à propos du quinquennat, sont ainsi dues, pour une part, à la crainte des sénateurs, élus pour neuf ans, de devoir subir une réduction de la durée de leur propre mandat. Ce

ne sont d'ailleurs pas les seuls concernés. En France, si les députés sont élus pour cinq ans, les maires, ainsi que les conseillers généraux, disposent toujours d'un mandat de six ans.

### L'EXCEPTION FRANÇAISE

L'harmonisation de la durée de tous ces mandats, sur une base de cinq ans, figurait parmi les propositions arrêtées par le Parti socialiste lors de sa convention sur la démocratie de juin 1996. Devenu premier ministre, M. Jospin indiquait, dans son discours de politique générale prononcé à l'Assemblée nationale, le 19 juin 1997 : « Comme je m'y suis engagé, je proposerai que les mandats électifs soient harmonisés sur une base de cinq ans. »

Dans un entretien au Monde du 21 avril 1998, le chef du gouvernement affirmait : « Là encore, je constate que la démocratie française est une exception. En plus, elle ne fait pas preuve de cohérence, car nous avons des mandats à cinq, six et sept ans, et même à neuf ans pour le Sénat. Ces durées n'obéissent à

aucun principe particulier. Je suis favorable à une harmonisation de tous les mandats à cinq ans. C'est un bon rythme pour la respiration démocratique et une durée suffisante pour que les élus aient à rendre compte aux citoyens. »

La loi du 19 janvier 1999 a réduit de six à cinq ans la durée du mandat des conseillers régionaux. Cette disposition sera applicable lors du prochain renouvellement des assemblées régionales, en 2004. La durée des autres mandats électifs n'a fait l'objet d'aucune réforme. Lundi matin, à quelques heures de l'intervention télévisée du président de la République, le PS a indiqué, par la voix de son secrétaire national aux études, Vincent Peillon, qu'il entendait « utiliser l'espace » de l'éventuelle campagne référendaire sur le quinquennat pour « élargir le débat » à d'autres formes institutionnelles, parmi lesquelles la réduction de la durée des autres mandats, notamment ceux des sénateurs.

Jean-Baptiste de Montvalon

## Paroles d'internautes, sur quinquennat.net

LES FRANÇAIS parlent au « président Giscard ». Pas de la pluie et du beau temps, comme à l'époque où Valéry Giscard d'Estaing s'invitait à dîner chez les « vraies gens », mais du quinquennat. Depuis l'ouverture de son site quinquennat.net, le 24 mai, « VGE » a reçu « plusieurs milliers de réponses », a-t-il annoncé, pas peu fier, lundi soir, sur France 2 : « 70 % » de personnes seraient favorables au quinquennat et « encore plus, 76 % » seraient partisans d'un mandat renouvelable une seule fois. « Il faudrait un article 2 » sur le renouvellement du mandat, a aussitôt conclu VGE : « Pourquoi n'aurait-on pas le droit de poser deux questions ? »

L'ancien chef de l'Etat n'a pas évoqué, en revanche, les quelque cent cinquante courriers qui alimentent le forum électronique de son site. On y trouve de tout : de la réponse lapidaire à la dissertation sur l'équilibre des pouvoirs, du message de félicitations à la lettre rageuse du cybercitoyen : « Bravo, monsieur VGE, pour votre magnifique intervention à l'Assemblée nationale [le 16 mai, à propos du quinquennat], félicité Odile, le 4 juin, tandis que Frédéric Lacaze salue « un choix judicieux ». « On nous prend vraiment pour des c..., s'énerve Hubert de Boisse, le 30 mai. C'est toujours lorsqu'il quitte le pouvoir que l'homo politicus français prend conscience des vraies réformes comme une poule dé-

couvre une cuillère... » Pour Philippe Toro, VGE n'a pas « digéré » sa défaite du 10 mai 1981 : « Entre nous, cette histoire de quinquennat, c'est pour embêter le méchant Chirac qui vous a fait trébucher à l'époque », raille-t-il, le 29 mai. Cette réforme, « que ne vous l'êtes-vous appliquée ? », ironise cet internaute. Le quinquennat, « est-ce vraiment le plus important en ce moment ? », se demande Grégory Kirch, le 28 mai, tandis qu'une quinzaine de correspondants plébiscitent le « septennat non renouvelable ».

« Et après ? », interpelle Mathilde, le 4 juin. Elle n'est pas la seule à dire que le quinquennat aura un impact sur le fonctionnement des institutions. Selon Pierre, cela n'empêchera pas la cohabitation, « sauf à faire une vraie réforme de la Constitution ». Il faut aller plus loin : oui à l'« application immédiate » de la réforme, plaide Louis Bernard : « Chirac devrait démissionner afin de permettre l'élection d'un nouveau président », réclame-t-il, le 28 mai. Oui au quinquennat, mais à condition de poser « une limite d'âge » de « soixante-dix ans au jour de l'élection », précise Laurent, le 27 mai. Ouf !, Jacques Chirac n'en aura que soixante-neuf en 2002...

Clarisse Fabre

# Enfin le quinquennat !

En mai 1997, le « groupe des cinq » – Guy Carcassonne, Olivier Duhamel, Yves Meny, Hugues Portelli et Georges Vedel – avait lancé dans Le Monde (du 7 mai 1997), un appel à « changer la République ». Les cinq professeurs de droit constitutionnel ou de sciences politiques estimaient qu'en France « la démocratie ne se porte pas bien » et proposaient cinq séries de mesures, pour « de vrais changements des pouvoirs, du pouvoir » : « Réviser la révision et vivifier le référendum, instaurer le quinquennat présidentiel, en finir avec le cumul des mandats, repenser les pouvoirs locaux, rendre l'Etat impartial ».

Au lendemain de l'intervention télévisée de Jacques Chirac sur le quinquennat, Le Monde a de nouveau sollicité les cinq constitutionnalistes. S'ils expriment leur « satisfaction » à voir franchie cette « étape décisive » du quinquennat et leur « espérance » que cette question soit tranchée par référendum, les auteurs regrettent que le chef de l'Etat ne se soit pas prononcé sur le calendrier électoral, qui prévoit aujourd'hui des élections législatives avant l'élection présidentielle.

D'ABORD une satisfaction, celle de voir une étape décisive franchie par une réforme que, individuellement, nous souhaitons depuis longtemps et à laquelle, collectivement, nous avons appelé voici trois ans. Deux raisons principales nous semblent imposer le quinquennat. D'une part, l'on ne peut recevoir la responsabilité de conduire le pays, tout en bénéficiant, sept ans durant, d'une irresponsabilité totale. L'exigence démocratique impose donc soit de retirer tout réel pouvoir au chef de l'Etat, soit de l'amener à répondre plus souvent de l'usage qu'il en fait. La seconde voie est plus pertinente. D'autre part, la réforme permettra de désigner des responsables pour une durée connue, normalement cinq ans, au lieu que le système actuel ne leur donne qu'une durée incertaine, variant de un à cinq ans. Avec le septennat, la durée est théorique, mais la réalité est chaotique, comme le montrent

les rythmes des vingt dernières années. Ainsi, nous nous rapprochons du standard européen dans ce qu'il a de plus efficace : un dirigeant et une majorité, choisis par les citoyens et responsables devant eux, disposant au pouvoir d'une durée stable.

S'il n'y a pas tout ce que nous aurions pu souhaiter, au moins y en a-t-il assez pour que nous ne boudions pas notre plaisir

Ensuite une espérance, celle de voir les Français eux-mêmes appelés à trancher cette question qui les regarde au premier chef. Voilà vingt-sept ans que d'autres, les précédents présidents, ont décidé à leur place, pérennisant le septennat parce que, une fois élus, telle était leur convenance personnelle. L'on peut être pour ou contre la réforme avec, dans les deux cas, des arguments dignes et pertinents, mais on ne saurait retarder encore le moment de trancher. Le recours au congrès est techniquement possible. Il nous semble démocratiquement inopportun. D'une part, l'expérience récente a prouvé que cette voie peut se révéler incertaine. D'autre part, le suffrage universel est le mieux à même de s'exprimer sur le suffrage universel. Quant aux inquiétudes sur le taux de participation à un référendum, elles sont sans fondement : même avec 50 % d'abstention, la réponse des Français serait 100 % légitime.

Puis un regret, celui de ne pas voir réglée la question, moins technique qu'il y paraît, de la fixation d'une date pour la fin du mandat présidentiel. C'est le hasard qui fait que, en 2002, les députés seront élus avant le président. L'on peut s'en accommoder, à titre accidentel

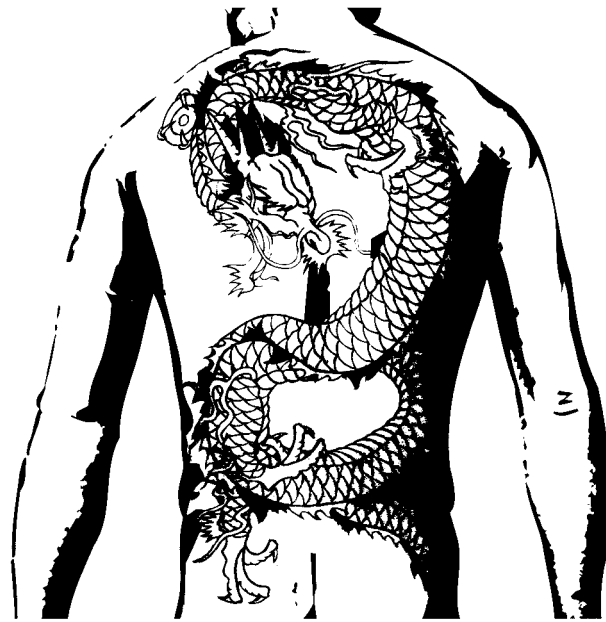
et à regret, mais il est imprudent de solidifier ce déroulement absurde qui, si rien n'est fait, se reproduira tous les cinq ans. Faut-il avoir été élu après le président, et sur son nom, les députés risquent de ne pas faire preuve, à l'heure des difficultés, d'une solidarité politique suffisante avec le chef de l'Etat. Faut de cette solidarité, les majorités a priori les plus solides peuvent tôt ou tard se disloquer. Cela risquerait de provoquer le retour de l'instabilité, d'autant plus à craindre qu'elle flatte la tendance naturelle à tous les Parlements, comme les mauvaises herbes qui peuvent ruiner le mieux agencé des jardins. Le problème, s'il n'est pas réglé aujourd'hui, devra impérativement l'être demain.

Enfin un rappel, celui qui, renouant avec les thèmes que nous avons agités il y a trois ans, souligne que d'autres réformes peuvent être utiles, voire indispensables. Au premier rang de celles-ci, figure la suppression réelle du cumul des mandats, au moins pour les députés. A tous ceux qui s'inquiètent des effets que le quinquennat produira sur le Parlement, qui de ce fait prônent sa revalorisation, nous disons que ce dont l'Assemblée nationale a besoin avant tout, ce n'est pas de nouveaux pouvoirs — elle a tous ceux dont disposent ses homologues étrangères — c'est d'élus assez présents, assez nombreux, pour exercer effectivement ceux qu'ils détiennent, ce qui impose que, de nouveau comme leurs homologues étrangers, ils n'aient que cela à faire.

Satisfaction, espérance, regret, rappel, s'il n'y a pas tout ce que nous aurions pu souhaiter, au moins y en a-t-il assez pour que nous ne boudions pas notre plaisir, celui, grand, de voir un peuple adulte décider lui-même de ce qui le concerne, quelle que soit sa réponse.

Guy Carcassonne,  
Olivier Duhamel,  
Yves Meny,  
Hugues Portelli  
et Georges Vedel

www.voila.fr



Créer facilement VOTRE PAGE PERSO avec Voila, pour vous exprimer, montrer vos photos ou partager vos passions. Et pour être vu du monde entier, votre page perso est référencée sur l'annuaire Voila qui recense toutes les pages perso du web.



# Le Medef rediscute les modalités de la nouvelle assurance-chômage

Face à des syndicats gênés de paraître céder trop vite et critiqués par les associations de chômeurs et la gauche, le patronat a dû admettre que son projet de contrat d'aide au retour à l'emploi nécessitait d'être amendé. Les partenaires sociaux se retrouveront le 13 juin

L'interminable séance de négociations sur l'assurance-chômage, qui s'est achevée mardi 6 juin, à l'aube, après quatorze heures de discussions entre le patronat et les syndicats, n'a pas débouché sur un accord. Au dernier mo-

ment, le Medef a fait une concession – pour le moment surtout symbolique – en acceptant de requalifier son contrat d'aide au retour à l'emploi (CARE) en « plan » (PARE). Le patronat a toutefois refusé de clarifier le ca-

ractère obligatoire ou non du nouveau dispositif. Et le mécanisme des sanctions a été précisé, en cas de refus, par le demandeur d'emploi, de propositions d'embauche. Alors que la précédente séance de négociations, le

1<sup>er</sup> juin, avait vu la CGT très isolée, les organisations syndicales ont tenté, cette fois, d'accorder leurs réactions. Les excédents de l'Unedic ont été de nouveau réévalués à la hausse : ils devraient atteindre plus de 30 mil-

liards de francs en 2003. Les partenaires sociaux ont convenu de se retrouver, pour discuter des modalités concrètes du PARE et du protocole d'accord du nouveau régime d'assurance-chômage, le 13 juin.

AU DERNIER moment, le CARE a cédé la place au PARE. Peu avant 5 heures du matin, mardi 6 juin, le patronat a consenti à cette mutation, le plan d'aide au retour à

## RÉCIT

D'interruption en interruption, une éprouvante guerre de positions

L'emploi se substituant au contrat du même nom. C'est le résultat le plus concret d'une réunion difficile sur l'assurance-chômage, engagée quatorze heures plus tôt au siège du Medef. Satisfaction a ainsi été donnée à la CFDT, la CFTC et la CGC qui avaient suggéré ce changement d'appellation pour en finir avec un CARE trop marqué du sceau patronal. Un nouveau nom, un nouveau texte mais aucune signature en bout de course : mardi,

les partenaires se sont quittés en se donnant un autre rendez-vous, le 13 juin.

En rentrant dans la salle, lundi à 15 heures, le patronat espère bien boucler un accord dans les heures qui suivent. N'est-il pas parvenu, le 1<sup>er</sup> juin, à entraîner la CFDT, la CGC, la CFTC et, dans une moindre mesure, FO sur ses propositions ? Après avoir fait du CARE le dispositif central du régime d'indemnisation, il s'agit, cette fois, d'en faire avaliser les modalités concrètes. Le climat a néanmoins changé. Ayant le sentiment de s'être trop avancées la dernière fois, les organisations syndicales se montrent plus critiques. Les paramètres financiers que leur communiquent l'Unedic, en début de réunion, leur en fournissent l'occasion. Les excédents de l'organisme paritaire devraient ainsi atteindre, en 2003, quelque 30 milliards de francs. La CGT et FO estiment, au vu de ces prévi-

sions, qu'il est désormais loisible pour l'Unedic de financer la re-conduction de l'ARPE (système de retraites contre embauches), d'étendre la couverture d'indemnisation, de supprimer la dégressivité et même de relever le niveau des allocations (*lire ci-dessous*). D'entrée de jeu, pourtant, les tensions sont palpables. La CGC se plaint de l'intervention, par écrit, de Martine Aubry et de Laurent Fabius auprès de l'Unedic (*Le Monde* du 6 juin). Pour le Medef, Denis Kessler juge cette démarche « insupportable », tandis que Claude Jenêt, de FO, réclame l'enlèvement de la caméra de surveillance placée dans la salle ! La CFTC explique, de son côté, que le CARE à caractère obligatoire « n'est pas une bonne solution ». La CFDT, elle, indique que le protocole d'accord rédigé le 1<sup>er</sup> juin n'a pas d'autre statut que celui de « document d'étape ».

Dès lors, la réunion hoquette.

Les interruptions de séance, parfois très longues, se succèdent. A deux reprises, on frise la rupture. La CFTC et FO remettent en cause des points que le Medef considère comme acquis. Furieux, Denis Kessler fait alors mine de claquer la porte. Une éprouvante guerre de position commence. Sans cesse, les syndicats réclament des éclaircissements sur le CARE. Sans cesse, le Medef esquive. Il tente de passer en revue, article par article, ses modalités.

## LE MOT QUI CHANGE

Les discussions achoppent, notamment, sur le caractère obligatoire du CARE. Les heures passent. « Le Medef tente de réserver les articles à problème en nous expliquant qu'il les met dans une casserole à côté du feu », s'agace François Daphnis, de la CGT.

A 4 h 40, après une ultime interruption des travaux, le Medef revient à la table de négociations

avec un nouveau concept, le PARE. Ce dernier, basé sur une relation de « contractualisation » entre le chômeur et le régime d'indemnisation, ressemble beaucoup au CARE. Mais à la différence de celui-ci, il ne relève plus du droit civil. « Le terme de plan est moins fort du point de vue juridique que celui de contrat et c'est moins obligatoire », explique la CFDT, qui préconise une stratégie d'amélioration graduelle des propositions patronales. Le reste des modalités ne change pas fondamentalement. Les pénalités en cas de refus d'un emploi sont cependant précisées : les allocations sont réduites de 20 % si le chômeur décline une première proposition d'embauche. Elles sont suspendues dans l'attente qu'il prouve sa bonne foi dès la deuxième. Elles sont supprimées au troisième refus.

Une possibilité de recours non suspensif est introduite. Pour la CFDT, comme la CGC, ce méca-

nisme de sanctions n'est pas pire que celui qui existe déjà dans le code du travail, bien que ce dernier, plus souple, permette de se réinscrire au bout de quelques mois... « C'est un contrat qui est signé et proposé à tous les demandeurs d'emploi », persiste, à la sortie, un Denis Kessler visiblement éprouvé par les travaux. « Le dispositif d'aide au retour à l'emploi est en train de mûrir, il correspond à nos objectifs », estime pour sa part Michel Jalmain, de la CFDT. « La prochaine fois, nous demanderons que les demandeurs d'emploi qui ne voudraient pas du PARE bénéficient d'une indemnisation », ajoute-t-il. Le PARE est, pour la CFTC, une « concession importante du patronat », un « recul du Medef » pour la CGT. « On est encore dans une phase de résistance », avertissait toutefois Force ouvrière.

Isabelle Mandraud et Caroline Monnot

## COMMENTAIRE

### RACCOMMODAGE SYNDICAL

Si front commun syndical il y a eu, dans la nuit du lundi 5 au mardi 6 juin, c'était d'un front rapiécé. Ce raccommodage, après l'isolement de la CGT, le 1<sup>er</sup> juin, lors de la précédente séance de négociation, est le résultat de plusieurs facteurs.

Les centrales ont eu à cœur de faire oublier les marchandages auxquels certaines d'entre elles s'étaient livrées lors des précédentes discussions avec le Medef. Pour s'être trop vite emballées, la CFDT, la CGC, la CFTC et, dans une moindre mesure, FO, avaient semblé prêtes à accepter un CARE sur lequel elles avaient toutes, pourtant, émis des réserves plus ou moins

marquées. La protestation des associations de chômeurs, les déclarations indignées des Verts et du PCF ont créé une pression, renforcée encore par la lettre commune de Martine Aubry et de Laurent Fabius, la ministre de l'emploi et celui de l'économie, mettant en garde les partenaires sociaux contre l'instauration d'un « système à double vitesse ». A son tour, lundi, le PS a fustigé la « stigmatisation des chômeurs par le Medef », qualifiant les projets qu'avait acceptés de discuter les syndicats de « révolution sociale inacceptable ».

Dans ce contexte, FO, sous la houlette de Marc Blondel, a non seulement revu sa position, mais aussi fait du militantisme auprès des autres, notamment une CFTC prise de doute. La CFDT a jugé, alors, qu'elle devait temporiser.

I. M. et C. M.

## Les projections financières promettent une forte progression des excédents

SUR LA BASE d'une croissance forte de 3 % et d'une diminution du nombre de chômeurs de 250 000 par an, les services de l'Unedic ont fourni toute une série de paramètres financiers aux partenaires sociaux. Les excédents de l'organisme paritaire, estimés à près de 8 milliards de francs en 2000, passeraient à 15,5 milliards en 2001, à 20,4 milliards de francs en 2002 et à 30,5 milliards en 2003. Ces chiffres, de nouveau révisés à la hausse, ont, depuis des mois, alimenté le débat sur la « cagnotte » de l'Unedic.

Par ailleurs, les effets combinés du CARE et de la baisse tendancielle du chômage, généreraient, en terme de recettes de cotisation et d'économie d'indemnisation, 1,1 milliard de francs de plus dans les caisses de l'Unedic en 2001, 7,2 milliards en 2002 et 14,2 milliards en 2003. En prenant en compte deux tiers des demandeurs

d'emploi sur les 1,7 million de personnes qui s'inscrivent chaque année, le coût du CARE, en revanche, est estimé à 6,1 milliards de francs par an, hors formation des agents.

Ces hypothèses diffèrent assez peu de celles de l'ANPE (*Le Monde* du 6 juin). La suppression de la dégressivité des allocations, introduite en 1992, nécessiterait, pour sa part, 3 milliards de francs en 2000, 8,4 milliards en 2002 et 7,8 milliards en 2003. L'ARPE (système de retraite contre embauche), étendue à la génération née en 1942, coûterait 1,1 milliard

de francs d'ici 2003. L'aide à la mobilité, ou prime au déménagement, prévue dans le cadre du CARE, impliquerait 500 millions de francs de dépenses supplémentaires chaque année, tandis que l'ouverture de l'indemnisation aux créateurs d'entreprise qui échouent s'élèverait à 300 millions de francs par an.

La suppression de la surcotisation cadres réclamée par la CGC est évaluée à 1,5 milliard de francs en moyenne, chaque année, d'ici à 2003. Au cas où l'ARPE ne serait pas reconduite, Michel Jalmain, de

la CFDT, a indiqué, mardi 6 juin, qu'une provision de 1,8 milliard de francs était envisagée dans les comptes de l'Unedic pour aider à financer « des retraites anticipées ou des retraites à la carte ». Les réserves de 20 milliards de francs dont dispose aujourd'hui le régime d'assurance-chômage n'ont pas été évoquées. Pas un mot, non plus, sur la clarification des relations financières avec l'Etat, pourtant réclamée avec insistance par Martine Aubry.

I. M. et C. M.

## Les partisans de François Hollande, en provoquant la colère des fabiusiens, lancent le congrès du PS

AVANT même d'être rendue publique, leur initiative a provoqué la fureur de Laurent Fabius et de ses amis. Dix-sept secrétaires nationaux, sur vingt-huit, et deux responsables nationaux, ont diffusé, mardi 6 juin, un texte, intitulé « pour une nouvelle synthèse socialiste », qui est destiné à alimenter la « contribution centrale » que le premier secrétaire, François Hollande, veut présenter pour le prochain congrès du Parti socialiste, du 24 au 26 novembre à Grenoble. Soucieux de ne pas provoquer les fabiusiens, M. Hollande n'a pas signé ce texte et va créer un groupe de travail au sein du secrétariat national pour que sa contribution émane d'une large majorité de ses membres.

Mais les dix-neuf signataires viennent tous de ce pôle de rassemblement jospino-rocardien, que M. Hollande a accepté de coordonner en participant à deux dîners avec les intéressés, et qui constitue, dans les instances du PS, la « majorité de la majorité », concept qui fait figure de chiffon rouge aux yeux des amis de M. Fabius et dont le premier secrétaire a désormais interdit l'usage... Il y a là dix jospinistes : Jean-Pierre Bel, Sylvie Guillaume, Henri Nallet, mais aussi Jean-Christophe Cambadélis, Vincent Peillon, Michèle Sabban, Marisol Touraine, proches de Dominique Strauss-Kahn, et trois ex-fabiusiens – Régis Passerieux, Christian Paul et François Rebsamen. M. Bel et M. Rebsamen ont participé au club Socialiste aujourd'hui de Jean Glavany. Il y a aussi quatre rocardiens : Alain Bergounioux, Bernard Sou- lage, Dominique Lefebvre et Jean-Pierre Sueur. Ce dernier, maire d'Orléans, a également signé la lettre de Martine Aubry, « Réfor-

mer », comme deux autres signataires du texte du 6 juin, Adeline Hazan et François Lamy. Il y a enfin une proche d'Elisabeth Guigou, sa suppléante Cécile Helle, un ami de Pierre Mauroy, Bernard Roman, et un ex-poperéniste, Philippe Bassinet. Bref, une grande majorité du secrétariat national a signé, à l'exception d'Alain Vidalies, de François Loncle, qui pourrait signer un texte avec Louis Mermaz, de la Gauche socialiste et... des amis de M. Fabius.

## QUATRE PAGES


Les dix-neuf proposent toutefois des ingrédients pour une synthèse majoritaire, en plaidant d'emblée pour « une perspective d'ensemble qui puisse donner un sens aux propositions formulées » par le PS. Jugant que le « bilan conséquent » de l'action menée depuis 1997 ne dispensera pas la gauche d'avoir, en 2002, « un nouveau projet » afin de « montrer sa capacité à maîtriser dans la durée les évolutions économiques, sociales, également culturelles qui marquent l'entrée dans le nouveau siècle », les signataires, « rassemblés autour de Lionel Jospin et de François Hollande », plaident pour « un nouveau contrat politique » répondant à « l'exigence de démocratie et de participation des citoyens » dont le quinquennat « n'est qu'un élément de modernisation ».

En quatre pages, les dix-neuf proclament que « le socialisme administré est mort » et que « le marché, s'il est indispensable, ne constitue ni une orientation, ni un projet ». « Il nous faut donc définir le projet d'une société solidaire dans un monde économiquement ouvert », insistent-ils. Il s'agit donc de « poursuivre la lutte contre les inégalités en affirmant que la liberté de

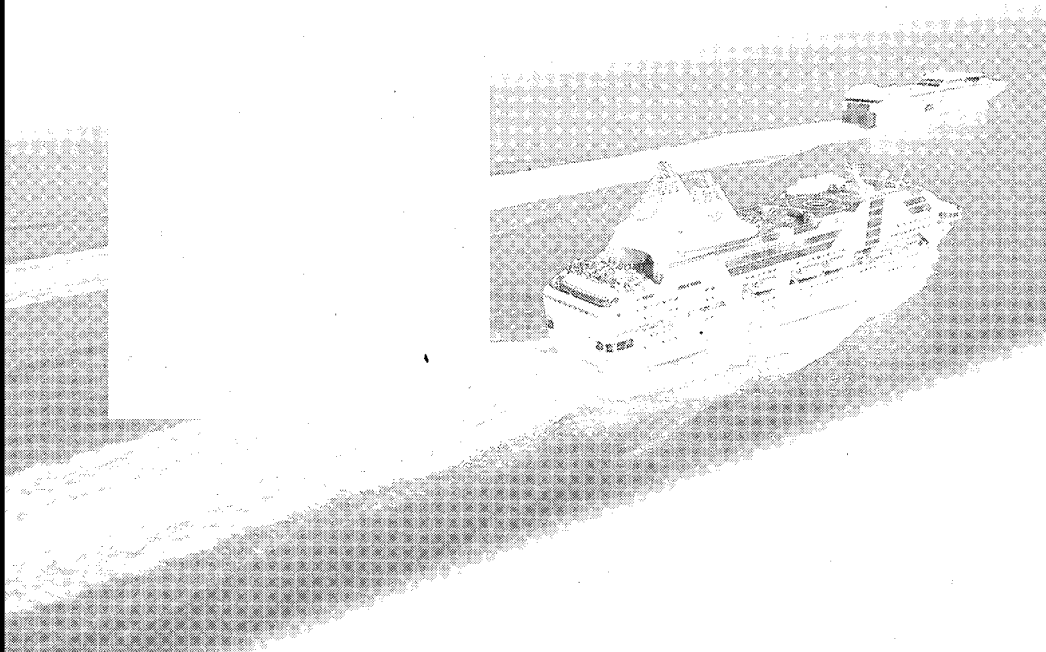
l'individu suppose un optimum d'égalité économique et sociale ». Cette « nouvelle synthèse » défend un « socialisme moderne », qui doit « incarner l'espoir d'une société solidaire dans une Europe maîtresse de son destin » autour de quelques axes : « l'objectif du plein-emploi » ; une politique sociale prenant en compte de nouveaux besoins et donnant la priorité à l'éducation et à la formation ; une réforme des politiques actives du marché du travail pour établir « un juste équilibre entre les incitations, les opportunités et les obligations » ; une fiscalité favorisant la création de richesses et une « meilleure redistribution » mais ayant comme priorité de « faciliter le retour à l'emploi de ceux qui sont exclus du marché du travail » ; une pénalisation de la précarité ; une « conception universaliste du service public » ; une réforme de l'Etat – thème cher à M. Fabius – qui « porte la responsabilité du pacte républicain et laïc ».

Se situant loin des « grands écarts entre la dérive socialo-libérale et la crispation socialo-démagogique », les dix-neuf amorcent un travail commun que « la majorité de la majorité » du congrès de Brest en 1997 n'avait jamais entrepris. Ils se déclarent ouverts aux fabiusiens mais leur reprochent de continuer à se réunir depuis que M. Fabius est au gouvernement. « Il dit détester les courants, mais il voudrait que son courant soit le seul au PS », lance l'un d'eux. M. Hollande relativise ce texte, qui n'est « ni le plan ni la matrice de la contribution centrale, mais un matériau comme les autres ». Le 7 juin, il dîna avec ses six secrétaires nationaux fabiusiens...

Michel Noblecourt

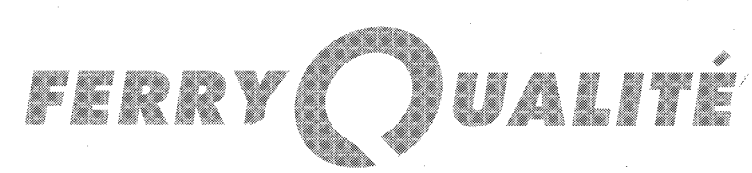


**Les navires pour la Corse**



**Certifiés Qualicert :**

- Napoléon Bonaparte
- Danielle Casanova
- Paglia Orba
- Monte d'Oro





# Les Verts, les socialistes et le RPR réclament une révision des listes électorales à Paris

Plusieurs propositions de loi devaient être déposées mardi 6 juin

A la suite de l'affaire des « faux électeurs » parisiens, les Verts et les socialistes ont décidé de déposer, chacun de leur côté, mardi, une propo-

sition de loi visant à renforcer les pouvoirs du préfet en matière de révision des listes électorales. Pour sa part, le chef de file de la droite,

Philippe Séguin, propose une refonte complète des listes dans la capitale, jugée « irréalisable et inefficace » par les Verts.

**HUIT JOURS** après la mise en examen de plusieurs élus parisiens dans le dossier des « faux électeurs » du 3<sup>e</sup> arrondissement, les différentes formations politiques font assaut de propositions anti-fraude. Pas moins de quatre propositions de loi – émanant du RPR, du PS, des Verts et du Mouvement des citoyens (MDC) – devraient être déposées, ces jours-ci, sur le bureau de l'Assemblée nationale. Leur objectif commun est de nettoyer, d'ici aux municipales de mars 2001, les listes électorales parisiennes que les travaux annuels des commissions de révision n'ont pas débarrassées de leurs « faux électeurs », comme l'ont montré les enquêtes judiciaires en cours.

Accompagné du chef de file parisien des Verts Yves Contassot, le député de Gironde, Noël Mamère, a donc présenté, lundi 5 juin, une proposition de loi « relative à la révision des listes électorales ». Les Verts, a expliqué M. Mamère, jugent « techniquement irréalisable, très coûteuse et peu effi-

cace », l'idée défendue, dès le 31 mai par le candidat RPR à la mairie de Paris, Philippe Séguin, d'une révision complète des listes qui obligerait le million d'électeurs parisiens à se réinscrire. Nul besoin de modifier le code électoral, il suffit de l'appliquer rigoureusement, a assuré M. Contassot. Les Verts demandent donc un renforcement du rôle du préfet dans la révision des listes et la possibilité, pour ce dernier, d'utiliser, pour écarter les fraudeurs éventuels, « tous les fichiers tenus par les services publics et parapublics », à commencer par ceux de de l'administration fiscale. Ils réclament aussi que les commissions administratives de révision des listes électorales s'élargissent à deux nouveaux membres : un magistrat de la Cour de cassation et un représentant du maire d'arrondissement, « alors qu'aujourd'hui à Paris, a expliqué M. Contassot, le maire nomme deux des trois membres de la commission ».

Le député Noël Mamère, qui avait fait l'objet d'un « rappel à

l'ordre » de Raymond Forni, président de l'Assemblée nationale, pour avoir, le 30 mai, mis en cause Jacques Chirac à propos des « faux électeurs » parisiens, a saisi l'occasion pour redire son intention de « briser le tabou de la sanctuarisation du président de la République ». « Ce dernier, a-t-il répété, a construit son avenir politique sur une fraude organisée. » Le député de Gironde a adressé une lettre à M. Forni, dans laquelle il demande à être reçu par le bureau de l'Assemblée, pour « être entendu » sur « les propos réfléchis » qu'il a tenu le 30 mai.

#### UTILISER LES FICHIERS

Les socialistes, également, ont préparé une proposition de loi qui devait être déposée, mardi 6 juin. Après avoir envisagé de la limiter au renforcement des sanctions applicables en cas de fraude, ils ont, finalement, opté pour un texte proche de celui des Verts. Comme eux, ils réclament un renforcement du pouvoir de contrôle des listes par le préfet ainsi qu'un élargisse-

ment des commissions de révision. Le député de Paris, Christophe Carresche, devait, en outre, interroger le gouvernement, mardi lors de la séance des questions d'actualité, sur l'utilisation de divers fichiers pour la révision des listes. Il est vrai que, d'abord hostile à cette idée, le ministre de l'intérieur, Jean-Pierre Chevènement, y semble désormais plus ouvert. Lors d'un déplacement à Metz, lundi, il a évoqué la possibilité « pour en avoir le cœur net », de consulter le Conseil d'Etat sur l'utilisation des fameux fichiers. « Compte-tenu des délais, a estimé M. Chevènement, un contrôle fouillé des listes serait mieux approprié qu'une totale refonte ».

Le candidat du RPR à la mairie de Paris, Philippe Séguin, a passé sa journée, lundi, à préparer ses arguments pour répondre aux objections des Verts et du PS. Et le président du groupe RPR de l'Assemblée nationale, Jean-Louis Debré, a présenté, mardi matin, la proposition de loi de M. Séguin, relative à « l'établissement et à la révision des listes électorales à Paris ». M. Séguin estime que le système qu'il propose a été « rodé en grandeur réelle, en 1991, en Corse, dont le nombre d'habitants est sensiblement comparable à celui des plus gros arrondissements parisiens ». Concernant l'hypothèse d'un croisement de différents fichiers, il conteste que l'on puisse « donner à l'autorité administrative le droit de manipuler des fichiers comportant des informations nominatives ». Enfin, comme il n'ignore pas que sa proposition a peu de chance d'être inscrite telle quelle à l'ordre du jour de l'Assemblée nationale, il conclut son exposé des motifs par cette ultime suggestion : « Au cas où le gouvernement parviendrait à convaincre le Parlement de la difficulté pratique à organiser une révision complète des listes d'ici au 31 décembre (...), il conviendrait, à tout le moins, qu'on modifie la législation en vigueur, s'agissant de la supervision des commissions de révision des listes électorales ».

Christine Garin  
et Jean-Louis Saux

## Quand les écologistes rechignent à mettre la main à la poche

**MA CASSETTE!** Pour l'instant, celle d'Yves Contassot, chef de file des Verts parisiens aux élections municipales de mars 2001 n'est pleine que d'espoirs – ceux que lui donne un bon début de campagne grâce à la dénonciation des faux électeurs parisiens.

Mais le « Monsieur propre » des Verts a toutes les peines du monde à constituer son trésor de guerre pour les longs mois qui viennent. Lundi 5 juin, lors d'un conseil départemental houleux, ses amis Verts ont refusé le budget de campagne qui leur était présenté. Mercredi

24 mai, ils avaient déjà fait de même.

Les têtes de liste des écologistes dans les vingt arrondissements de Paris n'ont pas plus accepté l'hypothèse haute, qui ponctionnait 1 354 000 francs sur leur budget pour les frais communs, que l'hypothèse basse qui en prélevait 979 700. Trois arrondissements seront cependant dispensés de leur écot, les 7<sup>e</sup>, 8<sup>e</sup>, et 16<sup>e</sup>, où les Verts n'espèrent pas passer la barre des 5 % des suffrages exprimés au premier tour, condition pour être remboursé de 50 % du plafond de dépenses autorisées pour la campagne par l'Etat.

Pourquoi se laisser « plumer » au profit du chef de file, se demandent plusieurs têtes de listes, alors que

la campagne va se jouer dans les arrondissements. Yves Contassot, qui posait naguère lui-même cette question avec ses amis d'Autrement les Verts (ALV), a quelque difficulté à sortir du dilemme. Au nom de quoi la communauté accepterait-elle de payer, dès maintenant, deux permanents à temps plein pour la campagne alors que, mise devant le fait accompli de leur embauche, elle estime que ce n'est pas nécessaire, se demandent aussi plusieurs Verts parisiens.

Les groupes locaux des 8<sup>e</sup>, 9<sup>e</sup> et 17<sup>e</sup> arrondissements vont même plus loin : dans une motion adoptée le 29 mai, ils « condamnent fermement le fait qu'une même personne puisse à la fois être salariée de la campagne des Verts Paris et tête de liste dans l'un des arrondissements », ce qui est le cas d'Aurélien Filipetti, tête de liste dans le 5<sup>e</sup> et attachée de presse de la campagne. « Il nous semble suicidaire de rémunérer un de nos candidats avec les deniers de la campagne, même par le biais d'une association écran », poursuivent-ils.

Mais, au fond, c'est le ton très personnel de la campagne d'Yves Contassot que les Verts, ultra-pointilleux sur la culture « collective », lui reprochent. Sans se soucier du déficit de notoriété qu'il avait à combler. Dans ce domaine, il a pourtant mis les bouchées doubles, pour le plus grand bénéfice des Verts.

Béatrice Gurrey

## Quelques décimales de moins pour faire passer l'euro...

**LE SÉNAT** devait voter en termes conformes à ceux de l'Assemblée nationale, mardi 6 juin, le projet de loi de la garde des sceaux, Elisabeth Guigou, autorisant le gouvernement à légiférer par ordonnance – jusqu'à l'ouverture de la prochaine session parlementaire, le 2 octobre 2000 –, avaient précisé les députés – pour « toiletter » le montant de quel- que sept cents taxes, amendes, seuils et plafonds inscrits dans la loi. Les pouvoirs publics souhaitent en effet que ces sommes, aujourd'hui exprimées en francs, restent « lisibles » et « mémorables » quand elles seront converties en euros.

Le texte, voté le 3 mai au Palais-Bourbon, donne au gouvernement le droit de convertir ces montants en euros sans appliquer strictement le taux fixé lors de l'in-

troduction de la monnaie unique, le 1<sup>er</sup> janvier 1999, et qui compte cinq chiffres après la virgule (1 euro = 6,55957 francs). Une application rigide de la règle aurait transformé une amende de 300 000 F en une pénalité de 45 734,71 €, ou le montant minimal du capital social d'une SARL de 50 000 F en un seuil de 7 622,45 €. Celui-ci sera fixé à 7 500 €, ce qui ne représente qu'une réduction de 1,6 % du montant converti.

Pour certaines entreprises, la question de la conversion n'est pas neutre financièrement. France Télécom, par exemple, facture en minutes les quelque 8 000 milliards de secondes de communication qu'elle vend chaque année. En redivisant les minutes en secondes et en n'appliquant un arrondi qu'au troisième chiffre après la virgule, la masse déplacée

s'élève pour elle à 400 millions de francs. L'opérateur envisageait donc un arrondi au... cinquième chiffre. Le ministère de l'éducation nationale a, lui aussi, fait ses comptes : en arrondissant l'allocation de recherche à 1 200 € (1 128,12 € actuellement, 7 400 F brut par mois), il lui en coûterait 63,6 millions de francs.

#### LE SMIC INCHANGÉ

Soucieux de neutralité juridique, les députés avaient inscrit dans la loi qu'aucune amende ne pourra augmenter lors de la conversion des francs en euros : l'arrondi devra se faire à la baisse. Au nom de la neutralité financière, ils avaient également précisé que l'opération ne devait entraîner ni augmentation des dépenses ni réduction des ressources publiques. Certains sou-

haitaient cependant profiter de la réforme pour remettre à jour des montants non revalorisés depuis longtemps, comme le droit d'inscription au permis de chasse, qui passerait de 100 F à 131 F (20 €). La décision est difficile à prendre alors que les chasseurs les plus intransigeants « canardent » le gouvernement.

Les montants arrondis en euros s'appliqueront au 1<sup>er</sup> janvier 2002, mais ne concerneront pas le SMIC ou des prestations sociales. Ce projet de loi paraît anodin, mais ses retombées sont importantes puisqu'il doit contribuer, selon le gouvernement, à faire accepter la monnaie européenne par tous les citoyens. Il y a du chemin à faire, selon la mission euro : en janvier 2000, le montant des paiements en euros par chèque ne représentait que 0,89 % des paiements de ce type. « Ce changement majeur dans les habitudes ne doit pas créer, faute de préparation suffisante, un risque d'exclusion sociale et culturelle », avait souligné M<sup>me</sup> Guigou au Palais-Bourbon.

Jean-Michel Bezat

## Deux cantonales partielles

### SEINE-MARITIME

#### Canton de Doudeville (second tour).

I., 5 490 ; V., 2 932 ; A., 46,59 % ; E., 2 663.

Louis Tartarin, div. d., m. de Doudeville, 1 547 (58,09 %) ... ÉLU  
Patrick Resse, PS, 1 116 (41,91 %).

[Louis Tartarin, maire de Doudeville, remporte le canton éponyme laissé vacant par le décès de l'UDF Gérard Ducastel. Il n'a toutefois pas fait le plein des voix de droite, en dépit du retrait d'Eric Malandrin, son premier adjoint, arrivé en deuxième position, à l'issue du premier tour. Patrick Resse (PS) fait mieux que l'ensemble des voix de gauche du premier tour dans ce canton rural.]

28 mai 2000 : I., 5 491 ; V., 3 332 ; A., 39,32 % ; E., 3 114 ; Louis Tartarin, div. d., m. de Doudeville, 970 (31,15 %) ; Eric Malandrin, div. d., 872 (28,00 %) ; Patrick Resse, PS, 557 (17,89 %) ; Daniel Durecu, div. g., c. m. de Doudeville, 280 (8,99 %) ; Jean-Pierre Cavellier, PCF, 184 (5,91 %) ; Jean-Pierre Destouesse, Verts, 136 (4,37 %) ; Bernard Maignan, MNR, 115 (3,69 %).

### SEINE-MARITIME

#### Canton de Grand-Couronne (second tour).

I., 19 486 ; V., 6 316 ; A., 67,59 % ; E., 5 804.

Laurent Fabius, PS, min., adj. m. de Grand-Quevilly, 3 964 (68,30 %) ... ÉLU

Pierre Colombel, div. d., 1 840 (31,70 %).

[N'ayant pu être élu dès le premier tour en raison d'une trop faible participation, Laurent Fabius (PS) l'emporte aisément dans le canton de Grand-Couronne avec 68,3 % des voix, au lieu de 57,06 % au premier tour où il avait bénéficié de l'appui, et donc de l'absence face à lui, du Parti communiste.]

28 mai 2000 : I., 19 493 ; V., 7 155 ; A., 63,29 % ; E., 6 737 ; Laurent Fabius, PS, min., adj. m. de Grand-Quevilly, 3 844 (57,06 %) ; Pierre Colombel, div. d., 1 089 (16,16 %) ; Martine Fauchard, Verts, 537 (7,97 %) ; Jacky Engrand, FN, 519 (7,70 %) ; Bernard Mazier, MNR, 438 (6,50 %) ; Christine Poupin, LCR, 310 (4,60 %).

22 mars 1998 : I., 19 546 ; V., 8 187 ; A., 58,11 % ; E., 6 196 ; Marc Massion, PS, sén., adj. m., 6 196 (100 %).

### DÉPÊCHES

■ **FRONT NATIONAL : Jean-Marie Le Pen, président du Front national, a déposé, lundi 5 juin, un recours** devant le Conseil d'Etat contre le décret du premier ministre constatant sa perte de mandat de député au Parlement européen, publié au *Journal officiel* du 22 avril. Ce décret faisait suite à la condamnation à un an d'inéligibilité prononcée par la cour d'appel de Versailles à l'encontre de M. Le Pen pour avoir violemment pris à partie Annette Peulvast-Bergeal, candidate socialiste à l'élection législative de Mantes-la-Jolie, le 30 mai 1997.

■ **CORSE : les élus de l'île ont débattu, lundi 5 juin, à Matignon, du « statut fiscal »** et du développement de l'enseignement de la langue corse. Le président (DL) de l'Assemblée de Corse, José Rossi, a indiqué qu'il y avait eu « un accord assez large » entre les élus corses et le gouvernement sur « des orientations fiscales générales » qu'il « soumettrait » le 9 juin à l'Assemblée de Corse, pour que le gouvernement puisse « sortir » quelques mesures « d'ici l'été prochain » et en intégrer certaines dans le projet de loi de finances 2001.

■ **MÉDECINS : la Confédération des syndicats médicaux français (CSMF) arrive en tête des syndicats de médecins**, avec 40,9 % des voix dans le collège généralistes et 59,4 % dans le collège spécialistes, selon les résultats officiels des élections professionnelles des médecins, publiés lundi 5 juin par le ministère de la solidarité. Avec 30,9 % des voix dans son collège, le syndicat de généralistes MG France arrive en deuxième position. Il avait obtenu la première place lors du précédent scrutin en 1994, avec 59,3 % des voix.

## Éric Fottorino Un territoire fragile



**PRIX  
Europe 1  
2000**  
ROMAN  
**Stock**



**PUBLICATIONS JUDICIAIRES  
Office Spécial de Publicité**

47, rue Louis Blanc 92984 LA DEFENSE Cedex - Tél : 01.49.04.01.84 - Fax : 01.43.33.51.36

Par arrêt du 8 Octobre 1997 devenu définitif, la Cour d'Appel de PARIS à la demande de :

**Van Cleef & Arpels  
JOAILLIERS**

a condamné Monsieur Jean-Jacques RIMBAUD,  
demeurant Le Louvre des Antiquaires  
2, Place du Palais Royal 75001 PARIS  
Pour contrefaçon de la marque "Van Cleef & Arpels"  
Des dommages et intérêts ainsi que des mesures  
de publications ont été alloués.

professionpolitique.com

TOUT SUR LES  
CABINETS MINISTÉRIELS,  
LES ÉLUS,  
L'ADMINISTRATION  
EN  
35 000 BIOGRAPHIES

professionpolitique.com



**MÉDECINE** Pour la première fois en France, un ancien militaire s'estimant victime du « syndrome du Golfe » réclame une indemnisation devant la justice. La cour régionale des

pensions de Bordeaux devait examiner, mardi 6 juin, le cas du caporal Hervé Desplat. ● Le gradé souffre d'une tuberculose qui lui a valu d'être reconnu « *travailleur handicapé* » par la

Cotorep. ● IL ÉVOQUE plusieurs épisodes troublants, dont la traversée d'un « *nuage vert* » près d'un bunker irakien. ● TROUBLES cardiaques, respiratoires, rhumatologiques, neurolo-

giques, psychiatriques, dermatologiques: le syndrome du Golfe recouvre des symptômes très variés aux causes toujours mystérieuses. ● AUX ÉTATS-UNIS, 183 000 des

700 000 soldats touchent aujourd'hui une pension d'invalidité. Le Pentagone, qui a longtemps fait obstruction aux recherches, s'est lancé dans l'investigation.

## La polémique sur le « syndrome du Golfe » atteint l'armée française

La cour régionale des pensions de Bordeaux examine le premier cas d'un militaire français imputant à ce conflit ses troubles de santé. Caporal dans l'infanterie, Hervé Desplat, démobilisé en septembre 1991, souffre d'une tuberculose, mais l'armée n'y voit aucun « lien direct »

**BORDEAUX, PÉRIGUEUX**  
de notre envoyé spécial

A vingt et un ans, le caporal Hervé Desplat a participé à la guerre du Golfe. Il a passé les premiers mois de 1991 avec son unité, le 68<sup>e</sup> régiment d'artillerie, entre Arabie saoudite et Irak. Puis, à son retour en France, l'engagé a décidé de quitter l'armée. Deux ans plus tard, ce jeune homme au physique d'athlète – 1,90 mètre pour 80 kilos – avait perdu sept dents, pesait vingt kilos de moins et souffrait de tuberculose. Il mène depuis une bataille juridique pour que le ministère de la défense reconnaisse le lien entre sa maladie et sa participation au conflit. Son dossier devait être examiné, mardi 6 juin, par la cour régionale des pensions de Bordeaux, alors que s'ébauche en France un mouvement d'anciens militaires s'estimant, comme leurs collègues américains (*lire ci-dessous*), victimes du « syndrome de la guerre du Golfe ».

**UN NUAGE VERT PRÈS D'UN BUNKER**

Premier soldat de l'« opération Daguet » à rompre le silence, Hervé Desplat est persuadé d'avoir contracté sa maladie sur le théâtre des combats. « *Je faisais partie des troupes de la coalition restées sur place, après l'offensive terrestre, pour neutraliser les stocks de munitions de Saddam Hussein, témoinne-t-il. Un jour, j'ai vu un nuage vert s'élever au-dessus d'un bunker irakien qui venait d'exploser. J'ai collé mon ANP [masque à gaz]*

*sur mon visage. Par radio, j'ai demandé s'il y avait une alerte chimique. On m'a répondu que non. Le nuage était à 200 mètres de moi, et la chaleur était intenable. Quand il s'est dissipé, j'ai enlevé mon ANP »* Mais l'ancien caporal, dont le cas a été révélé en mai par le magazine mutualiste *Viva*, ignore si le « nuage vert » est bien à l'origine des troubles qui lui valent aujourd'hui une incapacité pulmonaire à 60 %.

Car d'autres épisodes lui reviennent en mémoire. « *La nuit de l'offensive, on a filé des cachets blancs aux gars de ma section, sans nous dire de quoi il s'agissait. J'en ai avalé trois.* » Hervé Desplat ne comprend pas davantage pourquoi, « *un beau matin, des tractopelles ont rasé un camp français, écrasant les tentes et enterrant du matériel lourd* ». Il évoque encore la vision de « *chars irakiens, complètement carbonisés* », dont « *la rumeur disait qu'ils avaient été détruits par des obus atomiques américains* ». Plus tard, il apprendra qu'il s'agissait de projectiles à l'uranium appauvri. Durant son séjour dans le Golfe, où son unité se trouvait souvent aux côtés des forces américaines, M. Desplat se souvient d'un unique problème de santé: « *Au moment de l'offensive, je conduisais le véhicule de ma section, chargée d'un poste de tir Mistral [missiles sol-air]. On était en alerte chimique. D'un coup, je n'ai plus senti les muscles de mon cou, et ma tête a heurté le volant.* »

Démobilisé en septembre 1991, l'ancien militaire a passé une visite médicale de libération. « *RAS* », mentionne sa fiche de santé. Rien à signaler ? « *On nous a pesés et on nous a demandé si ça allait. On ne m'a fait ni test de dépistage, ni radiographie* », commente le jeune homme, qui n'avait jamais eu le moindre problème sanitaire. Tombé malade, en décembre 1993, il

### Aucun cas, selon les autorités militaires

Les autorités militaires françaises sont formelles: aucun cas de syndrome de la guerre du Golfe n'a été recensé chez les 25 000 soldats qui, dans le cadre de la division Daguet, ont pris part au conflit contre l'Irak. Le médecin-chef Christian Estripeau (service de santé des armées) précise que seul un cas suspect a été notifié en 1991, qui a pu ensuite être rattaché à un diagnostic sans ambiguïté. Deux hypothèses sont avancées pour expliquer les raisons pour lesquelles les militaires français auraient été protégés. La première retient les différences existant dans les vaccins administrés aux troupes françaises (seulement protégées contre la diphtérie, le tétanos, la poliomyélite, la typhoïde, la fièvre jaune et l'hépatite A) et ceux protégeant les soldats américains (vaccinés contre le charbon), qui ont pu avoir des effets nocifs. La seconde se fonde sur l'administration de pyridostigmine (antidote contre les gaz toxiques) qui aurait été systématique chez les militaires américains, mais occasionnelle dans les troupes françaises.

est admis en urgence à l'hôpital civil de Libourne. Son immunodéficience est telle que le médecin pense d'abord à un sida, avant de diagnostiquer « *une tuberculose pulmonaire très évolutive* ».

Après cinq mois d'hospitalisation, M. Desplat saisit la commission de réforme de Périgueux (Dordogne) pour obtenir une pen-

sion militaire d'invalidité. Le secrétariat d'Etat aux anciens combattants la refuse en février 1995, invoquant une « *maladie non imputable [au service] par défaut de preuve et de présomption en l'absence de constat dans les délais légaux* ». Sans lâcher prise, le requérant attaque l'Etat devant le tribunal des pensions de la Dordogne. Un médecin-légiste, le doc-

sa cause et son origine dans un fait de service ou à l'occasion de celui-ci. » En mars 1998, le tribunal déboute cependant M. Desplat, considérant que « *la preuve n'est pas rapportée d'une relation directe et certaine de l'affection invoquée comme effet de service* ».

**UNE HÉPATITE ET UN CANCER**

Devenu serveur de restaurant, M. Desplat est déclaré « inapte » à ce nouveau métier par la médecine du travail, puis reconnu « travailleur handicapé » par la Cotorep. Têtu, il a fait appel du jugement du tribunal devant la cour régionale des pensions de Bordeaux, devant laquelle le ministère de la défense a déjà déposé ses conclusions: « *Il n'existe dans son dossier aucun élément apportant la preuve d'un lien direct et certain de cause à effet entre les séquelles de tuberculose pulmonaire actuelle et son service.* »

L'avocat bordelais du jeune homme, M<sup>e</sup> Gérard Boulanger, dénonce « *la culture du silence qui règne dans l'armée française. Aux Etats-Unis, en Angleterre ou en Belgique, des milliers d'anciens militaires se plaignent d'être victimes du syndrome de la guerre du Golfe, et on voudrait nous faire croire qu'il n'y aurait aucun cas en France ? Je considère que ce dossier individuel révèle un problème gigantesque, jusqu'alors occulté par ses victimes elles-mêmes.* » Des arguments qu'il devait reprendre, mardi 6 juin, deant les juges.

Emblématique, le cas de M. Desplat n'est pas isolé. La cour de Bordeaux est également saisie du dossier d'un technicien réparateur d'avions de chasse, présent en Arabie saoudite pendant la guerre. Cet ex-militaire, qui requiert l'anonymat, soutient devant la justice avoir travaillé « *sur des appareils qui venaient de survoler des sites tout juste bombardés par des avions alliés* ». Ces appareils français avaient « *traversé des nuages toxiques générés par les incendies de sites militaires irakiens* », ajoute-il. A son retour en France, une anomalie a été détectée dans le bilan sanguin de l'intéressé, qui a vu son état de santé décliner et auquel le médecin des armées a annoncé une hépatite. Hospitalisé depuis à maintes reprises, le plaignant est désormais atteint d'un cancer. Il a obtenu une nouvelle expertise afin d'évaluer son degré d'infirmité.

Parti de Bordeaux, le mouvement suscitera-t-il d'autres plaintes ? Le 14 juin, Hervé Desplat et son avocat se rendront en compagnie d'autres « anciens » de la guerre du Golfe à l'Assemblée nationale, sur l'invitation de la députée (apparentée PS) de la Drôme, Michèle Rivasi. Celle-ci a prévu d'auditionner un petit groupe d'anciens combattants français. Une association de vétérans victimes du « syndrome » devrait être lancée à cette occasion.

Erich Inciyan

## Un ensemble de symptômes très variés dont les causes demeurent mystérieuses

PRÈS DE DIX ANS après le conflit ayant opposé l'Irak aux troupes des pays de l'OTAN, la plus grande confusion demeure quant à la description, l'origine et l'exacte portée médicale de ce qu'il est convenu d'appeler le « syndrome de la guerre du Golfe », cet ensemble de symptômes très variés, souvent disparates, observés après la guerre chez les militaires américains, britanniques et canadiens. Compte tenu des effectifs engagés en 1990 et 1991 par l'armée américaine dans ce conflit (697 000 hommes et femmes) et du nombre des victimes de ce syndrome – environ 20 000 –, c'est aux Etats-Unis que cette question, à partir de 1994, a fait l'objet des études les plus approfondies.

La première difficulté à laquelle ont été confrontées les équipes médicales chargées d'élucider les causes de ce mystérieux syndrome tient à l'hétérogénéité des troubles dont souffrent les plus anciens militaires. Ces troubles peuvent être de nature cardiaque, respiratoire, rhumatologique, neurologique, psychiatrique ou encore dermatologique, ce qui laisse ouverte la voie à d'innombrables hypothèses. Une première étude, commencée par les autorités mili-

taires américaines et publiée dans les colonnes du *New England Journal of Medicine* du 14 novembre 1996, avait tenté de minimiser la portée du phénomène. Ce travail rétrospectif concluait notamment que durant les deux années qui avaient suivi la fin du conflit, on n'avait pas observé de taux plus élevé d'hospitalisation chez les anciens combattants que chez ceux qui n'avaient pas pris part à cette guerre.

**TROIS TABLEAUX PATHOLOGIQUES**

En décembre 1996, toutefois, le Pentagone annonçait le lancement d'une série d'études médicales cherchant à préciser l'origine de ce syndrome, de nouvelles informations venant alors d'être publiées concernant la possible exposition des militaires à des substances gazeuses hautement toxiques pour l'homme. Des résultats importants furent publiés peu après dans le *Journal de l'Association Médicale Américaine (JAMA)* du 15 janvier 1997. Selon les travaux conduits par l'équipe du docteur Robert Haley (université du Texas, Dallas) auprès de 249 anciens combattants américains, le syndrome de la guerre du Golfe correspond en réalité à trois entités pathologiques dis-

tinctes. La première – ou syndrome « cognitif » – se caractérise par des troubles de mémoire, une dépression, des insomnies, une fatigue chronique, des difficultés d'élocution, une pensée confuse ainsi que des migraines.

La deuxième – ou syndrome « confusion-ataxie » – se caractérise par des troubles des processus de la pensée et du raisonnement comme la lecture et l'écriture. Les personnes concernées apparaissent souvent confuses, ont du mal à se souvenir des gestes quotidiens, et souffrent parfois d'un syndrome dépressif ainsi que de diverses maladies organiques. Le troisième – ou syndrome « arthro-myo-neuropathie » – concerne des personnes souffrant de douleurs musculaires et articulaires généralisées, de difficultés à porter des objets lourds, d'une fatigue ainsi que d'engourdissements des mains, des bras, des pieds et des jambes.

Pour les auteurs de cette étude, ces trois tableaux renvoient à des lésions touchant différentes régions des systèmes nerveux, central et périphérique. Cette même équipe a d'autre part mis en évidence l'existence de différents facteurs de risque. C'est ainsi que

le premier syndrome est plus fréquemment retrouvé chez les militaires américains les plus jeunes ainsi que chez ceux qui, durant la guerre, ont porté sur eux des dispositifs anti-puces et anti-tiques. Le deuxième syndrome semble avant tout concerner les militaires pensant avoir été exposés à des armes chimiques, ainsi que ceux qui ont, à un moment très précis, séjourné dans un secteur précis de l'Arabie saoudite, le long de la frontière koweïtienne. Cet ensemble de symptômes est d'autre part associé à la prise – ordonnée par la hiérarchie militaire américaine – de pyridostigmine. Ce médicament, par ailleurs utilisé pour traiter certaines formes de maladies musculaires, visait ici à servir d'antidote contre certains gaz toxiques pour l'homme.

**PAS DE RÉPONSE THÉRAPEUTIQUE EFFICACE**

Les résultats de cette enquête, parce qu'ils fournissaient les premières évidences épidémiologiques d'une association observée entre les troubles des anciens combattants et certains facteurs environnementaux, s'opposaient aux arguments avancés par ceux qui, jusqu'alors, contestaient l'organité des symptômes, dans lesquels ils ne

voulaient voir que la somatisation de déséquilibres psychologiques plus ou moins importants dus aux stress générés par le conflit. Par la suite, différentes hypothèses ont continué à être évoquées, sinon véritablement explorées, concernant les effets pathologiques de certaines vaccinations des soldats, ou encore l'exposition de ces derniers à un type d'uranium particulier, dit « appauvri », qui est encore fréquemment utilisé dans les conflits armés où sont impliqués les troupes de l'OTAN. Ce fut notamment le cas lors des derniers combats de l'ex-Yougoslavie.

On estime aujourd'hui à 50 000 le nombre des anciens combattants britanniques, canadiens et américains ayant pris part au conflit de la guerre du Golfe et dont la vie a, depuis, pour des raisons médicales, été bouleversée. Le poids des secrets militaires associé aux tâtonnements, dans ce domaine, de la science médicale, fait que les syndromes aujourd'hui associés à ce conflit demeurent un mystère. Cette situation interdit de proposer aux victimes une réponse thérapeutique adaptée et efficace.

Jean-Yves Nau

## Le Pentagone est passé de l'obstruction à l'investigation, mais cherche toujours

**NEW YORK**

de notre correspondant

Peut-être un jour dans les universités américaines proposera-t-on aux étudiants l'épisode du « syndrome de la guerre du Golfe » comme l'illustration parfaite du fonctionnement de l'institution militaire, qui commence par faire la sourde oreille, passe à l'obstruction active puis finalement, sous la pression de la société civile, du Congrès et de la Maison Blanche, cède, met en place plusieurs programmes d'enquêtes, commande des travaux de recherche aux meilleurs savants civils, comprend même qu'il y va de son propre intérêt que toute la lumière soit faite pour que ses troupes ne soient pas de nouveau, un jour, confrontées à un problème similaire. En neuf ans, le Pentagone est passé de l'obstruction à la coopération, mais n'est toujours pas parvenu à une conclusion définitive.

Pour l'opinion publique américaine, le problème fait véritablement surface en 1994, lorsque l'expression « syndrome de la guerre du Golfe » devient d'usage courant

pour décrire les troubles divers (*lire ci-dessus*) dont affirment souffrir de plus en plus d'anciens combattants de cette guerre. En avril, les Instituts nationaux de la santé (NIH), organisme fédéral de recherche, reconnaissent l'existence de troubles réels, qu'ils décrètent cependant sans rapport les uns avec les autres: il ne s'agit ni d'une « maladie » ni même d'un « syndrome ».

**SCANDALEUSE DÉSIGNIFICATION**

Un mois plus tard cependant, le sénateur démocrate Jay Rockefeller, président de la commission des anciens combattants, convoque une audition publique qui donne une idée de l'étendue du problème. On voit défiler devant sa commission des militaires malades, d'active ou de réserve, qui ont été traités avec une scandaleuse désignification par les services de santé de l'armée, suivis de médecins et d'experts civils encore plus scandalisés. Un médecin de Louisiane, spécialiste de médecine interne et de toxicologie, le docteur Thomas Callender, déclare avoir

examiné une quarantaine d'anciens combattants du Golfe et constaté une « *détérioration significative* » de leur état depuis leur retour. « *Mais je ferai une deuxième observation, poursuis-t-il: l'armée a abandonné ses soldats et se comporte comme si elle ne voulait pas savoir ce qui s'est passé. Notre pays dépense des fortunes pour mettre au point les armes les plus sophistiquées, mais lorsqu'il s'agit de s'occuper de nos hommes, l'armée se contente d'examen de routine comme s'ils souffraient de vulgaires rhumes.* » Sans prétendre essayer d'identifier la cause de ces troubles, le docteur Callender cite pourtant, de façon prémonitoire, un coupable potentiel: le bromure de pyridostigmine, un antidote au gaz innervant soman qui a été administré dans l'urgence aux soldats mobilisés, sans que l'expérimentation en ait été achevée.

Peu après, une autre audition a lieu devant la commission des affaires bancaires du Sénat, qui examine les exportations américaines à implications militaires. Ce sont les Etats-Unis qui, dans les an-

nées 1980, ont vendu à l'Irak les produits nécessaires à la fabrication d'armes bactériologiques. Une autre hypothèse est alors évoquée: le syndrome de la guerre du Golfe proviendrait d'armes chimiques irakiennes, auxquelles auraient été exposés les militaires américains en procédant à leur destruction. Improbable, s'écrit le Pentagone, qui lance néanmoins, concession majeure, une étude clinique de tous les anciens combattants du Golfe désireux de se faire examiner.

Ceux-ci s'inscrivent en masse, s'organisent. En face, la hiérarchie militaire se croise les bras, ne fait aucun effort pour essayer de trouver l'origine du syndrome ni pour retrouver les très nombreux dossiers médicaux disparus. A la demande de la CIA, le site gouvernemental GulfLink est retiré provisoirement du Web. La presse rappelle les mésaventures des victimes de l'agent orange, défoliant utilisé au Vietnam, qui ont mis vingt ans à être indemnisées. Hillary Clinton s'en mêle, rend visite aux associations d'anciens combattants, très actives, pour accentuer

la pression sur le département de la défense. Au printemps 1996, le Pentagone finit par avouer ce qu'il savait depuis 1991: il y a bien eu destruction d'armes chimiques au dépôt de Kamisayah à proximité duquel des troupes américaines ont été présentes, du 4 au 15 mars 1991.

Exaspéré, le président Clinton crée un comité présidentiel dont le rôle va en fait être de houspiller le Pentagone. Celui-ci crée un poste d'« assistant spécial pour le syndrome de la guerre du Golfe », confié à un médecin civil, le docteur Bernard Rostker, qui va à la rencontre des anciens combattants et rétablit le site GulfLink ([www.gulfink.osd.mil](http://www.gulfink.osd.mil)) devenu un outil d'information et de communication. Fin 1996, l'équipe d'investigation du département de la défense sur les maladies de la guerre du Golfe passe de 12 à 110, puis, en mai 1997, à 140 personnes. Tout en continuant à privilégier le stress comme explication du syndrome, le Pentagone se met à la recherche de « *20 000 militaires* » qui se trouvaient dans un rayon de 50 km de

Kamisayah aux dates dites, puis découvre qu'ils étaient en fait... « *98 910* ».

**PENSION D'INVALIDITÉ**

Aujourd'hui, 183 000 des 700 000 anciens combattants américains du Golfe, soit 26 %, touchent une pension d'invalidité – un taux énorme comparé aux 10 % du Vietnam. 1999 a vu une bien meilleure coopération des autorités fédérales, qui ont dépensé à ce jour 135,5 millions de dollars pour 145 programmes de recherche divers, publics et privés, sur le syndrome de la guerre du Golfe. Parmi les derniers travaux rendus publics, ceux du docteur Robert Haley constatent des différences neurochimiques importantes entre les anciens combattants sains et ceux qui sont malades. Ceux de Béatrice Colomb, de la Rand Corporation, accusent le bromure de pyridostigmine, administré à quelque 250 000 soldats américains, et cité en 1994 par un simple praticien de Louisiane.

Sylvie Kauffmann



# Pour la première fois en France, un cœur artificiel « définitif » a été implanté sur un patient

Les pompes du ventricule d'assistance sont alimentées par des batteries placées dans l'abdomen

Un cœur artificiel complètement autonome a été implanté, pour la première fois en France, sur une malade en défaillance cardiaque termi-

nale par une équipe de l'hôpital de la Pitié-Salpêtrière à Paris. L'énergie utilisée pour faire fonctionner ce ventricule artificiel d'assistance

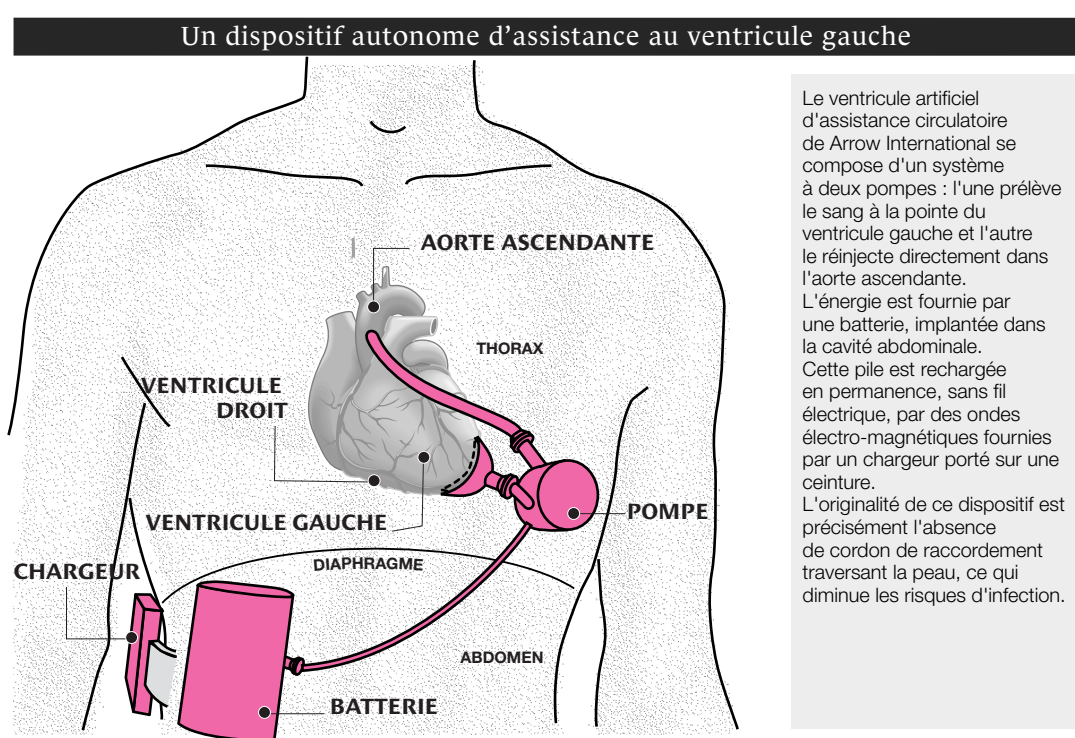
est fournie par une batterie rechargeable à travers la peau, ce qui délivre le receveur de tout appareillage externe encombrant.

L'ÉQUIPE du professeur Iraj Gandjbakhch, chef du service de chirurgie thoracique et cardio-vasculaire de l'hôpital de la Pitié-Salpêtrière, à Paris, a implanté, pour la première fois en France, lundi 5 juin, un cœur artificiel complètement autonome sur un malade en défaillance cardiaque terminale. L'énergie pour faire fonctionner ce « ventricule artificiel d'assistance » est fournie par une batterie. Celle-ci est implantée dans la partie droite de l'abdomen et rechargeable par induction magnétique, si bien que le receveur sera délivré de tout l'appareillage externe encombrant, nécessaire jusqu'à présent.

« Les piles, situées dans la cavité abdominale sont rechargées en permanence à travers la peau par un chargeur porté sur une ceinture, a expliqué au Monde le professeur Gandjbakhch. Cela fonctionne comme un téléphone mobile avec son chargeur. Les piles ont une autonomie complète, sans chargeur, de 25 minutes, ce qui permet au patient de se doucher, de prendre un bain... » La durée de vie de ces batteries est de deux ans, délai au bout duquel il faut les remplacer. « C'est le même délai que dans le cas d'un stimulateur cardiaque ou pacemaker », indique le chirurgien.

La personne qui a bénéficié de cette première en France, un homme de soixante-dix ans, « était en grande insuffisance cardiaque après un infarctus du myocarde, souffrait d'un diabète et ne pouvait espérer une transplantation cardiaque », a précisé le professeur Gandjbakhch. Avec le type de matériel « définitif » implanté, qui ne comporte pas de fils électriques reliés à l'extérieur, les risques d'infection sont diminués. En revanche, le patient est soumis à un traitement anticoagulant pour éviter la formation de caillots. « Les deux pompes de l'appareil sont bourrées d'électronique, ajoute le chirurgien, ce qui permet une autorégulation, notamment en cas d'effort. »

Cette intervention fait partie d'un essai multicentrique proposé par la firme Arrow International qui commercialise ce prototype de pompe cardiaque issu des travaux menés depuis sept ans par l'université de Pennsylvanie (Etats-Unis). Trois patients ont déjà subi le même traitement en Allemagne, dans le service du professeur Reinert Korfer à Bad Oeynhausen, depuis octobre 1999. L'un des malades serait décédé. Un troisième centre, en Autriche, devrait à son tour procéder à cette même opération. Du fait des lenteurs des procédures administratives, cette



Le ventricule artificiel d'assistance circulatoire de Arrow International se compose d'un système à deux pompes : l'une prélève le sang à la pointe du ventricule gauche et l'autre le réinjecte directement dans l'aorte ascendante. L'énergie est fournie par une batterie, implantée dans la cavité abdominale. Cette pile est rechargée en permanence, sans fil électrique, par des ondes électro-magnétiques fournies par un chargeur porté sur une ceinture. L'originalité de ce dispositif est précisément l'absence de cordon de raccordement traversant la peau, ce qui diminue les risques d'infection.

Infographie : Le Monde

greffe ne sera tentée aux Etats-Unis que plus tard cette année.

Le système d'assistance circulatoire ou cœur artificiel consiste à remplacer la fonction du ventricule gauche défaillant. Ce ventricule reçoit le sang oxygéné dans le poumon par l'oreillette gauche qui le surplombe. Il est la partie la plus importante du cœur par sa masse et sa puissance car sa fonction est d'éjecter le sang sous une forte pression dans l'aorte qui le redistribue dans l'ensemble de l'appareil circulatoire. La pression qu'il doit développer est en moyenne de 100 millimètres de mercure, soit celle d'une colonne de 13 mètres d'eau. Cette partie du cœur fournit 80 % du travail de l'organe et a donc le plus grand besoin d'être irriguée. C'est le ventricule gauche qui souffre le plus lorsque les artères du cœur ou artères coronaires sont défaillantes. Le remplacer a été l'objet de multiples projets de recherche depuis 1965 (lire ci-dessous).

## QUALITÉ DE VIE DU MALADE

Les problèmes à résoudre ont d'abord été de trouver des matériaux compatibles avec les tissus humains et surtout le sang, afin d'éviter une activation permanente du système immunitaire et surtout des problèmes de coagulation. Puis de trouver des composants assez solides pour être soumis à des pressions considérables et à des frottements soixante fois par minute sans la moindre défaillance.

Pour le professeur Alain Carpentier, chef du service de chirurgie

thoracique et cardio-vasculaire de l'hôpital Broussais (Paris), « il s'agit d'une avancée intéressante, car la vie n'est pas facile lorsque l'on porte un ventricule d'assistance avec des batteries externes ». « C'est une étape importante vers la création d'un véritable cœur artificiel », commente pour sa part le professeur Daniel Loisanche, chef du service de chirurgie thoracique de l'hôpital Henri Mondor (Créteil) qui travaille sur les cœurs artificiels depuis de nombreuses années. En 1991, il avait été le premier en France à implanter avec succès un système d'assistance artificielle circulatoire mécanique de type Novacor. « C'est le premier élément de l'implantation d'un cœur artificiel définitif. Ce sera l'occasion de savoir comment est supporté ce nouveau type d'appareillage, quel progrès il apporte à la qualité de vie du malade. Si tout va bien, il sera envisageable d'implanter deux nouveaux ventricules pour remplacer le droit et le gauche. »

Ce matériel, d'un coût de 300 000 francs, représente un réel progrès par rapport aux cœurs artificiels antérieurs dont la commande électrique et le module de contrôle étaient réunis dans une console externe, portable. Outre les risques d'infection liés au fil utiles au fonctionnement des appareils, un autre inconvénient des anciens modèles était aussi le bruit que faisait l'appareillage. Sa suppression devrait être un élément important de gain de qualité de vie.

« Des progrès restent à faire dans

le système de pompe lui-même. La prochaine étape pourrait être l'essai de pompes comportant un rotor axial activé par un champ magnétique, prévoit le professeur Loisanche. L'intérêt de ce nouveau matériel est que les pompes magnétiques sont suspendues et que le rotor, n'ayant pas de support, n'est pas soumis à des frottements. Il ne subit donc ni échauffement, ni usure. Il apporterait probablement une véritable alternative à la transplantation cardiaque. »

Paul Benkimoun  
et Elisabeth Bursaux

# Un commissaire-priseur a été mis en examen pour une vente suspecte

M. Binoche invoque le « décalage » des textes

LE COMMISSAIRE-PRISEUR Jean-Claude Binoche a été mis en examen, mardi 30 juin, pour « faux en écriture publiques » et « usage de faux » par le juge d'instruction parisien Evelyne Picard. La justice reproche à M<sup>e</sup> Binoche d'avoir dérogé aux règles des ventes publiques et d'avoir adjugé un tableau au moyen d'un faux document. La magistrate a notamment relevé la cession irrégulière d'un tableau de Prud'hon, *L'Apothéose de Racine*, pour un montant de 170 000 francs au profit du musée de Dijon. Les bénéficiaires ont confirmé devant le juge avoir été informés de l'achat de cette œuvre le lendemain de sa vente. M<sup>e</sup> Binoche, par la voix de l'un de ses avocats, M<sup>e</sup> Sauveur Vaisse, a fait savoir, lundi 5 juin, au Monde, qu'il s'agissait d'« un usage fréquent dans la profession de commissaire-priseur ». « Mon client, a-t-il ajouté, a adjugé ce tableau au Musée de Dijon car il avait été mandaté verbalement par les intéressés afin de procéder à cet achat. La cession a été réalisée le lendemain sans dommage pour les protagonistes de ce dossier. »

## UNE ŒUVRE FICTIVEMENT ADJUGÉE

Cette affaire a vu le jour après le dépôt d'une plainte avec constitution de partie civile du vendeur d'une dizaine de tableaux, dont *L'Apothéose de Racine*, une œuvre de Pierre Mignard, *L'Atelier*, et un tableau de Dominique Ingres. Réalisée dans le cadre d'une vente judiciaire, le 18 octobre 1995, ordonnée par le tribunal afin de nantir un prêt non remboursé à la banque Hottinger, la cession de cette collection, estimée à 48 millions de francs, n'avait rapporté que 3,5 millions de francs. Le ven-

deur, endetté à hauteur de 11 millions de francs, estimant avoir été lésé, avait alors saisi les tribunaux.

La magistrate semble s'être attachée à vérifier la régularité avec laquelle M<sup>e</sup> Binoche a procédé à la vente des biens appartenant aux plaignants et notamment *L'Apothéose de Racine*. Il est apparu au cours des investigations que le commissaire-priseur avait adjugé fictivement cette œuvre au cours de la vente aux enchères. Le tableau a, en effet, été réellement vendu le lendemain aux conservateurs du musée de Dijon qui avaient, selon les déclarations de M<sup>e</sup> Binoche, devant la juge, « mandaté oralement son étude ». Sans être présent lors de la mise aux enchères, ni physiquement, ni par téléphone, comme cela peut être l'usage, les acheteurs ont été déclarés propriétaires de ce tableau par un document daté du jour même des enchères mais rédigé le lendemain. La rédaction d'un tel acte, par le commissaire-priseur, considéré comme un officier ministériel, pourrait constituer un faux en écritures publiques.

Le commissaire-priseur et ses avocats estiment qu'il existe, aujourd'hui, un « décalage » entre les pratiques en cours et le cadre fixé par la loi. Selon eux, le législateur admet déjà, contre l'avis des textes, que les commissaires-priseurs accordent des crédits ou que les acheteurs se manifestent par téléphone. A les écouter, la possibilité d'acheter des biens, aux enchères, sans ordre formel et sans désigner les lots à l'avance, devrait être entérinée prochainement par la loi.

Jacques Follorou

# Face à la pénurie de donneurs, le développement de systèmes autonomes est très attendu

LE CŒUR artificiel pourrait-il un jour remplacer la transplantation cardiaque ? Il n'est pas complètement hors de propos de se poser la question car, même si la greffe de cœur est aujourd'hui bien codifiée, si les traitements immunosuppresseurs sont de plus en plus performants, la transplantation d'un cœur reste une thérapeutique hasardeuse du fait de la très grande pénurie de donneurs.

Après une augmentation de 10 % en 1998, le nombre des greffes d'organes effectuées en France n'a pas progressé en 1999 et le nombre des prélèvements possibles mais non réalisés est passé de 1 858 à 1 916, selon le rapport préliminaire de l'Établissement français des greffes, rendu public lundi 22 mai. La diminution a surtout porté sur les greffes de cœur, qui ont chuté de 13,2 % en un an, passant de 370 à 321. Conséquence immédiate de ce tassement des dons : après une baisse prometteuse en 1998, le nombre des décès avant greffe a de nouveau fait un bond et 87 malades sont morts avant d'avoir pu recevoir une transplantation.

La première greffe du cœur, par le professeur Christian Barnard en

Afrique du Sud, a eu lieu en 1969. La première implantation d'un cœur artificiel a été tentée en décembre 1982, au Centre médical de l'université de l'Utah (Etats-Unis). Le docteur William De Vries réalisait alors une opération chirurgicale très médiatique en implantant le premier cœur artificiel Jarvik dans la poitrine de Barney Clark, un dentiste retraité de Seattle. C'était un cœur complet, mu par un compresseur à air externe, destiné à durer toujours... Barney Clark survécut 112 jours. Après cette tentative, le cœur des malades fut maintenu en place et l'implantation d'un cœur artificiel n'eut plus lieu qu'à titre provisoire, dans l'attente d'une transplantation cardiaque.

## UNE GRANDE IMPATIENCE

Les nouvelles générations de cœur artificiel ont vu des progrès dans les pompes remplaçant le travail du ventricule gauche, alimentées par des piles externes puis placées à l'intérieur de l'abdomen, permettant une survie de plus en plus confortable et reléguant l'image du malade entouré d'une énorme machine à la préhistoire.

Les succès de la transplantation ont commencé à être plus réguliers, après la survie qui paraissait miraculeuse de Manuel Vitria (dix-huit ans et demi). Mais peu de malades ayant reçu un cœur artificiel ont survécu assez pour aborder la seconde étape de leur traitement qui devait être la greffe.

Les chercheurs n'ont pas encore réussi à remplacer le cœur natif par un cœur artificiel, comme cela est possible pour les reins. Les prochaines générations de cœurs implantables véritablement autonomes et définitifs sont donc attendues avec une grande impatience. « Nous nous heurtons de plus en plus à la difficulté de trouver des donneurs, constate Daniel Loisanche, chef du service de chirurgie thoracique de l'hôpital Henri-Mondor à Créteil. L'assistance circulatoire que nous installions pour quelques jours en attendant la greffe est aujourd'hui en place parfois pendant plusieurs mois avant qu'une occasion de greffe se présente. Nous travaillons donc toujours autant sur les cœurs artificiels, d'où peut-être jaillira l'espoir de traiter tous les malades. »

E. Bx.

PUBLICIS CONSEIL



Pour l'achat d'un billet A/R au départ de Paris pour l'Australie à partir de 6 900 F\*, jusqu'à 2 vols intérieurs reliant les villes côtières : Sydney, Brisbane, Perth, Cairns, Darwin, Adélaïde, Melbourne, ne vous coûteront que 350 F\* par trajet.

\* Prix hors taxes d'aéroports, soumis à conditions. Offre cumulable avec les pass domestiques, incluant la possibilité d'une escale gratuite en Asie à l'aller et au retour.

\*\* L'âme de l'Australie.

**QANTAS**  
THE SPIRIT OF AUSTRALIA\*\*



# Les deux UNEF annoncent leur réunification lors d'un congrès prévu en décembre

Le syndicalisme étudiant était divisé depuis 1971

L'UNEF-indépendante et démocratique (ID) et l'UNEF solidarité étudiante (SE) ont annoncé l'organisation, en décembre, d'un congrès de

réunification. Dès le 26 juin, elles présenteront des listes communes aux élections au Conseil national de l'enseignement supérieur et de la

recherche (Cneser). Cette décision historique met un terme à près de trente ans de division du monde syndical étudiant.

CETTE FOIS sera-t-elle la bonne ? Les deux organisations étudiantes, l'UNEF indépendante et démocratique (ID), proche de la gauche non-communiste et l'UNEF-Solidarité étudiante (SE), proche des communistes, devaient annoncer, mardi 6 juin, la tenue d'un congrès de réunification, du 14 au 17 décembre, à Paris. Cette décision, « historique », selon Carine Seiler, la présidente de l'UNEF-ID, mettra fin à près de trente ans de scission entre les forces syndicales étudiantes. Les deux organisations présenteront, pour la première fois, une liste commune aux prochaines élections du Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche (Cneser), organisme consultatif chargé d'émettre un avis sur les projets ministériels. Ces élections se tiendront du 26 juin au 8 juillet. Lors des précédents, il y a deux ans, l'UNEF-ID avait décroché cinq sièges, l'UNEF-SE un.

Le rapprochement, appuyé discrètement, depuis des années, par le réseau des anciens de la grande UNEF, et encouragé plus récem-

ment par la recombinaison politique de la gauche, s'est progressivement imposé aux deux organisations, à mesure que la syndicalisation étudiante s'affaiblissait. Seuls 6 % des étudiants participent aux élections universitaires, et leur taux de syndicalisation atteint péniblement 1 %. L'UNEF-ID affirme défendre le principe d'une réunification « depuis sa création en 1980 » et l'a voté à l'unanimité lors de son dernier congrès en mai. Pour l'UNEF-SE, le congrès de Pantin, en mars 1999, a signé l'engagement dans « une démarche de rassemblement ».

## « LA GRANDE UNEF »

Le processus avait failli aboutir au début de l'été 1999, mais l'opposition interne de l'UNEF-SE, tentée pour une part de s'allier à SUD, avait conduit le syndicat à y renoncer provisoirement. Le rapprochement s'est accéléré ces derniers mois avec la présentation d'une liste commune aux élections de la MNEF en février 1999. Cependant, la difficile gestation de la nouvelle Mutuelle des étudiants a compli-

qué les choses, l'UNEF-ID décidant, contrairement à l'UNEF-SE et à la FAGE, grande organisation concurrente, de ne pas participer au bureau.

Pour l'UNEF-ID, première organisation étudiante avec 15 000 adhérents et 40 % des voix aux dernières élections, le but est de recréer une nouvelle « grande UNEF » dont l'explosion, en 1971, avait mené au partage politique du syndicalisme étudiant entre communistes et non communistes. Le syndicat atteint certes une assise électorale inédite, mais peine à peser sur les décisions ministérielles en matière d'enseignement supérieur. Pour sa part, l'UNEF-SE, qui revendique 6 000 adhérents, défend, selon sa présidente Karine Delpas, « un choix de bon sens et non d'opportunité. La question de l'utilité des organisations étudiantes se pose. On ne gagnera pas tout en s'engageant dans le rassemblement, mais nous espérons créer une dynamique dans les universités ». Les difficultés de l'UNEF-SE, qui, pour la première fois, en mai, n'a pas réussi à décrocher un siège lors des der-

nières élections du Centre national des œuvres universitaires et scolaires (Cnous), quand l'UNEF-ID en obtenait 5 et l'UNI (droite) 1, l'ont convaincue de ne plus tergiverser.

La résolution adoptée par les deux UNEF prévoit de proposer dès juillet à tous les étudiants des coupons d'adhésion au futur syndicat étudiant. Jusqu'en décembre, ils pourront continuer d'adhérer à l'une ou l'autre des UNEF. Des congrès locaux seront organisés dans le courant de l'automne. Les différentes tendances seront représentées dans les instances. En outre, un « collectif de liaison » devrait se tenir dans les jours prochains afin d'inviter les associations étudiantes à participer à la future organisation. Si le projet syndical des deux UNEF les rapproche aujourd'hui, tous les obstacles ne sont pas levés pour rendre leur entente parfaite. Les éventuelles batailles de la prochaine rentrée universitaire seront un test de la volonté affichée d'agir ensemble.

Nathalie Guibert et  
Stéphanie Le Bars

# Les aveux peu cohérents du suspect du déraillement du train Vintimille-Calais

Il affirme avoir agi sans préparation

JUSQUE dans ses aveux, Mousa Hammoudi s'est montré peu cohérent. Le jeune Algérien de trente-deux ans a reconnu être à l'origine du déraillement du train Corail Vintimille-Calais, dimanche 4 juin peu après 2 heures, non loin de la gare de Chasse-sur-Rhône (Isère), qui a provoqué la mort de deux personnes et fait douze blessés légers (Le Monde du 6 juin). Il n'a cependant pas été en mesure d'expliquer clairement les raisons de son geste. Selon une source proche de l'enquête, M. Hammoudi aurait indiqué avoir jeté sur la voie ferrée au hasard les bouts de

avec circonspection. Ceux-ci se heurtent, en effet, aux premières constatations effectuées sur place. Les bouts de rail sur la voie, qui sont la cause du déraillement, semblent avoir été disposés dans l'ordre, sans précipitation, à l'inverse des déclarations de M. Hammoudi. D'autre part, les motivations du jeune Algérien « restent à éclaircir », selon les policiers. Ses voyages à l'étranger, notamment en Syrie où il aurait de la famille, et ses tentatives pour se rendre en Suède et en Grande-Bretagne, foyers d'accueil des militants islamistes, continuent de susciter des interrogations, tout comme sa fréquentation assidue des mosquées où se retrouvent des musulmans radicaux. L'enquête qui se poursuivait, mardi 6 juin, dans le cadre de la procédure de flagrance, cherche notamment à établir si l'auteur de l'accident mortel du train Vintimille-Calais n'a pas été l'objet d'une manipulation. Une perquisition était conduite, mardi, au domicile de la mère de M. Hammoudi à Sevran (Seine-Saint-Denis). Le jeune homme s'y était installé au cours des dernières semaines, après avoir quitté le domicile de son frère aîné dans le 19<sup>e</sup> arrondissement de Paris.

## Un Eurostar

### Paris-Londres déraile

A une dizaine de kilomètres au sud d'Arras (Pas-de-Calais), un Eurostar Paris-Londres a déraillé, lundi 5 juin à 17 h 54. Aucune victime n'est à déplorer parmi les 501 passagers. Selon la SNCF, le train, qui circulait à 300 km/h, « est resté sur la voie ». Le ministre des transports, Jean-Claude Gayssot, a demandé, lundi soir, à la SNCF une enquête technique approfondie pour déterminer les causes du déraillement partiel. Mardi matin, l'entreprise ne fournissait aucune explication. C'est le troisième accident sans gravité que connaît le TGV français à plus de 300 km/heure. Sa conception - bogies articulés et dispositif anti-crash - fait qu'il ne se renverse pas et qu'il est plus stable que ses principaux concurrents. Le dernier accident d'un train à grande vitesse en Allemagne avait provoqué la mort de plus de cent personnes. Mardi, la circulation des TGV Nord Europe devait afficher en moyenne une heure de retard. Les Thalys et les Eurostar devaient connaître des retards d'une demi-heure.

rail qui ont entraîné l'accident. « Difficile à comprendre », selon une source policière, il n'aurait pas formulé de revendications claires pour expliquer son geste, ni fait référence à une quelconque motivation islamiste, et aurait affirmé avoir agi de sa propre initiative.

Les policiers de la division nationale antiterroriste (DNAT), chargés de l'enquête avec le service régional de police judiciaire de Lyon (Rhône), ont enregistré ces aveux

## PROBLÈMES PSYCHIATRIQUES

Placé en garde à vue et entendu à titre de témoin, ce dernier a pu confirmer les lourds problèmes psychiatriques rencontrés par M. Hammoudi. Un grave accident de voiture en janvier 1989 à Romorantin (Loir-et-Cher) serait à l'origine des troubles mentaux du jeune homme, qui a effectué plusieurs séjours dans des établissements spécialisés. En 1998, il avait été l'objet d'une mesure d'interne à l'hôpital psychiatrique de Neuilly-sur-Marne (Seine-Saint-Denis).

La famille de M. Hammoudi, né à Boufarik, près d'Alger, s'était installée à Vierzon (Cher), en 1974. Résidant à Paris depuis 1997, le jeune Algérien exerçait la profession d'ouvrier métallurgiste. Récemment, il avait travaillé pour une entreprise de Romainville (Seine-Saint-Denis). En janvier dernier, il avait bénéficié d'un congé-maladie à la suite d'une fracture du poignet. Depuis avril, il était à la recherche d'un emploi. C'est pour cette raison qu'il serait descendu dans la région de Lyon et de Saint-Etienne au début de ce mois.

Pascal Ceaux

# Le succès inquiétant d'un numéro vert pour les jeunes victimes de violences scolaires

SOIXANTE MILLE appels en trois mois et demi : le numéro « Jeunes violences écoute » (08-00-20-22-23) mis en place par la région Ile-de-France, le 21 février, connaît un succès inquiétant. Parmi ces appels, dont 90 % émanent de jeunes, collégiens et lycéens, 15 000, soit 20 %, sont dits « à contenu » et correspondent à de réels cas de violence, les autres appels étant « muets » ou émanant de plaisantins. Cette proportion d'appels « utiles » est importante. Les numéros verts destinés aux jeunes n'en recueillent habituellement que 10 %.

Soixante-sept pour cent des appels de « Jeunes violences écoute » proviennent ainsi des victimes elles-mêmes, indique un premier bilan fourni par la région et l'animateur du service, l'association Ecole des parents. Les élèves franciliens se disent principalement victimes du racket (37 %). Parmi eux, les garçons sont plus concernés que les filles, et les collégiens représentent 40 % des victimes. Viennent ensuite les violences physiques (35 %), les violences sexuelles (11 %), les violences verbales (11 %), les vols (5,3 %), le vandalisme et le bizutage (0,3 % et 0,4 %). Parmi les quelque 800 cas de violences sexuelles signalés, le service dénombre plus de 300 viols. Les violences se produisent en majorité dans l'éta-

blissement scolaire (40 %) ou devant ses portes (11 %). Et, dans une très large proportion (54 %), les agresseurs sont des jeunes du même collège ou du même lycée que la victime. Pour plus d'un jeune sur deux, les faits de violence rapportés se sont produits à plusieurs reprises au cours des six mois écoulés.

## « ABSENCE DE SOLIDARITÉ DES ADULTES »

Gratuit et anonyme, ouvert toute la semaine de 8 heures à 23 heures, animé par vingt psychologues et juristes, le service permet d'abord d'orienter les jeunes vers un adulte : conseiller d'éducation ou assistante sociale, puis parents, et, éventuellement, policiers et magistrats. « Cette ligne a amené un public nouveau : ces jeunes sont très méfiants vis-à-vis des institutions, les familles mal informées de ce que peut apporter un dépôt de plainte et certains parents ont manifestement baissé les bras », relève Brigitte Cadeac, responsable de l'équipe d'écoutes. « Le nombre très important d'appels doit nous alerter sur l'absence de solidarité des adultes envers les jeunes. » La ligne a, il est vrai, davantage encouragé les élèves à se confier que le numéro Azur du ministère de l'éducation nationale, lancé en septembre 1998. Ce dernier n'est disponible que

de 9 heures à 18 heures en semaine et reçoit en moyenne une vingtaine d'appels par jour, venant principalement d'adultes. Outre ces aspects matériels, l'information sur le service a compté : la région s'est appuyée sur le réseau des délégués de classe et des organisations lycéennes.

« Je ne suis pas surpris par l'ampleur du nombre d'appels », affirme Julien Dray, député (PS) de l'Essonne, à l'initiative du projet. Le ministère de l'éducation nationale et ses responsables sur le terrain sous-estiment la réalité de la violence scolaire. Il n'existe pas d'établissements protégés et contrairement à ce qu'avait dit Claude Allègre, il ne suffira pas de « mettre le paquet » sur quelques centaines d'établissements. La violence se développe, et ses formes deviennent plus radicales. L'animateur de la Gauche socialiste juge également que l'éducation nationale fait fausse route en concentrant ses efforts sur la protection des élèves vis-à-vis de la violence « importée » du quartier : « Elle fait l'impasse sur la violence qui s'organise à l'intérieur des établissements. » M. Dray s'est ouvert de ces questions à Jack Lang. La région devrait être associée, à la rentrée, à une campagne de lutte contre la violence en direction des lycéens.

N. G.

# La confirmation de la condamnation de l'abbé Cottard requise en appel

## RENNES

de notre correspondante régionale

Le procès en appel de l'abbé Jean-Yves Cottard s'est tenu sous haute surveillance, lundi 5 juin, à Rennes, comme si le responsable du naufrage qui a entraîné la mort de quatre scouts et d'un plaisancier le 22 juillet 1998 était doué de quelque mystérieux pouvoir de nuisance. Une fois de plus, chacun des magistrats s'est défendu de prendre cet homme de cinquante-deux ans, membre de la Fraternité sacerdotale Pie-X, en rupture avec le Vatican, pour un « gourou ». Mais la « forte personnalité » de cet homme pâle, concentré, et son ascendant sur les parents des jeunes victimes, qui ne se sont pas portés partie civile à l'exception de la mère de Damien Lasnet de Lanty, ont été plusieurs fois évoqués au cours de l'audience.

En octobre 1999, l'abbé Cottard était condamné par le tribunal correctionnel de Guingamp à quatre ans de prison dont dix-huit mois ferme pour « homicide et blessures involontaires par manquement délégué à l'obligation de sécurité et de prudence ». Après trois jours d'un

raid nautique qu'il n'avait pas cru nécessaire de réellement préparer et qui tourne rapidement au cauchemar, l'une des quatre caravelles du camp marin de l'Association française des scouts et guides catholiques est repérée, de nuit et par gros temps, à trente kilomètres des côtes de Perros-Guirec. Sept adolescents, âgés de douze à seize ans, avaient pris place à bord. Les trois survivants sont transis de froid, épuisés et affamés. Le quatrième, qu'ils croient endormi à côté d'eux, est décédé. Les trois autres ont disparu en mer dans les heures précédentes. Guillaume Castanet, l'un des plaisanciers venus à leur secours, s'est noyé lors du sauvetage.

« Je n'ai pas accepté le motif de ma condamnation, argumente aujourd'hui le prêtre. On a dit que c'était par idéologie que j'avais enfreint les règles de sécurité, et que j'avais poussé les garçons à aller jusqu'au bout de leurs forces. C'est faux ! » Au matin du troisième jour, « ils avaient tellement envie de repartir que je n'ai pas eu le courage de leur dire non », avance-t-il. « La faute de l'abbé Cottard - une faute

de faiblesse - étant établie », comme le dit son défenseur Jean-Pierre Morin, celui-ci a axé sa défense sur le personnage.

## « UN HOMME RIGIDE »

L'accusé a fait l'objet « d'une véritable instruction criminelle à une exception près : le dossier ne contient rien sur sa personnalité », a observé M<sup>e</sup> Morin. Le « lynchage médiatique » a fait de lui « un homme rigide » aux yeux de l'opinion publique. « Dans son cadre traditionnel - je préfère ce terme à celui de traditionaliste -, l'abbé Cottard n'a fait qu'enseigner le scoutisme tel que les gens de ma génération l'ont connu », a assuré le bâtonnier. « Connaissant le sentiment qu'elles nourrissaient à l'égard de leur aumônier, les victimes du naufrage - là où elles se trouvent - n'ont sûrement jamais souhaité une telle sanction pour M. Cottard », a plaidé son avocat.

Était-ce vraiment la faute du directeur du camp si les jeunes se sont éloignés de la côte, contrairement à la consigne qu'il leur avait clairement donnée ? C'est ce qu'a plaidé Bertrand Faure au nom de

l'association de scouts, en s'appliquant à contester l'aspect « délibéré » du « manquement » à toute prudence. Sans convaincre : de nombreux témoins ont rapporté que les occupants de la caravelle étaient visiblement incapables de maîtriser leur embarcation.

Curieusement, personne ne s'est à nouveau interrogé sur l'heure à laquelle l'abbé s'est résigné à prévenir les secours : presque 22 heures, alors que l'embarcation devait rejoindre la côte à 15 heures au plus tard. Mais, comme l'a rappelé l'avocat général Michel Abrial, la liste des circonstances accablantes dans lesquelles l'expédition s'était déroulée est déjà si longue... Ce dernier a évoqué quelques antécédents de la carrière de M. Cottard, notamment lorsque, en 1996, il avait laissé une groupe de filles de onze à quinze ans égarées en forêt jusqu'à la nuit tombée. Là non plus, les parents n'avaient pas porté plainte. M. Abrial a demandé le maintien intégral de la condamnation prononcée à Guingamp. Arrêt le 6 juillet.

Martine Valo

**PROJET** Un seul monde...  
un monde pour tous ?

Les clés d'analyse qui prenaient en compte les rapports Est-Ouest au plan politique et les rapports Nord-Sud au plan économique sont devenues caduques. Nous sommes passés à une vision transversale, celle de la mondialisation, fortement influencée par le libéralisme économique. Comment rendre compte de cette évolution ? Quelles en sont les conséquences, en particulier pour les plus faibles ? Comment des régulations se mettent-elles en place ?

EN VENTE DANS LES GRANDES LIBRAIRIES

PROJET - 14, rue d'Assas - 75006 PARIS - Tél. : 01 44 39 48 48

DEPARTEMENT DE LA COTE-D'OR  
VILLE DE DIJON

APPLICATIONS ANTICIPÉES DE LA REVISION  
GÉNÉRALE DU PLAN D'OCCUPATION DES SOLS

Par délibération du 22 mai 2000, le conseil municipal de la ville de DIJON a décidé de renouveler l'ensemble des applications anticipées du P.O.S. en cours de révision, telles qu'elles ont été annexées aux délibérations du conseil municipal des 29 juin et 14 décembre 1998, 28 juin et 15 novembre 1999.

Les dossiers peuvent être consultés :

- Au Service du Plan de la Ville de DIJON, 11, rue Victor-Dumay à DIJON, aux jours et heures habituels d'ouverture.
- A la Préfecture de la Côte-d'Or à DIJON.



# Lyon cherche toujours le tracé de son contournement autoroutier

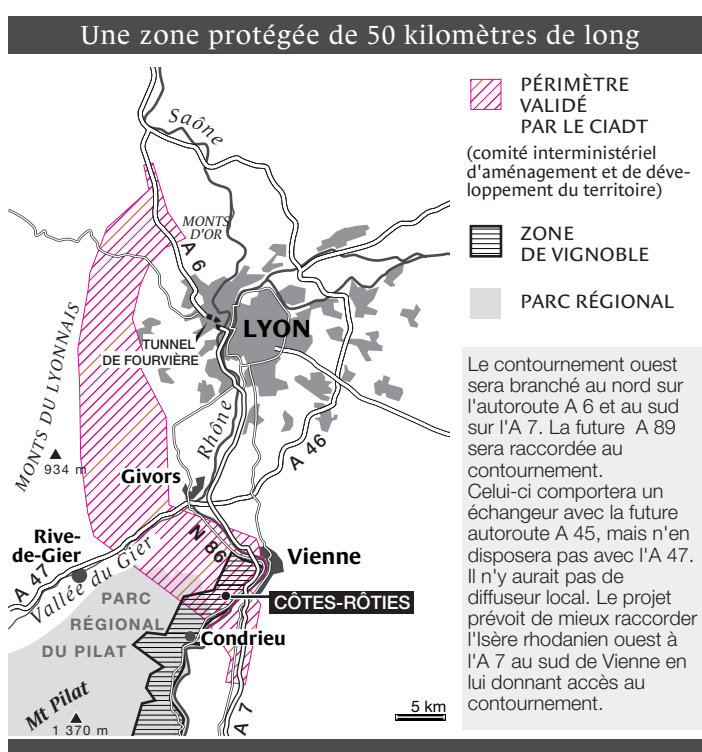
Afin de soulager une agglomération qui supporte un fort trafic nord-sud, l'Etat a défini un périmètre pour un passage par l'ouest. Le problème est que cet équipement, évalué à 12 milliards de francs, devrait traverser des territoires classés ou sensibles

## LYON

de notre correspondante

Après l'Ascension, la Pentecôte : les ponts se suivent et se ressemblent, avec toujours la même litanie des informations routières : quinze kilomètres ou plus de bouchons aux environs de Lyon. Passage obligé du trafic routier nord-sud, l'agglomération lyonnaise est asphyxiée par les voitures et les camions. Connue pour son trop fameux bouchon du tunnel de Fourvière, la troisième ville de France possède une particularité : elle cumule un trafic de transit et de desserte local. Or, pour absorber ces flux de circulation, l'agglomération ne dispose que d'une moitié de contournement. La situation a été jugée suffisamment urgente par le gouvernement pour qu'il mette en place une procédure exceptionnelle, à travers une directive d'aménagement du territoire (DTA), annoncée le 18 mai, lors du comité interministériel d'aménagement et de développement du territoire (CIADT) (*Le Monde* du 19 mai).

C'est désormais au préfet de la région Rhône-Alpes, Michel Besse, d'élaborer dans les dix-huit mois la DTA de l'aire métropolitaine Lyon-Saint-Etienne-Isle-d'Abeau/nord Isère. Son but : favoriser l'internationalisation de la métropole, contribuer à un développement



**PÉRIMÈTRE VALIDÉ PAR LE CIADT**  
(comité interministériel d'aménagement et de développement du territoire)

**ZONE DE VIGNOBLE**

**PARC RÉGIONAL**

Le contournement ouest sera branché au nord sur l'autoroute A 6 et au sud sur l'A 7. La future A 89 sera raccordée au contournement. Celui-ci comportera un échangeur avec la future autoroute A 45, mais n'en disposera pas avec l'A 47. Il n'y aurait pas de diffuseur local. Le projet prévoit de mieux raccorder l'Isère rhodanien ouest à l'A 7 au sud de Vienne en lui donnant accès au contournement.

urbain durable et, surtout, assurer l'accessibilité, avec l'hypothèse de la réalisation du contournement autoroutier ouest de Lyon (COL). D'ores et déjà, le CIADT a validé le périmètre d'études et le cahier des charges proposés par la préfecture de région.

Actuellement, plus de cent mille véhicules empruntent quotidiennement le tunnel de Fourvière et plus de quatre-vingt mille engins circulent sur la rocade est, ces deux parcours permettant de relier le nord au sud. Mais aucun n'est adapté au transit. La rocade

est, avec neuf échangeurs et diffuseurs sur seize kilomètres, avait pour vocation d'être une desserte locale. Quant à Fourvière, le tunnel débouche au cœur de la ville. Ces deux voies sont classées parmi les « zones d'accumulation d'accidents ». Leur fréquentation est en constante augmentation. Entre mars et avril, le trafic poids lourds s'est accru de 15 %, conséquence, notamment, de la fermeture du tunnel du Chat (Savoie). Lors des « pics » saisonniers, ces indices sont multipliés par 1,7. « *Personne ne peut dire ce qui se passera dans dix ans si rien n'est fait* », souligne le préfet.

Le projet du contournement ouest, évalué à 12 milliards de francs, aurait pour conséquence immédiate de déclasser les autoroutes A 6 et A 7 à l'intérieur de l'agglomération. La direction départementale de l'équipement, d'après les études préliminaires réalisées depuis 1997, estime que quarante mille véhicules pourraient être retirés du transit quotidien par le centre-ville. Ce contournement vise également à favoriser un rééquilibrage de la région vers l'ouest, notamment vers les bassins de Roanne et de Saint-Etienne, par ses embranchements avec les futures autoroutes A 45 et A 89.

Voilà pour les objectifs. Mais la faisabilité de cet ouvrage se heurte à un problème majeur : la protection de l'environnement. Le périmètre validé par le CIADT, long de cinquante kilomètres et large de cinq à huit kilomètres, comprend des territoires classés, comme le parc régional du Pilat, ou sensibles, comme les landes des Montagnes, les monts du Lyonnais, la vallée du Gier et, surtout, des vignobles prestigieux comme les

côtes-rôties (*lire ci-dessous*). Le CIADT a retenu un cahier des charges imposant de ne pas toucher à la zone d'appellation des côtes du Rhône septentrionales mais aussi de ne pas réduire les surfaces plantables. Leur franchissement devrait se faire par tunnel.

## Actuellement, plus de cent mille véhicules empruntent quotidiennement le tunnel de Fourvière

Il est prévu que l'Etat, en partenariat avec l'Institut national des appellations d'origine (INAO), réalise « un état de référence sur les parcelles situées en bordure de la RN 86 et sur les vins qui en proviennent », afin de déterminer quel sera l'impact de la future autoroute.

Cette disposition a fait hurler les vignerons, qui dénoncent l'« hypocrisie de l'Etat ». « *Si on constate une altération de la qualité des vins, une fois l'autoroute construite, que fera-t-on ? On détruira l'ouvrage ?* » ironise Jérôme Quiot, le président d'Inter-Rhône, qui regroupe les vignerons. « *Notre terroir repose sur des conditions naturelles fragiles. Un tel ouvrage perturberait l'équilibre hydraulique des coteaux, créerait des vibrations. C'est inéluctable. Et la moindre modification nous ferait perdre l'AOC ou notre réputation* », estime Gilles Barge, le président de l'appellation des côtes-rôties.

Le franchissement du Pilat serait également assuré par tunnel, mais qu'en sera-t-il des monts du Lyonnais, poumon vert de l'agglomération ? Les études préliminaires soulignent « les risques d'impact marqué sur des paysages de qualité, la possibilité de détruire localement une agriculture fragile ». Le préfet a bien pris soin de souligner que « la décision prise n'était pas de réaliser le contournement mais des études » et que « ce qui a été validé n'est pas un tracé mais un périmètre d'études ». Les associations de riverains – l'Alcaly ou la Sauvegarde des coteaux du Lyonnais – n'en demeurent pas moins inquiètes.

Pour elles, le COL ne résout ni les problèmes d'engorgement de l'axe Rhône-Saône ni les problèmes de pollution atmosphérique. Elles estiment aussi que l'ouvrage détournerait seulement quinze mille véhicules du transit par Fourvière, et non quarante mille, comme l'a annoncé le préfet. Enfin, les associations s'étonnent que le gouvernement ait arrêté le périmètre des études alors que le débat, ouvert en décembre 1999 par la commission nationale du débat public, n'est pas achevé.

Alors, quelle alternative au contournement pour désengorger l'agglomération lyonnaise ? Un « évitement » qui passerait dans un périmètre beaucoup plus éloigné ? Les élus lyonnais ne veulent pas en entendre parler, estimant que la ville aurait tout à perdre à s'isoler. Le développement du feroutage ? Les avancées se font à pas comptés. En attendant, Lyon continue à rimer avec bouchons.

Sophie Landrin

## Les côtes-rôties, un grand cru dans un jardin escarpé

### LYON

de notre correspondant

La côte est si raide que la voiture patine en première. Les pieds de vigne cernent l'étroite route qui mène d'Ampuis à Vérenay. De sa vitre ouverte, le conducteur pourrait d'une main cueillir les raisins. Mais en ce printemps incertain, les fruits commencent seulement à éclore. Des hommes s'affairent à attacher les pousses sur les échelles de châtaigniers plantés en croix. Des coquelicots vermillon parsèment les rangs de vigne. Les terrasses, à pic, se gorgent de soleil. Le sommet atteint 300 mètres d'altitude. Un regard sur la vallée : les toits rouges d'Ampuis coulent jusqu'au Rhône. Le fleuve dessine un coude qui protège les parcelles des vents froids du nord. Au sud, les monts du Pilat forment un rempart contre la colère des orages. Voici les côtes-rôties.

Deux cents hectares de vignes, berceau du cépage syrah, plantés à flancs de coteau, sur les communes d'Ampuis, Saint-Cyr et Tupin-et-Semons : le territoire est minuscule mais sa richesse infinie. La terre produit ici un des meilleurs vins du monde et, peut-être, le plus vieux de France. Les historiens sont remontés au VI<sup>e</sup> siècle pour retrouver les premiers documents écrits concernant ce vignoble que, déjà, les auteurs latins Martial, Plinius l'Ancien ou Columelle célébraient sous le nom de « vins viennois ». Dès la Renaissance, leur réputation traverse les frontières : ils sont servis sur les tables princières d'Angleterre et de Prusse. Les bouteilles portent le joli nom de côtes-blondes ou côtes-brunes, en souvenir d'un châtelain d'Ampuis, riche seigneur qui fit don à ses deux filles d'un coteau de vigne chacune.

A la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, les vignerons réussissent à endiguer les attaques du phylloxéra et autres maladies, mais les guerres de 14-18 et 39-45 portent un coup fatal à ces vignes aussi vieilles que le vin. Les femmes ne peuvent pas remplacer leurs hommes dans les parcelles où même un mulet peine à se

frayer chemin. La vigne tombe en friche. L'industrialisation lyonnaise pousse les démobolisés à partir à la ville ou à travailler la plaine maraîchère fertile et immédiatement rentable. A la fin des années 50 ne subsiste qu'une petite soixantaine d'hectares. Le maire d'Ampuis ne veut pas s'avouer vaincu. Il fait goudronner les anciens chemins à mulets et crée le Syndicat des côtes-rôties. En vingt ans, le vignoble retrouve ses lettres de noblesse et obtient l'appellation d'origine contrôlée (AOC). Les jeunes reprennent les exploitations.

### « NOUS FAISONS TOUT À LA MAIN »

En 1999, 7 500 hectolitres ont été produits, soit 1 million de bouteilles, vendues entre 80 francs et 150 francs pour les années les plus récentes ; 47 % de la production sont exportés vers les Etats-Unis, le Japon, la Grande-Bretagne, l'Allemagne, la Suisse ou la Belgique. A côté des deux ou trois gros producteurs, comme Marcel Guigal, exploitant et négociant qui possède trente hectares de vignes, la plupart des exploitations ne dépassent pas huit ou dix hectares ; certaines sont même minuscules. Ici, le travail est resté artisanal. Chaque hiver, les hommes remontent les murs construits par les Romains, qui s'altèrent au fil du temps. La plantation de nouveaux cépages demande un long travail de débroussaillage, d'arrachage des souches.

« *La nature nous a légué une terre parfaitement adaptée au vin, mais difficile d'accès. A certains endroits, la pente dépasse les 50 %. Les hommes ont du mal à tenir debout. Les tracteurs ne peuvent pas passer. Nous faisons tout à la main* », explique Gilles Barge, président de l'appellation des côtes-rôties. *Toute modification humaine pourrait entraîner la modification des conditions naturelles qui font la qualité de notre vin.* Voilà pourquoi tous refusent une autoroute, même en tunnel. Car le vignoble ici, « *c'est presque du jardinage* ».

S. La.

## Le pompage de l'« Erika » commencera en juillet

### BREST

de notre correspondant

Les interventions sur les lieux du naufrage de l'*Erika*, à 70 kilomètres au sud de la pointe de Penmarc'h (Finistère), ont commencé lundi 5 juin. Mais le pompage ne devrait commencer qu'en juillet pour la partie avant du navire et en août pour l'arrière, distantes de dix kilomètres et gisant toutes deux par 120 mètres de fond. Pierre Guyonnet, qui dirige la Mission littoral Atlantique, mise en place par TotalFina après le naufrage, évalué à 6 000 tonnes la quantité de fioul lourd se trouvant dans chacun des deux morceaux de l'épave. A son départ de Dunkerque, l'*Erika* transportait également 180 tonnes de fioul de propulsion.

Les moyens réunis sont impressionnants, mobilisant à terre, et surtout en mer, de deux cent quarante à trois cent vingt personnes. Avec l'arrivée du navire de pompage, le *Chrystel-Océan*, prévue pour fin juin, ce sont sept bateaux qui seront déployés sur le site, sans compter trois

navires de la marine nationale. Une zone d'exclusion de deux milles nautiques de rayon a été décrétée autour de chaque épave. Lundi, un premier navire de support de plongée, le *Sea-Way-Krestel*, parti de Brest, a commencé les opérations d'investigation de la partie avant.

### DIX-HUIT PLONGEURS

Un deuxième, le *CSO-Constructor*, venant directement d'Ecosse, était attendu en soirée pour la partie arrière. Des observations ont pu être effectuées par hélicoptère : « *En arrivant, nous avons constaté visuellement de très légères irisations sur la partie avant, plus importantes sur l'arrière. Mais il y en avait beaucoup moins une fois au ras de l'eau. Il n'existait pas de boulettes* », explique M. Guyonnet. *Un robot a enregistré qu'un peu de fioul, sur la partie arrière, suintait d'un des trous d'hommes colmaté par la marine nationale. Les plongeurs ont préparé une plaque pour arrêter ce suintement.* »

Ces plongeurs, au nombre de dix-

huit, surtout des Anglais, vont effectuer les repérages, le perçage des tôles et la pose des quarante-huit vannes qui permettront ensuite le pompage. Les robots prendront alors le relais. Pendant vingt-huit jours, les plongeurs subiront une pression de 10 à 11 bars. Ils interviendront huit heures durant, par roulement continu, et le reste du temps vivront à trois dans un caisson de 20m<sup>3</sup> situé à bord et comprenant des couchettes. Lecture et nourriture transiteront par un sas.

Le fioul, qui, par sa viscosité, s'apparente actuellement à de la graisse de camion, va être fluidifié par l'injection d'ester de colza et remonté par un système de pompe et de flexibles. TotalFina pense ainsi collecter 95 % du fioul se trouvant, a priori, dans sept cuves mais aussi éventuellement dans des ballasts. La compagnie espère pomper les 5 % restants par une technique qui utilise le même ester de colza.

Vincent Durupt

Pour l'achat d'un billet A/R au départ de Paris pour l'Australie à partir de 6 900 F\*, et pour un supplément de 2 000 F, vous faites le tour du monde en 6 escales à choisir parmi les destinations desservies par Qantas et British Airways. Par exemple : Paris, Singapour, Darwin, Sydney, Los-Angeles, Londres, Paris. Renseignez-vous auprès de votre agence de voyages ou Qantas au 0 803 846 846 (numéro indigo 0,99 FTTC/min) et sur le 36 15 Qantas (2,21 FTTC/min).



# Freud des villes, Freud des champs

C'est un bourg au milieu des prés. Un coin de France rurale, avec son église, son marché et, depuis peu, son cabinet de psychanalyste. Un divan à la campagne ? Au départ, Anne F. n'y croyait qu'à moitié. Elle-même habite Paris, où elle a son cabinet privé. L'idée d'en ouvrir un second, là où, précisément, on ne l'attendait pas, lui est venue un jour, sans qu'elle sache trop pourquoi. « C'était un pari : créer de l'offre ! », sourit la jeune psychanalyste, d'obédience lacanienne. Au printemps 1997, l'aventure débute prudemment, à raison d'une journée de consultation par semaine. Aujourd'hui, Anne F. est passée à deux journées de consultation par semaine et son cabinet ne désemplit pas.

Ceux et celles qui viennent la voir sont agriculteurs, ouvriers, enseignants. Tous payent, sans remboursement, entre 150 à 400 francs la séance. Il y a ce fils de paysan, condamné « à rester le fils, à vivre en huis clos à la ferme, entre son père et sa mère : il n'arrive pas à sortir, aller avec une femme, par exemple. A quarante ans, il n'en peut plus ! ». L'homme raconte sa « peur d'imploser », égrène « les contradictions qui l'habitent ». Comme cette dame âgée qui ne supporte plus son mari, ni l'« organisation haineuse » du train-train conjugal. Elle « avait envie de pleurer sur sa vie ». Rien de typiquement campagnard, là-dedans. Les souffrances sont anciennes, aussi vieilles que la famille humaine. Les dire, les laisser dire est, en revanche, chose nouvelle. Quels que soient leur origine sociale ou leur niveau d'instruction, les patients d'Anne F. possèdent, même à l'état d'ébauche, un savoir psychanalytique : « Ils pressentent qu'il y a de l'inconscient, qu'on est agi, qu'il y a une part d'insu », souligne la psychanalyste. Un savoir enfoncé comme un coin, dans l'ordre – tenace – du vieux monde.

Sous ses dehors rieurs, la campagne est violente – tout autant que la ville. Mais d'une violence sourde, rance, jamais dite. « Il y a beaucoup d'histoires d'incestes, de viols, constate Anne F. Ceux qui les racontent sont des gens de quarante, cinquante ans : les faits remontent souvent à leur enfance, à leur jeunesse. Ils me demandent si leurs troubles, leurs angoisses ne sont pas "liés à ça". Dans la plupart des cas, c'est la première fois qu'ils en parlent. » La nouveauté est là, aussi : dans ces provinces où les pesanteurs culturelles restent fortes, où prospèrent encore rebouteux,

« toucheurs » et magnétiseurs – « mes concurrents les plus directs ! », s'amuse Anne F., les individus deviennent des sujets, qui disent leur « désaccord avec l'ordre du monde ». Alors que, avant, « tout était enfoui, porté par la religion, la famille, un discours collectif. Avant, résume la praticienne, ce qui clochait, il fallait le taire. Aujourd'hui, on peut parler ».

Les patients d'Anne F. en témoignent : qu'elle soit en crise, comme certains le pensent, et même « menacée », comme d'autres l'affirment, la psychanalyse n'en a pas moins essaimé, durant ces trente dernières années, de façon formidable. La province et le monde rural ont accès, désormais, presque aussi facilement que la grande ville, au cabinet du psychanalyste, comme le montre l'« Enquête socio-démographique sur les psychanalystes d'une ville moyenne » réalisée par Daniel Friedmann, du CNRS, et publiée en 1993 par la Mission de recherche du ministère de l'emploi et de la solidarité. Le remboursement par la Sécurité sociale des consultations psychiatriques a joué un rôle dans cette « démocratisation ». Au risque de voir « l'or pur de la psychanalyse » se diluer et se perdre ? Le docteur Claude Balier, psychiatre-psychanalyste, n'élude pas la question. Il y a été longtemps confronté. Auteur de « Rencontre en prison », article paru dans la *Revue française de psychanalyse* en 1998, il a aussi publié un ouvrage sur la *Psychanalyse des comportements violents* (PUF). Ancien médecin-chef du service médico-psychologique régional de la maison d'arrêt de Varcès, près de Grenoble (Isère), Claude Balier a travaillé pendant quinze ans, de 1977 à 1992, avec des détenus, « auteurs de violences de toutes sortes », affectés de « désordres profonds de la personnalité ». Dans cette « position extrême », le praticien et le détenu se trouvent, évidemment, loin des modalités de l'analyse classique. « Même si on aménage la cure, ni la pathologie propre aux passages à l'acte délinquant ni le cadre de la prison ne se prêtent à cette façon de faire », souligne le docteur Balier. De même, dans ce contexte, est écartée l'idée que la thérapie consisterait (seulement) à donner ou redonner la parole au patient.

« Je suis resté psychanalyste, précise l'ancien médecin-chef de la prison de Varcès, dans la mesure où je m'interrogeais sur la nature du transfert et sur mon contre-transfert. » Le transfert, selon le psychanalyste Daniel Lagache, « est habituellement défini par la répétition, vis-à-vis de l'ana-

**Loin des beaux quartiers et des cabinets cossus, la psychanalyse a essaimé là où on ne l'attendait pas : dans les campagnes et les banlieues ouvrières, dans les prisons, chez les immigrés ou parmi les réfugiés politiques. De nouveaux champs qui donnent à cette thérapie une singularité plurielle**

lyste, d'attitudes émotionnelles, inconscientes, amicales, hostiles ou ambivalentes, que le patient a établies dans son enfance, au contact de ses parents et des personnes de son entourage » (*La Psychanalyse*, PUF, collection « Que sais-je »).

Cette rigueur a conduit le docteur Balier à inventer de nouvelles pratiques, solidement arrimées aux concepts métapsychologiques, et à ouvrir une piste de travail originale dans le champ de la psychosomatique. Ses études sur le phénomène du clivage – qui « coupe en deux » la personnalité du criminel, à la fois homme et monstre –, sur la récidive – que le psychanalyste appelle « répétition » – et sur le traumatisme – conçu comme un processus de « transmission générationnelle » – lui vaudront la reconnaissance tardive de ses pairs. Beaucoup, chez ces derniers, montrent une certaine réserve. Certains froncent le sourcil. « Un psychanalyste en prison, ça leur semblait bizarre », sourit l'ancien habitué de la maison d'arrêt de Varcès, lauréat, en 1999, du prix Maurice Bouvet, décerné par la Société psychanalytique de Paris (SPP).

Ses patients relèvent d'une pathologie réputée inaccessible, « dont on dit classiquement que seuls 5 % des sujets concernés demandent à être soignés ». L'intervention même du psychanalyste pose question : en tentant de « résoudre la faille créée par le clivage », de reconstruire le lien entre l'homme et le monstre, l'analyste prend le risque de « créer de la souffrance, là où le clivage sait la taire ». Question d'autant plus difficile que, contrairement au thérapeute cognitiviste, qui cherche d'abord à « éduquer », le psychanalyste travaille surtout à comprendre les processus psychiques qui ont conduit au crime. Ici, plus qu'ailleurs, la guérison est l'exception.

EN France, les psychanalystes qui exercent en prison se comptent sur les doigts de la main. « On se sent un peu à contre-courant », reconnaît Pierre-Paul Costantini. De formation lacanienne, ce psychanalyste travaille, depuis 1994, à la prison de Metz. Il n'a pas oublié le mot que ce confrère lui a lancé, un jour : « On ne travaille pas avec la canaille ! » Réflexe de caste, de classe. Longtemps confinée dans les beaux quartiers de Paris, la psychanalyse a toujours ses notables. Elle a aussi ses anonymes et ses Mandrin. Philippe Genuit, qui exerce à la prison des femmes de Rennes, est membre, comme Claude Balier, de l'Association pour la recherche et le traitement des auteurs d'agressions sexuelles. Lui aussi préfère se moquer de l'indifférence de ses pairs. « On essaye d'être des bricoleurs ingénieux », explique-t-il simplement. Ce n'est pas avec « la canaille »,

ni dans les quartiers chics, que travaillent les psys du centre Primo Levi, dans le 11<sup>e</sup> arrondissement de Paris. Même si certains de leurs patients ont parfois, eux aussi, séjourné en prison : les réfugiés politiques, que le psychanalyste Juan Boggino et ses collègues reçoivent quotidiennement, ont subi les traumatismes de la guerre, de la détention, de la torture souvent. Là aussi, on est loin de la cure classique. Là aussi, le divan est banni. Pour des raisons tout autres : « Durant les séances de torture, explique M. Boggino, on ne voit presque jamais son bourreau. Demander au patient de s'allonger sur le divan, sans voir son interlocuteur, conduirait à réactiver les choses extrêmes, innommables, qu'il a vécues. » Lors des entretiens

les journalistes et, en particulier, les cameramen de télévision – dont beaucoup sont rentrés très choqués de l'ex-Yougoslavie ou du Rwanda après avoir vécu là-bas « l'œil collé à l'horreur ». Le souvenir est loin des premières cures viennoises et des hystériques de Charcot, parquées à la Salpêtrière...

« La psychanalyse n'a pas moins de clients. Elle a moins de clients payants et moins de clients dociles ! », s'amuse le docteur Bernard Sigg, qui fut l'un des fondateurs, en 1971, du service municipal de psychanalyse de Vitry (Val-de-Marne). A l'époque, implanter la psychanalyse dans une banlieue ouvrière, à forte population immigrée, tenait de la gageure. « Plus du quart de notre clientèle était composée de

« Contrairement à ce qui se passait il y a encore vingt ans, la psychanalyse n'est plus une pratique de classe. Aujourd'hui, tout le monde peut être psychanalysé – ou, du moins, tous ceux pour qui parler a un sens »

**Patrick Guyomard, président de la Société de psychanalyse freudienne**

en face à face, l'échange des regards est donc un élément primordial, signe d'« une rencontre où l'autre, le thérapeute, ne se dérobe pas ». Si la psychanalyse demeure, là encore, l'outil théorique de référence, la pratique prend, le plus souvent, la forme d'une psychothérapie. Celle-ci peut durer six mois, un an ou trois semaines – cela dépend des cas.

« Contrairement à ce qui se passait il y a encore vingt ans, la psychanalyse n'est plus une pratique de classe. Aujourd'hui, tout le monde peut être psychanalysé – ou, du moins, tous ceux pour qui parler a un sens », soutient Patrick Guyomard, président de la Société de psychanalyse freudienne (SPF) et enseignant à l'université Paris-VIII. Parmi ceux qui font appel aux psys du centre Primo Levi, ne figurent pas seulement, d'ailleurs, des réfugiés de guerre. Depuis 1995, des membres de l'association Médecins du monde (MDM), traumatisés par leur expérience dans des zones de conflit, en Bosnie notamment, participent à des séances de « debriefing » avec les psychothérapeutes de l'avenue Parmentier. Récemment, ce sont les envoyés de l'association au Kosovo qui, à leur retour, ont eu systématiquement droit à ces séances de soutien psychologique – prélude éventuel à une psychothérapie, voire à une cure analytique. Autres candidats potentiels,

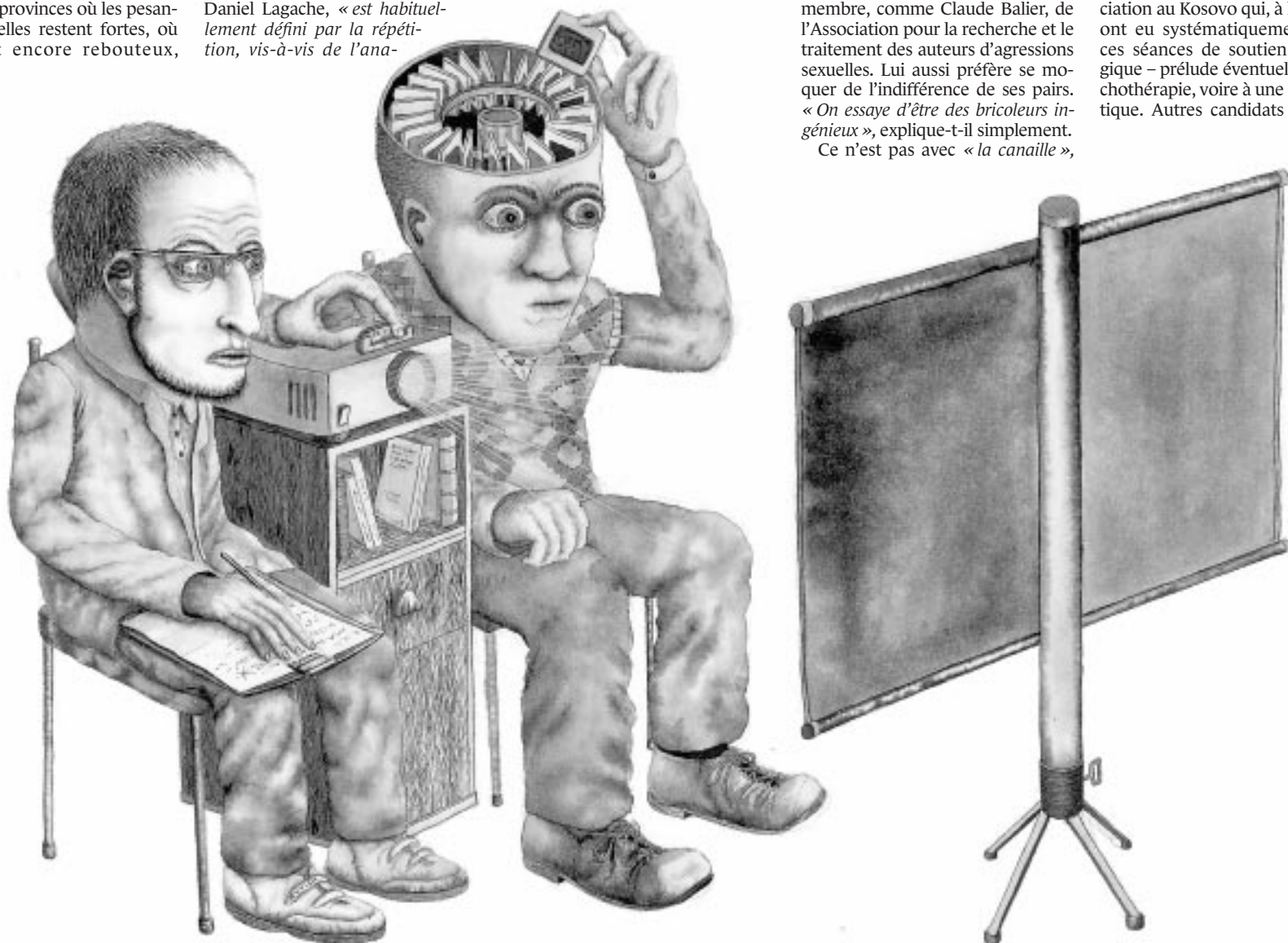
Maghrébins, de Portugais, se rappelle l'ex-pionnier, auteur des *Murs de la psychanalyse* (Editions sociales) et coauteur de *Familles en souffrance* (Scand-éditions), qui retrace l'expérience de Vitry. Ils venaient nous dire leurs problèmes, ils en avaient « marre » de leur vie et des médicaments. Ils avaient surtout besoin de parler – et d'être entendus. » Tous n'iront pas, évidemment, s'allonger sur le divan. Une « toute petite minorité, pas plus de 4 ou 5 % », entamera une psychanalyse. Rien de très étonnant à cela. Même si la proportion des « allongés » varie d'un cabinet ou d'une institution à l'autre, il est clair que les adeptes du divan ne forment plus, de très loin, l'essentiel de la clientèle des psychanalystes. Tel est le paradoxe : plus la psychanalyse se diffuse et se vulgarise, plus sa pratique se dilue.

SELON une enquête récente, réalisée au sein de la Société psychanalytique de Paris (SPP), la proportion d'analystes ayant peu de patients (entre un et trois) en « cure-type » est passée de 17 % en 1995 à 28 % en 1999. Cette tendance est générale, quelles que soient les écoles : bon gré mal gré, les psychanalystes, qu'ils exercent en cabinet privé ou en institution, font désormais de tout – de la psychothérapie dite « analytique » de la psychothérapie « de groupe » ou « familiale », du psychodrame, etc. Au train où vont les choses, « demain, ne seront psychanalysés que les futurs psychothérapeutes ! », prédit, sous forme de boutade, Daniel Wildlöcher. Du côté des patients, la confusion n'est pas moins grande. Entre les innombrables variantes du marché psy – où se croisent l'hypnose et le cri primal, la gestalt-thérapie ou la psychanalyse –, choisir est un dilemme. En outre, l'inflation, le babélisme, la dispersion et le morcellement qui caractérisent les pratiques et les techniques analytiques font que celles-ci, « en exagérant à peine », n'ont plus « en commun que la seule dénomination psychanalyse », note le chercheur québécois Patrick Froté, auteur de *Cent ans après*, un livre d'entretiens avec neuf psychanalystes de renom, dont Jean-Bertrand Pontalis, Jean Laplanche, André Green, Joyce McDougall et Michel de M'Uzan (Gallimard, 1998). Dans ce contexte, ajoute-t-il, « est-on encore en droit de parler d'une psychanalyse ou ne faudrait-il pas plutôt dire des psychanalyses ? ». La question du statut des psychothérapies – fréquemment agitée, à Paris comme à Bruxelles – risque de faire resurgir ce débat périlleux, qui hante, depuis plusieurs années, les coulisses du mouvement psychanalytique.

Catherine Simon  
Dessin : Nuvish

PROCHAIN ARTICLE

Comment peut-on être analyste ?





# L'intolérable attitude de la Russie

par Lord Russell-Johnston

LES cyniques disent que, dans la diplomatie d'aujourd'hui, il est devenu rituel d'invoquer les droits de l'homme, de se gargariser de ces mots creux qui relèvent du politique correct. Ainsi en vient-on à s'étonner quand des voix s'élèvent pour exiger le respect de ces droits.

Lors d'une récente réunion de sa commission permanente, à Dublin, l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe a clairement manifesté son désaccord avec la déclaration sur le conflit en Tchétchénie adoptée quelques jours plus tôt par le comité des ministres, l'instance gouvernementale de l'organisation. Les parlementaires ont été déçus par le langage – jugé faible et trop complaisant – utilisé par les quarante et un ministres des affaires étrangères. En effet, ces derniers ont préféré exprimer leur satisfaction pour quelques promesses faites par la Russie, plutôt que de faire état de leur préoccupation – ne parlons même pas de condamnation – pour les nombreuses promesses non tenues.

Beaucoup d'observateurs en ont tiré deux conclusions : tout d'abord, ce désaveu cinglant par les parlementaires de la position des ministres serait le signe d'une crise institutionnelle au sein du Conseil de l'Europe ; ensuite, le différend entre l'Assemblée et le comité des ministres s'expliquerait par le souhait des parlementaires de voir exclure la Russie de l'organisation.

Ces deux conclusions sont dénuées de tout fondement.

En démocratie, un désaccord entre le Parlement et l'exécutif n'a rien d'anormal. L'Assemblée joue un rôle politique majeur et elle est là pour garantir la transparence démocratique de l'organe exécutif du Conseil de l'Europe. Cette fonction est renforcée par le fait que les membres de l'Assemblée siègent eux-mêmes dans les Parlements de leurs pays respectifs.

Le désaccord – que l'on ne saurait occulter – porte sur l'appréciation de la gravité des manquements de la Russie aux obligations qu'elle a contractées en adhérant au Conseil de l'Europe, organisation engagée dans la protection des droits de l'homme, de la démocratie et de l'Etat de droit. Il porte aussi sur les mesures à prendre pour que ce pays améliore sa conduite.

La nouvelle attitude de Moscou est inquiétante. Elle satisfait peut-être certains faucons du Kremlin ou de l'armée, mais, si faire peur est une chose, inspirer le respect en est une autre

A sa dernière session et après des mois d'un travail de persuasion patient mais infructueux, l'Assemblée s'est résolue à sanctionner les membres de la délégation russe en les privant de leur droit de vote. Elle avait aussi demandé au comité des ministres d'engager la procédure de suspension de la Russie si cette dernière n'apportait pas la preuve, d'ici à la prochaine session de l'Assemblée, fin juin, de progrès immédiats et démontrables sur la voie du respect des principes défendus par le Conseil de l'Europe.

Si l'Assemblée a agi ainsi, ce n'est pas parce qu'elle souhaite exclure la Russie de l'organisation, mais parce qu'elle est convaincue que la Russie est capable d'honorer ses obligations, c'est-à-dire d'agir en Etat européen responsable, démocratique, respectueux des droits fondamentaux de tous ses citoyens.

Parallèlement, l'Assemblée a condamné fermement toutes les violations des droits de l'homme commises par des Tchétchéniens. Or, avant même de s'interroger sur la position à adopter, le comité des ministres avait envoyé à la Russie deux signaux, malvenus à mon sens. D'abord, il avait précisé qu'aucun texte sur la Tchétchénie ne serait

adopté sans l'aval de la Russie. Ensuite, il avait exclu par avance l'éventualité de sanctions. Dans ces conditions, le résultat de la réunion ministérielle était parfaitement prévisible, sauf à imaginer que la Russie se livre à une autocritique et fasse pression sur elle-même pour modifier la nature de son intervention en Tchétchénie !

La communauté internationale semble craindre d'aller trop loin en rappelant à l'ordre la Russie, qui, pourtant, viole de manière flagrante les droits de l'homme les plus élémentaires. L'Union européenne et les Etats-Unis portent à cet égard une responsabilité particulière. Les défenseurs de la morale en politique étrangère abordent la situation en Tchétchénie comme si le recours délégué et disproportionné à la force s'expliquait par un certain manque de savoir-faire et de professionnalisme du côté russe et comme si l'absence d'enquête sur les violations des droits de l'homme était le fait de dérapages administratifs qui seraient bientôt corrigés.

Nous sommes bien loin de la *Realpolitik*. Pendant la guerre froide, l'Occident maintenait des relations avec ses adversaires, mais cela ne l'empêchait pas de les critiquer pour leur piètre bilan en matière de démocratie et de droits de l'homme. Il n'était pas question de fermer les yeux. Or, si l'on veut faire de la géopolitique, il ne faut pas faire la politique de l'autruche, qui a fait la preuve de son inefficacité ; l'histoire récente de l'Europe en témoigne amplement.

Peut-être nos gouvernements se prennent-ils pour des médecins missionnaires qui, dans leur désir d'aider le malade, ne souhaitent pas être gênés par des considérations éthiques. Mais ils refusent de voir que, malgré leurs efforts et leur bonne volonté, ils ne contribuent pas au rétablissement de leur patient. Bien au contraire ! La liberté des médias est menacée en Russie, et le fait qu'un criminel de guerre notoire ait été l'invité du gouvernement constitue une violation manifeste des obligations de la Russie en tant que membre des Nations unies.

Tout cela est fort regrettable. Vladimir Poutine est, par certains côtés, une chance pour la Russie, peut-être la meilleure qu'elle ait eue depuis longtemps de sortir de la misère économique et du chaos politique. Nos gouvernements ne doivent pas rendre à ce président le plus mauvais service qui soit en ignorant les aspects condamnables de sa politique et en compromettant ainsi les résultats positifs auxquels il peut espérer parvenir.

Le comité des ministres du Conseil de l'Europe doit comprendre aussi que l'incroyable laxisme dont il fait preuve face aux manquements de la Russie à ses obligations de membre de l'organisation hypothèque les succès obtenus par notre organisation ailleurs en Europe. Le travail accompli depuis plusieurs années pour construire patiemment une nouvelle culture démocratique, encourager la tolérance, promouvoir le respect des droits de l'homme et ceux des minorités – autant d'éléments essentiels à la stabilité démocratique sur notre continent – risque de partir en fumée simplement parce que l'on a reculé devant l'intimidation.

La nouvelle attitude de Moscou est inquiétante. Elle satisfait peut-être certains faucons du Kremlin ou de l'armée, mais, si faire peur est une chose, inspirer le respect en est une autre ; et je suis persuadé que les Russes, s'ils avaient le choix, préféreraient dans leur grande majorité le respect à la crainte.

Il est de la responsabilité de nos gouvernements de signaler clairement à la Russie que son attitude actuelle n'est pas tolérable. Il est aussi de leur responsabilité de ne pas sacrifier le Conseil de l'Europe en faisant des compromis sur ses valeurs et ses principes. C'est un exercice totalement futile que de vouloir résoudre les problèmes de la Russie en prétendant qu'ils n'existent pas.

L'Assemblée, pour sa part, assume cette responsabilité. Elle souhaite que la Russie demeure à bord de l'organisation, mais pas au prix d'un naufrage.

Lord Russell-Johnston est président de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe. (Traduit de l'anglais par Jean-François Allain.)

# Une sanction de trop

par Arnaud Montebourg

EN 1868, Léon Gambetta, avocat alors inconnu, avait défendu jusqu'à faire trembler les vitres du Palais de justice et le régime finissant, un journaliste nommé Delescluze qui avait osé lancer, sous le Second Empire, une souscription à la mémoire d'un député mort en défendant la République pendant le coup d'Etat du dernier des Bonaparte. Acte inoffensif, consistant à parler, à dire, à symboliser, acte pourtant que la justice impériale avait voulu censurer.

Gambetta part en vrille, attaque : « *Oui ! Le 2 décembre, autour d'un prétendant, se sont groupés des hommes que la France ne connaissait pas jusque-là, qui n'avaient ni talent, ni honneur, ni rang, ni situation, de ces gens qui, à toutes les époques, sont les complices des coups de force, de ces gens dont on peut répondre ce que Salluste a dit de la tourbe qui entourait Catilina, ce que César dit lui-même en traçant le portrait de ses complices, éternels rebuts des sociétés régulières : "aere alieno obruti et vitiis onusti", "un tas d'hommes, perdus de dettes et de crimes", comme traduisait Corneille. C'est avec ce personnel que l'on sabre depuis des siècles les institutions et les lois et la conscience humaine est impuissante à réagir, malgré le défilé sublime des Socrate, des Cicéron, des Caton, des penseurs et des martyrs qui protestent au nom de la religion immolée, de la morale blessée, du droit écrasé sous la botte d'un soldat.* »

Gambetta assène ses coups devant un ministère public représentant de l'empereur, pantois, empêché de réagir devant l'extraordinaire et audacieuse liberté de plaideur républicain. Les magistrats médusés chercheront à le sanctionner, mais n'y parviendront pas.

Voilà la belle tradition républicaine dont nous sommes tous is-

sus, nous députés de gauche. Celle de la liberté de la parole judiciaire et parlementaire, conquise, comme le dit Léon Gambetta, contre le « *droit écrasé sous la botte du soldat* ». C'est une petite partie de cette liberté qu'a reprise le président de l'Assemblée nationale, Raymond Forni, au député Vert Noël Mamère, au nom – c'était bien cela le plus inacceptable – de la « *tradition républicaine* », en lui infligeant une sanction s'apparentant à une censure.

Ce n'est pas Noël Mamère que je veux défendre ici, qui n'est pas toujours défendable, mais le député qui a usé de sa liberté d'expres-

sion parlementaire dans l'enceinte de l'Assemblée nationale et qui a fait l'objet d'une sanction de trop.

L'immunité telle qu'elle est organisée fait ressembler le président de la République au roi du Maroc ou au prince de Monaco

Mais quel est donc le crime que le député Noël Mamère aurait ainsi pu commettre ? Il a, figurez-vous, évoqué – chose impensable ! fait inqualifiable ! – l'implication du président de la République dans les affaires de fraude électorale de la Ville de Paris. Celle-ci est pourtant d'une telle évidence qu'elle fait dans l'opinion publique l'objet de toutes les chroniques et de tous les commentaires.

Partout en France, on pense, on dit et on écrit cette implication, à tout le moins la connaissance par le maire de Paris, entre 1977 et 1995, de tout ou partie de ces infractions qui l'ont aidé dans sa lente ascension jusqu'au pouvoir suprême : trucages des marchés de la Ville de Paris et de l'office HLM de la Ville ; organisation sur une vaste échelle d'emplois fictifs payés par les contribuables de la Ville au profit d'un parti dont il

était le chef ; distribution en série de divers avantages aux frais des contribuables, procurés par le patrimoine de la Ville comme les appartements luxueux du fameux domaine privé ; organisation dans les arrondissements incertains d'un système de fraude à la loi électorale.

Cette forme moderne du bonapartisme, fabuleusement décrite dans les phrases assassines de Léon Gambetta, se retrouve étrangement dans les pratiques du groupe d'hommes qui a pris, avec et autour de Jacques Chirac à la Mairie de Paris, le pouvoir par des moyens illégaux sur lesquels au-

jour d'hui près d'une dizaine de juges d'instruction et de services de police enquêtent, travaillent et avancent.

Se taire sur de telles pratiques est impossible, puisqu'elles sont un fait et une vérité cruelle que seuls les partisans embarrassés du président de la République ne peuvent pas et ne veulent pas entendre.

Il n'y aurait donc que quelques mètres carrés en France, petit territoire de l'hémicycle où se rassemblent les représentants de la nation dans lequel cette vérité ne pourrait pas éclater, alors que la France entière s'est déjà fait une opinion sur la gravité de ce système ?

Sanctionner l'expression d'une telle vérité ne pouvait pas se faire au nom de la tradition républicaine que le président de l'Assemblée nationale a invoquée.

Cette lecture de la Constitution consistant à organiser la protection permanente du président de

la République française est une lecture foncièrement antirépublicaine de nos institutions. C'est même soutenir, voire stimuler, les dernières traces d'un bonapartisme que contient encore la Constitution de la V<sup>e</sup> République que d'avoir agi comme l'a fait Raymond Forni.

Dans nos institutions, le chef de l'Etat est un irresponsable au sens constitutionnel du terme. Selon la lecture donnée par le Conseil constitutionnel, le président pourrait tuer père et mère, se livrer au trafic de stupéfiants dans l'exercice de ses fonctions qu'il n'aurait à répondre sur le plan politique ou même judiciaire d'aucun de ces actes.

Cette immunité ainsi organisée fait ressembler le président de la République au roi du Maroc ou au prince de Monaco.

C'est sans conteste cette lecture qu'a préféré affirmer le président de l'Assemblée nationale. Cela ne pouvait pas m'étonner si ce président de l'Assemblée n'avait pas été socialiste. Mais il l'est, et c'est la raison pour laquelle je ne peux que me désolidariser de son acte comme socialiste et comme républicain fervent, refusant les immunités, les protections et les privilèges de toutes sortes qui affaiblissent l'idée même de la République.

Jean Jaurès disait que « *la République est l'humus du socialisme* ». Il nous reste à entretenir cet humus et à lire et relire encore ce que les républicains fondateurs ont pris de risques, comme Léon Gambetta et les siens, pour nous permettre d'avoir l'insigne liberté de pouvoir dire aujourd'hui que le président actuel n'est pas un homme irréprochable.

Arnaud Montebourg est député (PS) de Saône-et-Loire et secrétaire de la commission des lois.

Et si un jour les options étaient gratuites ?



Jun 2000 le mois qui frappe !

Vladimir Senko ambassadeur de Biélorussie



# Le Monde

21 bis, RUE CLAUDE-BERNARD - 75242 PARIS CEDEX 05  
Tél. : 01-42-17-20-00. Télécopieur : 01-42-17-21-21. Tél. : 206 806 F  
Tél. relations clientèle abonnés : 01-42-17-32-90  
Changement d'adresse et suspension : 0 803 022 021 (0,99 F la minute).  
Internet : <http://www.lemonde.fr>

ÉDITORIAL

## Le quinquennat malgré lui

JACQUES CHIRAC s'est engagé dans la voie d'une réforme de la Constitution à laquelle il se disait opposé il y a moins d'un an. Si tout se passe bien, les Français seront donc consultés sur la durée du mandat présidentiel. Nous rentrons enfin dans le concret, après que Valéry Giscard d'Estaing eut relancé, le 10 mai, dans nos colonnes, un débat qui dormait depuis vingt-sept ans. Il est vrai que le président n'avait guère le choix, Lionel Jospin ayant fait savoir qu'il était prêt à inscrire à l'ordre du jour du Parlement les propositions de loi de « VGE » et du PS visant à réduire de sept à cinq ans la durée du mandat présidentiel. Quoi qu'il en soit, de bon ou de mauvais gré, M. Chirac ouvre la voie à cette réforme. Et il a raison, bien entendu, de considérer qu'en la matière, le référendum s'impose, une fois le texte voté par l'Assemblée nationale et le Sénat : le président de la République est élu par les Français, il leur appartient de dire pour combien de temps il doit l'être. Mais il a tort de considérer – si les Français répondent « oui », « c'est très bien », s'ils répondent « non », « c'est très bien » aussi – que le résultat du scrutin n'a aucune importance, comme s'il s'en lavait les mains par avance.

Car M. Chirac fait fausse route lorsqu'il explique que cette réforme ne changera rien dans le fonctionnement des institutions. Préoccupé de minimiser son propre revirement plutôt que de le justifier en détaillant les mérites du quinquennat, le chef de l'Etat a tenu un langage paradoxal et désinvolte. Réduisons la durée du mandat présidentiel, a-t-il dit en substance, puisque cela n'aura pas

d'effet sur l'équilibre des pouvoirs. Il a d'ailleurs prévenu que toute tentative pour enrichir ou compléter cette réforme se heurterait à son veto : maître du processus, puisqu'il en prend l'initiative, il l'interrompra si le Parlement apporte quelque amendement que ce soit au projet qui lui sera soumis. Cette exigence a-t-elle pour contrepartie son propre engagement en faveur de la réforme ? Non : aux yeux de M. Chirac, les électeurs peuvent indifféremment voter pour ou contre, ce sera sans conséquence pour lui.

Le président de la République est, certes, libre de mettre en jeu ou non sa responsabilité dans un référendum, et le plébiscite n'est pas la forme achevée de la démocratie. Il reste que le quinquennat mérite mieux que la condescendance avec laquelle M. Chirac l'a traité lundi soir. S'il est souhaitable de réduire la durée du mandat présidentiel, ce n'est pas parce que cela ne changera rien, mais, au contraire, parce que c'est la clé d'une vraie réforme de la vie politique. En finir avec la « monarchie républicaine » – dont on a pu mesurer encore l'insupportable archaïsme avec la sanction infligée à un député coupable d'avoir mis en cause M. Chirac dans l'hémicycle de l'Assemblée – est la condition première du progrès nécessaire de la démocratie en France. Il n'est pas d'autorité sans responsabilité. Réduire le mandat présidentiel à cinq ans, c'est d'abord renforcer le contrôle des citoyens sur le premier des élus. Le débat parlementaire sur le quinquennat ne saurait être une formalité : il doit devenir un vrai débat sur les institutions et l'approfondissement de la démocratie.

## Si l'on avait su... par Bertrand Poirot-Delpech, de l'Académie française

« ILS ont débarqué ! » Cela se passait il y a juste cinquante-six ans. Sur le chemin des épreuves du baccalauréat, les Parisiens se criaient la nouvelle, oubliant d'un coup les méfiances de la veille : tant pis, et même tant mieux, s'ils tombaient sur un collabo navré ! On reconnaît les événements mémorables à ce que les inconnus se parlent dans la rue. Le 11 novembre 1918, les gens s'embrassaient. En 1944, les yeux brillaient follement. C'était le bout du tunnel ; la fin d'une longue nuit glacée. « Pourvu que les premières vagues alliées créent une tête de pont ! » « Les pauvres GI ! Venir de si loin pour, peut-être, perdre leur jeune vie du côté d'Ouistreham ! – Où çà ? » Noms normands inconnus des sauveurs, avant l'assaut, et où nous allions planter les petits drapeaux de l'attentisme soulagé...

Reste un mystère. Après l'accablement et l'humiliation de juin 40, qu'est-ce qui a fait que bien des chatouilleux sur l'honneur militaire perdu ont pris leur parti du désastre, de la contrition officielle ? « La parole donnée au vainqueur, cela se respecte », ont-ils dit. D'ailleurs, les maquis ne hâteront pas de quinze jours la victoire, qui sera celle de la puissance américaine. Redonnons plutôt des valeurs à notre peuple de jouisseurs. Au besoin, combattons sous l'uniforme allemand la principale menace contre l'Occident chrétien, c'est-à-dire le marxisme à l'Est... » Seule une poignée d'enragés pensèrent au contraire : d'abord chasser les envahisseurs, renseigner Londres sur leurs mouvements de troupes, saboter leurs trains, baliser des aires de parachutage ; résister, quoi !

Après l'« épuration » de 1945 et ses abus, une curieuse manipulation d'opinion s'est

opérée dans le monde des lettres. Aidés activement par leurs héritiers, baptisés « Husards », les écrivains fourvoyés dans le vichysme ont refait surface avec l'auréole des victimes – pour, souvent, quelques heures de commissariat – et le monopole autoproclamé de l'impertinence. Loin de suivre la « terreur » attribuée à Sartre, la pensée unique, déjà elle, voulait, vers 1950, que le bon goût littéraire fût à Weimar, en visite guidée par les nazis, et non dans le Vercors ; chez Morand ou Jouhandeau plutôt que chez Aragon ou Char. La sympathie pronazie et l'aide à l'extermination raciste n'avaient été, allons ! que des délits véniels d'opinion, des excès de langage, oui mais quel langage, mes aïeux ! etc.

Et le balancier continue sa course, après un demi-siècle. Les soldats perdus du mauvais choix sont exaltés, au mépris des combattants de l'ombre et de leurs héros. L'édition, les thèses universitaires font la part belle aux premiers et ignorent les seconds. Pour une justice rendue à Prévost (Jérôme Garcin), on ne compte plus les gloses sur le masochisme « si attachant » d'un Drieu, l'art célinien de bouffer du juif, l'exquise analyse du mariage bourgeois chez Chardonne. Comptabiliser les noms de « métèques » sur les ondes menace même de redevenir une preuve, et un privilège, du talent.

C'est au point que les vétérans de l'autre bord, les rebelles, en sont réduits à retrouver, pour survivre, le réflexe des réseaux qui les réunissaient voilà soixante ans. Sous la simple appellation de Résistance, comme s'il s'agissait alors d'une option parmi d'autres et non de la seule digne, une collection « Li-

berté-Mémoire » veille à tenir le flambeau, grâce aux éditions du Félin, conseillée par les Aubrac, Bouchinet-Serreulles, Bourbon Busset, Crémieux-Brilhac, Hessel, François Jacob, Germaine Tillion, Vernant.

Ainsi deviennent, ou redeviennent, accessibles des hauts faits menacés d'oubli : comment un Rosenthal a servi en Tunisie, en Italie, au Vercors, à Dachau (*Le Sel, la Cendre, la Flamme*) ; comment un Valat s'évade de Prusse, gagne l'Ecosse, saute en France, échappe à la Gestapo (*Les Labyrinthes de la liberté*) ; comment les inspecteurs des finances Lacarrière et Postel-Vinay sauvent l'honneur de la haute fonction publique en ralliant dangereusement la France libre (*Les Volontaires de l'aube, Un fou s'évade*). L'occasion du débarquement est bonne pour relire, avec la ferveur que l'auteur mettait dans tous ses engagements, *L'Aventure incertaine* de Claude Bourdet.

Les femmes tenaient leur place dans les combats de l'ombre : Claire Chevrillon (*Une résistance ordinaire*), Brigitte Friang (*Regarde-toi qui meurs*), Jeanne Bohec (*La Plastiqueuse à bicyclette*). Enfin, Aude Yung de Prévost (*Un amour dans la tempête de l'histoire*) exhume l'idylle intrépide, avec une résistante juive, de son père, futur amiral incroyablement oublié dans la commémoration des plaques, dalles et noms de bateau.

« Ça y est ! Ils ont franchi la Manche ! La fin approche ! » Qui aurait pensé que, deux générations seulement après ces cris de joie, les auxiliaires du 6 juin 1944 seraient replongés de force dans leur clandestinité d'origine ? Si l'on avait su que l'ingratitude gagnerait à ce point, un nuage aurait obscurci ce matin-là, inondé de soleil.

## Entrée des artistes par Jacek Wozniak

« Alice au pays des merveilles »



Le Monde est édité par la SA LE MONDE  
Président du directoire, directeur de la publication : Jean-Marie Colombani  
Directoire : Jean-Marie Colombani ; Dominique Alduy, directeur général ; Noël-Jean Bergeroux, directeur général adjoint  
Directeur de la rédaction : Edwy Plenel  
Directeurs adjoints de la rédaction : Thomas Ferenczi, Pierre Georges, Jean-Yves Lhometu  
Directeur artistique : Dominique Roynet  
Secrétaire général de la rédaction : Alain Fourment  
Rédacteurs en chef :  
Alain Frachon (Editoriaux et analyses) ;  
Laurent Greilsamer (Suppléments et cahiers spéciaux) ;  
Michel Kajman (Débats) ; Eric Fottorino (Enquêtes) ;  
Eric Le Boucher (International) ; Patrick Jarreau (France) ; Anne Chemin (Société) ; Claire Blandin (Entreprises) ;  
Jacques Buob (Aujourd'hui) ; Josyane Savigneau (Culture) ; Christian Massol (Secrétariat de rédaction)  
Rédacteur en chef technique : Eric Azan  
Médiateur : Robert Solé  
Directeur exécutif : Eric Pliailoux ; directeur délégué : Anne Chaussebourg  
Conseiller de la direction : Alain Rollat ; directeur des relations internationales : Daniel Vernet ;  
partenariats audiovisuels : Bertrand Le Gendre  
Conseil de surveillance : Alain Minc, président ; Michel Noblecourt, vice-président  
Anciens directeurs : Hubert Beuve-Méry (1944-1969), Jacques Fauvet (1969-1982),  
André Laurens (1982-1985), André Fontaine (1985-1991), Jacques Lesourne (1991-1994)  
Le Monde est édité par la SA Le Monde  
Durée de la société : cinquante ans à compter du 10 décembre 1994.  
Capital social : 1 003 500 F. Actionnaires : Société civile Les Rédacteurs du Monde,  
Fonds commun de placement des personnels du Monde,  
Association Hubert-Beuve-Méry, Société anonyme des lecteurs du Monde, Le Monde Entreprises,  
Le Monde Investisseurs, Le Monde Presse, Iéna Presse, Le Monde Prévoyance, Claude Bernard Participations.

## IL Y A 50 ANS, DANS Le Monde

### Le réalisme bien portant de Marc Bernard

J'AI beaucoup aimé, dans le temps, le livre de Marc Bernard, *Parle à des enfants*, qui lui valut en 1942 un des plus justes prix Goncourt qui aient été décernés depuis des années. Rappelant à la fois Dickens et Gorki, c'étaient les simples souvenirs d'un enfant du peuple, dans un faubourg de Nîmes. Je retrouve avec grand plaisir la même Nîmes et le même Marc Bernard dans son nouveau roman, *Une journée toute simple*.

C'est un livre des plus savoureux dans sa crudité sans ambages, au réalisme bien portant. Marc Bernard, très bon écrivain, parle peuple. Il en est, il en a la rude et gaillarde franchise verbale particulière aux gens du Midi, qui aiment le langage sonore et les images colorées. Autant que ce qu'ils disent, c'est leur façon de dire qui importe ; et l'heureux Marc Bernard s'emploie à l'enregistrer en s'identifiant à ses héros avec

un remarquable mimétisme. En tout cas, ce sont des copains.

Il a voulu peindre dans sa ville natale une journée comme les autres, où rien n'arrive, où ne se passe que le temps. On n'en vit pas moins, chacun dans sa sphère et selon ses goûts, instinctivement, chacun avec ses rêveries, ses ambitions, ses plaisirs, sa curiosité, ses échanges avec le voisin dans cette espèce de dialogue continu sans lequel il ne semble pas y avoir de pensée aux pays latins, comme si l'on n'y pensait jamais qu'autant qu'on parle.

C'est peu de chose, et d'un intérêt limité, ces menus supports d'anecdotes : mais Marc Bernard sait rendre étonnamment vivants ses personnages, assez peu moraux, je le reconnais, et leur parler cocasse, dans sa verve et son naturel.

Emile Henriot  
(7 juin 1950.)

## Le Monde SUR TOUS LES SUPPORTS

Adresse Internet : <http://www.lemonde.fr>

Télématique : 3615 code LEMONDE  
Documentation sur Minitel : 3617 code LMDOC (5,57 F/mn)  
ou 08-36-29-04-56 (9,21 F/mn)

Le Monde sur CD-ROM : 01-44-88-46-60  
Index du Monde : 01-42-17-29-33. Le Monde sur microfilms : 03-88-71-42-30

Films à Paris et en province : 08-36-68-03-78

## Le mythe malmené de la « bonne photo »

Suite de la première page

Et l'auteur d'inciter les photographes à faire des choix, de nature « éthique et esthétique ».

Citons encore l'exposition « Ces images qui mentent », présentée en 1998 au Musée d'histoire contemporaine de Bonn, qui montrait des dizaines de cas d'images manipulées par un journal, un photographe, un pouvoir. L'exposition « Cent ans de manipulation par l'image », présentée en ce moment au Musée d'histoire contemporaine, à Paris, va dans le même sens. Rappelons le film documentaire de Patrick Chauvel, *Rapporteurs de guerre* (1999), diffusé sur Canal+, dans lequel des photographes s'interrogent sur le rôle des images qu'ils rapportent des conflits. Sans doute, la critique la plus radicale est à lire dans le numéro 3 de la revue *Des territoires en revue* : des anciens reporters expliquent que les icônes de la guerre, loin de dire un événement et son contexte, répètent des images du passé pour enrichir la mémoire visuelle collective.

Prenons le cadrage. Le photographe algérien Hocine, à qui on doit la fameuse « Madone » laissant éclater sa douleur, nous disait ne pas comprendre le succès de son image par rapport à d'autres qu'il avait prises du drame algérien et qu'il jugeait plus informatives. Ce cas, parmi d'autres, prouve que, à la différence de la musique, du cinéma ou de l'architecture, qui autorisent des formes et des rythmes de création imprégnés de cultures des cinq continents, la presse a imposé un standard occidental de la « bonne photo », construite à partir de codes – mélange de distance et d'empathie par rapport au sujet, de formes dynamiques et spectaculaires, de lumières picturales et d'émotion – calqués sur la peinture occidentale, notamment religieuse, et qui seront lisibles de la même façon à Paris, Rio, Dakar ou Tokyo.

### LA FAMILLE DÉCHIRÉE

La photo de presse ne bénéficie pas encore de débats aussi riches que les articles et les images télévisées. Mais on trouve de moins en moins de réponses corporatistes, uniques et défensives à propos du photojournalisme. On a pu le constater récemment avec l'exposition et le livre que Sebastiao Salgado a consacré aux mouvements de populations dans le monde. Ce projet « Exodes », encensé ou critiqué, a révélé des fractures profondes au sein de la grande famille documentaire. Cette fracture survient, et ce n'est pas un hasard, au

moment où les photojournalistes subissent une perte d'influence sans précédent dans la presse, qui les oblige à s'interroger sur leur travail et à trouver d'autres supports, essentiellement l'exposition et le livre. Les photos des reporters se voient en effet remplacées par des images symboliques, mises en scène avec des mannequins, souvent positives et proprettes, fournies par des banques d'images plus souvent préoccupées par la communication que par l'information. Les photojournalistes peuvent-ils brandir le seul témoignage et faire référence à la mythologie d'un métier quand le métier prend l'eau ?

Comment ne pas constater que l'immense production réalisée « sur le terrain », quand bien même elle est sincère et risquée, est également souvent dominée par des effets formels et émotionnels, qui perdent l'information en route ? Les plus jeunes photographes, ceux qui n'ont pas grandi dans l'épopée du Vietnam, font ce constat, se posent beaucoup de questions, comme ils observent que leurs photos servent plus à alimenter l'économie des médias qu'à changer le sort des gens photographiés.

En cela, ces jeunes photographes ne sont pas loin d'artistes qui travaillent en marge de la presse tout en affrontant résolument le champ documentaire. Une nouvelle ligne se dessine ainsi : entre ceux qui donnent une vision globale du monde et d'autres

qui partent d'un ancrage local, entre ceux qui traitent de l'humanité en général et ceux qui parlent d'expériences individuelles, ceux qui gardent une distance par rapport à l'information et ceux qui s'y projettent, ceux qui font confiance aux seules images et ceux qui leur associent des mots pour les enrichir. Entre les deux approches, le match est déséquilibré tant la presse a besoin de mythes. Mais au moins, le débat arrive au grand jour.

Michel Guerrin

### PRÉCISIONS

#### EDITIONS ATLAS

A la suite de notre article intitulé « Les éditions Atlas épinglées pour piratage de disques » (*Le Monde* du 17 mai), celles-ci nous demandent de préciser que le jugement, « s'il retient effectivement la contrefaçon (...), a condamné [leur] fournisseur à [les] garantir pour l'intégralité de la condamnation pécuniaire » et qu'« au surplus ledit fournisseur se trouve garanti pour moitié des sommes mises à sa charge par son propre fournisseur ».

#### TÉLÉPHONES MOBILES

Le dispositif « Pollu Stop » (*Le Monde* du 18 mai) est produit par la société R & A Diffusion (305, rue Claude-Nicolas-Ledoux, 30900 Nîmes ; tél. : 04-66-38-95-20). Il est diffusé par la société ABS Production (20, rue Louis-Jasseron, 69003 Lyon) et non par la société Scanu.



## DISPARITIONS

## Jeanne Hersch

## Une philosophe d'une exigence dérangeante

LA PHILOSOPHE Jeanne Hersch, l'une des premières femmes à s'être imposées dans cette discipline en Suisse, est morte dans la nuit du 4 au 5 juin à Genève, sa ville natale, quelques semaines avant ses quatre-vingt-dix ans. Disciple du philosophe existentialiste Karl Jaspers, dont elle a traduit des œuvres en français, elle s'était fait connaître par son engagement humaniste, associant éthique et politique, tout en acquérant une renommée internationale.

Née le 13 juillet 1910 à Genève, Jeanne Hersch a grandi dans une famille juive et laïque originaire de Pologne. Ses parents étaient liés au Bund, le mouvement ouvrier juif engagé dans la lutte pour la justice sociale, la démocratie et la solidarité internationale. Après sa licence ès lettres en 1931, elle part l'année suivante poursuivre sa formation à l'université de Heidelberg en Allemagne, où elle suit pendant deux semestres les cours de Karl Jaspers, puis au printemps 1933 ceux de Martin Heidegger à Fribourg-en-Brigau. Ainsi, elle observera de près la montée du nazisme qu'elle ne cessera jamais de dénoncer, comme elle le fera de toute dictature, qu'elle soit de gauche ou de droite. De retour en Suisse, elle publiera en 1936 un premier ouvrage, *L'illusion philosophique*, qui retiendra l'attention de Gabriel Marcel et Jean Wahl.

Enseignante dans l'âme, Jeanne Hersch formera d'abord pendant vingt-trois ans des lycéens à la philosophie, avant d'être nommée en 1956 professeur à l'université de Genève dans un domaine jusque-là chasse gardée masculine. Une tête bien faite, son intelligence et la fermeté de ses convictions lui vaudront de diriger de 1966 à 1968 la nouvelle division de philosophie à l'Unesco à Paris, puis de représen-

ter pendant deux ans la Suisse au Conseil exécutif de l'organisation. Jean d'Ormesson, qui a côtoyé Jeanne Hersch à cette époque, n'a jamais caché l'admiration qu'il portait à celle qu'il a qualifiée de « maître de vérité ». S'il admettait qu'elle avait « un caractère entier, difficile, certains diraient ombrageux », c'était pour ajouter : « Personne plus que Jeanne Hersch ne donne le sentiment de l'authenticité et d'une profondeur si intime qu'elle se confond avec la clarté. »

## HORREUR DU JARGON

La clarté, justement. La philosophe avait le don rare ne seulement de poser des questions, mais d'y apporter des éléments de réponse dans un langage ouvert, accessible au plus grand nombre. Son horreur du jargon n'avait d'égal que son franc-parler. La rigueur de ses convictions lui attira plus souvent qu'à son tour de solides inimitiés, voire l'incompréhension des adeptes du célèbre compromis helvétique. A l'écoute de son temps, attentive aux bouleversements qui ont secoué l'Europe, d'avantage que d'autres sans doute, Jeanne Hersch a su s'aventurer au-delà des apparences et mettre en garde contre les autoritarismes en tout genre, sans craindre d'aller parfois à contre-courant, quitte à provoquer l'agacement de ses compagnons de route.

Ainsi, c'est au nom de l'éthique à laquelle elle s'est efforcée de se conformer scrupuleusement au fil des années qu'elle a rompu avec le Parti socialiste suisse, trop laxiste à ses yeux dans le débat consacré à la drogue. D'aucuns lui ont même reproché d'avoir viré au conservatisme, alors que ses convictions s'enracinaient dans un souci d'exigence personnelle.

Ses ouvrages portent la marque

de cette rigueur. *L'Étonnement philosophique* donne envie de renouer avec les grands penseurs qui ont façonné l'esprit humain. *Le droit d'être un homme*, publié sous l'égide de l'Unesco, illustre sa manière bien à elle de concevoir la défense des droits de l'homme, en partant du paradoxe de la culture dont elle disait : « Les cultures coexistent avec d'autant plus de force qu'elles sont mieux enracinées. » Et d'affirmer dans la foulée : « Chaque peuple a droit à sa culture, mais doit être un lieu d'accueil pour la culture d'autrui. » Avec une lucidité sans fioritures, Jeanne Hersch a su donner à ses élèves, ceux qui l'ont appréciée comme ceux qui l'ont détestée, le goût de ce « mystère irréductible qu'est la liberté ». Non sans humour, elle reconnaissait le rôle extrêmement fécond de la part du manque dans l'existence, et s'il lui arrivait sur le tard d'admettre que la solitude était parfois pesante, à la question rituelle de savoir ce qu'elle avait aimé dans la vie, elle avait simplement répondu : « la vie ».

Jean-Claude Buhner

■ LE CARDINAL PAUL ZOUNGRANA, ancien archevêque de Ouagadougou (Burkina-Faso), est mort dimanche 4 juin à Ouagadougou, où il était né le 3 septembre 1917. Paul Zoungrana avait été l'un des trois premiers prêtres ordonnés en 1942 dans la capitale de l'ancienne Haute-Volta. Entré chez les Pères blancs, il étudia à la Grégorienne (Rome) et à l'Institut catholique de Paris. Nommé en 1960 par Jean XXIII archevêque de Ouagadougou, M<sup>re</sup> Zoungrana a participé au concile Vatican II (1962-1965) et a été créé cardinal

## Merton Miller

## Un des « fondateurs de la finance moderne »

L'AURÉAT du prix Nobel de sciences économiques en 1990, Merton Miller est mort à l'âge de soixante-dix-sept ans, samedi 3 juin, des suites d'un lymphome, à son domicile de Chicago.

Ce professeur d'économie était unanimement considéré comme l'un des « fondateurs de la finance moderne ». Il avait obtenu le prix Nobel d'économie en octobre 1990 en compagnie de deux autres professeurs américains, Harry Markowitz et William Sharpe, pour leurs analyses dans le domaine de la théorie financière des entreprises. Pour effectuer ses recherches, Merton Miller s'était basé sur celles de son confrère Markowitz, l'inventeur de « la théorie de modélisation du portefeuille », qui permet de déterminer le meilleur portefeuille financier en fonction du risque et du rendement attendu.

Merton Miller était essentiellement reconnu pour les analyses qu'il avait réalisées à la fin des années 50 avec Franco Modigliani, lui-même Prix Nobel d'économie en 1985. Leurs premiers théorèmes dans le domaine de la finance d'entreprise avaient été publiés en

– le deuxième de toute l'Afrique – par Paul VI en 1965. Avant de se retirer en 1995, il fut l'un des fondateurs et animateurs du Symposium des conférences épiscopales d'Afrique et de Madagascar et de vingt l'une des grandes voix de l'Eglise dans toute la région du Sahel. Sa conception de l'Eglise comme « famille » de Dieu a inspiré de nombreux théologiens africains. Après son décès, le Sacré Collège des cardinaux compte 147 membres, dont 100 âgés de moins de quatre-vingts ans, électeurs du pape en cas de conclave.

1958. « Miller et Modigliani ont été parmi les premiers à appliquer les théories économiques aux entreprises », a souligné Robert Hamada, doyen de la Business School de l'université de Chicago dans un communiqué. Ensemble, ils ont formulé deux théorèmes célèbres en matière de théorie financière, modélisant les relations entre la structure du capital, la politique de dividende et la valeur et le coût du capital.

## HUIT OUVRAGES

Le premier exprime de manière théorique le fait que la valeur d'une entreprise est indépendante de son endettement. Le second fait ressortir le fait que la valeur d'une entreprise est indépendante des dividendes distribués, et que, en conséquence, une augmentation importante des dividendes n'est pas nécessairement bénéfique. Une théorie que les groupes américains ont été nombreux à appliquer, bien qu'elle aille, en pratique, à l'encontre de l'intérêt des actionnaires.

Né à Boston le 16 mai 1923, Merton Miller avait suivi les traces de son père en obtenant un di-

## NOMINATION

## EPISCOPAT

Le Père Laurent Ulrich a été nommé par le pape, mardi 6 juin, archevêque de Chambéry, de Maurienne et de Tarentaise. Jusqu'alors vicaire général du diocèse de Dijon, il succède à Mgr Claude Feidt qui avait été nommé en juin 1999 archevêque d'Aix-en-Provence.

[Né le 7 septembre 1951 à Dijon (Côte-d'Or), Laurent Ulrich a fait ses études au lycée Saint-Joseph de Reims, dans un groupe de formation universitaire (GFU) et à la faculté de Dijon où il a obtenu une maîtrise de philosophie. Il a

plômé à l'université Harvard en 1943, avant de s'illustrer à de nombreux postes. Pendant la seconde guerre mondiale, il fut ainsi économiste au département du Trésor américain, puis à la Réserve fédérale américaine, avant de décrocher un doctorat d'économie à l'université John Hopkins à Baltimore en 1952.

Il a ensuite enseigné à l'Institut de technologie de Carnegie (appelé aujourd'hui Carnegie Mellon University), avant d'accepter en 1961 le poste de professeur à l'université de Chicago, où il est resté jusqu'en 1993. Il était également membre du conseil du Chicago Mercantile Exchange, le marché des contrats à terme sur matières premières de Chicago, depuis 1990.

Merton Miller a rédigé huit ouvrages, parmi lesquels *Merton Miller on Derivatives* en 1997, *Financial Innovations and Market Volatility* en 1991, *The Theory of Finance*, avec Eugene F. Fama, ainsi que *Macroeconomics: a Neoclassical Introduction*, en 1986, avec Charles W. Upton.

Cécile Prudhomme

suivi le séminaire Saint-Irénée et la faculté de théologie de Lyon. Ordonné prêtre le 2 décembre 1979 à Dijon, Laurent Ulrich a été aumônier de collège et de lycée à Beaune, puis doyen adjoint de Beaune en novembre 1984. En 1985, il devient vicaire épiscopal chargé de la formation permanente, de la pastorale liturgique et sacramentelle, du diocèse permanent, des séminaristes du diocèse. En septembre 1990, Laurent Ulrich est nommé vicaire général, délégué à l'apostolat des laïcs. Il est aussi aumônier de mouvements de laïcs et d'un groupe de scouts de France, puis président de RCF Parabolle, la radio chrétienne de Côte-d'Or et, depuis un an, président de RCF (Radio chrétienne en France).]

## AU CARNET DU « MONDE »

## Naissances

Emmanuel et Elizabeth VITAL-DURAND, Louis et Constance, sont heureux d'annoncer la naissance de

Astrid,

le 3 juin 2000.

172, rue de l'Université,  
75007 Paris.

## Anniversaires de naissance

– Bon anniversaire

Noémie.

Nous pensons bien à toi.

Edith et Christian.

## Mariages

Paul MINGASSON

et

Anne GILLET-MINGASSON,

Jean-Claude et Rosine CUSSET, sont heureux d'annoncer le mariage de leurs enfants,

Charlotte et François,

à New York, le 10 juin 2000.

## Décès

– M. Jean Dominique Anglesio, son époux.

Marie Dominique et Catherine, ses filles,

Ainsi que toute la famille, ont la tristesse de faire part du décès de

M<sup>me</sup> Raymonde ANGLÉSIO,  
née LEGROS,

survenu le mardi 30 mai 2000, dans sa soixante-quatorzième année.

L'incinération a eu lieu le lundi 5 juin.

19 bis, rue de Villeneuve,  
92380 Garches.

– Ida Ascoli,

sa sœur,

Eliane Lumbruso, Gisèle Bertocchini,

Lucien Ronco,

ses neveux et leurs familles,

Le personnel de la société Le Métal à Tunis, ont la tristesse de faire part du décès de

Irma ASCOLI,

le 30 mai 2000.

Les obsèques ont eu lieu dans l'intimité familiale.

6, rue du Commandeur,  
75014 Paris.

– On nous prie d'annoncer le décès du

lieutenant-colonel

Pierre BESSON (e.r.),

chevalier de la Légion d'honneur, croix de guerre française et belge 1939-1945 et des TOE, directeur honoraire de l'Office de coordination bancaire et financière OCBF,

survenu le 4 juin 2000, à Paris, à l'âge de quatre-vingt-quinze ans.

La cérémonie religieuse aura lieu le mercredi 7 juin, à 10 h 30, en l'église Notre-Dame d'Auteuil, à Paris-16<sup>e</sup> (métro Mirabeau ou Eglise-d'Auteuil).

Elle sera suivie de l'inhumation au cimetière d'Aubigny-les-Pothées (Ardennes).

De la part de  
Sœur Catherine Besson,  
sa fille.

– M<sup>me</sup> François Boccon-Gibod, née Geneviève Goudchaux, son épouse, en union avec Christian et Simone,

Jean-Luc et Christiane Boccon-Gibod, Dominique et Claude Boccon-Gibod, Bernard Roland-Gosselin en union avec Marie-Laure, Bruno et Annick Boccon-Gibod, Jacques et Françoise Lepou, Jacques et Marie-Noëlle Boccon-Gibod, Claude et Marie-Christine Buffet, Thierry et Elisabeth Boccon-Gibod, Gérard et Béatrice Boccon-Gibod, ses enfants,

Ses quarante-quatre petits-enfants auxquels se joint Elisabeth, Ses trente-deux arrière-petits-enfants,

M. et M<sup>me</sup> Raymond Boccon-Gibod, M<sup>me</sup> André Boccon-Gibod, M<sup>me</sup> Patrick Blanchy, M<sup>me</sup> Jacques Desforges, Sœur Miriam Goudchaux, M. Henri Goudchaux, ses frère, belles-sœurs et beau-frère,

Ceux et celles qui l'ont soigné avec tant de délicatesse depuis de nombreux mois, ont la tristesse de faire part du rappel à Dieu de

M. François BOCCON-GIBOD,

commandeur dans l'ordre de Saint-Grégoire-le-Grand,

le 4 juin 2000, dans sa quatre-vingt-quatorzième année.

La cérémonie religieuse aura lieu le mercredi 7 juin, à 14 heures, en l'église Saint-Jacques, 167, boulevard Beineu, à Neuilly-sur-Seine (Hauts-de-Seine).

– Saint-Max (Meurthe-et-Moselle).

M<sup>me</sup> Jacqueline Bourgoïn, son épouse, Stéphane et Cécile, Frédéric, Vincent, ses fils et sa belle-fille, Clara, sa petite-fille, Michel, Claude, Geneviève, ses frères et sœur, Et toute sa famille, ont la douleur de faire part du décès, survenu soudainement le 1<sup>er</sup> juin 2000, de

M. Jacques BOURGOIN.

La cérémonie funéraire a eu lieu le 3 juin, à Montpellier.

– Sa famille et ses amis, ont la douleur de faire part du décès de

Paul DALLA TORRE,

dans sa quatre-vingt-quatorzième année, le 30 mai 2000.

Les obsèques ont eu lieu dans l'intimité.

9, villa Marcelle,  
94100 Saint-Maur-des-Fossés.

– M<sup>me</sup> Marcelle Bedu, sa belle-sœur, Jean-Pierre Bedu et Martine, son épouse, Catherine Bedu-Vallée et Alain, son époux,

Ses neveux et nièces, Arnaud Chevallier et Inge-Dorthe, son épouse, Olivier, Isabelle, Anne, Jérôme, Pauline, Sacha, Anna et Lise, ont la douleur de faire part du décès de

Suzanne DESAUNAY,  
née BEDU,

survenu le 3 juin 2000, à Brunoy.

10, rue Gabriel-Vicaire, 01000 Bourg-en-Bresse, 2, rue Crève-Cœur, 01000 Bourg-en-Bresse, 41, rue de l'Héritain, 71000 Mâcon, 56, allée Figueiras, 13770 Venelles.

– Sophie Duhamel-Lacoste, son épouse, Alexandre, France, Aude et Jean, ses enfants, ont la douleur de faire part du décès de

Eric DUHAMEL.

Les obsèques ont eu lieu dans l'intimité familiale, le lundi 5 juin 2000.

– Luc et Michèle Fuhrmann, Et François-Xavier ont la douleur de faire part de la mort de

Marguerite,

survenue brutalement le 1<sup>er</sup> juin 2000, à Ndjamen.

5, rue Voisembert, 92130 Issy-les-Moulineaux. Tél. : 01-46-44-15-70. Ambassade de France à Ndjamen (Tchad), 128 bis, rue de l'Université, 75351 Paris 07 SP. Tél. : 00-235-52-25-76.

– Yvette Labbens, son épouse, Marie-Odile Bernardin, née Labbens, sa fille,

Mathieu et Lucas Bernardin, ses petits-enfants, Jean et Marie, Thérèse, André et Soizik, sa sœur, ses frères et leurs épouses,

recommandent à vos prières

René LABBENS,

décédé le 4 juin 2000, dans sa quatre-vingt-quatrième année.

La cérémonie religieuse sera célébrée le jeudi 8 juin, à 15 heures, en l'église Saint-Sulpice, place Saint-Sulpice, à Paris-6<sup>e</sup>.

L'inhumation aura lieu au cimetière du Montparnasse, dans le caveau de famille.

37, rue de Sèvres,  
75006 Paris.

– M<sup>me</sup> Geneviève Lacombe, son épouse, Catherine, Cécile, Pierre, Anne, Pascal, Marie, Antoine, ses enfants et leurs conjoints, Séverine, Fabrice, Grégoire, Tiphaine, Xavier, Etienne, Aurélien, Jean-Jacob, Raphaël, ses petits-enfants,

Son beau-frère, ses neveux, ses cousins, ont l'immense tristesse de faire part du décès de

Henri LACOMBE,

professeur émérite au Muséum d'Histoire Naturelle, membre de l'Académie des Sciences,

survenu le dimanche 4 juin 2000, dans sa quarante-vingt-septième année.

La cérémonie religieuse aura lieu le jeudi 8 juin, à 14 heures, en l'église Saint-Gilles, 6 bis, boulevard Carnot, à Bourg-la-Reine (Hauts-de-Seine).

Nos abonnés et nos actionnaires, bénéficiant d'une réduction sur les insertions du « Carnet du Monde », sont priés de bien vouloir nous communiquer leur numéro de référence.

## Aron LEWKOWICZ,

né le 9 octobre 1909, à Zdunska-Wola, décédé le 2 juin 2000, à Paris.

Sara, son épouse, Léon, son fils, Irène, sa femme, Aleksander et Roman, ses fils.

In memoriam.

– Mac, son épouse, Clara, sa fille, Sa mère, Ses frères et sœurs, ont la douleur de faire part du décès de

Hugh MACKENZIE,

survenu le dimanche 4 juin 2000, après une longue maladie.

On se réunira au crématorium du Père-Lachaise, à 15 heures, le jeudi 8 juin.

– Sautron (Loire-Atlantique).

Peronnas (Ain).

Anne Paquelet, François, Christine et Fabrice, Muriel, Sandrine, Carole, Sa famille et ses amis, font part du décès de

Henri PAQUELET.

La messe d'adieu a été célébrée le 6 juin 2000, à Sautron.

– Béatrice Thibault, sa fille, Rémy Thibault, son fils, Jean-Pierre et Odile Thibault, Henri, Marc et Bertrand, ses frère, belle-sœur et neveux, Philippe Salvat, son beau-frère, ont la douleur de faire part du décès de

M. Rémi THIBAUT,

docteur en médecine, rhumatologue,

survenu le 31 mai 2000, à l'âge de soixante-neuf ans.

La cérémonie religieuse a été célébrée dans la plus stricte intimité le 5 juin, en l'église Notre-Dame de Versailles, 5 bis, rue La Quintinie, à Versailles (Yvelines).

## Hommages

Joseph COURTAT,

6 juin 1969-31 mai 1990.

« La vie a continué  
Ton souvenir est resté  
L'amour n'est pas épuisé. »

## Anniversaires de décès

– Il y a deux ans, le 7 juin 1998,

Fernand COHEN,

avocat à la cour,

nous quittait.

Que ceux qui ont eu la chance de connaître et d'apprécier cet être d'exception se joignent aux siens par la pensée en ce jour anniversaire.

De la part de  
Josette,  
sa femme,  
Catherine, Françoise et Sophie, ses filles,  
Thomas,  
son gendre,  
Johanna, Judith, Raphaëlle,  
Gabrielle et Sara,  
ses petites-filles,  
Et Nathan,  
son premier petit-fils,  
qu'il n'a pas eu le bonheur de voir naître.

– Provence. Los Angeles.

Il y a cinq ans, disparaissait

Damien VEYNE,

1966-1995.

Quem in ore parentum  
abstulit atra dies et funere mersit acerbo.

## Communications diverses

– Au CBL, 10, rue Saint-Claude, Paris-3<sup>e</sup>, jeudi 8 juin, à 20 h 30 : la professeur émérite R. Thalman : « L'Autriche, hasard ou nécessité ? ». Tél. : 01-42-71-68-19.

## Débats

Mercredi 7 juin, 10 h 30-19 heures  
JOURNÉE-DÉBAT  
Musée – musées  
MoMA, Tate Gallery,  
Musée national d'Art moderne  
Nouveaux espaces

à l'auditorium du Louvre :  
40 francs, tarif réduit 30 francs  
Informations : 01-40-20-51-86

Chaque jeudi avec

Le Monde  
DATÉ VENDREDI

retrouvez

LE MONDE  
DES LIVRES



**LUXE** Après plus d'un an de guérilla médiatique et juridique, Bernard Arnault et François Pinault ont accepté de renouer le contact pour régler leur contentieux sur Gucci.

● **JEAN-MARIE MESSIER**, le patron de Vivendi, administrateur de LVMH et ami de Patricia Barbizet, le bras droit de M. Pinault, a joué les intermédiaires entre les deux milliardaires.

● **L'INCERTITUDE** sur l'issue des multiples plaintes déposées par LVMH contre l'acquisition en 1999 de 42 % de Gucci par le groupe Pinault, a convaincu M. Arnault de mettre

fin à une situation conflictuelle. ● **M. PINAULT**, de son côté, souhaite avoir les mains libres pour développer Gucci comme un pôle de luxe à part entière au sein du groupe Pi-

nault Printemps Redoute. ● **UNE RECONCILIATION** des deux hommes d'affaires semble difficile, après une année d'invectives et d'affrontements sur tous les terrains.

# Bernard Arnault et François Pinault en quête d'un difficile compromis

La rivalité entre les deux milliardaires, cristallisée il y a un an autour de la griffe italienne Gucci, n'a cessé de s'exacerber et de s'étendre à d'autres champs de bataille : Internet, ventes aux enchères, joaillerie... Depuis peu, leurs proches tentent de renouer le dialogue

**CETTE FOIS**, c'est quasi-officiel : Bernard Arnault et François Pinault se reparlent. Enfin, presque... Les deux hommes d'affaires, après plus d'un an de guérilla médiatique et juridique, ont accepté de laisser leurs proches renouer le contact. Depuis quelques semaines, à l'initiative de Jean-Marie Messier, le patron de Vivendi, des discussions sont en cours pour tenter de trouver une porte de sortie honorable pour les deux parties, dans le dossier qui les oppose : Gucci. Mais rien ne garantit qu'elles seront couronnées de succès.

Le 27 mai 1999, la Cour d'appel d'Amsterdam - Gucci est une société d'origine italienne, mais de droit néerlandais - déboutait LVMH de trois de ses quatre requêtes, déposées contre l'entrée, deux mois plus tôt, du groupe Pinault Printemps Redoute (PPR) dans le capital de Gucci, à hauteur de 42 %. LVMH, qui en détenait alors 34,4 %, était brutalement ramené à 20,6 % après l'augmentation du capital de Gucci. C'était le début d'un « feuilleton » qui a tenu en haleine le petit monde du capitalisme français (*lire récit ci-dessous*). Depuis un an, le ton n'a cessé de monter, les terrains d'affrontement de se multiplier. Dans le luxe, plus que jamais, mais aussi sur Internet, dans les ventes aux enchères, dans le capital de Bouygues... M. Arnault, en quête de revanche, a soumis son rival à un véritable harcèlement tous azimuts

. Juridiquement, les juges néerlandais n'avaient laissé aux juristes du groupe de luxe qu'un maigre attendu, évoquant un « *mismanagement* » (mauvaise gestion) des dirigeants de Gucci.

## Pour PPR, un nouveau front vient de s'ouvrir, autrement plus dangereux, avec la justice américaine

LVMH s'y accrochait aussitôt pour relancer de nouvelles actions auprès de la Cour suprême des Pays-Bas. Mais celle-ci ne devrait pas se prononcer sur le fond de l'affaire avant la fin de l'été 2000. Or le monde du luxe est entré dans une phase de concentration accélérée - que M. Arnault a lui-même engagée - où la rapidité d'intervention est décisive.

Gucci, doté par PPR de 20 milliards de francs, a commencé à mettre en œuvre sa stratégie de croissance externe, reprenant notamment Yves Saint Laurent et le joaillier Boucheron. Pas une acquisition où les deux groupes ne se retrouvent désormais en concurrence

frontale. Au grand plaisir des vendeurs, qui ont vu s'envoler la valeur de leur patrimoine... LVMH a ainsi repris le fourreur romain Fendi (à parité avec Prada, un autre italien) et la griffe florentine Pucci, racheté TAG-Heuer et Chaumet pour se doter d'un pôle d'horlogerie-joaillerie. Mais le groupe est endetté à hauteur de 80 % de ses fonds propres. Même s'il dispose de quelques trésors de guerre confortables (il vient de vendre un peu moins de 4 % du groupe de spiritueux britannique Diageo pour plus de 7 milliards de francs), il ne peut pas laisser dormir 10 milliards de francs dans le capital de Gucci.

Alors, M. Arnault a préféré jeter l'éponge. Les 20,6 % encore détenus par LVMH dans Gucci, a-t-il lâché au détour d'une phrase, lors de la récente assemblée générale du groupe, ne sont plus considérés comme un investissement stratégique. Un signal pour préparer les actionnaires à une retraite en bonne et due forme. Il est encore trop tôt pour parler de réconciliation. Déjà chacun des deux camps affirme que c'est l'autre qui a pris l'initiative de renouer le contact... Vendredi 2 juin, les discussions étaient au bord de la rupture. En cédant ses actions de Gucci, M. Arnault aurait réclamé un bonus correspondant aux plus-values à venir de ces actions... M. Pinault a menacé de refermer sa porte, mais les proches des deux hommes ont re-

pris langue durant le week-end. PPR doit, lui aussi, trouver une sortie négociée. Pour éteindre une querelle juridique, à l'heure où un nouveau front vient de s'ouvrir, autrement plus dangereux, avec la justice américaine, à propos des affaires que détient M. Pinault outre-Atlantique, après la déconfi-

tielle de profit, générant à lui seul près de 20 % du résultat d'exploitation de PPR.

Encore faudra-t-il en convaincre le très sourcilieux patron de Gucci, Domenico De Sole. M. Arnault n'ignore pas que PPR est lié à Gucci par un pacte qui l'empêche d'aller au-delà des 42 % du capital qu'il dé-

## Enchères et Net, deux diversifications pour LVMH

Parmi les « *diversifications* » entreprises depuis un an par Bernard Arnault - officiellement sans lien avec sa querelle contre François Pinault -, deux sont spectaculaires : les ventes aux enchères et Internet. L'homme d'affaires a acquis coup sur coup en six mois la maison d'enchères britannique Phillips, le site web de cotation artprice.com, le commissaire-priseur Tajan et la revue *Connaissance des arts*. Sur la Toile, Groupe Arnault s'est doté dès avril 1999 d'un fonds d'investissement, Europ@web. Ce fonds, qui préfère se présenter comme « un groupe industriel » de la netéconomie, a été capitalisé à hauteur de 500 millions d'euros, investis aujourd'hui en quasi-totalité dans près d'une cinquantaine de start-up. M. Arnault peut mettre à son actif le lancement réussi du fournisseur d'accès Liberty Surf, créé en association avec le distributeur anglais Kingfisher. Mais il a aussi essuyé un échec cuisant : la faillite de Boo.com, dont il était actionnaire à hauteur de 8,5 %.

ture du Crédit lyonnais (*Le Monde* du 21 mars 2000). Il s'agit aussi de débarrasser Gucci de l'actionnaire minoritaire qu'est LVMH, d'autant plus turbulent qu'il n'est pas représenté au conseil de surveillance. Il s'agit enfin d'intégrer davantage Gucci dans la galaxie du groupe Pinault, dont le maroquinier italien est désormais une source essen-

tient dans le maroquinier italien. Signer une paix séparée avec PPR, c'est une forme de coup de pied de l'âne pour M. De Sole. « *Je ne suis au courant de rien quant aux discussions entre mes deux actionnaires*, affirmait lundi le patron de Gucci. *Je continuerai de veiller aux intérêts des actionnaires indépendants. De toute façon, rien n'est possible sans*

# Quand deux milliardaires sortent leurs griffes

« **CETTE MARQUE** est morte. » Le ton est sans appel. En ce jour de 1994, Bernard Arnault rend son verdict. Invest Corp., un groupe d'investisseurs arabes, lui a proposé de

## RÉCIT

PPR a bien observé le monde du luxe... Bernard Arnault n'a rien vu venir

racheter, pour 500 millions de dollars, un maroquinier italien. Les négociations ont duré plusieurs semaines. LVMH est prêt à aller jusqu'à 350 millions de dollars, Invest Corp. prêt à revoir ses prétentions à la baisse. Avec quelques dizaines de millions de dollars de plus, l'« empereur du luxe » pourrait emporter le morceau. Mais il tranche, souverain, sûr de son flair. C'est non. La marque en question s'appelle... Gucci. Cette vieille maison de Florence, alors, fait la « une » des journaux plus souvent pour les guerres intestines qui déchirent la famille du fondateur que pour ses produits, galvaudés et copiés dans toutes les échoppes d'Extrême-Orient. M. Arnault ne se doute pas que cinq ans plus tard il fera des pieds et des mains afin d'essayer d'en prendre le contrôle. Pour... vingt fois plus cher !

Automne 1995. Gucci fait une entrée remarquée en Bourse, simultanément à New York et Amsterdam - où la griffe florentine est désormais domiciliée. Sous la houlette de son patron, Domenico De Sole, et du styliste texan Tom Ford, la « marque morte » est en train de devenir l'une des « icônes » les plus en vue de la mode mondiale. De Hollywood à Tokyo, les petites robes sexy de Tom Ford s'arachent. Un succès qui n'a pas échappé à M. Arnault. Incontestable numéro un mondial du luxe, son groupe est français, trop français. Ses marques, Dior, Vuitton, Givenchy, Céline, Lacroix, Kenzo, quinquennaise de la mode parisienne, n'ont plus le vent en poupe en ces temps de « minimalisme chic », face aux créateurs italiens et américains, les Armani, Calvin Klein... et Gucci.

LVMH est en quête de relais de croissance internationale. Gucci, justement, a axé son développement sur les Etats-Unis et l'Asie, où

il réalise les trois quarts de son chiffre d'affaires. La société vaut maintenant pas loin de 10 milliards de dollars ! Le prix des actions s'est envolé, de 22 dollars, lors de leur émission, à 70 dollars à la veille de la crise asiatique de 1997. M. Arnault attend son heure. En octobre 1998, l'action Gucci est retombée à moins de 30 dollars. LVMH, discrètement, commence à en acheter. En janvier 1999, le groupe français est dans la place : avec 34,4 % du capital, il est le premier actionnaire de l'italien. L'affaire paraît jouée.

M. Arnault semble irrésistible. Ne s'est-il pas permis d'éconduire Pierre Bergé et Yves Saint Laurent, qui prétendaient lui vendre leur prestigieuse maison de couture pour plus de 6 milliards de francs ? Giorgio Armani lui-même ne tarit pas d'éloges sur ce Français qui a réussi ce que les Italiens sont incapables de faire : unifier les grandes marques de mode dans un groupe industriel puissant. Péché d'orgueil ou nouveau manque de flair, le patron de LVMH a sous-estimé la capacité de résistance de M. De Sole. Il n'a pas vu non plus, à l'affût, un certain... François Pinault.

Le groupe Pinault-Printemps-Redoute (PPR) cherche, lui aussi, des relais de croissance. Il arrive au bout de sa stratégie de distributeur spécialisé, qui l'a vu agglomérer la Fnac, Conforama, le Printemps, La Redoute. Serge Weinberg, le président de PPR, pressé par son actionnaire Artémis (la holding personnelle de M. Pinault) de trouver toujours plus de « valeur », a bien observé le monde du luxe, depuis le

promontoire que représentent les grands magasins. Les comptes sont vite faits : Gucci représenterait 8 % du chiffre d'affaires de PPR, mais générerait 20 % de sa marge d'exploitation... Aussi, lorsque, début mars 1999, M. De Sole, à la recherche d'un « chevalier blanc », prend contact avec MM. Pinault et Weinberg, ils n'hésitent pas. Pour faire bonne mesure, Artémis rachète aussi Saint Laurent, qu'il revendra ensuite à Gucci, afin de jeter les bases d'un pôle de luxe au sein de PPR. En quelques jours, la double affaire est conclue. Coût pour M. Pinault : 26 milliards de francs.

## LE MONDAIN ET LE TERRIEN

M. Arnault n'a rien vu venir. Il est sonné. M. Pinault n'est pas un concurrent comme un autre. Il est « le » rival par excellence. Le seul encore sur sa route vers les sommets du capitalisme français. Bernard Arnault, cinquante ans, fils de bonne famille industrielle du Nord, polytechnicien, n'a pas beaucoup d'atomes crochus avec François Pinault, soixante-deux ans, quasi-autodidacte qui a débuté dans le commerce du bois au fond de sa Bretagne natale. Mais il respecte sa réussite et sa puissance.

Les deux hommes se côtoient sans vraiment se fréquenter. Pinault-le-terrien a une passion : l'art contemporain. Grand collectionneur, il nourrit un rêve : créer une fondation à Paris, pour doter la capitale de l'équivalent des Musées Guggenheim de New York ou de Bilbao. Il lorgne à cet effet sur l'île

Seguin, l'ancienne usine Renault. Arnault-le-mondain semble fasciné par les vedettes du show-biz et du gotha que ses créateurs habillent. Pianiste virtuose, marié à une concertiste, il ne dédaigne pas, à l'occasion, poser dans *Paris-Match*. Il a connu son heure de gloire en décembre 1999 à New York, lors de l'inauguration de la tour LVMH, dessinée par Christian de Portzamparc, en présence d'Hillary Clinton et d'Elton John.

Le sommet de l'intimité des deux tycoons a été atteint en 1996, le jour du mariage du fils Pinault, François-Henri : le couple Arnault était placé à la table des mariés, honneur indubitable parmi... 700 invités. Le sentiment de trahison est donc réel pour le PDG de LVMH lorsqu'il assiste, impuissant, à l'entrée de PPR dans Gucci. D'autant que, à l'en croire, les deux milliardaires avaient parlé du dossier lors d'une conversation privée, aujourd'hui niée par l'entourage de M. Pinault.

Pour la deuxième fois, LVMH rate Gucci. Cette fois, l'humiliation est publique, médiatisée. « *Nous allons apprendre les manières à ce monsieur* », lance M. Arnault à son état-major. Son éminence grise, Pierre Godé, redoutable juriste, est chargé de déployer un filet d'actions judiciaires autour de PPR et de Gucci. Tribunaux et autorités boursières sont saisies. Une tactique déjà employée pour tenter d'empêcher la fusion Guinness-GrandMet en 1997, et qui avait amené les Anglais à « acheter » le consentement de LVMH pour

2,5 milliards de francs. Mais M. Pinault est un vieux renard des affaires. Il a le cuir tanné et les nerfs solides. Son rival engage des offensives tous azimuts, porte le fer sur ses terrains de chasse traditionnels, le harcèle juridiquement, médiatiquement, financièrement. Il s'entoure de « communicants » rompus à ces pratiques, et se lance dans des diversifications inattendues.

## TOUT CE QUI PASSE

Il ramasse plus de 10 % des actions du groupe Bouygues, dont Artémis est devenu l'actionnaire de référence fin 1998. Il multiplie les acquisitions pour devenir un acteur majeur dans les ventes aux enchères, dont M. Pinault est le numéro un mondial depuis le rachat de Christie's. Il investit massivement sur Internet, où PPR ne s'aventure qu'à pas comptés. Dans le luxe, LVMH rafle tout ce qui passe à portée, notamment en Italie, où il s'offre Fendi (avec Prada) et Pucci, deux petites griffes prometteuses. Pas une sortie publique sans que M. Arnault ne lâche une petite phrase assassine sur le concurrent honni. Pas une semaine sans que les dirigeants de Gucci ne reçoivent une lettre comminatoire de leur encombrant actionnaire les rappelant à leurs devoirs envers les minoritaires.

Durant l'hiver, le ton monte de plusieurs crans, après la parution, dans divers journaux, d'enquêtes sur les ennuis judiciaires et boursiers de M. Pinault aux Etats-Unis. Dans l'entourage de ce dernier, on commence à perdre son sang-froid.

## La galaxie Arnault

Bernard Arnault possède 100 % du groupe Arnault. Celui-ci est actionnaire à hauteur de 60 % de Christian Dior, qui détient 42,5 % de LVMH.

● **Chiffre d'affaires** : 8,5 milliards d'euros (55,8 milliards de francs).  
● **Résultat net** : 778 millions d'euros.

● **Mode et parfums** : Céline, Christian Lacroix, Givenchy, Guerlain, Kenzo, Loewe, Louis Vuitton, Fendi, Inter-Parfums (20 %).  
● **Vins et spiritueux** : Dom

Pérignon, Krug, Hennessy, Moët et Chandon, Pommery, Veuve Clicquot, Chateau d'Yquem.  
● **Horlogerie-joaillerie** : Tag Heuer, Chaumet, Fred.  
● **Enchères** : Phillips, Tajan, eBay, artprice.com.  
● **Distribution** : Le Bon Marché, DFS, Sephora, Franck et Fils.  
● **Internet** : Europ@web ; Libertysurf.  
● **Médias** : Desfossés International, devenu DI Group, rassemble *La Tribune*, Radio Classique, *Investir*, *Défis*, *Le Monde de la Musique*, *Connaissance des arts*, *Jazzman*.

## L'empire Pinault

François Pinault possède 75,4 % de la Financière Pinault. Celle-ci détient la totalité de la holding Artémis qui contrôle 42,6 % du groupe PPR (Pinault-Printemps-Redoute).

● **Chiffre d'affaires** : 18,9 milliards d'euros (124 milliards de francs).  
● **Résultat net** : 630 millions d'euros.

● **Mode et parfums** : Gucci, Yves Saint Laurent, Sanofi Beauté.  
● **Vins** : Chateau-Latour.

● **Joaillerie** : Boucheron.  
● **Enchères** : Christie's.  
● **Distribution** : Printemps, La Redoute, FNAC, Conforama, Surcouf.  
● **Distribution spécialisée** : Rexel, Pinault bois, CFAO, Guilbert.  
● **Services financiers** : Finaref, UCCM, Facet, Finedis.  
● **Immobilier et participations financières** : Bouygues (15 %), Sefimeg, Artémis immobilier, Artémis America.  
● **Internet** : mageos.com, fnac.com.  
● **Médias** : *Le Point*.

un vote des représentants des actionnaires indépendants au conseil de surveillance de Gucci. » Un avertissement aux duellistes pour qu'ils ne règlent pas leur querelle sur le dos de Gucci.

Quelle que soit l'issue, il y aura, dans l'histoire du patron de LVMH, un avant et un après-Gucci. Par deux fois, en 1994 et 1999, il a raté sa cible. Au-delà des considérations d'orgueil personnel, sa défaite italienne fut le premier coup d'arrêt à un expansionnisme jusque-là sans obstacle dans le monde du luxe. Mais surtout, elle a suscité l'émergence du concurrent le plus redoutable qu'il ait eu à affronter : François Pinault. L'ombre des deux rivaux plane désormais durablement sur le monde du luxe et de la mode, où la moindre anecdote nourrit la rumeur. Le groupe Taittinger, concurrent de Moët et Chandon dans le champagne, cherche-t-il des alliés pour se défendre des raiders anglo-saxons qui le guignent ? M. Pinault est aussitôt cité comme « chevalier blanc » potentiel. Son épouse Maryvonne assiste-t-elle à un défilé de haute couture Chanel ? Le petit monde de la mode supprime que la famille Wertheimer, propriétaire de la prestigieuse griffe, chercherait des partenaires et que Chanel sera le prochain champ de bataille des deux tycoons. On ne prête qu'aux riches.

P. Ga.



Rainer Hertrich, coprésident exécutif d'EADS

## « Il faut éviter de lancer l'A3XX avant d'avoir réglé tous les problèmes »

Toutes les incertitudes ne sont pas levées concernant le futur avion gros porteur européen, explique dans un entretien au *Monde* Rainer Her-

trich, l'Allemand qui partage avec le Français Philippe Camus la présidence d'EADS. Mais la présentation financière d'EADS, maison-mère d'Air-

bus, en vue de sa mise en Bourse en juillet, intégrant 10,5 milliards de dollars d'investissements nécessaires au développement de cet appareil.



RAINER HERTRICH

compétence et de spécialisation par pays pour être plus compétitif face à Boeing. Sur le dossier A3XX, cela fait maintenant deux ou trois ans que les débats ont pris une dimension politique, ce qui n'a pas toujours facilité notre tâche.

– **Les investisseurs, auxquels vous allez proposer mi-juillet des actions EADS, la maison mère d'Airbus, n'ont-ils pas besoin de savoir d'ici là si vous lancez ce programme ?**

– Quelle que soit notre décision, nous intégrerons le lancement du programme A3XX dans notre *business-plan*, car c'est un programme auquel nous croyons et dont nous aurons besoin pour poursuivre le succès d'Airbus face à Boeing.

– **Où en sont les discussions avec British Aerospace, l'actionnaire minoritaire d'Airbus (20 %), pour transformer le groupement d'intérêt économique Airbus en une société de plein exercice ?**

– Nous sommes proches d'un accord mais, compte tenu du calendrier financier qui va nous empêcher d'entreprendre toute opération majeure

« J'ai été surpris de la facilité avec laquelle nous réalisons cette aventure (...).

Nous serons opérationnels courant juillet »

dans les semaines précédant l'introduction en Bourse, il serait plus prudent de tabler sur un accord au cours du second semestre, pour une création de la société Airbus au 1<sup>er</sup> janvier 2001.

– **Ne craignez-vous pas une offensive de Boeing, notamment sur le terrain juridique, si vous lancez l'A3XX pour concurrencer le B-747, le dernier appareil de votre concurrent américain à bénéficier d'un monopole ?**

– Nous ne craignons pas la réplique de Boeing. Les avances remboursables des gouvernements européens sont parfaitement compatibles avec l'accord bilatéral de 1992. Boeing a longtemps affirmé qu'il

reprises américaines et européennes ont besoin des deux marchés pour amortir les coûts de la recherche, tandis que les gouvernements ont besoin de ces coopérations pour faire des économies budgétaires. Nous devons coopérer sur des programmes communs et, pourquoi pas ?, envisager un jour des fusions. Dans ce domaine, les industriels ne pourront pas aller plus vite que les gouvernements, qui devront auparavant harmoniser les réglementations sur les exportations des technologies militaires.

– **Vous êtes en train d'inventer une entreprise européenne, à partir des héritages allemand, français et espagnol. Quels obstacles rencontrez-vous ?**

## Boeing allume des contre-feux

PHIL CONDIT, le PDG de Boeing, éprouve-t-il quelque inquiétude à voir Airbus préparer le lancement de l'A-3XX, le futur avion gros porteur qui mettra fin au monopole américain dans ce domaine ? Il n'en laisse évidemment rien paraître. « *Nous avons une approche très différente du marché* », a-t-il expliqué lundi 5 juin, à Paris, où il était venu allumer des contre-feux avant le coup d'envoi de l'A3XX, prévu jeudi. Le marché des Super-Jumbo, assure-t-il, reste très étroit : quatre cents à cinq cents appareils en tout, sur vingt ans.

M. Condit ne pratique pas pour autant la politique de l'autruche. Il a pris la précaution d'approcher, à la mi-mai, les présidents d'une vingtaine de compagnies aériennes possédant des 747, donc susceptibles d'être intéressées par le futur avion européen. But de l'opération : les avertir que la réflexion de Boeing sur les très gros porteurs a évolué. Le projet de 747 amélioré, qui constitue la parade de l'américain au projet d'Airbus, « *devrait être décidé dans le courant de l'année* ». Il s'articulera autour de deux nouveaux modèles, l'un disposant d'une plus grande capacité, l'autre doté d'un plus grand rayon d'action.

Pour M. Condit, qui estime que le marché des Super-Jumbo ne sera jamais assez important pour justifier la

mise au point d'un appareil entièrement nouveau, l'avantage de son approche est décisive : elle nécessitera un investissement de « *seulement* » 4 milliards de dollars en quatre à cinq ans, près de trois fois moins que l'effort consenti par Airbus pour l'A3XX. Une différence de coût qui serait répercutée sur le prix de vente des appareils.

M. Condit se défend de vouloir mener un combat politique contre les aides que les Etats européens s'approprient à accorder à l'A3XX. « *Du moment qu'il s'agit de prêts et non de subventions, consentis avec des intérêts et que ceux-ci sont vraiment remboursés, cela m'est égal que ce soit une banque ou un Etat qui prête l'argent* », déclare-t-il, plus conciliant que par le passé.

A sa manière, M. Condit salue la naissance d'une puissante industrie européenne, sous la bannière de la société EADS, maison mère d'Airbus. Le nouveau géant, estime-t-il, sera confronté à la même problématique que Boeing. « *Mener une fusion, créer une société unique, optimiser la matière grise, surmonter les différences culturelles, construire une marque reconnue partout* » : tels sont, selon lui, les défis partagés par les deux géants mondiaux de l'aéronautique.

Propos recueillis par Anne-Marie Rocco

## La rivalité entre Toulouse et Hambourg continue de peser sur le projet

BERLIN

de notre envoyé spécial

La réunion du conseil de surveillance d'Airbus, jeudi 8 juin, sera-t-elle historique ? Les quatre actionnaires du consortium doivent de nouveau examiner le dossier de l'A3XX, le super-paquebot des airs capable de transporter entre six cents et huit cents passagers et de détrôner le 747 de Boeing. Depuis plus de trois ans, les industriels hésitent devant l'ampleur du défi technologique et financier : il faudra dépenser 10,6 milliards de dollars en recherche et développement avant même de pouvoir livrer le premier appareil, en principe fin 2005.

Le salon aéronautique de Berlin est un cadre idéal pour donner le feu vert au lancement commercial de l'appareil : dans la délicate négociation entre Allemands et Français sur la répartition de la charge de travail, le

choix de la capitale fédérale comme lieu de l'annonce officielle pourrait permettre de sauver l'amour-propre allemand et compenser la part du lion que devrait se tailler Toulouse pour l'assemblage final de l'appareil géant.

Pourtant, rien n'est encore bouclé. Si la réunion du conseil de surveillance du 26 mai, qui devait donner le feu vert, a été repoussée, c'est parce que le dossier n'est toujours pas prêt. Certes Noël Forgeard, l'administrateur-gérant d'Airbus, a rempli la mission qui lui avait été confiée le 8 décembre 1999 : plus de six compagnies aériennes sont prêtes à devenir compagnies de lancement de l'A-3XX, dont Emirates, Singapore Airlines, Virgin Atlantic, Cathay Pacific et Air France.

Cet engouement inattendu a prouvé l'existence d'un marché. Il a conduit European Aeronautic Defense and Space (EADS), maison-

mère d'Airbus avec 80 % de parts, à intégrer le développement du futur appareil dans le plan de développement qui sera présenté aux investisseurs à la veille de son introduction en Bourse. Et ce, quelle que soit la décision prise le 8 juin.

La pression politique, de son côté, ne s'est pas relâchée. Les gouvernements allemand, britannique et français militent pour le lancement de l'avion, qui doit prendre le relais des grands programmes des années 70 tels que Concorde, Airbus et Ariane. L'Etat français, seul actionnaire public d'EADS (15 %), a donné des instructions pour peser de tout son poids dans la décision de jeudi.

Mais les industriels hésitent encore. Les deux coprésidents exécutifs d'EADS, l'allemand Rainer Hertrich et le français Philippe Camus, voudraient faire retomber la pression politique et médiatique, qu'ils jugent

– J'ai été surpris de la facilité avec laquelle nous réalisons cette aventure, alors que tant de personnes m'avaient mis en garde contre les difficultés que nous rencontrerions. Nous avons réalisé le rapprochement en sept mois, et nous serons opérationnels le premier jour de la fusion effective, courant juillet.

» Nos homologues britanniques ont eu besoin de onze mois pour une fusion anglo-anglaise entre British Aerospace et GEC-Marconi. Certes, il existe des différences culturelles entre les équipes. Les Allemands sont un peu plus organisés, ce qui est utile pour la production. Et les Français font davantage confiance à l'improvisation et à la flexibilité, ce qui est utile pour le marketing et le commercial. Je n'ai finalement que très peu de motifs d'irritation : par exemple, ils ont un usage quelquefois excessif du téléphone portable, y compris dans les réunions !

– **Comment vous partagez-vous la tâche avec votre homologue français Philippe Camus, l'autre coprésident exécutif d'EADS ?**

– Nous avons adopté une organisation très efficace. Nous prenons ensemble les décisions stratégiques. Nous nous répartissons certains dossiers en fonction de nos affinités avec tel client ou tel gouvernement. Le partage des rôles dans les négociations avec Finmeccanica a été exemplaire et nous a permis de remporter l'alliance avec le groupe italien dans le domaine de l'aéronautique. Enfin, nous avons décidé que tous les directeurs allemands devraient rendre compte à Philippe Camus et tous les directeurs français à moi-même, afin de nous assurer de la disparition des affinités nationales.

– **EADS a affiché dans ses comptes pro forma pour 1999 une perte de plus de 1 milliard d'euros. Votre groupe peut-il séduire les investisseurs, eux qui ne jurent plus que par les entreprises de la nouvelle économie ?**

– Les résultats 1999 sont exceptionnels, car ils intègrent un changement de méthode comptable et la prise en compte des pertes de change d'Aerospatiale Matra. Je ne doute aucunement que nous offrirons à l'avenir à nos actionnaires une rentabilité conforme à leurs attentes. Nous nous sommes engagés sur un résultat net avant impôt équivalant à 8 % du chiffre d'affaires dès 2004.

» Quant aux entreprises de la nouvelle économie, sans parler de la correction boursière qui les frappe et qui n'est pas terminée, je suis convaincu qu'elles auront besoin d'entreprises comme la nôtre, fortement établies dans les communications, les satellites, le transport et la logistique. Les investisseurs seront aussi sensibles au fait qu'EADS offre une croissance de plus de 5 % par an sur le long terme et permet de participer directement au succès d'Airbus, d'Ariane, d'Eurocopter et de l'Eurofighter... pour nommer seulement quelques-unes de nos réussites communes. »

Propos recueillis par Christophe Jakubyszyn

nuisible aux arbitrages industriels. S'ils lancent le programme, ils veulent pouvoir revendiquer la paternité du projet, que s'est appropriée la direction d'Airbus.

Plus grave : la question de la répartition de la charge de travail pose encore de nombreux problèmes internes. Les exigences des gouvernements français et allemand qui défendent respectivement les sites d'assemblage de Toulouse et Hambourg, sont largement incompatibles. Les équipes française et allemande savent que leur sort au sein de la future société EADS sera largement influencé par cette négociation. Les actionnaires de référence d'EADS, DaimlerChrysler et le groupe Lagardère, ne seront pas éternellement là pour assurer les équilibres entre les équipes nationales.

C. Ja.

## Une convention collective est adoptée pour les télécommunications

Cent mille salariés sont concernés par ce texte

LES SALARIÉS des télécommunications vont enfin disposer de leurs propres règles sociales. Deux organisations patronales, l'Union nationale des entreprises de télécommunication (Unetel) et Réseau et services telecom (RST) et les syndicats CFDT, CFTC, CGC et FO, devaient signer, mardi 6 juin, une convention collective. Ce texte, qui constitue une première en Europe, concerne les opérateurs de télécommunication, les sociétés de commercialisation de services de télécommunication, les fournisseurs d'accès et de services Internet, les câblo-opérateurs, les diffuseurs de programmes audiovisuels et certains centres d'appel. En tout, 100 000 salariés sont concernés dont 25 000 chez France Télécom et ses filiales, 9 000 chez Cegetel et 7 000 chez Bouygues. Jusqu'à présent, en dehors des agents de France Télécom, dont 90 % sont fonctionnaires, les salariés du secteur ne bénéficiaient d'aucune règle particulière.

ORGANISATIONS ATYPIQUES

Face à l'émergence de ces nouveaux métiers, les partenaires sociaux sont partis de zéro. « *Nous sommes une profession naissante, il est difficile d'imaginer aujourd'hui notre devenir, c'est pourquoi nous avons abouti à un texte ouvert sur l'avenir qui dispose d'une grande capacité d'adaptation aux futures évolutions* », explique Bernard Jaïs, président de l'Unetel. Cette convention collective se veut peu contraignante : « *Nous ne voulions pas d'un dispositif ultra-réglementaire, mais insuffler un style nouveau en incitant au maximum à la négociation collective au sein des entreprises* », souligne M. Jaïs. La convention collective est sensée jouer « *un rôle de facilitateur* », qui devra permettre aux entreprises de rester « *maîtresses de leur devenir et de leur fonctionnement* », souligne l'Unetel dans un communiqué.

L'une des principales originalités du texte concerne la prise en compte pour la première fois d'un certain nombre d'organisations du travail atypiques, comme le télétra-

vail ou le travail à domicile. La convention collective incite les entreprises à la réflexion sur les problèmes que ces organisations spécifiques peuvent entraîner. Le système des astreintes ou la modulation des horaires sur le trimestre sont également encadrés par le texte.

Autre originalité, celui-ci instaure un système d'entretien individuel pour les salariés afin de déterminer leurs perspectives d'évolution et la gestion de leurs compétences dans l'entreprise. Par ailleurs, les salariés sans qualification ou ceux confrontés à l'introduction de nouvelles technologies pourront bénéficier d'un capital de temps formation pour se mettre à niveau. Il est aussi prévu de mettre en place un observatoire des métiers, chargé d'anticiper les évolutions du secteur dans ce domaine. Le texte innove également en établissant une grille unique, sans différencier les cadres (un tiers des effectifs) des non-cadres, « *afin d'établir une équité de traitement et s'adapter aux nouveaux modes d'organisation des entreprises comme les équipes "plates"* [avec des hiérarchies moins rigides ; NDLR] », souligne l'Unetel.

Le texte a recueilli l'adhésion de quatre syndicats. SUD, considéré comme non représentatif au niveau de la branche, n'a pas été invité à la négociation et la CGT a refusé de signer. Ce syndicat reconnaît que le texte permet certaines avancées, mais estime que globalement « *le compte n'y est pas* ». Pour Jacques Lemerrier de FO-PTT, au contraire, « *c'est une convention collective protectrice qui fixe des verrous qui vont bien au-delà de ce qui est en vigueur dans le droit du travail* ». Les syndicats signataires se félicitent notamment d'avoir obtenu des minima de recrutements « *supérieurs à ceux qui se pratiquent dans d'autres conventions* », un régime de prévoyance « *significatif* », des grilles salariales qui prennent en compte l'ancienneté et des garanties d'avancement automatiques.

Stéphane Lauer

## Aventis se désengage de la distribution pharmaceutique

LA COOPÉRATION pharmaceutique française (Cooper), filiale de distribution de médicaments sans ordonnance du groupe pharmaceutique Aventis, a été cédée, lundi 5 juin, à la société financière Caravelle, spécialisée dans la reprise d'entreprises en difficulté.

« *La Cooper ne fait plus partie de l'axe stratégique d'Aventis, qui privilégie les produits de prescription et l'innovation, sur le plan mondial, indique-t-on chez Aventis*. En revanche, d'une taille moyenne – 1 000 salariés, 1,2 milliard de francs de chiffre d'affaires – et leader sur son créneau d'activité, la vente directe de médicaments auprès des 22 500 officines de France, la société répond aux critères d'investissement du groupe Caravelle. « *Développer un site Internet pour les pharmaciens d'ici à six mois, mettre la force de frappe de la Cooper au service de plusieurs laboratoires et se renforcer sur certaines spécialités comme l'antiseptique sont les trois axes de développement prioritaires retenus* », a déclaré au Monde Pierre-André Martel, PDG du groupe Caravelle, nommé lundi président de la Cooper.

Installée en région parisienne, à Melun, la Cooper avait été acquise pour 3,4 milliards de francs en 1994 par Rhône-Poulenc Rorer, qui souhaitait alors en faire un des pivots du groupe pour le développement des produits d'automédication familiale. Forte à l'époque d'un chiffre d'affaires de 2 milliards de francs, d'un effectif de 1 800 personnes et de bénéfices de 180 millions de francs, cette entreprise « *florissante, avec une image de marque installée auprès des pharmaciens* », avait entamé une lente descente aux enfers. Malgré deux plans sociaux et 150 millions de francs investis dans la modernisation de l'outil de pro-

duction, ses pertes nettes ont atteint 36 millions de francs en 1997, 227 millions en 1998 et 166 millions en 1999. La mise en place d'un nouveau système informatique en 1999 avait été une expérience catastrophique pour la société : les commandes des pharmaciens n'ayant pu être honorées pendant plusieurs mois.

En outre, depuis l'automne dernier, Aventis a retiré à la Cooper la distribution du portefeuille de produits de sa filiale Theraplix, comprenant notamment le Doliprane, le Maalox, la Solutricine et l'Hexoméline et totalisant un chiffre d'affaires d'environ 1 milliard de francs. Toutefois, en contrepartie, le groupe pharmaceutique a cédé à la Cooper une gamme d'une dizaine de médicaments dont le Mag2.

PLAN SOCIAL « FORT PROBABLE »

Très inquiets vis-à-vis de la reprise par Caravelle, « *qui n'est pas un spécialiste de la pharmacie* », les syndicats redoutent « *un nombre important de licenciements* » et regrettent « *le manque de visibilité à long terme sur l'avenir de la distribution commerciale et du site industriel spécialisé dans des productions en déclin* ».

En prévision d'un plan social « *fort probable* » à l'automne, ils ont signé un accord selon lequel 85 salariés pourront bénéficier du plan de préretraite en vigueur chez Aventis Pharma. Ils craignent par ailleurs que la vente n'ait été effectuée pour un franc symbolique et qu'elle ne masque une opération immobilière, les locaux de la Cooper étant très bien situés près de la gare de Melun. Une information démentie par M. Martel.

Florence Bal



# Cinq quotidiens régionaux tentent la télévision sur la Toile

La presse régionale, qui est aussi candidate pour des chaînes locales hertziennes, veut jouer la complémentarité des deux médias et espère ainsi amortir les coûts de production

**DÉJÀ PRÉSENTE** sur la Toile avec ses sites et ses cityguides, la presse quotidienne régionale veut maintenant y faire des télévisions. La *Dépêche du Midi*, la *Nouvelle République du Centre-Ouest*, le *Parisien*, *Sud-Ouest* et le *Télégramme de Brest* viennent d'annoncer la création de TVWeb Régions destiné à mettre en place « le premier réseau de télévisions locales sur Internet ». Dès l'automne, les internautes devraient pouvoir surfer sur les premières émissions.

Pour la production des programmes, chaque journal possède son propre studio d'une demi-douzaine de personnes à Toulouse, Tours, Paris, Bordeaux ou Lorient. La logistique technique et la distribution seront assurées par TVWeb Régions, détenue à 20 % par CanalWeb, la société fondée par Jacques Rosselein et à 80 % par les cinq quotidiens régionaux, qui pourraient être rejoints, d'ici à la fin de l'année, par certains de leurs confrères. La *Montagne* et *Midi libre* ont déjà fait savoir leur intérêt pour ce projet.

« L'objectif est de monter une cinquantaine de chaînes sur le Net, pour un coût de 8 à 10 millions de francs chacune. L'équilibre devrait être atteint au bout de trois ans », estime David Bohbot, président de TVWebRégions et vice-président du directoire de La Nou-

velle République. Hostile au projet de télévision hertzienne à la rentabilité duquel ils ne croient pas dans leur ville, les responsables de la presse tourangelle se passionnent en revanche pour le Web. La production de TVWeb Tours sera réalisée par un studio de cinq personnes qui devraient composer un bouquet de chaînes utilisant les différentes productions et archives du quotidien, et en multipliant les canaux thématiques, par exemple ceux consacrés aux entreprises, aux troupes locales de théâtres, aux collectivités locales, etc. « Tout cela nous permettra de disposer dans trois ans de stocks de programmes et d'archives déjà numérisés que nous pourrions utiliser pour lancer des télévisions sur le numérique hertzien, dont l'accès est moins onéreux que l'analogique », prévoit M. Bohbot.

## « PRODUCTION FRAICHE »

Certains des candidats au Web n'ont pas eu la même patience d'attendre et ont choisi de passer par l'étape des télévisions locales analogiques. C'est le cas du groupe Sud-Ouest qui est en train de discuter avec le Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA) de la convention pour TV7 Bordeaux, qui ne devrait cependant pas diffuser d'émissions avant la fin de l'année.

« Il y a une complémentarité entre les deux projets. TVWeb 33 se-

ra une préfiguration de la télévision locale. Par ailleurs, toute télévision se doit d'organiser un site Web en interaction avec elle, qui permet de stocker et de développer les sujets traités », explique Michel Eimer, gérant d'Atlantel Images, la filiale du groupe Sud-Ouest, qui détient 49 % de TV7 Bordeaux. Le budget annuel de TVWeb 33 devrait être de 2 à 3 millions de francs, c'est-à-dire bien inférieur aux 12 à 20 millions généralement évoqués pour les télévisions hertziennes.

Les responsables de *La Montagne*, qui sont les plus avancés en matière de télévision analogique, croient, eux aussi, à la « complémentarité » des deux projets. « L'exploitation sur le Web permet

de prolonger l'utilisation des documents et d'amortir les coûts sur plusieurs supports différents. Mais nous estimons que l'important est d'abord de créer la marque et la référence en s'adressant au grand public », estime un responsable du quotidien auvergnat.

Le PDG, Jean-Pierre Caillard, a signé, le 29 mai, avec Hervé Bourges, président du CSA la convention pour l'utilisation d'une fréquence à Clermont-Ferrand. Celle-ci prévoit notamment que les premières émissions devront être diffusées au début d'octobre. La société Clermontoise de télévision devra se préparer à réaliser, comme elle s'y est engagée, deux heures trente de « production fraîche par jour »,

qui devraient inclure trois journaux d'information, dont un le matin largement consacré aux services.

« Le hertzien est du court terme alors que le Web est du long terme. C'est aussi le moyen de montrer au CSA qu'on produit des programmes », confirme Hubert Coudurier, directeur de l'information du *Télégramme de Brest*, qui réitère la demande à l'organisme de régulation de lancer des appels à candidature pour des fréquences, notamment à Nantes.

Car les dix-sept quotidiens régionaux qui, en janvier 1999, étaient tombés d'accord pour se lancer dans l'aventure de la télévision hertzienne continuent d'expliquer que la viabilité économique de ce projet suppose une syndication publicitaire. Celle-ci, pour laquelle ils ont entamé des discussions avec certaines régies, ne peut cependant être valablement mise en place qu'à condition de réunir plusieurs supports et donc d'avoir obtenu plusieurs fréquences.

Quant aux télévisions sur Internet, leur économie est aussi peu prévisible que sur le reste de ce secteur. Mais elles donnent l'impression aux patrons de la presse quotidienne régionale d'une certaine liberté, notamment vis-à-vis du CSA.

Françoise Chirot

## Une « jeune pousse » très spécialisée

Moins de deux ans après sa naissance, CanalWeb vient de procéder à une augmentation de capital de 130 millions de francs (20 millions d'euros), soit « le double du montant annoncé en janvier », selon les responsables de la société, qui ne publient ni le chiffre d'affaires ni les résultats financiers. Aux cinq fondateurs, parmi lesquels Pierre Bergé, PDG d'Yves Saint Laurent, et le groupe Sud-Ouest, sont venus s'ajouter quatre investisseurs, notamment néerlandais et suisse, qui détiennent 20 % du capital.

Avec ses 90 personnes, CanalWeb diffuse 120 émissions et 5 000 heures de programmes archivés. L'extrême spécialisation des programmes permet d'atteindre des publics très ciblés, susceptibles de séduire les annonceurs qui s'y adaptent. Ainsi *Nouvelles Frontières* va lancer, durant l'été, une campagne dans laquelle des offres spécifiques de voyages seront intégrées en fonction du thème des émissions.

## La redistribution des fréquences de Radio France contestée par ses concurrents

**ACCEPTÉ** à l'intérieur de l'entreprise, le plan de restructuration des fréquences de Radio France provoque des remous à l'extérieur. Alors que Jean-Marie Cavada, PDG de Radio France devait venir, mardi 6 juin, en expliquer les détails devant le Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA), qui doit donner son agrément, le Syndicat des réseaux radiophoniques nationaux (SRN) mène la fronde.

Ce groupement de radios privées conteste le projet du secteur public qui consiste à récupérer certaines fréquences, jusqu'ici utilisées par FIP ou par Radio Bleue, pour permettre la diffusion du Mouv' dans plusieurs grandes villes et pour étendre le réseau des radios locales. « Cette restructuration qui prévoit le lancement de deux nouveaux ré-

seaux nationaux aura des conséquences sur l'ensemble du paysage radio. L'intérêt général n'a rien à gagner à voir le groupe Radio France reproduire en développant le même type de programmes que le secteur privé, une situation comparable à celle de la télévision où la spécificité de l'offre publique par rapport à celle du privé est beaucoup plus confuse. Le SRN demande au CSA de s'opposer à ce plan », déclare Marc Pallain, président du SRN, qui regroupe Fun, RTL2, Nostalgie, Chérie FM, Rire et Chansons, RFM et Europe 2. Ses représentants ont demandé à être reçus par le CSA.

Pour mener son combat, le SRN utilise les faiblesses juridiques de la situation dans laquelle se trouvent les responsables de Radio France et les membres

du CSA. En effet, pour donner son agrément à la modification de l'utilisation des fréquences, le CSA doit vérifier la compatibilité du projet avec le cahier des charges. Or, celui de Radio France, qui date du 13 novembre 1987, ne prévoit évidemment pas l'existence du Mouv'. En revanche, il définit le réseau Bleu, destiné à disparaître dans le projet de Jean-Marie Cavada, comme un réseau généraliste pour les seniors.

## UNE DÉMARCHÉ SANS EFFET

Au moment de la création du Mouv', le CSA avait tenté une démarche auprès du gouvernement pour obtenir une mise à jour du cahier des charges de la radio publique. Mais celle-ci était restée sans effet. Cela risque de compliquer sérieu-

sement la tâche des sages de l'audiovisuel, qui ne peuvent pas se permettre une interprétation trop large des textes.

En tout état de cause, la solution qui sera trouvée risque de ralentir la mise en application du plan de Radio France. Si l'option retenue est une refonte du cahier des charges, cela prendra un peu de temps. Une autre solution qui serait la restitution des fréquences et la réattribution par le CSA n'est pas non plus rapide.

Quant aux radios privées, elles saisissent l'occasion pour réclamer « des aménagements de la réglementation » et espèrent obtenir un allègement des procédures d'attribution des fréquences.

F. Ch.

## Le Livre CGT avance ses propositions « pour une distribution moderne de la presse »

A QUELQUES SEMAINES de la présentation, fin juin, d'un plan de restructuration des Nouvelles Messageries de la presse parisienne (NMPP) impliquant entre 950 et 1 200 suppressions d'emplois, la CGT a décidé de faire entendre sa voix. « La mobilisation dans les en-

treprises va prendre plus d'ampleur », a annoncé Michel Muller, secrétaire général de la Fédération des travailleurs des industries du livre, du papier et de la communication (Filpac), lundi 5 juin. Des meetings de sensibilisation seront organisés au sein des NMPP et une journée d'ac-

tions est programmée dans les entreprises de presse le 15 juin. La décision d'empêcher la parution des journaux ce jour-là « est une éventualité qui n'est pas à exclure, mais rien n'est encore arrêté », a précisé le patron de la Filpac-CGT. Les réunions d'information pourraient cependant provoquer « quelques perturbations » pour les quotidiens.

Le Livre CGT ne cache pas que la tension sociale pourrait monter à l'approche de l'annonce du plan au comité central d'entreprise des NMPP le 30 juin, mais la défense de l'emploi n'est pas le seul objectif du syndicat, qui souhaite « sortir de la spirale des plans sociaux pour négocier la pérennité de l'entreprise ». Il réclame des négociations globales sur l'avenir du système de distribution de la presse en crise depuis plusieurs mois. « Depuis le début, nous sommes disposés à discuter de la distribution pour que le système s'adapte aux conditions d'aujourd'hui et que le lecteur soit le premier bénéficiaire de la nécessaire réforme », a rappelé Michel Muller, estimant que le récent ultimatum adressé par Jean-

Luc Lagardère, l'opérateur des NMPP, aux éditeurs et au gouvernement (*Le Monde* du 1<sup>er</sup> juin) est « un coup d'accélérateur » qui permet d'ouvrir le débat.

## « RELATIF MUTISME »

Le syndicat en profite donc pour présenter ses propositions « pour une distribution moderne de la presse en France ». « Il s'agit de mettre en place un réseau de distribution au niveau des dépositaires de presse, qui serait régi par une haute autorité chargée de la régulation », a expliqué le responsable fédéral. Sur le modèle de ce qui existe pour l'audiovisuel ou les télécommunications, cette instance de régulation se substituerait au Conseil supérieur des messageries, dont le président, Bernard Villeneuve, vient de remettre son mandat. Un « ticket d'entrée » dans le réseau, dont les modalités de calcul restent à préciser, permettrait de maintenir un système de répartition entre les éditeurs « élément essentiel pour assurer le pluralisme de l'information ».

La Filpac-CGT a commencé à présenter ses propositions à plusieurs organisations d'éditeurs « des interlocuteurs attentifs et intéressés » et au Syndicat des dépositaires, qui n'aurait pas été hostile à un projet de convention collective avancé par le Livre CGT. D'autres contacts sont pris, en particulier avec les groupes parlementaires. Une demande d'audience a été adressée, mercredi 6 juin, à Catherine Tasca, la ministre de la culture et de la communication, qui ne s'est pas encore prononcée sur le dossier de la distribution depuis sa prise de fonctions. Dans la perspective du prochain comité central d'entreprise des NMPP, les pouvoirs publics pourront difficilement maintenir ce que la CGT appelle leur « relatif mutisme ». Ils sont en effet sollicités de toutes parts pour aider au financement du plan de suppressions d'emplois, estimé à près de 1 milliard de francs.

J.-J. B.

Jean-Jacques Bozormet

## L'analyse des retombées presse

l'Argus de la Presse

www.argus-presse.fr

L'INFORMATION.

SUR LE NOUVEAU SITE DU MONDE, RETROUVEZ **info.lemonde.fr**, L'INFORMATION MISE À JOUR EN CONTINU.

**tout.lemonde.fr**



## TABLEAU DE BORD

## AFFAIRES

## INDUSTRIE

● **SAINT-GOBAIN : le groupe de matériaux de construction** va acquérir l'activité toiture de la société américaine Celotex. La filiale de Saint-Gobain, CertainTeed, devient numéro deux américain des produits de couverture

● **BASF : le groupe allemand a annoncé l'acquisition de Chemdal**, une filiale de l'américain Amcol International spécialisée dans les absorbants de couches pour bébés, pour 656,5 millions de dollars.

## SERVICES

● **BRITISH AIRWAYS : la compagnie aérienne britannique et son homologue néerlandais KLM** vont annoncer qu'elles ont engagé des négociations en vue d'une fusion. Les fusions transfrontalières sont extrêmement rares en raison de la complexité des réglementations régissant le trafic aérien, rappelle le *Wall Street Journal* qui donne l'information mardi 6 juin.

● **EDF/Virgin : la compagnie britannique London Electricity, filiale d'EDF**, a annoncé lundi une alliance avec le groupe Virgin pour vendre de l'électricité et du gaz par Internet au Royaume-Uni.

● **BOO.COM : le portail Internet américain de confection Fashionmall.com** espère lancer d'ici à la fin juin une nouvelle version du site britannique Boo.com qu'il vient de racheter, a déclaré lundi son PDG, Ben Narasin.

● **FRANCE TÉLÉCOM : l'opérateur téléphonique a indiqué vouloir céder la totalité de sa participation de 20 % dans Crown Castle**, un câblo-opérateur britannique.

● **AT&T : la Federal Communications Commission (FCC), gendarme des télécommunications aux Etats-Unis, a approuvé sous condition le rachat du câblo-opérateur MediaOne** pour 55 milliards de dollars. AT&T doit notamment céder sa participation dans Liberty Media Group ou se séparer de ses 25,5 % dans Time Warner Entertainment.

## FINANCE

● **CNP : le ministre de l'économie et des finances**

**Laurent Fabius** a annoncé, lundi 5 juin, avoir donné son accord à la prolongation de deux ans, au 1<sup>er</sup> janvier 2005, de la convention liant le Trésor public et CNP Assurances pour la distribution de contrats d'assurance vie. Les discussions se poursuivent avec les caisses d'épargne.

● **CARTES BANCAIRES : le Groupement des cartes bancaires** a réfuté lundi les accusations de l'Association de défense des victimes des cartes bancaires (AVCB), qui a affirmé qu'il était facile de frauder avec les terminaux de paiement des commerçants en s'appuyant sur un essai réussi de paiement effectué avec une carte bancaire périmée depuis 1992.

● **CRÉDIT AGRICOLE : la Caisse nationale du crédit agricole (CNCA) lance, mardi 6 juin, une augmentation de capital** de 5,37 milliards de francs (818,77 millions d'euros) pour « financer le développement du groupe, notamment dans le domaine de l'Internet, ainsi que ses acquisitions ».

● **ING DIRECT : la filiale française de la banque néerlandaise** a ouvert 11 000 comptes de son livret d'épargne orange depuis mars. Un milliard de francs ont été déposés sur ce compte rémunéré à 4,50 %.

● **MAIF : la mutuelle d'assurance, confrontée depuis cette année à un « léger ralentissement »** de la progression de son sociétariat, veut élargir sa clientèle au-delà du monde enseignant.

● **DEUTSCHE BANK : la première banque privée allemande** a indiqué mardi vouloir réduire sa participation dans l'assureur allemand Allianz, actuellement de 7 %.

● **SOFTBANK : l'investisseur japonais spécialisé dans Internet** s'est mis d'accord, mardi 6 juin, avec le gouvernement pour racheter la Nippon Credit Bank, établissement en faillite, indiquant mardi les médias japonais.

## RÉSULTATS

■ **TÉLÉCOM DÉVELOPPEMENT : le chiffre d'affaires de la co-entreprise entre la SNCF et Cegetel qui gère un réseau téléphonique national** a progressé de 200 %, à 2,3 milliards de francs en 1999 et ses pertes ont été réduites à 169 millions contre 647 millions en 1998.

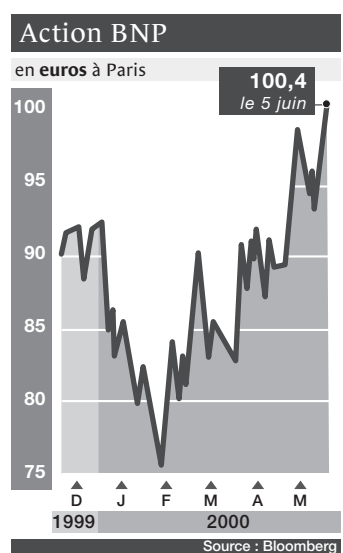
## VALEUR DU JOUR

## BNP Paribas vend son réseau en Espagne

**BNP PARIBAS** a annoncé lundi 5 juin la cession de son réseau d'agences en Espagne à Caixa Galicia, la caisse d'épargne de Galice. Elle se recentre dans ce pays sur les activités de banque privée et gestion d'actifs, la banque de financement et d'investissement et les services financiers spécialisés. BNP Paribas avait annoncé son intention de se séparer de ce réseau en février. Celui-ci comporte 61 agences, emploie 333 personnes et apportera à la Caixa Galicia un volume d'affaires de 1,2 milliard d'euros. La transaction se situerait selon la presse ibérique à environ 30 millions d'euros. Cet accord prévoit aussi de poursuivre la commercialisation des produits nationaux et internationaux du groupe BNP Paribas. La Caixa Galicia, qui comptera près de 700 agences en Espagne, se place désormais au troisième rang des caisses d'épargne.

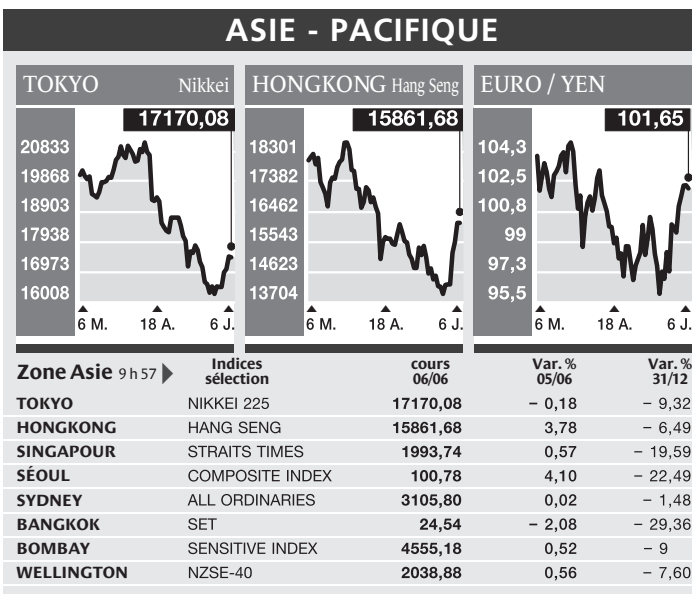
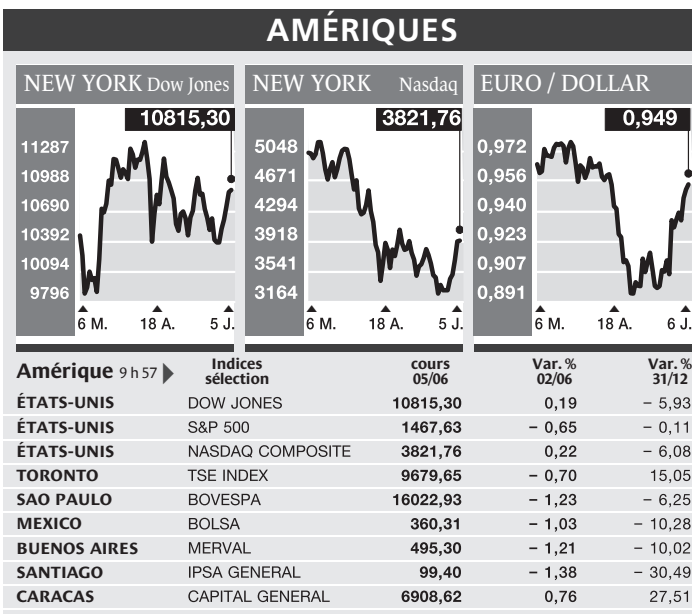
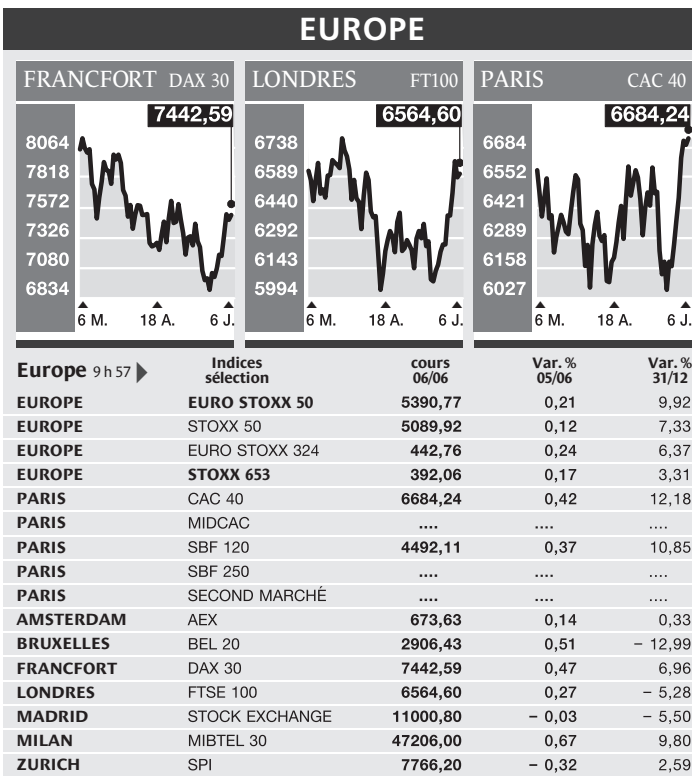
La banque dirigée par Michel Pébereau affirme dans un communiqué que cet accord « remplit les objectifs du plan stratégique » du groupe français en Espagne. Mais ce retrait illustre toutefois les difficultés rencontrées par les banques étrangères dans la banque de détail en Espagne.

Parallèlement, la direction de la banque, qui compte 77 500 salariés, a présenté devant les instances sociales son plan de gestion prévisionnelle de l'emploi pour 2000-2002, indique le quotidien *La Tribune* du mardi 6 juin. Les suppressions de postes devraient atteindre 4 311 per-



sonnes, soit plus qu'annoncé lors de la fusion, en raison de l'impact du développement d'Internet sur les activités bancaires, poursuit le quotidien. Ces chiffres n'intègrent pas le projet de réduction du temps de travail, actuellement en discussion et qui devrait déboucher sur des créations de postes. Au plan boursier, l'action BNP a franchi lundi le seuil symbolique des 100 euros. Ce prix correspond au plafond d'exercice des certificats de valeur garantis (CVG) émis en 1999 au profit des actionnaires de Paribas, et qui arrivent à échéance le 1<sup>er</sup> juillet 2002. La BNP leur a promis de leur verser la différence entre le cours de l'action BNP Paribas et 100 euros, si le cours est inférieur, dans une limite de 20 euros par action.

Pascale Santi



## SUR LES MARCHÉS

## PARIS

LA BOURSE de Paris était quasiment stable en milieu de séance, le mardi 6 juin. L'indice CAC 40 affichait une baisse symbolique de 0,02 %, à 6 654,83 points. Lundi, le marché parisien s'était logiquement offert une journée de prises de bénéfice, après ses records de la semaine passée. Après une ouverture en très légère progression de 0,08 %, l'indice CAC 40 s'était orienté à la baisse et a terminé en recul de 0,26 %, à 6 656,26 points.

## FRANCFORT

L'INDICE DAX s'inscrivait, mardi à la mi-journée, en légère baisse, reculant de 0,11 %, à 7 399,58 points. La Bourse de Francfort avait clôturé en légère baisse de 0,42 %, lundi, du fait de prises de bénéfice suite aux hausses qui ont marqué la fin de la semaine dernière. A la clôture, l'indice DAX cotait 7 408,02 points.

## LONDRES

LA BOURSE DE LONDRES regagnait du terrain, mardi à la mi-journée, l'indice Footsie des cent principales valeurs progressant de 0,38 %, à 6 571,40 points. Lundi, à la fermeture du marché, l'indice Footsie des cent principales valeurs avait cédé 1,20 %, à 6 546,7 points.

## TOKYO

LA BOURSE de Tokyo a terminé en repli mardi sur des prises de bénéfice après quatre séances consécutives de reprise. L'indice Nikkei a perdu 0,18 %, à 17 170,08 points.

## NEW YORK

L'INDICE vedette de la Bourse de New York, le Dow Jones a affiché une modeste progression de 0,19 %, lundi 5 juin, tandis que l'indice composite du Nasdaq a terminé sur un petit gain de 0,22 %. L'indice Dow Jones a terminé la séance à 10 815,30 points, et l'indice Nasdaq a fini à 3 821,76 points. Cette maigre performance s'est accompagnée d'un mauvais score de l'indice Standard and Poor's 500. Ce dernier a perdu 0,65 %, à 1 467,63 points. La prudence des investisseurs s'est traduite par un volume d'activité très modéré à la Bourse de New York, avec seulement 833 millions d'actions échangées.

## TAUX

LES MARCHÉS obligataires européens étaient stables en début de séance, mardi 6 juin. Le rendement de l'emprunt d'Etat à 10 ans en France, qui évolue à l'inverse du prix de l'obligation, s'affichait à 5,24 %. Aux Etats-Unis, la veille, les hésitations des investisseurs sur les marchés boursiers avaient bénéficié au marché obligataire. Le rendement de l'emprunt du Trésor à dix ans s'était détendu à 6,10 %, contre 6,14 %.

## MONNAIES

L'EURO évoluait dans des marges étroites face au dollar, dans les premiers échanges, mardi. Il se négociait à 0,9457 dollar. De son côté, le billet vert reculait légèrement face au yen, s'échangeant à 107,20 yens.

## ÉCONOMIE

## Mise en garde de la Banque des règlements internationaux

DANS son rapport annuel rendu public, lundi 5 juin, à Bâle (Suisse), la Banque des règlements internationaux (BRI) a tenu à se démarquer de l'euphorie ambiante sur les perspectives de l'économie mondiale (lire page 3). « L'histoire nous a maintes fois démontré que l'optimisme même le mieux fondé avait une insidieuse tendance à se muer en excès », affirme la « banque centrale des banques centrales ». « L'impression générale donnée par l'économie mondiale est qu'elle se trouve à un point critique, mais que l'avenir manque de direction », estime la BRI. Selon elle, « une phase prolongée de forte expansion dans une économie mondiale davantage guidée par le marché n'est absolument pas à exclure », grâce notamment aux avancées de la technologie et à la poursuite de la déréglementation. « Comme de tels changements structurels se propagent de plus en plus à l'échelle du globe, le remarquable succès enregistré par les Etats-Unis ces dernières années » pourrait être appelé à se généraliser. Mais, poursuit la BRI, « même si cette vision à plus long terme est acceptée, les décideurs doivent néanmoins s'attendre à un parcours heurté ».

Le président de la BRI, le Suédois Urban Baekstroem, patron de la banque centrale de Suède, a d'ailleurs affirmé lundi devant l'Assemblée générale de l'institution que le prix élevé des actions en Bourse représente « un risque majeur » pour l'économie mondiale.

■ **UNION EUROPÉENNE : de fortes divergences subsistent entre les quinze sur le dossier de la fiscalité de l'épargne des non-résidents**, après la réunion des ministres européens des finances lundi à Luxembourg. Les quinze ministres ont décidé de se réunir à nouveau le 18 juin à Feira (Portugal). Il existe une opposition fondamentale entre la Grande-Bretagne qui voudrait supprimer à terme le secret bancaire et le Luxembourg et l'Autriche qui veut le maintenir.

■ **JAPON : le ministre des finances Kiichi Miyazawa a minimisé mardi des propos récents du gouverneur de la Banque du Japon sur la possibilité d'un abandon rapide de la politique de taux faibles** menée par la banque centrale depuis seize mois. Le gouverneur de la BoJ s'est prononcé à plusieurs reprises en faveur

d'une « normalisation » de la politique monétaire nippone. Depuis février 1999, la banque maintient aux alentours du zéro absolu son taux au jour le jour, auquel se réfèrent les banques à très court terme.

■ **La consommation des ménages japonais a bondi de 1,3 %** en avril en glissement annuel après une chute de 4,3 % le mois précédent, a-t-on appris mardi de source gouvernementale.

■ **ÉTATS-UNIS : les technologies de l'information ont contribué pour plus de la moitié des gains de productivité depuis 1995** aux Etats-Unis et pour près du tiers de la croissance, selon le troisième rapport annuel du gouvernement sur l'économie numérique publié lundi. La productivité a progressé de 2,8 % par an de 1995 à 1999, soit deux fois plus rapidement que pendant la période de 1973 à 1995 et ce grâce aux investissements importants des entreprises dans les ordinateurs, les logiciels et les équipements de télécommunications, explique le département du commerce. Ces investissements ont doublé de 1995 à 1999 de 243 à 510 milliards de dollars.

■ **INTERNET : le commerce en ligne devrait s'élever à plus de 1 600 milliards de dollars d'ici à 2003**, selon une étude publiée lundi par le cabinet de recherche International Data Corporation (IDC). La majorité des acheteurs en ligne se situent en dehors des Etats-Unis, selon l'étude. « Les Etats-Unis dominant actuellement le e-commerce, mais cela va être la dernière année où ils seront responsables de la majorité des achats en ligne, alors que le nombre d'acheteurs internationaux augmente et que les transactions internationales entre entreprises deviennent plus routinières », a déclaré David Emberley, analyste chez IDC. Selon IDC, la part américaine dans le commerce sur l'Internet va passer de 62 % en 1999 à 48 % en 2001. L'étude prévoit que d'ici à la fin de l'année 2000, 29 % des internautes iront en ligne pour acheter un article ou un service, et cette proportion devrait grimper à 38 % en 2003.

■ **PÉTROLE : les cours sont repassés sous le seuil des 30 dollars** lundi, anticipant une hausse automatique de la production de l'OPEP pour réguler les prix. Le light sweet crude a cédé 65 cents à 29,70 dollars. Les onze membres du cartel ont convenu en mars d'augmenter ou de réduire la production de 500 000 barils/jour si les prix évoluent pendant 20 jours au-dessus de 28 dollars ou en-deçà de 22 dollars le baril.

Taux de change fixe zone Euro		Hors zone Euro	
Euro contre	Taux	contre franc	Taux
FRANC	6,55957	EURO	0,15245
DEUTSCHEMARK	1,95583	DEUTSCHEMARK	3,35385
LIRE ITALIENNE (1000)	1,93627	LIRE ITAL. (1000)	3,38774
PESETA ESPAG. (100)	1,66386	PESETA ESPAG. (100)	3,94238
ESCUDO PORT. (100)	2,00482	ESCUDO PORT. (100)	3,27190
SCHILLING AUTR. (10)	1,37603	SCHILLING AUTR. (10)	4,76703
PUNT IRLANDAISE	0,78756	PUNT IRLANDAISE	8,32894
FLORIN NÉERLANDAIS	2,20371	FLORIN NÉERLANDAIS	2,97680
FRANC BELGE (10)	4,03399	FRANC BELGE (10)	1,62607
MARKKA FINLAND.	5,94573	MARKKA FINLAND.	1,10324
COURONNE DANOISE	7,4640	COURONNE NORVÉGIENNE	8,2870
COURONNE SUÉDOISE	8,3280	COURONNE TCHÈQUE	35,9980
DOLLAR AUSTRALIEN	1,6164	DOLLAR CANADIEN	1,3905
DOLLAR NÉO-ZÉLAND	2,0068	DRACHME GRECQUE	336,8800
FLORINT HONGROIS	259,2000	ZLOTY POLONAIS	4,0757

## Cours de change croisés

Cours DOLLAR	Cours YEN(100)	Cours EURO	Cours FRANC	Cours LIVRE	Cours FR. S.
DOLLAR	107,02500	0,93436	0,94985	0,14483	0,60299
YEN	1,05280	0,98372	101,65500	15,49500	162,34000
EURO	6,90445	6,45500	1,59665	10,47825	64,53500
FRANC	0,65935	0,61600	0,26235	0,09540	0,39760
LIVRE	1,65840	1,54960	1,57515	0,23995	2,51520

## Taux d'intérêt (%)

Taux 05/06	Taux j.j.	Taux 3 mois	Taux 10 ans	Taux 30 ans
FRANCE	4,16	4,17	5,24	5,52
ALLEMAGNE	4,10	4,39	5,09	5,37
GDE-BRETAG.	5,60	6,09	5,08	4,44
ITALIE	4,10	4,36	5,45	5,85
JAPON	0,08	0,03	1,74	2,25
ÉTATS-UNIS	6,53	5,87	6,14	5,93
SUISSE	2,50	3,08	4,05	4,45
PAYS-BAS	4,07	4,36	5,24	5,50

## Matières premières

En dollars	Cours 05/06	Var. % 02/06
MÉTAUX (LONDRES)		
CUIVRE 3 MOIS	1762	+ 0,17
ALUMINIUM 3 MOIS	1463,50	+ 0,03
PLOMB 3 MOIS	437,50	- 0,34
ETAIN 3 MOIS	5325	- 0,47
ZINC 3 MOIS	1119,50	- 0,22
NICKEL 3 MOIS	8955	+ 0,73
MÉTAUX (NEW YORK)		
BLÉ (CHICAGO)	266	...
MAIS (CHICAGO)	226	+ 0,78
SOJA TOURTEAU (CHG.)	180,50	+ 0,11
SOFTS		
CACAO (NEW YORK)	831	- 2
CAFÉ (LONDRES)	925	+ 2,21
SUCRE BLANC (PARIS)	...	...

En euros	Cours 05/06	Var. % 02/06
OR FIN KILO BARRE	9600	+ 2,13
OR FIN LINGOT	9690	+ 4,42
ONCE D'OR (LO)	281,60	...
PIÈCE FRANCE 20 F.	54,30	+ 1,31
PIÈCE SUISSE 20 F.	54,40	+ 3,23
PIÈCE UNION LAT.	54,50	+ 3,42
PIÈCE 10 DOLLARS US	201,25	+ 0,50
PIÈCE 20 DOLLARS US	385	+ 3,36
PIÈCE 50 PESOS MEX.	363,50	+ 2,97

Cotations, graphiques et indices en temps réel sur le site Web du « Monde ».  
www.lemonde.fr/bourse



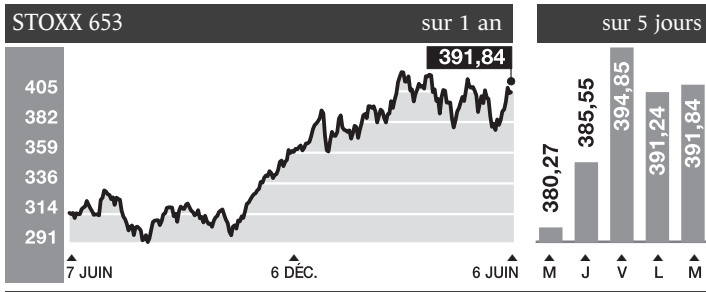
VALEURS EUROPÉENNES

● Les valeurs technologiques et des télécoms ont été malmenées lundi 6 juin. L'action **Nokia** a cédé 3,9 %, **Vodafone AirTouch** 3,00 %, **Deutsche Telekom** 2,01 %, **Siemens** 1,54 %, **Telefonica** a perdu 1,55 % et **Swisscom** 3,13 %. Le néerlandais **KPN Telecom** a abandonné 2,55 %. Le groupe de télécoms a démenti discuter d'une fusion de sa division KPN Mobile avec Orange, racheté par France Telecom.

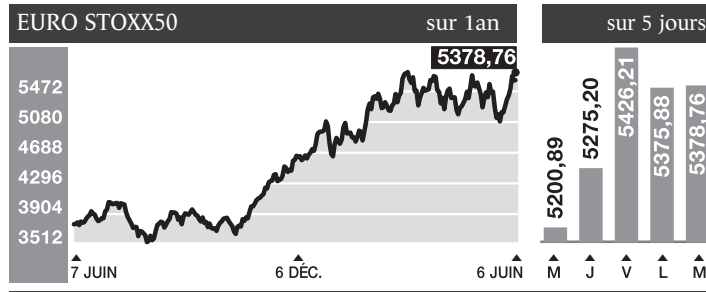
● Les pétrolières ont perdu un peu de terrain après que le ministre saoudien du pétrole, Ali al-Naimi, eut déclaré que Riyad et d'autres pays allaient rapidement agir pour freiner la hausse des cours. **BP Amoco** a cédé lundi 0,56 %, **Repsol** a reculé de 2,15 % et **Royal Dutch** 1,78 %.

● Un des dirigeants de la filiale de courtage en ligne de Commerzbank, **Comdirect**, Bernt Weber s'est déclaré « très satisfait » du déroulement de l'introduction du titre sur le Neuer Markt lundi. A la clôture, Comdirect cotait 35,05 euros contre un prix d'introduction de 31 euros, et a même grimpé jusqu'à 38 euros en début de séance.

● **KLM Royal Dutch Airlines** s'est refusé à commenter une information sur des discussions en cours en vue d'une prise de participation majoritaire de British Airways dans la compagnie néerlandaise. KLM a fait un bond lundi de 4,21 %. BA, qui a par ailleurs annoncé une hausse de son trafic passager en mai, gagnait 0,50 %.



PREUSSAG AG	DE	38,75	+1,57
RANK GROUP	GB	2,33	+2,84
SAIRGROUP N	CH	195,44	-0,49
SAS DANMARK AS	DK	9,40	+0,19
SEB /RM	FR	67,85	+3,51
SODEXHO ALLIANCE	FR	178,60	-2,40
THE SWATCH GRP	CH	1331,51	-0,19
THE SWATCH GRP	CH	273,93	-0,69
VOLVO -A	SE	25,88	....
VOLVO -B	SE	26,48	....
WWW UK UNITS	IR	1,08	-0,92
WILSON BOWDEN	GB	9,68	+1,69
WM-DATA -B	SE	8,47	....
WOLFORD AG	AT	34	-1,45
DJ E STOXX CYC GO P		193,46	+0,08



FORTIS (B)	BE	29,15	+2,10
GENERALI ASS	IT	32,95	+1,07
GENERALI HLD VI	AT	168	....
INTERAM HELLEN	GR	24,10	+0,25
IRISH LIFE & PE	GB	8,51	-1,30
FONDIARIA ASS	IT	4,96	+0,40
LEGAL & GENERAL	GB	2,79	+0,58
MEDIOLANUM	IT	17,96	+1,58
MUENCH RUECKVER	DE	317	-2,91
NORWICH UNION	GB	7,96	....
POHJOLA YHTYMAE	FI	64,80	-1,07
PRUDENTIAL	GB	16,40	+0,29
RAS	IT	9,92	+1,43
ROYAL SUN ALLIA	GB	6,53	+0,49
SAMPO -A	FI	43,05	-2,16
SWISS RE N	CH	2082,75	+0,03
SEGUROS MUNDIAL	PT	57,60	....
SKANDIA INSURAN	SE	28,82	-1,03
STOREBRAND	NO	7	....
SUN LF & PROV H	GB	7,98	....
SWISS LIFE REG	CH	618,41	....
TOPDANMARK	DK	19,43	+3,57
ZURICH ALLIED N	CH	510,36	-0,74
DJ E STOXX INSU P		410,04	+1,39

06/06 12h42

AUTOMOBILE

AUTOLIV SDR	SE	29,18	....
BASF AG	BE	46,90	+0,54
BMW	DE	34	+2,10
CONTINENTAL AG	DE	19,90	+0,51
DAIMLERCHRYSLER	DE	60,70	+2,53
FIAT	IT	29,26	+2,67
FIAT PRIV.	IT	18,14	-1,41
MICHELIN /RM	FR	36,16	+0,42
PEUGEOT	FR	226,50	+1,16
PIRELLI	IT	2,79	-1,06
RENAULT	FR	49,21	+1,69
VALEO /RM	FR	58,90	+1,55
VOLKSWAGEN	DE	43,30	+0,23
DJ E STOXX AUTO P		232,28	+1,81

BANQUES

ABBAY NATIONAL	GB	14,56	+1,80
ABN AMRO HOLDIN	NL	24,71	-0,76
ALL & LEICS	GB	10,21	+2,75
ALLIED IRISH BA	GB	16,90	+0,29
ALPHA BANK	GR	43,64	+1,38
B PINTO MAYOR R	PT	24,48	-0,04
BANK AUSTRIA AG	AT	52	+1,17
BANK OF IRELAND	GB	11,16	+3,73
BANK OF PIRAEUS	GR	20,07	+0,15
BK OF SCOTLAND	GB	10,39	+2,37
BANKINTER R	ES	53,25	+1,33
BARCLAYS PLC	GB	27,96	+0,64
BAYR.HYPO-LUVER	DE	71,60	+2,87
BCA AG.MANTOVAN	IT	8,11	-0,12
BCA FIDEURAM	IT	16,99	+1,98
BCA INTESA	IT	4,22	+0,24
BCA LOMBARDA	IT	9,12	....
MONTE PASCHI SI	IT	3,97	+0,25
BCA P.BERG.-CV	IT	18,96	+0,05
BCA P.MILANO	IT	7,31	....
B.P.VERONA E S.	IT	10,34	-0,29
BCA ROMA	IT	1,19	....
BBVA R	ES	15,78	+0,83
ESPIRITO SANTO	PT	25,03	-0,36
BCO POPULAR ESP	ES	34,86	-0,40
BEO PORT ATLANT	PT	4,18	....
BCP R	PT	5,33	....
BIPOP CARIRE	IT	101,50	....
BNL	IT	3,52	-0,56
BNP /RM	FR	100,50	+0,10
BSCH R	ES	10,88	-0,09
CCF /RM	FR	159,40	+0,76
CHRISTIANIA BK	NO	5,49	....
COMIT	IT	5,14	+0,78
COMM.BANK OF GR	GR	54,98	-0,05
COMMERZBANK	DE	39,55	+0,64
CREDIT LYONNAIS	FR	48,90	+1,03
DEN DANSKE BK	DK	129,42	-3,40
DNB HOLDING -A	NO	3,89	-0,92
DEUTSCHE BANK N	DE	86,75	+0,87
DEXIA	BE	146,50	....
DRESDNER BANK N	DE	45,80	+1,78
EFG EUROBANK	GR	28,72	-1,48
ERGO BANK	GR	21,19	-0,83
ERSTE BANK	AT	44,78	+0,65
FOERENINGSB A	SE	15,19	-1,17
HALIFAX GROUP	GB	10,83	-0,59
HSBC HLDG	GB	12,41	+0,52
KBC BANCASSURAN	BE	45,40	+0,44
LLOYDS TSB	GB	11,67	+1,96
NAT BANK GREECE	GR	47,49	-1,23
NATEXIS BQ POP.	FR	74,05	-1,46
NORDIC BALTIC H	SE	6,90	....
ROLO BANCA 1473	IT	19,13	-0,36
ROYAL BK SCOTL	GB	18,35	+3,07
SAN PAOLO IMI	IT	16,05	+1,84
S-E-BANKEN -A	SE	12,01	....
STANDARD CHARTE	GB	13,64	+1,07
STE GENERAL-A/	FR	66,70	....
SV HANDBK -A	SE	14,77	-0,81
SWEDISH MATCH	SE	3,18	-0,38
UBS N	CH	149,99	-0,21
UNICREDITO ITAL	IT	4,89	+0,20
UNIDANMARK -A	DK	85,74	....
XIOSBANK	GR	19,77	-0,30
DJ E STOXX BANK P		332,31	+0,68

PRODUITS DE BASE

ACERINOR R	ES	39,45	+0,38
ALUMINIUM GREEK	GR	41,11	-0,25
ANGLO AMERICAN	GB	48,22	+0,17
ARJO WIGGINS AP	GB	4,06	....
ASSIDOMAEN AB	SE	17,71	-0,67
BEKAERT	BE	54,60	-0,73
BILLITON	GB	4,09	+4,51
BOEHLER-UDDEHOL	AT	42,10	+0,84
BUNZL PLC	GB	5,31	....
CORUS GROUP	GB	1,52	+1,06
ELVAL	GR	7,50	-9,01
ISPAT INTERNATI	NL	9,75	....
JOHNSON MATTHEY	GB	13,37	+1,34
MAYR-MELNHOF KA	AT	50,99	+0,08
METSAB-SERLA -B	FI	8,65	....
HOLMEN -B	SE	26,24	+0,23
OUTOKUMPU	FI	11,50	+1,32
PECHINEY-A	FR	45,32	+3,47
RAUTARUUKKI K	FI	5,26	-0,19
RIO TINTO	GB	16,31	+2,11
SIDENOR	GR	9,77	-3,24
SILVER & BARYTE	GR	32,65	....
SMURFIT JEFFERS	GB	2,10	+0,77
STORA ENSO -A	FI	10,30	+0,98
STORA ENSO -R	FI	9,75	+0,10
SVENSKA CELLULO	SE	21,55	+1,41
THYSSEN KRUPP	DE	19,10	+3,35
UNION MINIERE	BE	39	+0,52
UPM-KYMMENE COR	FI	27,85	+0,22
USINOR	FR	12,55	+3,46
VIOHALCO	GR	13,15	-0,78
VOEST-ALPINE ST	AT	31,11	+1,01
DJ E STOXX BASI P		171	+1,79

CHIMIE

AIR LIQUIDE /RM	FR	148	-0,67
AKZO NOBEL NV	NL	43,45	+0,86
BASF AG	DE	46,90	+0,54
BAYER AG	DE	42,60	+1,19

BOC GROUP PLC

BOC GROUP PLC	GB	15,73	+0,51
CELANESE N	DE	20,90	+0,41
CIBA SPEC CHEM	CH	67,53	+0,78
CLARIANT N	CH	400,41	-0,16
DEGUSSA-HUELS	DE	33,15	-0,15
DSM	NL	34,04	-1,05
EMS-CHEM HOLD A	CH	4785,81	+0,40
ICI	GB	8,86	+0,73
KEMIRA	FI	5,50	....
LAPORTE	GB	8,22	+0,99
LONZA GRP N	CH	558,03	-0,79
RHODIA	FR	17,16	-1,10
TESSERA	BE	73,35	+0,34
TESSENDERLO CHE	BE	42,70	....
DJ E STOXX CHEM P		357,95	+0,54

CONGLOMÉRATS

CGIP /RM	FR	50,95	-0,10
CHRISTIAN DIOR	FR	264,10	+1,58
D'IETTEREN SA	BE	275	+0,51
GAZ ET EAUX /RM	FR	66,55	+0,83
GBL	BE	252,10	-0,40
GVAERT	BE	40	....
HAGEMEYER NV	NL	25,60	+2,24
INCHCAPE	GB	4,38	-0,36
INVESTOR -A	SE	15,25	-0,78
INVESTOR -B	SE	15,55	....
MYTILINEOS	GR	10,79	-0,95
NORSK HYDRO	NO	40,30	-0,30
UNAXIS HLDG N	CH	268,21	+1,08
ORKLA -A	NO	18,34	....
SONAE SGPS	PT	45,31	+0,69
TOMKINS	GB	3,11	+1,04
VEBA AG	DE	55,65	+0,27
DJ E STOXX CONG P		329,98	....

TÉLÉCOMMUNICATIONS

EIRCOM	IR	3,15	+1,61
BRITISH TELECOM	GB	16,55	+2,08
CABLE & WIRELES	GB	19,44	+1,94
DEUTSCHE TELEKO	DE	72,80	+1,82
E.BISCOM	IT	185	+1,29
ENERGIS	GB	48,84	+0,76
EQUANT NV	DE	46,60	-1,27
EUROPOLITAN HLD	SE	17,17	+0,70
FRANCE TELECOM	FR	169,60	+1,56
HELLENIC TELE (	GR	25,72	-0,97
KONINKLIJKE KPN	NL	105,70	....
LIBERTEL NV	NL	16,95	+1,19
MANNESMANN N	DE	288	-0,69
PANAFON HELLENI	GR	13,06	....
PORTUGAL TELECO	PT	12,21	+1,67
SONERA	FI	57,72	-4,52
SWISSCOM N	CH	378,16	+1,02
TELE DANMARK -B	DK	81,06	+3,42
TELECEL	PT	18,07	+0,39
TELECOM ITALIA	IT	15,38	+0,59
TELECOM ITALIA	IT	6,85	+0,29
TELEFONICA	ES	23,52	+2,84
TIM	IT	11,90	+1,28
VODAFONE AIRTOU	GB	5,28	+1,23
DJ E STOXX TCOM P		1225,98	+1,53

CONSTRUCTION

ACCIONA	ES	42,73	-0,40
AKTOR SA	GR	10,66	-2,18
UPONOR -A	FI	20	+3,63
AUMAR R	ES	15,73	-0,13
ACESA R	ES	10,56	-0,38
BLUE CIRCLE IND	GB	6,97	+0,70
BOUYGUES /RM	FR	732,50	-0,34
PBP	GB	5,44	-3,97
BUZZI UNICEM	IT	9,60	+0,73
CIMPOR R	PT	16,65	+2,46
COLAS /RM	FR	196,70	....
GRUPO DRAGADOS	ES	8,07	-1,22
FERRIVALDI AGROM	ES	6,99	+0,87
FCC	ES	23,30	-0,85
GROUPE GTM	FR	88,35	-0,95
HANSON PLC	GB	8,06	+0,20
HEIDELBERGER ZE	DE	61,10	+1,16
HELLTECHNODOR	GR	24,93	-0,94
HERACLIS GEN R	GR	26,57	+0,17
HOCHTIEF ESSEN	DE	33	-1,20
HOLDERBANK FINA	CH	1260,96	+0,15
IMERYS /RM	FR	130,60	-1,43
ITALCEMENTI	IT	10,22	....
LAFARGE /RM	FR	84,30	+1,20
MICHANIKI REG.	GR	10,18	-1,58
PILKINGTON PLC	GB	1,48	-1,08
RMC GROUP PLC	GB	13,39	-0,48
SAINT GOBAIN /R	FR	153,70	+1,59
SKANSKA -B	SE	39,39	-0,46
TAYLOR WOODROW	GB	2,41	-0,66
TECHNIP /RM	FR	118,70	+1,63
TITAN CEMENT RE	GR	42,09	+5,04
WIENERB BAUSTOF	AT	25,32	+1,56
WILLIAMS	GB	6,10	-2,06
DJ E STOXX CNST P		233,68	+0,48

CONSOMMATION CYCLIQUE

ACCOR /RM	FR	44,55	-1,06
ADIDAS-SALOMON	DE	66,50	+1,01
AIR FCE	FR	18,29	+1,61
AIRTOURS PLC	GB	5,41	+0,60
ALITALIA	IT	2,13	+0,47
AUSTRIAN AIRLIN	AT	14,30	+0,70
AUTOGRILL	IT	11,45	+1,06
BANG & OLUFSEN	DK	39,26	+1,03
BENETTON GROUP	IT	2,13	+0,95
BRITISH AIRWAYS	GB	6,42	....
BULGARI	IT	14,09	+1,22
CLUB MED /RM	FR	137,20	-1,29
COMPASS GRP	FR	12,99	+0,87
DT.LUFFTHANSA N	DE	26,55	+0,38
ELECTROLUX -B	SE	18,31	+2,35
EM.TV & MERCHAN	DE	78,19	-1,59
EMI GROUP	GB	10,61	-3,64
EURO DISNEY /RM	FR	0,79	+1,28
GRANADA GROUP	GB	10,27	+0,63
HERMES INTL	FR	144,50	....
HPI	IT	1,32	+0,76
KLM	NL	28,30	+8,85
HILTON GROUP	GB	4,29	-0,37
LVMH /RM	FR	457,60	+1,24



VALEURS FRANÇAISES

L'action France Télécom reculait de 1,18 %, à 167 euros, mardi 6 juin dans les premières transactions. L'opérateur va céder ses 25,9 millions d'actions Crown Castle International pour près de 700 millions de dollars. La transaction devrait être bouclée jeudi. Le cours de Bourse de Saint-Gobain était en baisse de 1,11 % à 151,3 euros, mardi dans les premières cotations. La veille, le groupe avait annoncé la signature d'une lettre d'intention portant sur l'acquisition des actifs opérationnels de l'activité toiture de la société américaine Celotex Corporation, sans préciser le montant de l'opération. Le titre Alcatel abandonnait 0,15 % à 64,9 euros, mardi matin. Le groupe qui s'attend à une hausse de 60 % de ses commandes en provenance d'Asie-Pacifique en 2000, a annoncé une croissance de plus de 100 % de ses commandes dans cette région au premier trimestre. L'action Groupe André était en baisse de 0,69 % à 144 euros, mardi matin. Le fonds anglo-saxon Wyser-Pratte a franchi en hausse le seuil des 5 % des droits de vote du Groupe André, à la suite d'acquisitions de titres sur le marché, et détient désormais directement 707 238 actions et droits de vote du groupe, soit 9,32 % du capital et 10,01 % des droits de vote, a annoncé, la veille, le Conseil des marchés financiers (CMF).

RÈGLEMENT MENSUEL

MARDI 6 JUIN Cours relevés à 12 h 30 Liquidation : 23 juin

Table of French stock market data including columns for 'Précédent en euros', 'Cours en euros', 'Cours en francs', '% Var. veille', and 'Montant coupon (1)'. Lists various companies like B.N.P. (T.P.), Renault, and others.

Table of French stock market data (continued) listing companies like BAZAR HOT, BIC, BIS, B.N.P., BOLLORÉ, BONGRAIN, BONGRAINS, BOUGUES, BOUGUES OFFS., BULL'X, BUSINESS OBJECTS, CANAL+, CAP GEMINI, CARBONE LORRAINE, CARREFOUR, CASINO GUICHARD, CASINO GUICHARD, CASINO GUICHARD, CASTORAMA DUB.(L), C.C.F., CEGID (LY), CGIP, CHARGEURS, CHRISTIAN DALLOZ, CHRISTIAN DIOR, CJC - ACTIONS A, CIMENTS FRANCAIS, CLARINS, CLUB MEDITERRANEE, CNP ASSURANCES, COFACE, COLLEXIP, COLAS, COP PROV. REGPT, CPR, CRED.FON.FRANCE, CREF.RECYCLING, CREDIT LYONNAIS, CS SIGNAUX(CSEE), DAMART, DANONE, DASSAULT-AVIATION, DASSAULT SYSTEMES, DE DIETRICH, DEVEAUX(LY)#, DMC (DOLLFUS MI), DYNACION, EIFFAGE, ELIOR, ERAMET, ERIDANIA BEGHIN, ESSILOR INTL., ESSO, EULER, EURAFRANCE, EURO DISNEY, EURO TUNNEL, FAURECIA, FIMALAC SA, FIVES-LILLE, FONC.LYON#, FROMAGERIES BEL., GALERIES LAFAYETT, GAUMONT#, GAZ ET EAUX, GECINA, GEOPHYSIQUE, GFI INFORMATIQUE, GRANDVUE, GROUPE ANDRE S.A., GROUPE GASCOGNE, GR.ZANNIER (LY)#, GROUPE GTM, GROUPE PATAUCHE.

Table of French stock market data (continued) listing companies like GUYENNE GASCOGNE, HACHETTE FILI.MED, HAVAS ADVERTISING, IMERYS(EXIMETAL), IMMEUBLES DE FCE, INFOGRAMMES ENTER., INGENCO, ISIS, KAUFMAN ET BROAD, KLEPIERRE COMP.FI., LABINAL, LAFARGE, LAGARDERE, LAPEYRE, LEYBON (CIE.), LEGRAND, LEGRAND ADP, LEGRIS INDUST., LIBERTY SURF, LOCINDUS, L'OREAL, LVMH MOET HEN., MARINE WENDEL, METALEUROP, MICHELIN, MONTUPET SA., MOULINEX, NATEXIS BQ POP., NEOPOST, NORBERT DENTRES.#, NORD-EST, NR#, OLIPAR, PECHINEY ACT ORD., PENNAILLE POLY.CB., PERNOD-RICARD, PEUGEOT, PINAULT-PRINT.RED., PLASTIC-OMN.(LY), PUBLICIS#, REMY COINTREAU, RENAULT, REXEL, RHODIA, RHOCHETTE (LA), ROYAL CANIN, RUE IMPERIALE (LY), SADE (NY), SAGEM S.A., SAINT-GOBAIN, SALVEPAR (NY), SANOFI SYNTHELABO, SCHNEIDER ELECTRI., SCOR, S.E.B., SEITA, SELECTIBANQUE, SIDEL, SILICA, SIMCO, SKIS ROSSIGNOL, SOCIETE GENERALE, SODEXHO ALLIANCE, SOGEPARC (FIN), SOMMER-ALLIBERT, SOPHIA, SOPRA#, SPIR COMMUNIC.#, SUEZ LYON.DES EAU, TFI, TECHNIP.

Table of French stock market data (continued) listing companies like THOMSON-CSF, THOMSON MULTIMEDI, TOTAL FINA ELF, TRANSICIEL, UBI SOFT ENTERTAI., UNIBAIL, UNILCO CA., VALINOR, VASO, VALLOUREC, VIA BANQUE, SGE, VIVENDI, WORMS (EX.SOMEAL), ZODIAC.

Table of International stock market data with columns for 'Précédent en euros', 'Cours en euros', 'Cours en francs', '% Var. veille', and 'Montant coupon (1)'. Lists companies like AMERICAN EXPRESS, A.T.T.#, BARRICK GOLD#, CROWN CORK ORD.#, DE BEERS#, DU PONT NEMOURS.#, ERICSSON#, FORD MOTOR#, GENERAL ELECTR.#, GENERAL MOTORS.#, HITACHI#, I.B.M., ITO YOKADO#, MATSUSHITA, MC DONALD'S, MERK AND CO., MITSUBISHI CORP.#, MORGAN J.P.#, NIPP. MEATPACKER#, PHILIP MORRIS#, PROCTER GAMBLE, SEGA ENTERPRISES, SCHLUMBERGER#, SONY CORP.#RGA, SUMITOMO BANK#.

ABRÉVIATIONS B = Bordeaux; Li = Lille; Ly = Lyon; M = Marseille; Ny = Nancy; Ns = Nantes. SYMBOLES 1 ou 2 = catégories de cotation - sans indication catégorie 3; # = coupon détaché; ● droit détaché; # contrat d'animation; o = offert; d = demandé; † offre réduite; ‡ demande réduite; ◆ cours précédent. DERNIÈRE COLONNE RM (1) : Lundi daté mardi; # variation 31/12; Mardi daté mercredi; montant du coupon en euros; Mercredi daté jeudi; paiement dernier coupon; Jeudi daté vendredi; compensation; Vendredi daté samedi; nominal.

NOUVEAU MARCHÉ

MARDI 6 JUIN Cours relevés à 12 h 30

Table of Nouveau Marché stock market data with columns for 'Cours en euros', 'Cours en francs', '% Var. veille'. Lists companies like ABEL GUILLEM, AB SOFT, ACCESS COMM., ADL PARTNER, ALGORIEL#, ALPHAMEDIA, ALPHA MOS#, ALTAMIR & CI, ALTAMIR B5 9, ALDETA, ALTI#, A NOVO, ARTPRICE COM., ASTRA, ATN, AUTOMA TECH, AVENIR TELECOM, AVENIR TELECOM, BARBARA BUI, BCI NAVIGATI, BELVEDERE, BIODOME#, BOURSE DIREC., BRIME TECHNO., BVRF EX DTS, CAC SYSTEMS, CAST, CEREP, CHEMUNEX#.

Table of Nouveau Marché stock market data (continued) listing companies like CMT MEDICAL, COALA, COHERIS ATIX, COIL, CONSODATA#, CONSODATA NO., CONSORS FRAN., CROSS SYSTEM, CRYO INTERAC., CRYO INTERAC., CYBER PRES.P., CYRANO#, DESK, DESK B5 98, DEVOTEAM#, DMS#, D INTERACTIV., DIOSOS, DURAND ALLIZ, DURAN DUBOI, DURAN B5 00, EFFIK#, EGIDE#, EMME(JCE 1/1), ESKER, EUROFIN SCI., EURO.CARGO 5, EUROPART#, FABMASTER#, FIMATEX, FLO SYSTEM#, FLOREAN MED., GAUDRIOT#, GENEXIS, GENEXIS NV 0, GENSET NV J0, GIL TRADE#, GUILLEMOT#, GUYANOR ACTI., HF COMPANYY, HIGH CO.

Advertisement for www.sgam.fr 'La valeur ajoutée "net" en gestion de SICAV et FCP'. Includes a large graphic with the text 'La valeur ajoutée "net" en gestion de SICAV et FCP' and the SGAM logo.

SECOND MARCHÉ

MARDI 6 JUIN Une sélection. Cours relevés à 12 h 30

Table of Second Marché stock market data with columns for 'Cours en euros', 'Cours en francs', '% Var. veille'. Lists companies like ALTEN#, ARKOPHARMA#, ASSYSTEM#, FINACOR, FININFO., CNIM CA#, GEODIS#, M6-METROPOLE, HERMES INTL., RALLYE(CATHI.), FINATIS(EXL.), CEGEDIM#, STERIA GROUP., MANITOU#, BENETEAU CA#, ASSUR.BQ.POP., MANUTAN INTE., APRIL S.A.#, UNION FIN.FR., BRICORAMA#, JET MULTIMED., ALGECIM#, HYPARLO (LY), GROUPE BOURB., C.A. PARIS I., L.D.C., BRIOCHE PASQ., ETAM DEVELOP., BOIRON (LY)#.

SICAV et FCP

Une sélection. Cours de clôture le 5 juin

Table of SICAV et FCP data with columns for 'Émetteurs', 'Valeurs unitaires\* Euro', 'francs\*\*', 'Date cours'. Lists various investment vehicles like AGIPI, BNP, and CDC Asset Management.

Table of SICAV et FCP data (continued) listing various investment vehicles like CAISSE D'ÉPARGNE, CREDIT AGRICOLE, CREDIT LYONNAIS, CREDIT MUTUEL, and others.

Table of SICAV et FCP data (continued) listing various investment vehicles like LCF E. DE ROTHSCHILD, AMÉRIQUE 2000, ASIE 2000, NOUVELLE EUROPE, SAINT-HONORÉ CAPITAL C., SAINT-HONORÉ CAPITAL D., SAINT-HONORÉ CONVERTIBLES, SAINT-HONORÉ FRANCE, SAINT-HONORÉ MAR. ÉMER., SAINT-HONORÉ PACIFIQUE, SAINT-HONORÉ TECH. MEDIA., SAINT-HONORÉ VIE SANTÉ., SAINT-HONORÉ WORLD LEAD., LEGAL & GENERAL BANK, LA POSTE, ADDILYS C., AMPLITUDE AMÉRIQUE C., AMPLITUDE EUROPE C., AMPLITUDE EUROPE D., AMPLITUDE MONDE C., AMPLITUDE MONDE D., AMPLITUDE PACIFIQUE C., AMPLITUDE PACIFIQUE D., ÉLANCIER FRANCE D PEA., ÉLANCIER EURO D PEA., ÉMERGENCE E.P.O.S.T.D PEA., GÉOBILYS C., GÉOBILYS D., INTENSYS D., INTENSYS D., KALEIS DYNAMISME C., KALEIS DYNAMISME D., KALEIS ÉQUILIBRE C., KALEIS ÉQUILIBRE D., KALEIS SÉRÉNITÉ C., KALEIS SÉRÉNITÉ D., LATITUDE C., LATITUDE D., OBLITYS D., PLÉNITUDE D PEA., POSTE GESTION C., POSTE GESTION D., POSTE PREMIÈRE SI., POSTE PREMIÈRE 1 AN., POSTE PREMIÈRE 2-3., REVENUS TRIMESTR. D., THÉSORA C., THÉSORA D., TRÉSORYS C., SOLSTICE D., FONDS communs de placements, POSTE EUROPE C., POSTE EUROPE D.

Table of SICAV et FCP data (continued) listing various investment vehicles like SG ASSET MANAGEMENT, POSTE PREMIÈRE 8 ANS C., POSTE PREMIÈRE 8 ANS D., CADENCE 1 D., CADENCE 2 D., CONVERTIS D., CONVERTIS D., INTERBLOC C., INTERSECTION FR. D., SÉLECT DÉFENSIF C., SÉLECT DYNAMIQUE C., SÉLECT ÉQUILIBRE 2., SÉLECT PEA DYNAMIQUE., SG FRANCE OPPORT. C., SG FRANCE OPPORT. D., SOGENFRANCE C., SOGENFRANCE D., SOGEOBLIG C., SOGEPAR EUROPE., SOGEPAR EUROPE., SOGINTER C., DÉCLIC ACTIONS EURO., DÉCLIC ACTIONS FRANC., DÉCLIC ACTIONS INTER., DÉCLIC BOURSE PEA., DÉCLIC BOURSE ÉQUILIBRE., DÉCLIC OBLIG. EUROPE., DÉCLIC PEA EUROPE., DÉCLIC SOGENFR. TEMPO., SOGINDEX FRANCE.

\* Hors frais. \*\* A titre indicatif. \* Part div. par 10 au 5/99.



**SCIENCES** Contre l'outrage des ans, l'hormone miracle n'existe pas. Plusieurs directions de recherche s'offrent pour combattre ses effets. ● **LES RADICAUX LIBRES**, responsables d'effets délétères

liés à l'âge, peuvent être partiellement neutralisés par une alimentation appropriée. Plusieurs gènes impliqués dans la sénescence ont été identifiés, dont les mutations provoqués, chez l'animal,

modifient sa longévité. ● **UNE ACTION** est également possible sur les télomères : situés à l'extrémité des chromosomes, ces filaments raccourcissent à mesure que les cellules vieillissent. Grâce

à l'enzyme chargée de leur réparation, la télomérase, on sait prolonger indéfiniment la vie de cellules humaines en culture. ● **POUR ISABELLE SAVRE-TRAIN**, biologiste à l'Inserm, l'enzyme

de l'immortalité présente un risque : en permettant aux cellules de ne pas mourir, elle favorise l'accumulation de mutations, et donc, à long terme, leur transformation en cellules cancéreuses.

## Vivre plus vieux et mieux vieillir, les pistes ouvertes par la recherche

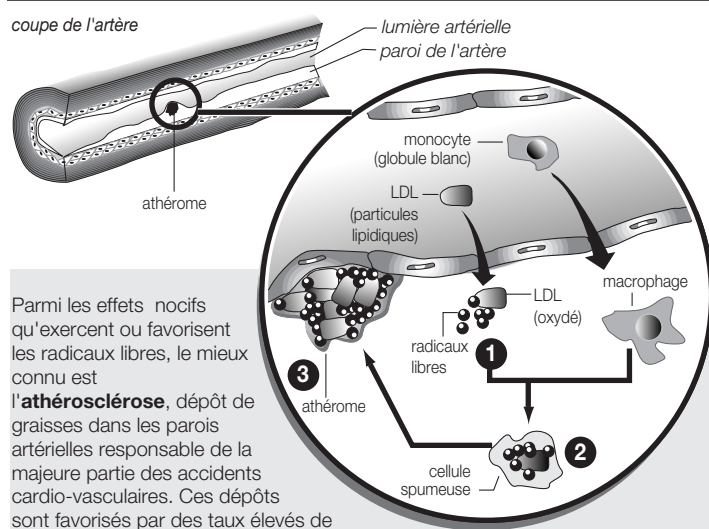
Aiguillonnés par le vieillissement de la population, les chercheurs en gérontologie marquent des points. Ils espèrent à la fois agir sur notre environnement, dont les agressions accélèrent les ravages du temps, et sur notre horloge biologique, qui sonne inéluctablement l'heure de notre mort

LA NOUVELLE était bonne, et elle eut les honneurs de la presse : le 11 avril, la revue scientifique américaine *PNAS* (*Proceedings of the National Academy of Sciences*) publiait les résultats du premier essai clinique réalisé sur la déshydroépiandrosterone (DHEA), une molécule naturelle susceptible d'agir contre le vieillissement (*Le Monde* du 13 avril). Menée sous la direction des chercheurs français Etienne-Emile Beaulieu et Françoise Florette, cette étude semble confirmer que la DHEA exerce des effets positifs sur divers symptômes de l'âge, tels la perte d'appétit sexuel, la fragilité des os ou la qualité de la peau. Ce que des millions d'Américains – les effets semblent nettement moins probants chez les hommes – considéraient déjà comme acquis, qui croquent depuis des années cette pilule « anti-jeunesse » en vente libre aux Etats-Unis.

La nouvelle était bonne, mais tout de même : la DHEA, précurseur des hormones sexuelles et du cortisol dont la concentration s'effondre avec l'âge, n'est pas la panacée. Contre l'outrage des ans, l'hormone de jeunesse n'existe pas, pas plus que le régime alimentaire miracle. Mais la recherche en gérontologie progresse à grands pas, aiguillonnée par la réalité démographique d'une population vieillissante. Aborder le grand âge, mais avec la santé : tel est le principal enjeu de ces recherches, qui visent à ralentir l'altération des tissus survenant au fil des ans.

Globalement, les causes de la sénescence sont de deux ordres.

### L'athérosclérose, une maladie de l'âge



Parmi les effets nocifs qu'exercent ou favorisent les radicaux libres, le mieux connu est

l'**athérosclérose**, dépôt de graisses dans les parois artérielles responsable de la majeure partie des accidents cardio-vasculaires. Ces dépôts sont favorisés par des taux élevés de certaines particules lipidiques transportées de cholestérol, les LDL (low density lipoproteins).

1. L'oxydation de ces LDL par des radicaux libres favorise leur présence dans les artères. 2. Elles attirent alors les macrophages (cellules de défense de l'organisme) qui, en les phagocytant, se transforment en cellules « spumeuses ». 3. Ce sont ces cellules qui, en s'accumulant, créent les plaques d'athérome.

Source : La Recherche

Le premier est inscrit dans nos gènes et dans notre horloge biologique. Le second est dicté par l'environnement, dont les multiples agressions accélèrent les ravages du temps. C'est dans ce dernier domaine que l'on peut surtout, à l'heure actuelle, espérer agir. Par des recettes simples et reconnues : pratiquer des exercices physiques et intellectuels, entretenir des relations sociales, mener une vie active, éviter les excès. Mais aussi, et

cette conviction est plus nouvelle, par une sorte de lutte « biologique ». Avec comme principal ennemi les radicaux libres, ces substances néfastes que produit l'organisme lorsqu'il brûle de l'énergie. Notamment lors de la digestion. Composés instables ayant perdu un ou plusieurs électrons, les radicaux libres cherchent par tous les moyens à les récupérer. Leur recette : oxyder les molécules qu'ils rencontrent – protéines, li-

pides ou ADN. Avec des conséquences délétères diverses, parmi lesquelles la très dangereuse athérosclérose. Pour les neutraliser, les nutritionnistes préconisent une alimentation riche en fruits et en légumes, fournisseurs d'antioxydants qui se lient aux radicaux libres. Les plus extrémistes allant même jusqu'à recommander... de s'alimenter le moins possible.

### MATHUSALEM CHEZ LES SOURIS

De nombreuses expériences menées sur des rongeurs l'ont en effet confirmé : les régimes à basses calories prolongent la mémoire et l'immunité, préviennent l'hypertension et augmentent la durée de vie. Les animaux moins nourris produisent-ils moins de radicaux libres ? En va-t-il de même dans notre propre espèce ? Même si cette possibilité est une manne pour les laboratoires pharmaceutiques, qui multiplient la commercialisation de coupe-faim et de produits telle la vitamine E (éliminatrice des radicaux libres), les données scientifiques sont encore très contradictoires. Mais une chose semble certaine : plusieurs gènes sont impliqués dans la lutte contre les radicaux libres, et donc, indirectement, contre le vieillissement. On leur a même donné un nom : les « gérontogènes ».

Ces dernières années, plusieurs de ces gènes ont été isolés dans le règne animal, dont la manipulation a donné d'étonnants résultats. A force de croiser entre elles des mouches drosophiles d'une longévité exceptionnelle, une équipe a ainsi fini par obtenir des lignées

capables de vivre deux fois plus longtemps que la normale – l'équivalent, pour nous, de 150 ans. Dans les chromosomes de ces mouches, un gène anormalement actif de la superoxyde dismutase, l'enzyme qui lutte contre les radicaux libres.

Dans d'autres laboratoires, anglo-saxons pour la plupart, c'est

italiens de l'Institut d'oncologie expérimentale de Milan annonçaient avoir réussi à créer, par manipulations génétiques, une lignée de souris dotées d'une espérance de vie de 30 % supérieure à celle de leurs congénères (*Le Monde* du 19 novembre 1999). Les chercheurs, qui précisent que leurs animaux présentaient une morpholo-

### Face au temps, les espèces sont inégales

Pourquoi certains insectes sont-ils éphémères, quand d'autres, comme les reines des fourmis, vivent jusqu'à trente ans ? Pourquoi l'espérance de vie de la souris est-elle de deux ans et celle de l'éléphant de soixante-dix ans ? Plus troublant encore, les animaux nous disent que vieillir n'est pas inévitable. Les tortues géantes, les requins et les saumons continuent de grandir toute leur vie d'adulte. Ils finissent aussi par mourir, mais sans avoir vieilli. Qu'elles concernent la longévité ou le vieillissement, ces différences entre espèces laissent penser que le phénomène repose sur une base génétique et qu'il peut être modifié par la sélection naturelle. Chacun de nous abriterait ainsi une bombe biologique à retardement, comptabilisant les années qui nous sont imparties avant de nous détruire. Des gènes favorisant le déclin de nos tissus peuvent en effet avoir été transmis de génération en génération, pour peu qu'ils présentent par ailleurs un avantage sélectif – une meilleure défense contre des agents pathogènes, par exemple.

une espèce plus primitive encore qui est étudiée : le nématode *Caenorhabditis elegans* – petit ver filamenteux d'un millimètre de longueur vivant dans le sol des régions tempérées –, dont le génome est entièrement séquencé depuis peu. Comme les mouches, certains de ces vers ont acquis par croisements successifs une longévité de 70 % supérieure à la normale. Plus prometteur encore : il y a moins d'un an, des biologistes

des fonctions reproductrices et un poids normaux, avaient simplement ôté de leur patrimoine héréditaire un gène impliqué dans la production de radicaux libres. Encore les radicaux libres.

Du ver de terre à la souris, arrivera-t-on jusqu'à l'homme ? Le programme Chronos, lancé en 1991 avec l'objectif de repérer des gérontogènes parmi la population française âgée de plus de 90 ans, n'a pas donné, à ce jour, de résultats très convaincants. Mais nous vieillissons peut-être aussi parce que d'autres gènes, qui nous servent tous les jours, se saturent progressivement de mutations. C'est ce que laissent penser les recherches menées sur le syndrome de Werner, maladie héréditaire rarissime dont le symptôme majeur est une accélération spectaculaire de la sénescence. A l'origine de la maladie : la déficience du gène de l'hélicase, une enzyme dont le rôle est, précisément, d'aider à la correction des mutations survenant dans nos chromosomes.

La thérapie génique aidant, sera-t-il un jour possible de moduler l'action de tels gènes ? La science, alliée à quelques habitudes de bon sens, pourrait alors permettre au plus grand nombre de connaître une vieillesse plus longue et plus sereine. Raison majeure pour poursuivre les recherches sur la biologie de la sénescence, dans un contexte démographique dont les conséquences sociales, médicales et économiques ne sont plus à démontrer.

C. V.

C. V.

## Vieux clones ou jeunes clones, l'âge est peut-être dans les chromosomes

LES ANIMAUX nés par clonage aideront-ils un jour à comprendre les mécanismes du vieillissement ? Pour le moment, ils semblent surtout compliquer le tableau.

Dolly, la première agnelle au monde à avoir été créée, en 1996, à partir du clonage d'une cellule adulte, avait d'abord doué les enthousiasmes : ses cellules, issues d'un noyau maternel vieux de six ans, semblaient avoir l'âge de sa mère, et montraient des signes de sénescence prématurée. Et puis, tout récemment, d'autres clones ont affirmé le contraire : les cellules des six vaches que vient d'obtenir, par le même procédé, la société américaine Advanced Cell Technologies (Worcester, Massachusetts), ont profité de cette manipulation pour acquérir une seconde jeunesse (*Le Monde* du 29 avril).

Pourquoi ces deux résultats, radicalement opposés ? La science n'en sait encore rien. Mais elle dispose désormais, pour mesurer l'âge des cellules, d'un fantastique indicateur : les télomères. Des petites structures situées à la pointe des chromosomes, dont l'existence était à peine connue il y a seulement dix ans, et dont les perspectives pour la compréhension et la maîtrise du vieillisse-

ment paraissent désormais vertigineuses.

Composés d'une petite séquence d'ADN répétée des milliers de fois, ces filaments moléculaires prolongent le « corps » des chromosomes, qu'ils stabilisent et protègent contre les dommages causés par l'environnement. En leur absence surviennent diverses anomalies, qui altèrent tout à la fois la reproduction et la survie des cellules.

### LES TÉLOMÈRES RACCOURCISSENT

Or – et c'est là une découverte essentielle et récente –, leur raccourcissement avec le temps est un phénomène naturel, qui précipite inéluctablement notre déclin. Toute cellule, en effet, possède un nombre déterminé de cycles de division – de 60 à 100 –, après lesquels elle arrive au terme de son existence, et la longueur des télomères diminue légèrement à chaque division cellulaire. En d'autres termes, plus les télomères sont courts, plus les cellules sont proches de la sénescence ; et plus il y a de cellules sénescences, plus les tissus perdent leur capacité de régénération. Et plus l'organisme vieillit.

On mesure, dans ce contexte, la portée

des observations faites par les chercheurs d'Advanced Cell Technologies. Eux qui, pour rendre le test plus probant, avaient cloné leurs vaches à partir de cellules proches de leur fin de vie, les ont retrouvées dotées d'une nouvelle jeunesse ! Les fibroblastes prélevés sur les animaux clonés ont allégrement enchaîné plus de quatre-vingt-dix cycles de division (une vie entière, à laquelle s'ajouterait un demi-vie supplémentaire !). Tandis que leurs chromosomes présentaient, selon les auteurs de ces travaux, des télomères « plus longs que ceux des vaches du même âge, et, dans la plupart des cas, plus longs même que ceux de veaux nouveau-nés ».

Pourquoi cet allongement des télomères, alors même que ceux de Dolly se sont révélés, pour son âge, anormalement courts ? Sans vraiment comprendre, les chercheurs risquent quelques hypothèses.

Le clonage reproductif consistant à « déprogrammer », puis à « reprogrammer » le patrimoine génétique d'une cellule adulte, on peut imaginer que le « compteur » de la cellule dont est issue Dolly, prélevée dans la glande mammaire de sa mère et longtemps

laissée en culture, n'avait pas été véritablement remis à zéro. Il semble l'avoir été, en revanche, sur les cellules bovines utilisées par Advanced Cell Technologies.

Les télomères constituent-ils pour autant l'horloge biologique de la sénescence ?

### FRAGMENTS D'ADN ET LONGÉVITÉ

Partout dans le monde, des dizaines d'équipes de recherche se passionnent en tout cas pour eux. Et, plus encore, pour l'enzyme qui en assure la réparation, la télomérase. Reste à savoir si la longévité associée à ces petits fragments d'ADN, clairement observée au niveau de la cellule, se répercute sur l'organisme tout entier.

Un individu aux télomères plus courts que la normale connaîtra-t-il un vieillissement accéléré ? Celui que la nature a doté de télomères exceptionnellement longs deviendra-t-il un fringant vieillard ? Vaches et brebis vivant en moyenne une décennie, c'est à Dolly, et à quelques génisses clonées, qu'il reviendra peut-être bientôt de nous le dire.

Isabelle Savre-Train, biologiste à l'Inserm

## « On peut espérer utiliser la télomérase pour rendre la vieillesse plus confortable »

« Vous avez étudié pendant plusieurs années la télomérase, une enzyme naturellement présente dans l'organisme. Son rôle est de réparer les télomères à l'extrémité de nos chromosomes, dont le raccourcissement entraîne le vieillissement des cellules. La télomérase serait-elle l'enzyme de l'immortalité ?

– A l'échelle cellulaire, oui, puisque des cellules en culture dans lesquelles a été « greffé » le gène de la télomérase semblent avoir une durée de vie indéfinie. Ces expériences, très récentes, ont été faites sur plusieurs types de cellules humaines : des fibroblastes, des cellules de la peau, des cellules de la rétine, des cellules endothéliales vasculaires du cordon ombilical. Grâce à l'activité de la télomérase, toutes ces cellules ont conservé des télomères allongés, et elles continuent de se diviser depuis deux ou trois ans sans manifester le moindre signe d'épuisement. Ces

cellules, par ailleurs, se comportent normalement. Mais au lieu d'entrer en sénescence au bout de quelques dizaines de cycles de division, comme elles le font habituellement en culture, elles ont été « immortalisées ».

– Quand a-t-on découvert cette enzyme si particulière, et comment fonctionne-t-elle ?

– La télomérase permet d'ajouter, au bout d'un télomère, les bases d'ADN qui ont été perdues au cours de la division cellulaire. Son rôle est connu depuis une dizaine d'années, mais les gènes qui gouvernent ses sous-unités n'ont été clonés qu'en 1997. Son utilisation par la cellule répond à une série de commandes complexes, auxquelles les télomères, selon leur conformation, participent sans doute directement. Mais on ignore encore, dans les détails, les modalités de cette régulation. Ce que l'on sait, en revanche, c'est que la télomérase est présente dans toutes les cellules de

l'organisme qui se divisent activement. Autrement dit dans pratiquement toutes les cellules de l'embryon, puis, tout au long de la vie, dans certaines cellules souches du sang, de la peau et de l'intestin, ainsi que dans les cellules germinales. Les autres cellules, dans lesquelles la télomérase est absente durant l'âge adulte, ont au contraire une durée de vie relativement courte, et se divisent, au plus, une centaine de fois.

– La sénescence des cellules aurait pour rôle majeur d'empêcher l'apparition des cellules cancéreuses qui, précisément, ont une capacité de division indéfinie. En stimulant l'activité de la télomérase afin de retarder le vieillissement, ne risque-t-on pas d'ouvrir la boîte de Pandore ?

– C'est tout le problème ! L'activité de la télomérase est détectée dans plus de 85 % des cancers, et tout indique qu'elle est essentielle à leur progression. Dès lors, on risque

en effet, en augmentant l'activité de cette enzyme, de favoriser la transformation de cellules saines en cellules tumorales. Non pas que la télomérase entraîne, en elle-même, l'apparition d'un cancer ; dans les laboratoires, les lignées de cellules qui ont été immortalisées en culture ne sont pas devenues cancéreuses pour autant. Mais l'immortalité est à double tranchant : en permettant aux cellules de se diviser indéfiniment, on favorise l'accumulation des mutations de l'ADN, et donc, à long terme, l'émergence du caractère tumoral.

– Vieillir ou développer un cancer, n'y a-t-il pas une autre alternative ?

– Il faut rester réalistes, et admettre que la télomérase n'est pas une fontaine de jeunesse. Mais on peut espérer l'utiliser pour rendre la vieillesse plus confortable, en ciblant son action sur des cellules ou des organes particuliers – les cellules épithéliales pigmentées de la

rétine, par exemple, qui dégénèrent avec l'âge. Cela implique de prélever des groupes de cellules bien précis, de les rajouter *in vitro* par la télomérase, puis de les réintroduire dans l'organisme. Cette perspective s'inscrit dans le cadre plus général de la thérapie génique. C'est-à-dire une médecine de pointe et non dénuée de risques, mais qui sera peut-être moins lourde à payer, dans nos sociétés vieillissantes, que les traitements nécessaires pour pallier les pathologies liées à l'âge.

– Dans un article récemment paru dans *Médecine/Sciences* (n° 4, vol. 16, avril 2000), vous dites que les télomères ne jouent aucun rôle dans le vieillissement cellulaire des rongeurs. Comment expliquer ce des mammifères, par ailleurs si proches, présentent une telle différence biologique avec notre propre espèce ?

– Le hamster, la souris et le rat présentent en effet une biologie de leurs télomères radicalement diffé-

rente de la nôtre. Ces espèces ne répriment pas l'activité de la télomérase au cours de l'embryogenèse : elles possèdent toute leur vie de très longs télomères, et « entrent en mort » sans que ceux-ci aient raccourci. Plus étonnant encore : si on mute chez ces rongeurs l'un des gènes de la télomérase, de manière à ce qu'elle ne puisse plus s'exprimer, aucune différence n'apparaît chez les premières générations issues de cette manipulation. A la sixième génération, cependant, les rongeurs ont des télomères très raccourcis, deviennent stériles et présentent des signes apparents de vieillissement (perte de poils, capacités réduites). Le processus de régulation par la télomérase existe donc sans doute aussi chez les rongeurs, mais il n'a pas le temps d'intervenir dans leurs conditions de vie normales. »

Propos recueillis par Catherine Vincent



# Transi, Cédric Pioline a dû céder le pas à Marat Safin

Le jeune Russe (20 ans) a battu le Français au terme d'une partie en quatre sets perturbée par la pluie. En quarts de finale, il sera opposé au Suédois Magnus Norman, vainqueur d'Andreï Medvedev

Cédric Pioline, dernier représentant du tennis masculin français encore en course à Roland-Garros, a été éliminé en huitièmes de finale, lundi 5 juin, par Marat Safin. Le jeune Russe, vingt ans, l'a battu en quatre sets (6-4,

1-6, 6-3, 7-5), confirmant ainsi son retour en forme, grâce au soutien d'Andreï Chesnokov, son nouveau coach, après quelques mois de doutes. La partie a été interrompue une fois par la pluie. Cédric Pioline a estimé que cette

interruption avait été préjudiciable à la qualité de son jeu. Les averses ont en effet encore perturbé le déroulement de l'ensemble du tournoi. Seules deux parties du tableau messieurs ont pu être jouées. L'autre ren-

contre a vu la victoire de l'actuel numéro un mondial, le Suédois Magnus Norman, sur l'Ukrainien Andreï Medvedev, finaliste de l'édition 1999. Les deux vainqueurs se retrouveront en quarts de finale.

LE JOUEUR est un enfant. Il a un sourire dessiné dans la douceur d'un visage presque imberbe. Il a des yeux sombres, qui s'éclairent parfois dans ses étonnements, et le front qui se plisse dans ses courroux de gosse ou de joueur. Marat Safin a vingt ans, et la jeunesse lui va bien. Au tennis, il apporte un souffle de fraîcheur, en attendant de voir si cette talentueuse grande pousse est bien un grand champion.

Lundi 5 juin, le Russe, tête de série n° 9, s'est qualifié pour les quarts de finale des Internationaux de France en battant Cédric Pioline, tête de série n° 6. C'est la première fois qu'il atteint ce stade de la compétition dans un tournoi du Grand Chelem. En 1998, il avait été éliminé en huitièmes de finale par Cédric Pioline. Mais deux ans ont passé. Marat Safin est à un âge où les mois qui défilent forgent le jeu et la maîtrise, tandis que pour Cédric Pioline (trente et un ans) ils les modèrent.

Le Russe s'est donc offert une jolie revanche. Dans une journée frigorifiée, sous le crachin, il s'est

joué de Cédric Pioline et du public qui le portait. Marat Safin a tenu ses nerfs et a fourni le jeu qui fait ses succès depuis quelques mois. Coups droits fulgurants, comme les revers décochés dans des angles fermés, balles posées sur les lignes, à l'extrême, le Russe a joué en toute confiance devant un adversaire interloqué par tant de réussite, de fougue et d'audace. « J'ai franchi un cap », a-t-il conclu.

« C'était très difficile de s'ajuster à son jeu car Marat était en confiance, a confirmé Cédric Pioline. Il est en super-forme, frappe très fort, tente beaucoup de choses, a pas mal de réussite. Face à lui, dès qu'on se relâche, on est sanctionné, et il est difficile de jouer tous les jours pied au plancher. Je crois que les conditions étaient plus défavorables à mon jeu, basé sur des enchaînements, qu'au sien. C'est sûr que j'aurais préféré une belle journée ensoleillée et du temps pour travailler son jeu. »

Marat Safin est devenu un habitué de Roland-Garros depuis 1998 quand, issu des qualifications, il a

battu Andre Agassi puis Gustavo Kuerten, tenant du titre. Il n'était pas tombé là par hasard. On devinait chez lui quelque chose de plus : peut-être cette façon de s'élever dans les airs au moment de la frappe, comme si sa taille (1,93 mètre) n'était pas suffisante. Il se sentait bien dans les matches épiques et s'engouffrait dans les cinquièmes sets avec délice.

## FORMÉ EN ESPAGNE

Marat Safin trouve un farouche plaisir à jouer sur terre battue, au point de quitter Moscou pour aller s'entraîner à Valence, en Espagne. Il parle mieux espagnol qu'anglais. Mais il manque souvent de patience. Il n'aime pas perdre, aussi il s'agace sur un point, laisse filer un match sur une colère. La facilité lui a même un peu tourné la tête. Mais, petit à petit, le joueur a pris le dessus sur l'enfant gâté.

Après avoir brillé en Coupe Davis, il a gagné son premier tournoi sur le circuit, en août, avant de devenir finaliste de l'Open de Paris, en novembre, face à Andre Agassi. Le début de saison 2000 a trouvé

Marat Safin déprimé. Il a confié avoir eu envie de tout envoyer balader. Il s'est séparé de Rafael Mensua, son entraîneur espagnol, avec qui il travaillait depuis sept ans. Parce qu'il voulait être mieux compris, Marat Safin a cherché un coach compatriote. Il a rencontré Andreï Chesnokov.

Quart-de-finaliste en 1986 et en 1989 et demi-finaliste en 1988 à Roland-Garros, le premier champion russe de l'ère moderne lui a insufflé la sérénité combative qui était la sienne sur un court. Sur le circuit, ils sont « le maître et l'élève ». Lundi, calé sous un parapluie, le visage imperturbable, Andreï Chesnokov a regardé aller son joueur vers sa victoire. Marat Safin a serré des poings en sa direction, grimacé et enfin lui a souri et puis l'a beaucoup remercié.

A vingt ans, le Russe semble supporter la pression avec sérénité et, parfois, avec gourmandise. Lundi, mené 0-40 sur son service, il a annulé trois balles de set consécutives, puis une quatrième. Avant de prendre la mise en jeu de Cédric Pioline, puis de servir pour

le match. Lâché par sa première balle, il a eu alors besoin de cinq balles de match pour conclure. « Andreï m'a aidé à être plus intelligent dans mon jeu, dit-il. Sinon, mon tennis n'a pas beaucoup changé. » Marat Safin tente toujours de rester à l'intérieur du court. « Je ne cours pas, je ne suis pas ce genre de joueur », explique-il. La victoire est venue avec ses convictions.

Depuis le 10 avril, Marat Safin a enchaîné les matches et deux victoires sur terre battue à Palma de Majorque et à Barcelone (Espagne). Il a été le finaliste valeureux de la finale de Hambourg (Allemagne), qui n'a cédé face à Gustavo Kuerten que dans la cinquième manche. A Paris, il fait forte impression et laisse dans son sillage des amateurs sous le charme. « Je suis désolé d'avoir battu le dernier Français en course », a-t-il déclaré dans une opération de séduction. En quarts de finale, Marat Safin rencontrera le Suédois Magnus Norman.

Bénédicte Mathieu

## Nouveau n° 1, Magnus Norman étonne tout le monde, sauf lui

LES PREMIERS JOURS, lorsqu'il s'est promené sur les Champs-Élysées, Magnus Norman a été félicité pour sa place de n°1 mondial, une place qu'il aimerait bien garder à la fin de l'année. « C'est quelque chose qui donne confiance », dit le Suédois. Alors, Magnus Norman, tête de série n°3, a attaqué les Internationaux de France 2000 avec une certaine gourmandise et une année de plus, lui, qui a fêté son 24<sup>e</sup> anniversaire le 30 mai, au deuxième jour du tournoi. Lundi 4 juin, il s'est qualifié pour les quarts de finale en battant l'Ukrainien Andreï Medvedev, finaliste en 1999 (6-0, 6-4, 6-2).

## Abandons à foison

Lourd bilan et record égalé ! Au terme de la première semaine des Internationaux de France, avant même le stade des huitièmes de finale, on recense déjà six abandons de joueuses et joueurs en cours de partie. Depuis l'ouverture du tournoi aux professionnels, en 1968, la situation s'est déjà produite à deux reprises : en 1991 et 1994. En 1994, les six abandons étaient toutefois intervenus avant les quarts de finale. « On a toujours de cinq à dix claquages musculaires à chaque tournoi », a tenu à relativiser Bernard Montalvan, médecin du tournoi. « On a l'impression qu'il y a davantage de problèmes cette année, a-t-il expliqué à l'AFP, mais il faut attendre la fin de la deuxième semaine pour se faire une opinion plus précise. D'autant que les accidents interviennent plutôt au milieu du tournoi qu'au début ou à la fin. » Des statistiques seront produites après la finale du simple messieurs. « Le circuit professionnel est une usine à fabriquer des blessés potentiels », a affirmé Jean-Claude Perrin, ancien entraîneur des perchistes français, devenu le préparateur physique d'Amélie Mauresmo, après avoir été celui de Julie Halard.

A Paris, Magnus Norman cultive son anonymat avec le sourire. Depuis qu'il est venu en tête du classement, en mai, il s'est fait à l'incrédulité de ses pairs ou des amateurs. L'arithmétique est pourtant simple. Depuis le début de la saison, Magnus Norman a été demi-finaliste des Internationaux d'Australie et a gagné le tournoi sur terre battue de Rome. « Je suis un bon joueur, dit-il. Ni non entraîneur, ni moi ne sommes surpris que cela arrive. » Homme discret et

joueur sans complexe, Magnus Norman est considéré comme un bourreau de travail. Il lui arrive couramment de réveiller son entraîneur, Frederik Rosengren, pour aller s'entraîner. Sa mère est une ancienne nageuse de l'équipe nationale suédoise, il admire son compatriote Stefan Edberg, aime terminer les points derrière son immense service. Il est professionnel depuis cinq ans.

Garçon timide au cheveux ébouriffés, costaud mais pas trop - il mesure 1,88 m pour 74 kg -, Magnus Norman avait commencé à faire parler de lui en 1997, à Roland-Garros, après sa victoire sur Pete Sampras au premier tour. Quelques mois plus tard, il avait subi une intervention chirurgicale de cinq heures afin de corriger les battements trop fébriles de son cœur.

En 1999, il a gagné cinq tournois, partageant cette performance avec Pete Sampras et Andre Agassi. Surtout, le Suédois avait posé des jalons sur terre battue en y gagnant trois de ses cinq titres. A Roland-Garros, il n'avait pas eu le temps de démontrer ses qualités de gagnant, battu dès le premier tour.

Il semblait s'avancer vers une carrière sérieuse mais pas vraiment brillante. Il serait juste un bon joueur sans autre talent que celui de sa ténacité et de sa force. A Wimbledon, il avait atteint le 3<sup>e</sup> tour avant de parvenir jusqu'aux huitièmes de finale des Internationaux des Etats-Unis. Il avait terminé l'année au 15<sup>e</sup> rang mondial. Timide et, sans doute, bien trop gentil, il s'est fort bien accommodé de son statut.

Le nouveau classement a eu raison de son intimité. En janvier 2000, les compteurs ont été remis à zéro et Magnus Norman a continué à écumer le circuit puis à gagner. Deux jours avant sa finale, au tournoi de Rome, il est devenu le n°1 mondial du moment, provoquant les sarcasmes de certains de ses collègues qui le jugeaient peu digne de tenir ce rang, même occasionnellement.

Le premier à s'être ouvertement moqué de lui fut Andreï Medvedev. Lundi, l'Ukrainien a reçu une leçon de tennis en guise de réponse. A Roland-Garros, Magnus Norman qui se plaît à répéter qu'il se sentirait réellement n°1 mondial s'il emportait un tournoi du Grand Chelem. En attendant, il a peut-être gagné, lundi, le droit de jouer enfin sur le Central. Un privilège qui ne lui a pas été accordé depuis depuis le début du tournoi.

B. M.

The advertisement features a large, detailed illustration of a modern jet aircraft in flight, viewed from a low angle. The aircraft is white with dark accents on the tail and engines. Below the aircraft, there are several logos and text elements. On the left, there is a logo for 'EADS' and the text 'European Aeronautic Defence and Space Company'. In the center, there is a logo for 'CASA' and the text 'DaimlerChrysler Aerospace'. On the right, there is a large 'EADS' logo with the text 'European Aeronautic Defence and Space Company' and 'INFORMATION' below it. The background is a light, textured grey.







# Belles éclaircies

**MERCREDI.** Un anticyclone s'établit sur notre pays, nous protégeant des perturbations atlantiques. Une dépression s'évacue vers l'Italie, donnant encore des nuages instables avec des orages sur le Sud-Est. Le soleil revient en force par l'ouest, promesse du beau temps pour jeudi, avec une hausse des températures.

**Bretagne, pays de Loire, Basse-Normandie.** – Malgré quelques passages nuageux, le soleil se montrera généreux. Les températures maximales avoisineront 17 à 20 degrés.

**Nord-Picardie, Ile-de-France, Centre, Haute-Normandie, Ardennes.** – Le ciel sera très nuageux le matin puis, l'après-midi, le soleil fera de belles apparitions. Le thermomètre marquera 17 à 21 degrés du nord au sud, l'après-midi.

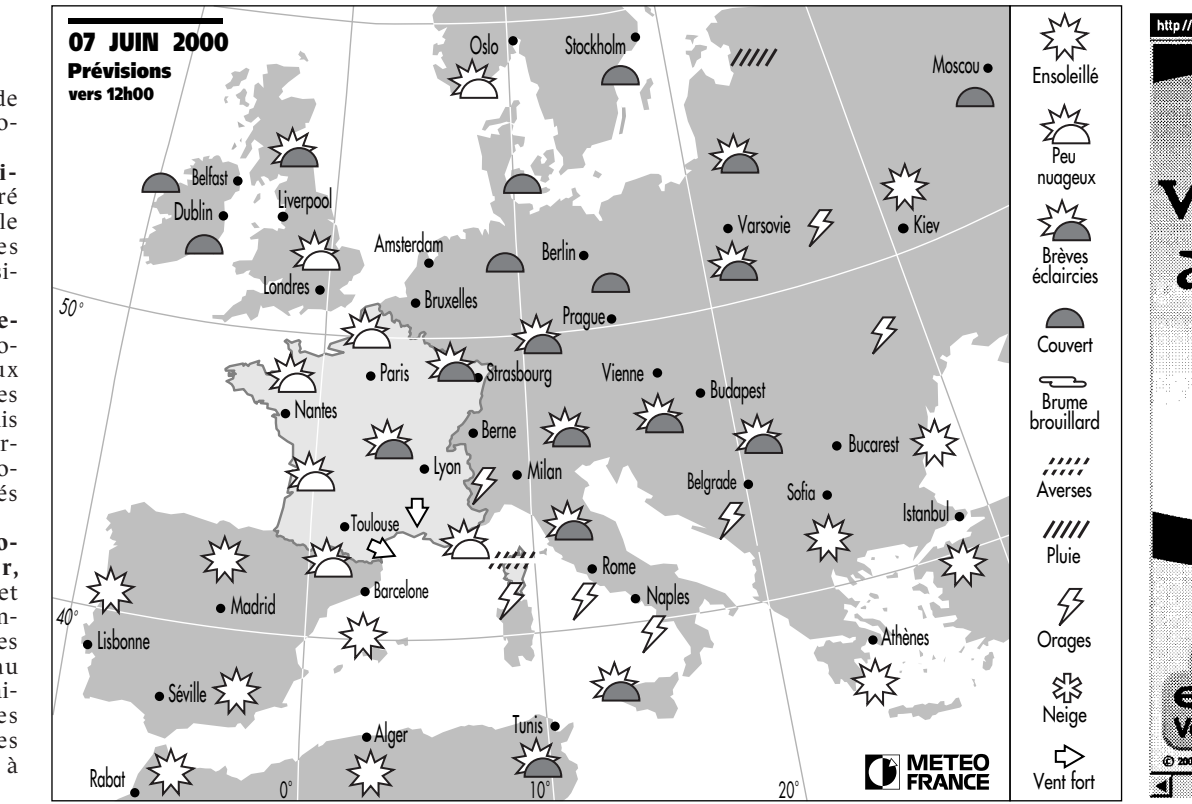
**Champagne, Lorraine, Alsace, Bourgogne, Franche-Comté.** – Les nuages bas du matin laisseront place à de belles

éclaircies l'après-midi. Il fera de 18 à 21 degrés au meilleur moment de la journée.

**Poitou-Charentes, Aquitaine, Midi-Pyrénées.** – Malgré quelques passages nuageux, le soleil brillera largement. Les températures maximales avoisineront 19 à 23 degrés.

**Limousin, Auvergne, Rhône-Alpes.** – Sur le Limousin, le soleil deviendra plus généreux l'après-midi. Ailleurs, les nuages seront nombreux le matin, puis les nuages et les éclaircies alterneront l'après-midi. Le thermomètre marquera 18 à 23 degrés l'après-midi.

**Languedoc-Roussillon, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Corse.** – Sur les Alpes du sud et la Corse, les nuages seront nombreux, avec des averses ou des orages. Ailleurs, il fera beau avec mistral et tramontane faiblissant à 70 km/h en rafales l'après-midi. Les températures maximales avoisineront 24 à 29 degrés.



(Publicité)

http://www.ebookers.com/fr

**Vos vacances au soleil, en un Clic avec**

bookers.fr

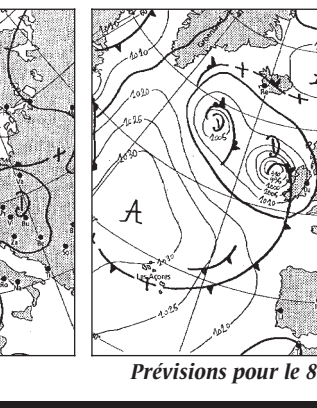
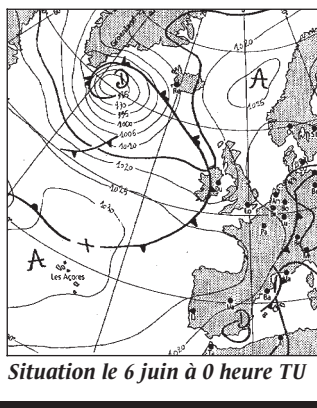
Vous êtes déjà là-bas

© 2000 ebookers.com plc. Licence L1954/PT01

**PRÉVISIONS POUR LE 07 JUIN 2000**  
 Ville par ville, les minima/maxima de température et l'état du ciel. S : ensoleillé; N : nuageux; C : couvert; P : pluie; \* : neige.

<b>FRANCE métropole</b>	NANCY	10/20 N	
AJACCIO	15/25 P	NANTES	8/18 S
BIARRITZ	9/18 S	NICE	19/26 S
BORDEAUX	8/20 S	PARIS	9/18 N
BOURGES	10/19 N	PAU	7/16 S
BREST	9/16 S	PERPIGNAN	15/24 S
CAEN	11/15 S	RENNES	9/19 S
CHERBOURG	9/16 S	ST-ETIENNE	10/18 N
CLERMONT-F.	10/19 N	STRASBOURG	11/20 N
DIJON	10/21 N	TOULOUSE	9/19 S
GRENOBLE	9/22 P	TOURS	9/17 N
LILLE	10/15 S	<b>FRANCE outre-mer</b>	
LIMOGES	8/17 N	CAYENNE	23/29 P
LYON	12/21 S	FORT-DE-FR.	25/29 C
MARSEILLE	18/28 S	NOUMEA	19/24 C

PAPEETE	24/29 S	KIEV	19/29 S	VENISE	19/22 S	21/31 S	
POINTE-A-PIT.	25/30 S	LISBONNE	17/31 S	VIENNE	14/21 S	16/24 C	
ST-DENIS-RE.	20/25 S	LIVERPOOL	8/16 C	<b>AMÉRIQUES</b>			
<b>EUROPE</b>		LONDRES	9/19 C	BRASILIA	15/25 S	RABAT	18/29 S
AMSTERDAM	10/13 S	LUXEMBOURG	9/18 S	BUENOS AIR.	9/17 S	TUNIS	18/26 S
ATHENES	24/32 S	MADRID	5/29 S	CARACAS	25/28 P	<b>ASIE-Océanie</b>	
BARCELONE	15/22 S	MILAN	18/28 S	CHICAGO	10/21 S	BANGKOK	26/33 C
BELFAST	8/12 P	MOSCOW	10/22 S	LIMA	16/20 S	BEYROUTH	22/27 S
BELGRADE	19/30 S	MUNICH	10/17 C	LOS ANGELES	13/20 S	BOMBAY	28/31 P
BERLIN	11/15 S	NAPLES	20/26 S	MEXICO	14/23 S	DJAKARTA	27/28 C
BERNE	9/19 S	OSLO	8/15 C	MONTREAL	10/19 S	DUBAI	26/38 S
BRUXELLES	10/16 S	PALMA DE M.	13/26 S	NEW YORK	13/22 S	HANOI	28/37 S
BUCAREST	16/34 S	ROME	17/22 P	SAN FRANCISCO	11/17 C	HONGKONG	26/29 P
BUDAPEST	13/25 S	SEVILLE	19/36 S	SANTIAGO/CHI	-3/16 S	JERUSALEM	20/27 S
COPENHAGUE	7/11 C	SEVILLE	19/36 S	TORONTO	11/23 S	NEW DEHLI	24/28 P
DUBLIN	9/17 N	SOFIA	17/28 S	WASHINGTON	14/22 S	PEKIN	20/27 S
FRANCFORT	9/19 S	ST-PETERSB.	10/18 P	<b>AFRIQUE</b>		SEOUL	21/28 C
GENEVE	12/22 S	STOCKHOLM	6/12 P	ALGER	13/25 S	SINGAPOUR	27/31 C
HELSINKI	10/16 P	TENERIFE	16/20 S	DAKAR	19/24 C	SYDNEY	9/16 S
ISTANBUL	17/24 S	VARSOVIE	11/18 P	KINSHASA	22/29 S	TOKYO	19/30 S



## PRATIQUE

# Une cave à vins « déléguée » pour placer ses bouteilles en sécurité

À CÔTÉ des sociétés de la nouvelle économie qui se multiplient à grande vitesse pour répondre à des besoins encore peu exprimés par le public, en voici une, non moins dynamique, qui a été fondée « tout simplement » pour répondre à une demande. Celle des amateurs de vins qui ne disposent ni d'une cave classique ni d'une coûteuse armoire à vins ou encore ceux qui craignent la visite de cambrioleurs dans des sous-sols mal protégés (*Le Monde* du 5 janvier).

« La Cave », c'est son nom, permet ainsi, depuis l'été 1999, aux amateurs de la région parisienne de laisser vieillir (et se valoriser) des bouteilles amoureuxment choisies, sans le moindre investissement préalable. Le succès a été immédiat, avec déjà plus de 50 000 bouteilles stockées en huit mois, sans investissement publicitaire, presque uniquement par la bouche à oreille.

« Nos clients sont très divers, précise Emmanuel Giuliani, l'un des promoteurs de La Cave. Des jeunes, pas très fortunés et peu ou pas équipés, mais en quête de qualité et de sécurité, nous confient 24 bouteilles. D'autres amateurs,

beaucoup plus, jusqu'à 3 500 pour notre plus gros client actuel. L'ensemble de la clientèle se répartit déjà sur toute la région Ile-de-France, et pas seulement à Paris. De plus, environ 10 % de nos clients sont des Français temporairement expatriés qui aiment avoir leur vin à disposition quand ils reviennent. »

### LIVRAISON À DOMICILE

La cave proprement dite n'a rien de virtuel, loin de là ! Elle dispose de plusieurs centaines de mètres carrés de locaux à température, hygrométrie, aération, etc., parfaitement contrôlés. Ces locaux sont gérés par un sommelier : un luxe que bien peu de particuliers peuvent s'offrir, tout comme le système permanent de vidéosurveillance qui renforce la sécurité.

Le stockage du vin peut s'effectuer de deux manières. Les modules de 6 caisses contiennent 72 bouteilles. Cinq modules représentent ainsi 30 caisses, soit 360 bouteilles, et 12 modules représentent 72 caisses, soit 864 bouteilles. Un autre mode de stockage se fait par box grillagé. Le petit box contient 30 caisses, soit 360 bouteilles ; le grand box, 60 caisses, soit 720 bouteilles.

Le service comprend bien entendu l'accès du client à « sa » cave mais aussi la livraison à domicile... avec option « livraison express » pour les grosses demandes inopinées. Toutes les livraisons sont confiées à un transporteur spécialisé (le vin, comme le piano de concert, requiert un minimum de précautions quand il voyage), pour environ 65 francs, 9,90 €, les 18 bouteilles, une dépense qui re-

### Installer un cellier de fortune

Le fait de ne pas disposer d'une vraie cave ou d'une armoire à vins n'empêche pas d'apprécier le vin ! Alors, que faire ? Le boire peu de temps après l'achat, bien sûr... Encore faut-il qu'il passe ces jours ou ces semaines dans des conditions acceptables. Faute de bonifier les bouteilles, on peut au moins limiter les dégâts. Pour cela, achetez un thermomètre et un hygromètre (ou les deux ensemble) et promenez-les dans les placards et armoires du logement. Notez ce qu'ils indiquent pendant 24 heures. Compte tenu de l'inertie des endroits fermés, le plus froid sera observé vers 7 ou 8 heures et le plus chaud entre 17 et 20 heures. Une fois le coin idéal déterminé (10 à 20 °C et 60 à 80 % d'hygrométrie), il faut l'isoler et l'aérer en partie basse, ce qui ne représente pas un gros investissement, sur de petits volumes. Ce travail sera toujours utile. Même si par la suite vous accédez à une vraie cave (ou déléguée), vous disposerez en plus d'une « cave du jour », passage obligatoire pour les grandes bouteilles entre la cave et la table, qui permet, en outre, de ranger commodément tous les accessoires du vin, des paniers aux carafes, au lieu de les éparpiller dans la maison !

stock entreposé, sur une base moyenne de 100 francs, 15,24 €, par bouteille.

Cela couvre, outre les risques courants, ceux inhérents au transport, notamment la casse. Des avenants à ce contrat peuvent être souscrits auprès de la même compagnie (ou d'une autre), qui sont alors fondés sur une valeur déclarée, éventuellement après expertise préalable, et concernent plus particulièrement les grandes collections aux unités prestigieuses.

Les services vont plus loin, en proposant des rencontres avec des œnologues, des cavistes, des sommeliers ou des viticulteurs. L'édification d'une lettre pédagogique (actualités, alliance entre les vins et la cuisine, conseils d'achats) s'y ajoute en renforçant l'aspect convivial du vin, que vient étayer un site Internet qui est rapidement passé du stade purement informatif du tout début à une interactivité axée sur le service immédiat. Chaque client, du plus petit au plus gros, dispose d'un code personnel qui lui permet aussi bien de consulter son livre de cave en temps réel que de passer ses commandes.

Cette cave fonctionne en fait un peu comme un coffre à la banque, mais avec un « banquier » disponible... et toujours prêt à se déplacer. Il est probable que cette idée de cave déléguée, d'autant plus intéressante qu'elle a été commercialisée après une période de réflexion et de mise au point qui lui a permis de fonctionner rapidement sans problème, va s'implanter dans d'autres villes en province, voire à l'étranger.

### PROPOSITIONS D'IMPLANTATION

En fait, les propositions d'implantation affluent actuellement à La Cave, depuis Amiens, Toulouse ou même de Belgique. Les promoteurs, eux, envisagent d'abord de renforcer leur présence en région parisienne grâce à l'ouverture d'un nouveau site à l'ouest et d'un troisième au sud, avant de s'orienter vers des métropoles régionales importantes comme Lyon ou Marseille, le concept semblant a priori surtout adapté à un contexte urbain.

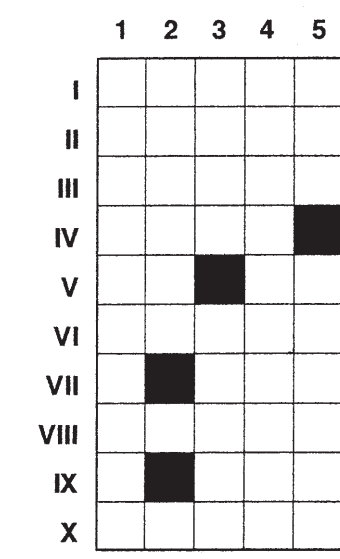
Marcel Donzenac

★ La Cave, 4, impasse Cesselin, 75011 Paris (www.la-cave.net).

## MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 00 - 135

Retrouvez nos grilles sur www.lemonde.fr



**HORIZONTALEMENT**

I. Bon soldat mais mauvaise tête de Turc. – II. Fait du propre en ville. Conjonction. – III. Trainent et ramassent sur leur passage. La musique sans les images. – IV. Met la musique à portée d'oreille. Prudentes et réfléchies. – V. Personnel. Sont en général bien disposés. – VI. Fâcheux. Loua de manière désordonnée. – VII. Couches horizontales. Gras une fois l'an. – VIII. Draine le sillon alpin. Comme une vertèbre dans le bras du dos. – IX. Extrêmement lé-

**VERTICALEMENT**

I. Réchauffait la couche sur son passage. – II. Cercle intime. – III. Poil au cou. Instrument de la colère divine. – IV. Touchés par le maître. – V. Baie nipponne. Ces vendangeuses fleurissent à l'automne. – VI. Brillaient et circulaient aux temps des croisades. Belle des champs par volonté divine. – VII. Donne le choix. Lettres pour un président. Dans une

bourse nipponne. – 8. Affaiblissait. Thomas reçut le Nobel, Heinrich inspira *L'Ange bleu*. – 9. Tout-puissant fils de Cronos. Nappe de grande taille. – 10. Trouble moral. – 11. Sans fantaisie. Excite un sens. – 12. Importants pour *Le Monde* et ses lecteurs.

Philippe Dupuis

### SOLUTION DU N° 00 - 134

#### HORIZONTALEMENT

I. Modus vivendi. – II. Are. Européen. – III. Joran. Eue. Me. – IV. Ogives. Téléx. – V. Rêve. Tee. Olt. – VI. Aneries. Oter. – VII. Tesson. Usure. – VIII. Is. Idoines. – IX. OE. Cestre. – X. Ansée. Sels.

#### VERTICALEMENT

I. Majoration. – II. Orogenèse. – 3. Dérives. – 4. Aversion. – 5. Séné. Iodés. – 6. Vu. Sténose. – 7. Ire. Es. Ite. – 8. Voûte. UNR. – 9. Epée. Osées. – 10. Ne. Lotus. – 11. Démêler. II. – 12. In extrimis.

*Le Monde* est édité par la SA Le Monde. La reproduction de tout article est interdite sans l'accord de l'administration. Commission paritaire des journaux et publications n° 57 437.

Imprimerie du Monde  
12, rue M. Gunsbourg  
94852 Ivry cedex

PRINTED IN FRANCE

## SCRABBLE

PROBLÈME N° 177

Partie jouée en club.

a) Tirage : **A I I L S T T**.  
 Trouvez et placez un sept-lettres. En vous appuyant sur une lettre déjà placée sur la grille, trouvez un huit-lettres. Ecrivez sur la grille la solution en sept lettres (elle est donnée ci-dessous).

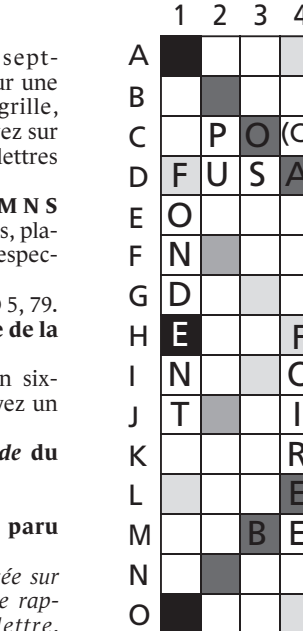
b) Tirage suivant : **E L M M N S U**.  
 En trois endroits différents, placez trois mots rapportant respectivement 25, 27 et 34 points.  
 Solution de a) : LISTAIT, O 5, 79.

c) Préparation de la grille de la semaine prochaine.  
 E P R S X : trouvez un six-lettres. B C E I L N O : trouvez un sept-lettres.

**Solutions dans Le Monde du 14 juin.**

**Solutions du problème paru dans Le Monde du 31 mai.**  
 Chaque solution est localisée sur la grille par une référence se rapportant à sa première lettre. Lorsque la référence commence par

## Double vengeance



une lettre, le mot est horizontal ; lorsqu'elle commence par un chiffre, le mot est vertical.

a) VENGEAI, K 5, 44.

b) VENGEAI, G 6, 98, en colante au-dessus de FLEXION et faisant VENDETTAS.

c) ENVISAGE, O 2, 98 – EVEINAGE, ablation d'une veine vari-

queuse, K 4, 98 – NEGATIVE, L 2, 82 – EVANGILE, 5 B, 76 – ANGEVINE, 10 B, 72 – VIDANGEE, J 4, 65.

d) REPURENT, du verbe REPAITRE, ou RUPERENT, *helv.*, dévorèrent.

Michel Charlemagne







## Kristin Scott-Thomas en quête d'ambivalence

ELLE vient d'être jurée à Cannes après avoir, l'année précédente, présidé la cérémonie d'ouverture. Son impartialité ne peut être mise en cause: voilà un an

### PORTRAIT

L'actrice déplore les stéréotypes qui affligent la plupart des rôles féminins

que Kristin Scott-Thomas n'a pas tourné. En 1999, elle a enchaîné *Il suffit d'une nuit*, adaptation d'une nouvelle de Somerset Maugham par Philip Haas (avec qui l'actrice avait déjà tourné *Des anges et des insectes*) et *L'Ombre d'un soupçon*, de Sidney Pollack, aux côtés de Harrison Ford, échec commercial et critique. Le succès du *Patient anglais*, dans lequel elle partageait Ralph Fiennes avec Juliette Binoche, lui a permis aussi de tourner avec Robert Redford, mais cette accession au saint des saints hollywoodien ne lui a pas apporté que des satisfactions. L'actrice défend avec enthousiasme *Il suffit d'une nuit*, qui sort aujourd'hui, tout en jetant un regard lucide sur le métier de comédienne tel qu'on le conçoit en Californie du Sud.

« Le personnage de Mary Panton est très différent de la plupart des représentations de femmes, qui restent fidèles aux traits de person-

nalité qu'on leur donne. Mary zigzague, elle n'est pas de la meilleure compagnie, elle joue un numéro de silly little thing [« ravissante idiote » en anglais dans le texte, puisque Kristin Scott-Thomas est bilingue] avec le personnage que joue James Fox et qu'elle envisage d'épouser, mais elle est aussi courageuse. » Kristin Scott-Thomas a obtenu le rôle de Mary dès que Sidney Pollack, qui détenait les droits de la nouvelle de Maugham, a décidé d'en confier la réalisation à Philip Haas. C'était un rôle d'Anglaise qui jette sa gourme un peu comme dans *Le Patient anglais*, non ? « Oui, c'est là qu'on nous attend, Emma Thompson, Helena Bonham-Carter ou moi », convient-elle en riant.

Mais l'actrice repart de plus belle, soulignant les singularités de son rôle, faisant remarquer que c'est une vraie pauvre « qui porte la même robe dans plusieurs scènes d'affilée, des robes reprises, un peu effilochées aux manches ». Elle est fière aussi d'avoir réussi à faire recruter Sean Penn. « Tout le monde pensait qu'il serait parfait pour le rôle tout en croyant qu'il le refuserait. J'ai fini par demander si quelqu'un avait pris la peine de l'appeler; il a accepté tout de suite. » Kristin Scott-Thomas sait à quoi s'en tenir sur les réflexes conservateurs hollywoodiens, sur les stéréotypes qui affligent la plupart des rôles fémi-

nins: « Dans *L'Homme qui murmurait à l'oreille des chevaux* [de et avec Robert Redford], je jouais un personnage de rédactrice en chef très dure, caricaturale, dont on arrivait à prédire les réactions. Il n'y avait jamais d'ambiguïté. J'aime l'idée d'être insidieuse. Je me souviens d'un réalisateur qui m'avait dit de jouer une scène d'une certaine façon parce que "c'est payant"... » Elle frissonne de dégoût et se lamente qu'on ne trouve plus de réalisateurs qui cultivent l'ambivalence. On lui cite Claude Chabrol et Stephen Frears: elle approuve et regrette de n'avoir jamais travaillé avec eux.

On la sent très loin de ses débuts de comédienne, au théâtre, en France, avec Luc Bondy, et même de ses premières années de cinéma, qui l'avaient menée de Prince, qui la courtisait dans *Under the Cherry Moon*, à Eric Rochant (*Aux yeux du monde*). « Après le film de Pollack, je me suis dit: j'arrête. J'ai fait autre chose pendant un an, sans lire de scripts. De peur de succomber à la tentation. » Comme la plupart de ses confrères et consœurs, l'actrice dispose de sa propre maison de production. Une seconde raison pour lire des scénarios, ce qu'elle recommencera à faire à l'automne.

Thomas Sotinel



Kristin Scott-Thomas: « J'aime l'idée d'être insidieuse. »

## L'origine du monde selon Catherine Breillat

Une vraie jeune fille. Première sortie en salles d'un film réalisé en 1975

**Film français de Catherine Breillat. Avec Charlotte Alexandra, Hiram Keller, Geita Meiden, Bruno Balp, Georges Gueret, Shirley Stoller. (1 h 33.)**

La radicalité de ce film, exceptionnelle dans le cinéma français, justifie deux avertissements liminaires. Le premier est un conseil d'abstention adressé à ceux que *Romance*, dernier film en date de la réalisatrice, aurait choqués: *Romance*, au demeurant un des meilleurs films de l'auteur, est à *Une vraie jeune fille* ce que la Bibliothèque rose est à l'Enfer de la Bibliothèque nationale de France. Le second avertissement concerne la facture même de cet article, qui dérogera autant qu'il est nécessaire à la bienséance du commentaire pour appeler un chat un chat, par devoir de fidélité à une œuvre qui se mesure aussi crûment à la pornographie.

Adapté du troisième roman de Catherine Breillat – *Le Soupirail*, qui vient d'être réédité sous le titre *Une vraie jeune fille*, chez Denoël –, ce film met en scène, comme son titre l'indique avec l'ironie tranchante dont est capable son auteur, « une vraie jeune fille ». Aline rentre passer les vacances d'été chez ses parents, dans les Landes. Le calvaire annoncé par sa voix off se précise très vite à la vision du dîner familial, avec le père en petit propriétaire suant le vice et la vulgarité, et la mère en mégère défigurée par son probable cocufiage. La télévision diffuse sur ces interminables ruminations bovines, au-dessus desquelles pend un éternel papier tue-mouches, comme un écho d'insignifiance et de stupeur.

Le sujet n'est pas là, le sujet, c'est: à quoi rêve la jeune fille blanche? Réponse sous la table, au niveau

duquel descend la caméra, pour cadrer en plan serré la cuillère qu'elle introduit sous sa petite culotte blanche. On en sourira éventuellement, sans bien savoir si ce qui détermine cette réaction est le recours brutal au vieux cliché coquin ou le trouble réel occasionné par cette jouvencelle blonde au visage énigmatique et têtue, dont la tenue étriquée de collégienne comprime des courbes féminines plus que suggestives. L'enjeu du film tient à l'ambivalence du sentiment du spectateur, dans ce dessous de table ordinairement déserté par le cinéma non spécialisé, dans le contact froid de l'ustensile sur la plus chaude intimité de la pucelle, dans le geste brûlant contredit par l'impassibilité de son visage. En un mot, dans la panique et l'obsession du sexe électrisant jusqu'à la frénésie et la souillure les pures jeunes filles qui songent à ne plus l'être sans s'y résoudre nécessairement.

### SURCHAUFFE SENSUELLE

On est évidemment, et on le sera constamment, sur le fil de la caricature la plus crasse. Aline, de même que son père confine au beauf et sa mère à la pouffiasse, est une petite allumuse et une vraie salope. Aline ne marche pas, elle se dandine. Aline ne fait pas du vélo, elle éprouve la selle avec son sexe. Aline ne regarde pas les hommes, elle les pompe avec les yeux. Elle tourne plus particulièrement ses regard alanguis du côté de la scierie paternelle (!) où elle a jeté son dévolu sur Jim, ouvrier musclé et bronzé. Mais Aline en est à un tel point de surchauffe sensuelle qu'on finit par ne plus très bien distinguer le fantasme de la réalité. La mise en scène, avec son hyperréalisme acidulé, ses inserts hasardeux, ses gros plans fébriles et la voix off du journal

intime d'Aline qui guide un récit relativement erratique, y contribue délibérément.

Elle sauve ainsi le personnage de la trivialité et le film de la pornographie ordinaire: la réalité y devient mentale, le monde, symbolique et humoral. Tout en se servant du pouvoir de fascination et de la puissance dévastatrice de l'obscénité (détournement pervers des fonctions, des organes et des matières, dévoilement incestueux de la nudité du père...), Breillat joue sur le grotesque et le pathétique de l'obsession sexuelle, ainsi que sur sa surdétermination politique et sociale. Le film affronte ainsi l'érotisation de l'industrie des loisirs et le terrorisme publicitaire naissant, en empruntant à leur imagerie (l'esthétisation édulcorée du sexe, la prise de pouvoir mercantile sur l'imaginaire collectif), mais en montrant de surcroît ce qu'elle occulte (la jouissance poisseuse des corps, la putrescence de la chair, la morbidité du désir).

Loin d'opposer de manière simpliste la libération sexuelle à l'aliénation marchande, Breillat est plus proche de Bataille que de Reich ou de Marx, au sens où l'ordre marchand apparaît, chez elle, comme l'expansion diffuse de la pulsion sexuelle, selon l'économie générale de la dépense formulée par l'auteur de *La Part maudite*. A la charnière du cinéma underground et du cinéma d'auteur, il faut donc rattacher ce film hallucinatoire et baudelairien, absolument unique dans le paysage cinématographique français, à l'Andy Warhol de *The Chelsea Girls* (1966) et au Paul Morrissey de *Flesh* (1968), plus lointainement au Jean Eustache de *Une sale histoire* (1977) ou au Jean-Claude Brisseau de *Un jeu brutal* (1983).

J. M.

## Puzzle pour amours naissantes

Presque rien. Un premier long métrage au plus près du sentiment homosexuel

**Film français de Sébastien Lifshitz. Avec Jérémie Elkaim, Stéphane Rideau, Dominique Reymond, Marie Matheron, Laetitia Legris. (1 h 40.)**

Sébastien Lifshitz s'est imposé dès son moyen métrage, *Les Corps ouverts* (Prix Jean-Vigo 1998), comme un cinéaste avec lequel il faudrait compter pour la sophistication et la sensualité d'un univers qui ressemble, ce qui est rare en France, à celui du virtuose Wong Kar-Wai. Après un détour par *Les Terres froides*, téléfilm de la série « Gauche/Droite » d'Arte qui confirmait tout le bien qu'on pensait de lui, il livre *Presque rien*, son premier long métrage de cinéma.

La structure du film, récit non li-

néaire sur trois saisons différentes, témoigne du goût de l'auteur pour l'expérimentation narrative et le brouillage spatio-temporel. Son argument – l'éducation sentimentale d'un jeune homme qui découvre son homosexualité – renvoie à un motif omniprésent chez Lifshitz qui abolit tout indice de particularité. Ni objet de scandale ni matière à revendication et moins que jamais sujet de dérision, l'homosexualité semble, enfin, naturalisée dans le cinéma français. La crudité délibérée de certaines scènes, et plus encore le dévoilement des organes sexuels dans une constante proximité avec des éléments organiques (la masturbation et la charogne de l'oiseau, la montée du désir dans le déferlement des vagues, la jouissance des corps

sur le sable des dunes) œuvrent dans ce sens.

Un pas immense est donc franchi, avec « presque rien » serait-on tenté de dire. Du moins avec le désir, palpable, de filmer la naissance d'un personnage, Mathieu, garçon secret et timide qui va connaître une relation troublante avec l'extraverti Cédric (Stéphane Rideau), tandis que l'éclatement du récit entrechoque, par raccords tout à la fois fluides et brutaux, les diverses étapes de son roman d'apprentissage. Soit, sur fond de plage, de soleil, de sous-bois et de nuit chaude, le temps lumineux de la rencontre. Soit, sous la lumière blanche et aseptisée d'un hôpital, le temps de l'anéantissement consécutif à la rupture. Soit enfin, dans la pâle et froide convalescence de l'hiver, le

## Quelques comédiens sous le soleil toscan

Il suffit d'une nuit. Une mise en scène pesante transcendée par le jeu des acteurs

**Film américain de Philip Haas. Avec Kristin Scott Thomas, Sean Penn, Anne Bancroft, James Fox. (1 h 55)**

Des romans d'E. M. Foster aux vacances de Tony Blair, il est établi que la Toscane attire l'Anglais. James Ivory le premier, en adaptant *Une chambre avec vue*, de Foster, justement, avait vu tout le parti que l'on pouvait tirer de l'exposition des physiques anglosaxons à la lumière dorée des environs de Florence. Inspiré par une recette éprouvée, *Il suffit d'une nuit*, tiré d'une nouvelle de Somerset Maugham, mis en scène par Philip Haas, doit presque tout à ses acteurs, tant la mise en scène reste paresseuse et conservatrice.

A la veille de la seconde guerre mondiale, la communauté britannique de Florence tente de faire comme si Mussolini n'était pas là. Mary Panton (Kristin Scott Thomas), une jeune veuve désargentée hébergée dans une jolie villa qui domine la ville, voudrait échapper à son infortune en épousant un quinquagénaire candidat au poste de vice-roi du Bengale (James Fox, qui donne beaucoup de délicatesse à un personnage ultracouvert). Deux rencontres plus tard – un aventurier américain (Sean Penn) et un jeune réfugié politique autrichien (Jeremy Davies affligé d'un accent impossible) – ses projets sont sérieusement remis en question.

On pourrait discerner un brin de sadisme dans le traitement que Somerset Maugham a réservé à cette pauvre Mary, prise au piège de ses bons sentiments, de son hypocrisie et de sa condition de femme entretenue. Mais Kristin Scott Thomas défend son personnage avec une

énergie éblouissante, mettant en évidence ses faiblesses, ses lâchetés, mais aussi sa rage de survivre et le goût du risque qui lui vient au fur et à mesure qu'une intrigue assez improbable déroule son fil.

### SEAN PENN EN JEUNE PREMIER

En face, il y a Sean Penn. Son physique, son jeu, sont à priori tout à fait étrangers au monde que décrit Somerset Maugham. Mais l'acteur américain joue de cette étrangeté pour marquer encore plus violemment le trouble que son intrusion provoque dans la vie de Mary. Un recours discret à la gestuelle des acteurs hollywoodiens de l'époque, et le tour est joué: sans rien renier de son physique de mauvais garçon d'aujourd'hui, Sean Penn est un jeune premier très convaincant dont la brutalité rentrée fait encore mieux ressortir la grâce de Kristin Scott Thomas.

Autour d'eux, Anne Bancroft en fait quelques tonnes en princesse italienne née à Brooklyn, tout comme Derek Jacobi auquel échoit le rôle de l'artiste homosexuel nécessaire à la bonne marche de

toute communauté britannique expatriée. Tous travaillent avec entraînement et parviennent presque à faire oublier la faiblesse congénitale du film: son ultraconformisme.

Dès la séquence d'ouverture – un bal –, Philip Haas met en œuvre tous les clichés inhérents à ce sous-genre: les voitures d'époque amènent les convives au pied d'un perron illuminé, les dames de la bonne société murmurent du balcon tout le mal qu'elles pensent de l'héroïne. Lorsqu'il faut sortir les personnages dans les rues de Florence, ils passent bien sûr devant le Musée des offices. Pas un cyprès ne manque à l'appel.

Ces lieux communs sophistiqués envahissent le film dès que les acteurs baissent un peu leur garde. Lorsque cette compagnie qui semble par moments s'autodiriger trouve son rythme, *Il suffit d'une nuit* prend de l'épaisseur et acquiert un charme proche, quoique moins intense, de celui de ses grands modèles.

T. S.

# CAHIERS DU CINÉMA

**CANNES : Yang, Gitai, Akerman, Desplechin et les autres**

## 100 acteurs américains

**547**  
JUIN 2000

**CHEZ VOTRE MARCHAND DE JOURNAUX - 35 F**

J. M.



**HORS CHAMP**

■ **L'Inspecteur Derrick va devenir le héros d'un dessin animé** pour le grand écran. Le flic rendu célèbre par la série télévisée fait l'objet d'un long métrage qui sera coproduit par Magma Film (Irlande) et par Neue Deutsche Filmgesellschaft (Allemagne). Le projet est en développement depuis deux ans et ce sont les acteurs principaux de la série, Horst Tappert et Fritz Weppert, qui donneront leurs voix aux personnages. La date de livraison du film a été fixée à fin 2001.

■ **Le réalisateur et producteur américain George Lucas s'apprête à tourner un nouvel épisode de La Guerre des étoiles** dans le sud tunisien. Le second volet de sa célèbre saga aura pour cadre, dans le « Grand Sud », la région de Tataouine qui a déjà servi de décor pour *Star Wars* épisode 1 : *La Menace fantôme*. Le tournage des extérieurs du nouveau film devrait commencer fin octobre. Début août, George Lucas se rendra à Tataouine pour parachever le repérage des lieux de tournage et des décors naturels de sa nouvelle production. Les dunes, les montagnes nues et les oasis du Sahara tunisien constitueront également le décor du film polonais *In Desert and Wilderness*, dont le réalisateur Dutkiewicz Maciej vient de repérer les décors où il devrait s'installer au mois de septembre.

**Fuller-De Palma : de la réalité aux images**

Deux programmations et un moment charnière du cinéma hollywoodien

**Brian De Palma, la trilogie (Blow Out, Obsession, Pulsions) : Max Linder Panorama, 24 boulevard Poissonnière, 75010 Paris. Tél. : 08-36-68-50-52. Cycle Samuel Fuller (Police spéciale, Shock Corridor) : Action Christine Odéon, 4 rue Christine, 75006 Paris. Tél. : 01-43-29-11-30.**

La réédition en salles de deux films de Samuel Fuller et de trois films de Brian De Palma permet de replonger dans l'univers de deux cinéastes importants, deux auteurs dont les styles ont été parfois qualifiés de baroque sans qu'ils aient, pourtant, grand-chose à voir l'un avec l'autre. Sans doute parce qu'ils représentent deux moments radicalement différents du cinéma américain et que, de Fuller à De Palma, le rapport aux images même a changé.

*Shock Corridor* et *Police spéciale*, respectivement réalisés en 1963 et 1964, correspondent à une période de dépression profonde d'un système hollywoodien dont Fuller a su pousser à bout les limites. Il a débuté sa carrière de réalisateur en 1949. Il doit à l'admiration qui lui porte le producteur Darryl Zanuck son embauche par la Twentieth Century Fox avant qu'il ne devienne son propre producteur en 1956. Les

deux titres réédités comptent parmi ses œuvres les plus personnelles et l'étroussure de leur budget de production a obligé le réalisateur à atteindre sans fioritures le cœur même de son art. Franc-tireur hollywoodien, Fuller représente de façon exemplaire ces artistes qui ont puisé dans leur vie même la matière de leur cinéma. Son expérience de fantassin durant la seconde guerre mondiale, ses années de journalisme, ont en effet transformé de l'intérieur, malgré le poids des conventions, les données du cinéma hollywoodien.

**UN REGARD SUR LA GUERRE**

*J'ai vécu l'enfer de Corée* (1950), *Les maraudeurs attaquent* (1962) et surtout *The Big Red One* (1979), témoignage d'un regard sur la guerre où les souvenirs du caporal Fuller se mélangent à une volonté de stylisation singulière qui constatait l'impossibilité ontologique d'atteindre la vérité de celle-ci au cinéma. *Shock Corridor* s'approprie quant à lui (après *Park Row* en 1952), la figure du journaliste, bien éloignée du cliché de l'individu s'affirmant dans la recherche de la vérité. Avec ce récit d'un reporter qui court après le prix Pulitzer en se faisant interner dans un asile psychiatrique pour y résoudre un crime, Fuller s'amuse à entrechoquer les

contraires, à chauffer à blanc, dans l'espace métaphorique de l'asile d'aliénés, les conflits de l'Amérique (un vétéran de la Corée se prend pour un général sudiste, un Noir pour un membre du Ku Klux Klan) jusqu'au constat du chaos.

*Police spéciale* décrit l'itinéraire d'une prostituée qui devient infirmière pour enfants handicapés, manque épouser un riche et respecté jeune homme avant de lui découvrir un vice qui la poussera à l'assassiner. Ici aussi les contradictions mises à jour se règlent dans la violence et le film aligne une série de séquences étonnantes (le passage à tabac du prégénéral où l'héroïne frappe un homme saoul sur un air tonitruant de jazz et laisse tomber sa perruque qui lui dévoile un crâne entièrement chauve, le voile blanc de mariée recouvrant le cadavre du milliardaire...). Le style contrasté de Fuller n'aime rien tant que souligner des oppositions abruptes et parfois malaisantes que la crise d'un système perdant ses pouvoirs de censure n'a pu, en ce début des années 60, que laisser s'épanouir. Fuller pourtant croit à son cinéma et ne voit celui-ci que comme une manière d'aller, au plus vite et au plus près, au cœur d'un monde et d'une histoire réels et immédiats.

Né en 1940, Brian De Palma appartient à une génération radicale-



Une scène de « Shock Corridor » (1963), de Samuel Fuller.

ment éloignée de ce rapport au cinéma, celle des *wonder boys* qui ont contribué à la transformation en profondeur d'Hollywood dans les années 70. Celle pour qui la référence première de leur œuvre ne se recherche pas dans leur propre biographie mais dans le cinéma lui-même, dont ils ont appris les rudiments dans les universités (en l'occurrence la Columbia University de New York). L'auteur de *Carrie* a ainsi construit une œuvre qui travaille les images désormais existantes.

*Obsession* (1976), *Pulsions* (1980) et *Blow Out* (1981), sont des variations sur des films matriciels d'Hitchcock (*Vertigo* et *Psychose* surtout) dans la mélancolie léguée par le nouveau statut des images enfanté par les modernités européennes, la crise de la grande forme hollywoodienne et le triomphe contemporain de l'imaginaire publicitaire. Entre l'auteur de *Shock Corridor* et celui de *Pulsions*, une forme de croyance s'est perdue.

Jean-François Rauger

**L'univers du basket américain à l'épreuve de Spike Lee**

**He Got Game. Une vision désabusée du sport professionnel et, au-delà, des rapports humains**

**Film américain de Spike Lee. Avec Denzel Washington, Ray Allen, Milla Jovovich, Bill Harper, Jim Brown. (2 h 26.)**

Spike Lee projetait depuis longtemps de réaliser un film sur le basket. La série de publicités qu'il avait tournées avec Michael Jordan pour Nike, au début des années 1990, laissait supposer une approche esthétisante, inspirée du clip, de ce sport. La sobriété avec laquelle il filme le basket, et le genre choisi – le mélodrame – pour le traiter, se révélaient des options surprenantes chez un metteur en scène qui ne choisit pas la facilité. Sorti en 1998 aux Etats-Unis, *He Got Game* n'est distribué qu'aujourd'hui en France. Ce décalage s'explique par le désintérêt du public pour le réalisateur américain, mais également par le choix déconcertant d'aborder un sujet à la mode en y injectant un sentimentalisme désuet.

Jesus Shuttlesworth est un jeune champion de basket promis au plus grand succès. Les universités défilent les unes après les autres pour s'attirer les faveurs du prodige capable de faire gagner son équipe à lui seul. Le père de Jesus, Jake (Denzel Washington), incarcéré pour le meurtre accidentel de sa femme, est remis en liberté conditionnelle sur ordre du gouverneur, grand fan de basket-ball, à la condition de parvenir à convaincre son fils de signer à Big State University, dont le gouverneur est l'un des plus généreux donateurs.

Pour la première fois, Spike Lee semble sorti du manichéisme qui gâtait plusieurs de ses films. A la vision d'un monde où les Blancs se trouvent porteurs de toutes les tares de notre société, se substitue un regard plus fin sur les mécanismes du sport américain. Lee regarde l'univers de la NBA, la ligue américaine de basket profession-

nel, comme une gigantesque entreprise mercantile où des Noirs s'inscrivent maquereaux d'autres Noirs.

Le cellule familiale très fragile dans laquelle évolue Jesus se délite dès que les offres des autres collègues commencent à affluer. Son père adoptif roule dans une voiture neuve, cadeau d'un agent qui lui demande en échange de convaincre son fils de signer avec lui ; sa petite amie du lycée accepte des sommes d'argent d'un entraîneur en échange de son influence auprès de Jesus ; tous ses amis cherchent à toucher une part des bénéfices de ce prodige. Pour s'attirer les faveurs de Jesus, une université va même jusqu'à le mettre entre les mains de plusieurs prostituées.

**LE GOÛT DU MÉLODRAME**

L'absence de romantisme avec lequel Spike Lee traite le sport contraste avec son goût pour le mélodrame. Les rapports entre Denzel Washington et son fils sont envisagées avec une pesanteur et une gravité qui les rend inutilement dramatiques. Un épisode entre Washington et une prostituée, interprétée par Milla Jovovich (la Jeanne d'Arc de Luc Besson), frôle le ridicule par ses développements sur la tolérance et la bonté humaine.

Spike Lee tient à tout prix que l'univers impitoyable du sport mercantile tranche sur la simplicité des rapports humains dès lors qu'ils ne sont plus gangrenés par l'argent. *He Got Game* avance l'idée que, dans une communauté en crise, dont les liens entre les différents membres se sont distendus pour des raisons matérielles, les enfants doivent se transformer en gardiens de leurs parents. Une telle naïveté, agrémentée d'autant d'idéalisme, affaiblit un film par ailleurs audacieux.

S. Bd



Ray Allen est Jesus Shuttlesworth dans « He Got Game ».

**La seconde vie de Patrick Bateman, serial killer à Wall Street**

**American Psycho. Une réalisatrice dépassée par le personnage principal du roman de Brett Easton Ellis**

**Film américain de Mary Harron. Avec Christian Bale, Reese Witherspoon, Willem Dafoe, Chloe Sevigny, Jared Leto. (1 h 35.)**

Publié en 1991, après avoir été refusé par Simon & Schuster, son éditeur d'origine, choqué par le contenu pornographique et sadique du roman, *American Psycho*, de Brett Easton Ellis, donnait à l'expression passe-partout de « banalité du mal » de nouveaux développements. Après une décennie émaillée aux Etats-Unis par les scandales de l'ère Clinton, l'avènement de la « télé trash » et le gangsta rap, ce portrait d'un jeune broker de Wall Street, Patrick Bateman, en serial killer misogyne connaît, grâce au cinéma, une seconde vie. La réalisatrice Mary Harron, qui décrivait déjà un assassin dans son précédent film *I Shot Andy Warhol*, a le même sens de l'humour acéré que Brett Easton Ellis. En adaptant son roman avec la comédienne Guinevere Turner, la réalisatrice prend à la blague la descente aux enfers de ce yuppie obsédé par son apparence, son statut, et la marque de ses vêtements. Un parti pris qu'Ellis n'aurait pas renié, lui qui cherchait à travers cette histoire à stigmatiser la cupidité et le grotesque des années Reagan, à la manière de Tom Wolfe dans *Le Bûcher des vanités*.

La première scène d'*American Psycho* montre des couleurs étalées sur une surface plane, immaculée, allusion directe au carnage aseptisé et élégant qui sera plus tard infligé au spectateur. La réalisatrice cherche un équivalent visuel au ton distancié employé par Ellis dans sa description des crimes de



Christian Bale dans le rôle de Patrick Bateman.

Patrick Bateman. Son utilisation des intérieurs, reconstitués en studio, de manière à donner une vision labyrinthique du loft de Bateman, le choix de couleurs unies, proches du décor d'une chambre d'hôpital, forment un univers aseptisé — Patrick Bateman détecte la cigarette et surveille son alimentation.

**UNE TÊTE AU FRIGO**

« J'ai toutes les caractéristiques d'un être humain », affirme Patrick Bateman au début du film, entendant par là qu'il est aussi vénal et égoïste que ses collègues de Wall Street. Avec sa diction monocorde, son visage net, son jeu rigide et ses costumes Cerruti, Christian Bale — découvert il y a treize ans dans *L'Empire du soleil*, de Steven Spielberg — est parfait dans un rôle convoité par Leonardo DiCaprio. Bale est incontestablement le meilleur acteur mais l'icône au visage poupin aurait peut-être produit un effet autrement dérangeant.

Le film baignant dans la nostalgie des années 80, on peut penser que le Bateman idéal aurait été le jeune Tom Cruise.

*American Psycho* développe au fil de son récit une violence de plus en plus crue. Ce crescendo est ralenti par un suspense artificiel, qu'entretient en regardant *Massacre à la tronçonneuse*, fait l'amour à des prostituées en se filmant avec un Caméscope ou conserve la tête d'une jeune fille dans son frigo. Mary Harron fait tout pour minimiser la représentation de la violence. Le moindre passage écrit par Ellis est infiniment plus dur que la dizaine de meurtres mis en scène dans le film. Ce souci d'échapper aux griffes de la censure, et de ne pas sombrer dans une violence que certains qua-

lifieraient de gratuite, place l'adaptation de Mary Harron hors sujet. *American Psycho* pose des problèmes d'adaptation autrement plus épineux.

Dans le livre, les meurtres méticuleusement racontés au point d'échapper à toute véracité et la litanie des marques commerciales prisées par Patrick Bateman créaient un effet d'accumulation très particulier dont le rendu est impossible à l'écran. Lorsqu'il était question, en 1995, qu'il adapte *American Psycho*, David Cronenberg reconnaissait être attiré par la dimension existentielle de Patrick Bateman, personnage obsédé par l'apparence et dont le dernier lien avec la réalité est le crime. Un des passages préférés de Cronenberg était celui où Bateman apercevait un serveur dont la coupe de cheveux était plus réussie que la sienne. Un constat qui le plongeait dans un abîme de perplexité. Cette angoisse métaphysique ne pouvait, selon Cronenberg, être restituée à l'écran, d'où son abandon du projet.

Mary Harron a une conscience beaucoup moins claire de ses limites. A la métaphysique du roman, elle substitue une thèse féministe guère convaincante où la perversité de Bateman serait conditionnée par son tempérament machiste. Harron saisis bien pourquoi les crimes de Patrick Bateman resteront sans chantiment — son physique lisse et sa réussite sociale lui serviront d'allibi —, mais il manque à son film un équivalent cinématographique de la prose jubilatoire et sadienne de l'écrivain américain. A la fin du film, le héros affirme que sa confession ne signifie rien. On pourra difficilement le contredire sur ce point.

S. Bd

**Christian Bale, acteur**

**« Bateman est un extraterrestre parachuté dans notre société »**

« **Connaissez-vous le roman American Psycho, de Brett Easton Ellis, avant d'en tourner l'adaptation ?**

— Je le connaissais à cause de sa notoriété, mais j'en avais une vague et fausse idée à cause de la polémique et des critiques violentes qu'il avait suscitées. On affirmait, par exemple, que le roman était misogyne, en le confondant avec son héros qui est d'ailleurs plus nihiliste que misogynne. Lorsque j'ai finalement lu le roman, j'avais déjà pris connaissance de l'adaptation de Mary Harron. Je m'étais construit une idée de Bateman qui était celle de la réalisatrice. Je pouvais voir quels morceaux du roman avaient été retirés. Le roman décrit la violence, le film l'évite. Il est plus satirique, tourné vers l'humour noir.

« **Pourquoi Mary Harron a-t-elle pensé à vous pour le rôle de Patrick Bateman ?**

— Je ne sais pas. Même durant le tournage, je n'ai jamais compris pourquoi elle tenait tant à ce que j'interprète ce personnage. Mais ce rôle m'a permis d'être considéré comme autre chose qu'un comédien anglais limité à des rôles en costume.

« **Avez-vous rencontré Brett Easton Ellis avant le tournage ?**

— Nous avons dîné plusieurs fois ensemble et il est venu sur le plateau. Nos conversations n'ont pas été très utiles. J'ai de toute façon évité de parler de Bateman avec lui. Brett ne percevait pas le ridicule de certains passages du roman car il est beaucoup trop impliqué dans l'univers qu'il décrit. Il aime d'une certaine manière ce monde qu'il critique.

« **Comment définiriez-vous Patrick Bateman ?**

— Comme un personnage ridicule. Il est dangereux mais ne fait jamais vraiment peur. Il affirme qu'il n'est qu'une abstraction, et j'ai évité tout réalisme. Bateman se construit autour d'images de magazine et de l'idée de ce qu'est un homme socialement accompli pour les Américains. C'est un enfant gâté, de bonne éducation, qui commet des bêtises. Mary Harron m'a dit que je devais le regarder comme un extraterrestre parachuté dans notre société.

« En fait, Bateman se comporte comme s'il était dans un film. Dans la scène avec les prostituées, il est le héros de son film porno ; dans celle avec les flics, de son film d'action ; dans les passages où il est en limousine, il devient

James Bond ; dans la scène avec la tronçonneuse, il est le héros d'un film d'horreur.

« **Avez-vous rencontré des brokers en préparant votre rôle ?**

— Oui, mais ces rencontres n'ont eu aucune incidence sur mon interprétation. Je savais que j'allais les parodier, même s'il me fallait d'abord les comprendre. Curieusement, lorsque j'ai demandé à tous ces gens ce qu'il me fallait faire pour mieux les connaître, ils m'ont conseillé de regarder *Wall Street*, d'Oliver Stone, et de bien observer le personnage de *golden boy* véreux interprété par Michael Douglas, qui est devenu, avec Patrick Bateman, leur idole. »

propos recueillis par Samuel Blumenfeld



## HORS CHAMP

■ **La rumeur du départ de Dominique Paini de la direction de la Cinémathèque** française, départ probable à la fin de l'année 2000 quoique toujours pas officiellement annoncé, a ouvert la porte aux supputations sur son éventuel remplaçant. Deux noms sont régulièrement cités, ceux de Thierry Frémaux, actuel directeur de l'Institut Lumière à Lyon, et de Pierre-Henri Deleau, ancien responsable de la Quinzaine des réalisateurs à Cannes.

■ **Une carte d'abonnement à tarif réduit**, apparaissant dans le contexte actuel comme une réponse à la carte « Illimitée » d'UGC (dont la vente est suspendue dans l'attente d'un avis du Conseil de la concurrence), a été mise en circulation par les salles indépendantes Action. Valable toute l'année pour deux personnes, elle permet de voir 10 films pour un coût global de 250 F (38,11 €).

■ **Un film consacré au conflit « dur » des chantiers navals du Havre, ACH, histoire d'un conflit, a été présenté au Volcan-Maison de la culture du Havre** devant plus d'un millier de personnes, dont beaucoup d'anciens salariés des Ateliers et chantiers du Havre qui ont ovationné son réalisateur. Celui-ci, Matthieu Serveau, un cinéaste de vingt-cinq ans, a suivi d'octobre 1998 à juin 1999, caméra à l'épaule, les ouvriers en lutte contre la fermeture de leur entreprise.

## LES NOUVEAUX FILMS

## PARIS MON PETIT CORPS EST BIEN LAS DE CE GRAND MONDE

■ Dans Paris en été, où il fait chaud, Franssou Prenant discute avec Franssou Prenant. L'une a des lunettes l'autre pas, c'est Franssou bleue contre Franssou rouge, comme Milou dans Tintin, et on voit très vite tout ce que ce film aura de séduisant, d'agaçant, de plaisant et de complaisant. Cette double demoiselle court vêtue, connue des professionnels du cinéma comme monteuse, des cinéphiles comme la troublante et insaisissable héroïne fantasmée par Raymond Depardon dans *Empty Quarter*, débat et soliloque, invente deux personnages qu'elle lance à leur tour dans Paris surchauffé. Ce jekyll-et-hydrisme de pacotille à l'inconvénient de pontifier en méditations existentielles. Errances, rencontres, découvertes et déconvenues, entre une apparition de la toujours solaire Elli Medeiros et une réminiscence tiers-mondiste, seront troublées par un personnage inattendu : une sorte de grâce, captée au détour d'un caniveau ou d'une loupote dans la nuit. C'est peu, mais c'est rare.

**J.-M. F.** *Film français de Franssou Prenant. Avec Franssou Prenant, Manuel Cedron, Cecile Garcia Fogel, Elli Medeiros. (1 h 48.)*

## FUCKING AMAL

■ Sous ce titre délicat, et bien qu'il se présente comme une énième variation sur les troubles de l'adolescence, se cache un film qui ne manque pas d'intérêt. Il met en scène deux adolescentes mal dans leur peau dans une ville qui semble bien être le fin fond de la Suède, Amal, où il paraît plus difficile qu'ailleurs de prétendre à une quelconque originalité. C'est précisément contre cette intolérance et cette vulgarité environnantes que se débattent les deux héroïnes, Elin et Agnès, l'argument du film portant sur l'attrait amoureux qu'elles éprouvent l'une pour l'autre et sur son problématique aveu. Sa grande qualité consiste à ne pas opposer une révolte adolescente magnifiée à un monde adulte étriqué, mais à montrer que les adolescents, individus à part entière, se confrontent, entre forfanterie et innocence, à une médiocrité qui commence avec eux-mêmes. Deux

## Pour Bernard Cuau, travailleur de la vérité

L'hommage des anciens collègues et étudiants à l'auteur des « Mots et la Mort »

« **VOTRE ANALYSE** montre concrètement ce que peut être la tâche aujourd'hui d'un intellectuel : tout simplement le travail de la vérité. » Ainsi Michel Foucault, préfacant aux côtés de Pierre Vidal-Naquet *L'Affaire Mirval, ou comment le récit abolit le crime* (Presses d'aujourd'hui, 1976), s'adressait-il à son auteur. Ce travail de la vérité si passionnément pratiqué comme écrivain, comme professeur, comme juriste et comme citoyen, Bernard Cuau l'a aussi accompli comme réalisateur. Enseignant au département audiovisuel de Paris-VII, il réalisait des films d'abord destinés à ses étudiants – sur le campus et en prison. On connaît surtout, parce qu'il a été diffusé sur Arte, *Les Mots et la Mort*, achevé après sa disparition brutale, le 21 août 1995, à cinquante-neuf ans. Cet essai mettant en regard les images et les mots de la construction, exaltée puis noyée dans le sang, le mensonge et la bêtise, du socialisme tchèque et les mots et les images d'aujourd'hui, accomplissait exemplairement le « travail de vérité » par les moyens du cinéma.

C'est ce que fait également, de manière ludique et rigoureuse, *Paroles d'homme* (1980), analyse de l'interview télévisée accordée par le président Giscard d'Estaing à Olivier Duhamel, Jean-Pierre Elkabach et Gérard Saint-Paul suite à l'affaire des « diamants ». Avec le renfort

d'un logicien, Daniel Lacombe, il met en œuvre cette activité critique que tout le monde dit nécessaire devant les politiques et les médias, et que si peu pratiquent.

## OÙ SE CREUSENT LES ABÎMES

Tout aussi rigoureuse, mais bouleversante, est la mise au jour des pratiques asilaires construite par *Plaisir en France* (1993). Dans le droit-fil de l'ouvrage implacable qu'il cosignait en 1974 avec Denise Zigante, *La Politique de la folie* (Stock), Bernard Cuau y élabore le plus radical réquisitoire avec les plus simples arguments. Il « suffit » de filmer de face et d'écouter avec attention ces quelques rescapés de l'hôpital des Petits-Champs, à Plaisir (Yvelines), « où on entre à tout âge, mais où les sorties sont des exceptions rarissimes ». Ce sont des corps, des visages, des postures, des expressions, c'est toute la puissance d'enregistrement de la caméra tenue avec dignité qui ménage l'espace où se creusent ces abîmes : 10, 20, 34, 31, 36, 48 ans de vie, anématis. Et la tristesse infinie de Christian, dans son bleu, qui ne sortira jamais.

Le plus beau peut-être est pourtant le quatrième film, *La Saisie* (1979). Le travail de vérité commence d'emblée, avec la remise en question du projet de filmer une saisie d'huissier lorsqu'on n'en est

pas menacé. Aux côtés de ses deux filles, lycéennes et curieuses, Bernard Cuau transforme à vue son entreprise en évocation tendre et douloureuse de sa femme, la poétesse Denise Zigante. Il interroge cette blessure étrange, une enfance incurable, et le statut des images – existantes ou manquantes – du passé, pour et contre cet équilibre d'exister dont s'est déprisée celle dont il est épris. C'est elle, la « saisie ». Mais c'est aussi le processus à l'œuvre dans l'enregistrement, ce qu'on nomme la « prise » de vues.

« *Le temps ne fait pas son œuvre* », écrivait Claude Lanzmann dans *Les Temps modernes* n° 587 (mars-avril-mai 1996), en introduction au déchirant ensemble de textes légué par son ami, *Rien est ce qu'il y a*. Mais ils ont tort l'un et l'autre, il n'y a pas rien, il y a ces films et ces écrits, et une présence. Et le temps qui, peu à peu, construit la mémoire de Bernard Cuau.

**J.-M. F.**

★ **Le 8 mai de 14 heures à 19 h 30. Université Paris-VII, amph 24. 2, place Jussieu, Paris-5<sup>e</sup>. En présence d'Emmanuelle Cuau, Marianne Denicourt, Hélène Marini, Julien Boivent, Pierre Chartier, François Chouquet, Anny Dayan-Rosenmann, Claude Lanzmann. Entrée libre.**

laisser les autres spectateurs sur leur faim.

**J. M.** *Film français de Karim Dridi. Avec Miguel Morales, Candido Fabre, Mirta Gonzales, Alejandro Almenares, Armandito Machado. (1 h 30.)*

## RACCROCHE !

■ Elles sont trois sœurs, modèles de réussite sociale et, pour deux d'entre elles, prisonnières de leur carrière. Seule Eve (Meg Ryan) prend le temps de s'occuper de son père, vieil acteur gâteux enrhumé dans une maison de retraite, de sa propre famille et de son travail de relations publiques, constamment accrochée à son téléphone (d'où le titre). *Raccroche !* est une grosse sitcom cinématographique qui aligne toutes sortes de clichés sur la femme moderne. Tout semble sortir des pages d'un magazine féminin et semble s'adresser à une cible sociologique (la femme active d'âge mûr) plutôt qu'à des spectateurs. Walter Matthau, en vieillard sénile, fait peine à voir.

**J.-F.R.** *Film américain de Diane Keaton. Avec Meg Ryan, Diane Keaton, Lisa Kudrow, Walter Matthau. (1 h 34.)*

## LA BOSTELLA

■ Edouard Baer a animé diverses émissions de divertissement sur Canal+. Il signe aujourd'hui un film coproduit par sa maison mère, entouré des comédiens qui l'accompagnaient sur cette chaîne, dans un exercice qui rappelle fortement les improvisations plus ou moins libres auxquelles ils se livraient en clair. Rien que de très logique, puisque le scénario du film consiste à réunir pour le mois d'août un groupe de comédiens dans une grande maison du sud de la France, en vue de la préparation d'une émission de télévision pour la rentrée. Le résultat est à la mesure d'un projet qui ressemble surtout à une entreprise de promotion personnelle.

**J. Ma.** *Film français d'Edouard Baer. Avec Edouard Baer, Rosine Favey, Gilles Gaston-Dreyfus, Jean-Michel Lahmi. (1 h 35.)*

**UNE VRAIE JEUNE FILLE PRESQUE RIEN IL SUFFIT D'UNE NUIT** (*Lire les critiques page 33*)  
**AMERICAN PSYCHO HE GOT GAME** (*Lire les critiques page 34*)  
**THE DANCER ET PIÈGE FATAL** (*La critique de ces films paraîtra dans une prochaine édition*)

## Les meilleures entrées en France

FILMS	nombre de semaines d'exploitation	NOMBRE D'ENTRÉES *	NOMBRE D'ÉCRANS	% d'évolution par rapport à la semaine précédente	TOTAL depuis la sortie
1 <b>Meilleur espoir féminin</b>	1	260 165	332		
2 <b>Mon voisin le tueur</b>	4	191 369	249	▲ + 1 %	972 661
3 <b>Erin Brockovich</b>	6	131 505	443	▼ - 12 %	1 975 272
4 <b>Une vie à deux</b>	2	95 078	227	▼ - 26 %	256 717
5 <b>Fantasia 2000</b>	2	91 066	261	▼ - 5 %	202 303
6 <b>Cut</b>	1	86 732	175		
7 <b>Comme un aimant</b>	1	79 475	98		
8 <b>Hypnose</b>	5	75 601	200	0 %	590 072
9 <b>Mission to Mars</b>	4	58 000	303	▼ - 33 %	563 483
10 <b>Saint-Cyr</b>	3	58 568	135	▼ - 14 %	255 298

\* Période du mercredi 24 mai au dimanche 28 mai inclus

Deux comédies dominent le box-office. *Meilleur espoir féminin* de Gérard Jugnot fait oublier les échecs de *Casque bleu* et de *Fallait pas !* les deux précédents films du comédien-réalisateur. Avec une moyenne de 784 entrées par copie, la comédie enregistre un score excellent qui devrait la mener au-delà du million d'entrées. *Mon voisin le tueur*, le succès surprise de mai, se maintient remarquablement bien, en conservant, chose rare, le même nombre de spectateurs d'une semaine à l'autre. *Comme un aimant*, le premier film d'Akhenaton, le chanteur du groupe IAM, trouve son public, affichant une moyenne de 811 spectateurs par écran, la plus élevée de la semaine. Après une sortie le 1<sup>er</sup> janvier dans les salles Imax, *Fantasia 2000* a vu sa distribution élargie au mois de mai. Cette stratégie n'est pas payante, et avec une moyenne de 349 spectateurs par écran, pour un total de 200 000 entrées, le film d'animation se situe bien en deçà des scores habituels d'une production Disney.

Source : "Ecran total"

## SORTIR

## PARIS

**Quinzaine du cinéma argentin** L'Institut Cervantes présente la deuxième édition de La Sudestada conçue autour du thème « Cinéma et littérature ». Egalement, un espace de réflexion sur le rôle esthétique et professionnel du scénario, d'autres thèmes comme l'expression de la culture pendant la dictature, la jeunesse et la marginalité, les limites de la liberté individuelle. Des films, des documentaires, des courts métrages et une sélection d'œuvres du cinéma expérimental.  
*Institut Cervantes, 11, avenue Marceau, 16<sup>e</sup>. M<sup>o</sup> Alma-Marceau. Jusqu'au 21 juin. Tél. : 01-47-20-70-79.*

## GUIDE

## REPRISE

**A Woman's Face** de George Cukor, avec Joan Crawford, Melvyn Douglas, Conrad Veidt. Américain, 1941, noir et blanc (1 h 45). VO : *Action Christine, Paris-6<sup>e</sup>. Tél. : 01-43-29-11-30.*

## TROUVER SON FILM

Tous les films Paris et régions sur le Minitel, 3615 LEMONDE, ou tél. : 08-36-68-03-78 (2,23 F/min).

## VERNISSAGE

**Arman** *Galerie Daniel Templon, 30, rue Beaubourg, Paris-3<sup>e</sup>. M<sup>o</sup> Rambuteau. Tél. : 01-42-72-14-10. De 10 heures à 19 heures. Fermé dimanche. Du 7 juin au 28 juillet.*

## ENTRÉES IMMÉDIATES

Le Kiosque Théâtre : les places de certains des spectacles vendues le jour même à moitié prix (+ 16 F de commission par place). Place de la Madeleine et parvis de la gare Montparnasse. De 12 h 30 à 20 heures, du mardi au samedi ; de 12 h 30 à 16 heures, le dimanche.

**Le Dit du Genji** *Maison des cultures du monde, 101, boulevard Raspail, Paris-6<sup>e</sup>. M<sup>o</sup> Saint-Placide. Du 7 au 10, 20 h 30 ; le 11, 17 heures. Tél. : 01-45-44-41-42. De 70 F à 120 F.*

**Polichinelle** (en italien surtitré en français) de Manlio Santanelli, mise en scène de

## Mazzy Star

En cours de mini-tournée européenne, Mazzy Star, formation originaire de San Francisco, passe dans les cales du Batofar. Toujours au centre du groupe, le guitariste David Roback et la chanteuse Hope Sandoval perpétuent le souvenir des langueurs morbides du Velvet Underground illuminées de dérives psychédélicques avec un goût pour les mélodies qui font mouche et des atmosphères pop et folk particulièrement bien énoncées. Le concert du groupe sera suivi d'un set de DJ.  
*Le Batofar, 11, quai François-Mauriac, Paris 13<sup>e</sup>. M<sup>o</sup> Quai-de-la-Gare, Bibliothèque. Le 7, 20 heures. Tél. : 01-56-29-10-00. 50 F.*

Maurizio Scaparro, avec Massimo Ranieri.

*Théâtre du Rond-Point Champs-Élysées, 2 bis, avenue Franklin-Roosevelt, Paris-8<sup>e</sup>. M<sup>o</sup> Franklin-D.-Roosevelt. Du 7 au 10, 20 h 30 ; le 11, 15 heures. Tél. : 01-44-95-98-10. De 50 F à 190 F.*

**Le Site Cra** Spectacle de Roland Auzet. Troupe du Cirque du Tambour, Roland Auzet (percussions), Guillaume Bertrand (acrobate), Philippe Boë (jongleur), Vanessa Ricolleau (acrobate, contorsionniste), Cathie Verdin (danseuse).  
*Parc de La Villette, Paris-19<sup>e</sup>. M<sup>o</sup> Porte-de-la-Villette. Les 7, 8, 9, 10, 14, 15, 16, 17, 21, 22, 23 et 24, 20 h 30 ; Les 11 et 18, 16 heures. Tél. : 01-44-78-48-16. De 60 F à 90 F.*

**Ballet Ethery Pagava** Le Rêve de d'Artagnan *Théâtre du Jardin, Jardin d'acclimatation, bois de Boulogne, Paris-16<sup>e</sup>. M<sup>o</sup> Sablons. Les 7, 14 et 18, 15 heures, jusqu'au 21 juin. Tél. : 01-40-67-97-86. 45 F.*

**Werewere Liking** Les Demissex du village Ki-Yi *Théâtre international de langue française, parc de La Villette, 211, avenue Jean-Jaurès, Paris-19<sup>e</sup>. M<sup>o</sup> Porte-de-la-Villette. Jusqu'au 9 juin, 20 h 30. Tél. : 01-40-03-93-95. 50 F.*

**Samir Shukry** *Bataclan, 50, boulevard Voltaire, Paris 11<sup>e</sup>. M<sup>o</sup> Voltaire. Les 7 et 8, 20 h 30. Tél. : 01-43-14-35-35. 180 F.*

**Festival Juste une trace** *New Morning, 7-9, rue des Petites-Ecuries, Paris 10<sup>e</sup>. M<sup>o</sup> Château-d'Eau. Le 7, 20 heures. Tél. : 01-45-23-51-41. Entrée libre.*

## Festival d'art lyrique d'Aix-en-Provence

*Così fan tutte, Cenerentola, L'Affaire Makropoulos, Le Retour d'Ulysse...*  
A travers des entretiens, des portraits d'artistes et des présentations d'œuvres, découvrez la programmation du Festival.

3 PAGES SPÉCIALES  
mercredi 7 juin

Le Monde  
daté 8



# Scandale politico-financier à Bucarest

La presse, notamment les quotidiens « Adevarul » et « Ziua », révèle des malversations dont se serait rendu coupable l'entourage de l'ancien président Ion Iliescu. Un ressortissant roumain a été mis en examen par un juge d'instruction français

À BUCAREST, on se pose des questions tout simplement inimaginables avant même que ne commence la campagne pour les élections générales de novembre. Par exemple : Ion Iliescu, président de la Roumanie de 1990 à 1996 et candidat favori des sondages, va-t-il abandonner la course à la présidence ? Les journaux roumains ne cessent de talonner Ion Iliescu, qui se refuse à répondre aux questions dérangeantes. Depuis qu'une enquête menée par un juge d'instruction français à Bucarest a mis en cause des personnalités proches

de lui dans une affaire de détournement de fonds via la France, la cote de l'ancien président a baissé dans les sondages.

« Après avoir respiré l'air des cimes, les principaux partis roumains d'opposition commencent à se sentir entraînés dans le tourbillon de la chute, lit-on dans l'éditorial du quotidien Adevarul (La Vérité). Plus le scandale provoqué par l'enquête de la justice française se découvre, plus Ion Iliescu et son dauphin Adrian Nastase crient à la diversion ! »

L'arrivée à Bucarest, le 2 mai, du



juge d'instruction parisien Henri Pons a secoué l'échiquier politique roumain. La justice française tente de démêler les fils compliqués d'opérations d'import-export de

pétrole et d'édition entre la Roumanie et la France. Il est question de 354 millions de francs (54 millions d'euros) utilisés par un ressortissant roumain, Adrian Costea, installé à Paris depuis vingt ans, pour financer la campagne électorale d'Ion Iliescu en 1996 et organiser des séjours de luxe en France pour certains de ses amis. M. Costea a été mis en examen par le juge Pons. Selon la presse roumaine, le magistrat français souhaite que M. Iliescu lui-même soit entendu dans le cadre de cette procédure. Surpris par les révélations de la

justice française, l'ancien président et son Parti de la démocratie sociale de Roumanie ont réagi dans le plus pur style apparatchik. Après avoir nié toute implication dans cette affaire, M. Iliescu s'est souvenu subitement de millions de francs de fonds publics qui ont servi à imprimer ses affiches électorales, puis, ayant imposé la loi du silence à son parti, il a fini par contre-attaquer en dénonçant une provocation organisée par ses adversaires.

Cette affaire tient la presse roumaine en haleine depuis trois se-

maines. Les révélations se multiplient, tout comme les voix qui appellent Ion Iliescu à abandonner la course à la présidence. Un éventuel retour de M. Iliescu à la tête de la Roumanie inquiète également les chancelleries occidentales, qui redoutent un ralentissement du processus d'intégration de la Roumanie à l'Union européenne. D'autant que les résultats de son parti lors du premier tour des élections municipales du 4 juin placent sa formation en tête du scrutin.

« L'enquête de la justice française apporte aussi une bonne nouvelle, écrit l'éditorialiste du quotidien Ziua (Le Jour). La Roumanie est d'ores et déjà intégrée à l'Europe. Si, par exemple, dans un pays comme la Russie, les affaires de détournements de fonds n'ont aucun effet sur le Kremlin, en Roumanie on assiste à une renaissance de l'Etat de droit. (...) Nous ne pouvons plus nous soustraire aux standards de la légalité occidentale. Si les Européens sont inquiets du retour au pouvoir d'une équipe impliquée dans ce type d'affaire, cela veut dire qu'ils considèrent que nous appartenons à la même famille. Certes, nous sommes le parent pauvre de l'Europe, mais nous faisons partie de la famille », ajoute l'éditorialiste de Ziua.

La Roumanie appartient de plus en plus à l'Europe : c'est la première fois qu'une affaire de ce genre fait autant de bruit dans le pays.

Mirel Bran

## DANS LA PRESSE

### RTL

Alain Duhamel

■ Jacques Chirac est pour le quinquennat, mais à une condition expresse : que la réforme ne modifie en aucun cas l'équilibre des institutions. En fait, l'instauration du quinquennat ne bouleverserait effectivement pas l'équilibre des institutions. En revanche, il achèverait d'enterrer la lecture gaulloise de la Constitution. Il s'agit en réalité de l'aboutissement d'une longue évolution : c'est Valéry Giscard d'Estaing qui, en donnant en 1974 au Conseil constitutionnel la possibilité de jouer véritablement son rôle de contrôle indépendant et démocratique, a amorcé le mouvement (...) Le président, selon la version gaulloise, était, en effet, un Janus, un personnage ambivalent et ambigu. Il incarnait la durée, l'ar-

bitrage, mais il dirigeait également l'action de l'exécutif. Il était tour à tour juge, arbitre, et capitaine joueur. Avec le quinquennat, il devient le patron à temps plein de l'exécutif. En revanche, la fiction monarchique de la durée dépolitisée, au-dessus de la mêlée, cette fiction-là s'évanouit.

### LCI

Pierre-Luc Séguillon

■ Le débat qui s'ouvre sur le quinquennat est une formidable partie de faux-semblants. L'intervention du chef de l'Etat, hier soir, qui donnait le coup d'envoi de cette réforme, en était l'illustration même. Jacques Chirac a trop l'expérience et la connaissance de nos institutions pour ignorer qu'en politique, à la différence de l'arithmétique, sept moins deux font un peu plus de cinq et pour croire que le passage du septennat au quinquennat ne

sera qu'une simple réduction de la durée du mandat présidentiel. Comme tous les acteurs de la vie politique française, il sait pertinemment que l'instauration du quinquennat marquera le début d'une modification profonde de nos institutions et que notre régime politique en changera de nature. Il en est d'ailleurs convenu clairement par le passé en affirmant que le quinquennat conduisait « presque automatiquement à un régime présidentiel » auquel il se disait défavorable.

■ Mais parce qu'il n'avait sans doute d'autre choix tactique que d'accepter cette réforme qui lui a été, en quelque sorte, imposée par une alliance de circonstances entre Valéry Giscard d'Estaing et Lionel Jospin, il a feint d'ignorer ce qu'en seront les probables conséquences à terme sur l'équilibre de nos institutions. Ni très

convaincu ni très convaincant, il a justifié sa conversion au quinquennat par la simple accélération des rythmes de la société. Il s'est surtout efforcé de relativiser par avance la portée et les effets d'une réforme dont il a souhaité qu'elle soit votée et ratifiée au pas de charge, comme s'il avait hâte de se débarrasser de ce caduc.

### L'HUMANITÉ

Claude Cabanes

■ « Avez-vous changé d'avis ? » A la première question, Jacques Chirac a été pris de court : quelques secondes d'un silence et d'un malaise qui en disaient long (...) Le président de la République racontera peut-être plus tard dans ses Mémoires s'il songeait en annonçant sa décision au premier septennat de l'histoire, celui du maréchal Mac-Mahon, élu en 1873, et qui tourna au fiasco...

### RFI

Jacques Rozenblum

■ Le sommet russo-américain à peine terminé, Vladimir Poutine a entrepris une série de visites à l'étranger, à commencer par celle qu'il effectue actuellement en Italie. Il sera prochainement en Espagne, puis en Allemagne, avant de se rendre en juillet au Japon pour le sommet du G8. Mais pour l'instant aucune visite à Paris n'est prévue, et ce malgré une invitation en bonne et due forme lancée dès le début février par Jacques Chirac. Manifestement, le président russe boude la France. Il y a donc un os dans l'entremet franco-russe, et cet os-là s'appelle Tchétchénie. Poursuivies par la presse et l'opinion publique, les autorités françaises ont en effet adopté vis-à-vis de la guerre en Tchétchénie la position la plus critique de tous les Occidentaux.

# www.dmoz.org

25 000 bénévoles regroupés pour créer un nouveau répertoire du Web



invité à fournir aussitôt deux ou trois adresses qu'il souhaite voir référencées : « En échange de quelques minutes de votre temps, vous pourrez aider à faire du Web un lieu meilleur et être reconnu en tant qu'expert dans votre domaine d'élection. »

L'ODP est une entité hybride. Il

appartient désormais à Netscape, elle-même contrôlée par le groupe America Online, la plus grosse entreprise Internet aux Etats-Unis et dans le monde. Mais ses animateurs n'oublient pas qu'il s'agissait à l'origine d'une aventure non commerciale un peu idéaliste, issue du mouvement

des logiciels libres : « C'est une "république du Web", une organisation autorégulée, dans laquelle les experts peuvent offrir leurs recommandations, sans inclure ni bruit ni désinformation. » Ils font valoir qu'à mesure que l'Internet croît, les petites équipes d'éditeurs des sites-portails n'arrivent plus à faire face, tandis que les moteurs de recherche engorgés deviennent « de plus en plus incapables de fournir des résultats utiles à leurs usagers ».

Bien sûr, l'ODP ne fait pas l'unanimité : ainsi, certains documentalistes lui reprochent d'abuser des sous-catégories larges et imprécises, alors que selon eux, elles devraient être plus pointues et univoques. En revanche, face à la montée du référencement payant, qui révolte la plupart des internautes mais semble s'imposer graduellement sur certains grands sites-portails commerciaux, l'ODP continue à faire preuve d'une impartialité dont le mode de sélection des contributeurs aurait pu a priori faire douter.

Jean Lasar

## SUR LA TOILE

### LIBRAIRIES

■ Le groupe Bertelsmann a annoncé le regroupement prochain de ses deux grandes librairies en ligne, barnesandnoble.com (Etats-Unis) et bol.com (reste du monde) sous une même marque, bn.com - (Reuters.)

### JEUX D'ARGENT

■ Le projet de loi sur l'interdiction des jeux d'argent sur Internet, préparé depuis des mois par le Congrès des Etats-Unis, semble de plus en plus compromis. Les législateurs ont d'abord accepté de faire une exception pour les organismes de pari mutuel sur les courses de chevaux. Tous les autres groupes visés ont alors exigé le même privilège, qui fut accordé aux courses de lévriers puis aux matches de pelote basque (très populaires en Floride). Désormais, les casinos installés dans les réserves indiennes et les loteries officielles des Etats fédérés redoublent leurs pressions, avec l'appui de grandes fédérations sportives et de diverses sociétés de crédit. Par ailleurs, la droite conservatrice de la Chambre des représentants, hostile à tout compromis, menace désormais de voter contre le projet, dénature par les amendements.

## Abonnez-vous au Monde pour seulement 173F par mois

Bulletin à compléter et renvoyer accompagné de votre relevé d'identité bancaire ou postal à :  
LE MONDE, Service Abonnements - 24, avenue du Général-Leclerc - 60646 Chantilly Cedex

**Oui**, je souhaite recevoir *Le Monde* pour 173F (26,37€) par mois par prélèvement automatique.

M.  Mme Prénom : \_\_\_\_\_ Nom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Code postal : [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] Localité : \_\_\_\_\_

Offre valable jusqu'au 31/12/2000 en France métropolitaine pour un abonnement postal. 001MQPA1

<b>Autorisation de prélèvements</b> J'autorise l'établissement teneur de mon compte à effectuer sur ce dernier les prélèvements pour mon abonnement au journal <i>Le Monde</i> . Je resterai libre de suspendre provisoirement ou d'interrompre mon abonnement à tout moment. Date : _____ Signature : _____	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="font-size: x-small;">N° NATIONAL D'ÉMETTEUR N° 134031</td> <td style="font-size: x-small;">ORGANISME CRÉANCIER : <b>LE MONDE</b> 21 bis, rue Claude-Bernard 75242 Paris Cedex 05</td> </tr> <tr> <td colspan="2" style="text-align: center; font-size: x-small;">TITULAIRE DU COMPTE À DÉBITER</td> </tr> <tr> <td colspan="2">Nom : _____</td> </tr> <tr> <td colspan="2">Prénom : _____</td> </tr> <tr> <td colspan="2">N° : _____ rue _____</td> </tr> <tr> <td colspan="2">Code postal : [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] Ville : _____</td> </tr> <tr> <td colspan="2" style="text-align: center; font-size: x-small;">NOM ET ADRESSE DE L'ÉTABLISSEMENT DU COMPTE À DÉBITER (votre banque, CCP ou Caisse d'épargne)</td> </tr> <tr> <td colspan="2">N° : _____ rue _____</td> </tr> <tr> <td colspan="2">Code postal : [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] Ville : _____</td> </tr> <tr> <td style="font-size: x-small;">Code Etablissement</td> <td style="font-size: x-small;">DÉSIGNATION DU COMPTE À DÉBITER</td> </tr> <tr> <td style="font-size: x-small;">Code Guichet</td> <td style="font-size: x-small;">N° de compte</td> </tr> <tr> <td style="font-size: x-small;">Clé RIB</td> <td style="font-size: x-small;">Clé RIB</td> </tr> </table>	N° NATIONAL D'ÉMETTEUR N° 134031	ORGANISME CRÉANCIER : <b>LE MONDE</b> 21 bis, rue Claude-Bernard 75242 Paris Cedex 05	TITULAIRE DU COMPTE À DÉBITER		Nom : _____		Prénom : _____		N° : _____ rue _____		Code postal : [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] Ville : _____		NOM ET ADRESSE DE L'ÉTABLISSEMENT DU COMPTE À DÉBITER (votre banque, CCP ou Caisse d'épargne)		N° : _____ rue _____		Code postal : [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] Ville : _____		Code Etablissement	DÉSIGNATION DU COMPTE À DÉBITER	Code Guichet	N° de compte	Clé RIB	Clé RIB
N° NATIONAL D'ÉMETTEUR N° 134031	ORGANISME CRÉANCIER : <b>LE MONDE</b> 21 bis, rue Claude-Bernard 75242 Paris Cedex 05																								
TITULAIRE DU COMPTE À DÉBITER																									
Nom : _____																									
Prénom : _____																									
N° : _____ rue _____																									
Code postal : [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] Ville : _____																									
NOM ET ADRESSE DE L'ÉTABLISSEMENT DU COMPTE À DÉBITER (votre banque, CCP ou Caisse d'épargne)																									
N° : _____ rue _____																									
Code postal : [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] Ville : _____																									
Code Etablissement	DÉSIGNATION DU COMPTE À DÉBITER																								
Code Guichet	N° de compte																								
Clé RIB	Clé RIB																								

**IMPORTANT** : merci de joindre un relevé d'identité bancaire ou postal, à votre autorisation. Il y en a dans votre chéquier.

**Pour tout renseignement concernant** le portage à domicile, le prélèvement automatique, les tarifs d'abonnement, etc :  
Téléphonez au 01.42.17.32.90 de 8h30 à 18h du lundi au vendredi.  
**Pour un changement d'adresse ou une suspension vacances, un numéro exclusif : 0 803 022 021 (0,9977€/min)**

"Le Monde" (USPS-000729) is published daily for \$ 892 per year "Le Monde" 21, bis, rue Claude-Bernard 75242 Paris Cedex 05, France, periodicals postage paid at Champlain N.Y. US, and additional mailing offices. POSTMASTER: Send address changes to IMS of N.Y. Box 15-18, Champlain N.Y. 12919 1518  
Pour les abonnements souscrits aux USA : INTERNATIONAL MEDIA SERVICE, Inc. 3330 Pacific Avenue Suite 404 Virginia Beach VA 23-451-2983 USA - Tél. : 800-428-30-03

## Classe politique

par Luc Rosenzweig

« ON NE BOUGE PAS ! On ne bouge pas ! » Un micro mal fermé à la fin de « Mots croisés » sur France 2 révélait une Arlette Chabot plus instil' que jamais, essayant vainement de maintenir le calme dans sa petite classe politique, juste le temps d'un générique de fin. Il faut dire que l'heure précédente avait été plutôt agitée, un peu chahuteuse même, en tout cas divertissante pour le téléspectateur qui ne zappe pas systématiquement quand il s'agit de politique.

Les principaux ténors des partis avaient été conviés, lundi soir, par Alain Duhamel et Arlette Chabot à donner leur sentiment sur l'intervention du président de la République annonçant l'ouverture d'une procédure menant au quinquennat. Ils étaient tous là, sur le plateau ou en duplex, les Alliot-Marie, Bayrou, Giscard, Hollande, Hue, Madelin bien connus du public. Il y avait le vieux redoublant Charles Pasqua, le petit nouveau

écolo Jean-Luc Bennaïas et, sans doute convié pour mettre de l'ambiance, le sénateur PS Michel Charasse, l'homme qui promène les chiens pendant les messes.

Nous glisserons vite sur les propos des fayots de la classe, Alliot-Marie et Hollande, porte-épée de leurs patrons respectifs Chirac et Jospin qui ont monté de concert l'opération quinquennat. A droite comme à gauche, en revanche, ça tanguait sec. Si l'on met à part Charles Pasqua, en forme éblouissante de chef de guerre du « non », on ne voit qu'embarras, arrière-pensées, prémices de coups tordus. Le quinquennat on est pour, mais... Tout est dans le "mais"...

Bayrou (UDF) est pour, parce que cela va tout changer. Douste-Blazy (UDF) est pour, aussi, parce que cela ne va rien changer. Christian Poncelet (RPR) président du Sénat, est contre le quinquennat, mais pour Chirac. Hue (PC) est contre, mais pourrait, peut-être, ne

pas voter « non ». Hollande (PS) est pour, parce que c'est moderne, alors que Charasse (PS) qui, pour une fois, a arrêté de machouiller les branches de ses lunettes, claironne : « On a donné des saloperies à bouffer aux vaches folles parce que, soi-disant, c'était moderne ! » Et d'approuver chaleureusement son « compatriote auvergnat » Giscard d'Estaing qui vient de proposer que le futur référendum comporte deux questions, l'une sur la durée du mandat présidentiel, l'autre sur la limitation de ces mandats à deux consécutifs.

On sent, chez l'ancien locataire de l'Elysée une jubilation particulière à prendre systématiquement le contre-pied de l'actuel occupant des lieux, qui venait justement d'expliquer laborieusement que cette limitation n'était pas prévue, car c'est, selon lui, au peuple de dire que ça suffit quand ça suffit. Chabot et Duhamel ont intérêt à prendre de bonnes vacances, car la rentrée va être dure...



GUIDE TÉLÉVISION

DÉBATS

20.55 1948 : le coup de Prague. Forum  
22.55 Chili, l'heure du pardon. Forum

MAGAZINES

18.20 Nulle part ailleurs. Avec Mia Faye ; Leona Ness. Canal +  
18.30 et 21.30 L'Invité de PLS. LCI  
19.00 Archimède. Arte  
19.30 et 23.55 Rive droite, rive gauche. Paris Première  
20.15 et 23.00 Le Journal de l'Histoire. Histoire  
20.50 Fréquentstar. Laurent Gerra. M 6  
21.00 Le Gal Savoïr. Les grands débats du « Gal Savoïr ». Paris Première  
22.15 Ça se discute. Jusqu'ou peut-on aller par amitié ? TV 5  
22.15 100 % 2000. Best of. TSR  
22.35 Histoire de... Les empreintes du crime. France 2  
23.30 Le Droit de savoir. Femmes en prison : des mères au bout de leur peine. TF 1  
23.30 Comment ça va ? Dans la peau. EPO : Ange ou démon. Borréliose de Lyme : Quand les tiques attaquent. L'oxygénation. France 3  
0.30 Zone interdite. Beauté, minceur et lifting. M 6

DOCUMENTAIRES

20.15 360°, le reportage GEO. Sur les lieux du crime. [2/4]. Arte

20.30 Haute couture. Été 2000. Odysée  
20.45 La Vie en face. Jacques Ertaud. Arte  
20.50 Ils ont filmé la guerre en couleurs. France 2  
21.00 Ils ont fait l'Histoire. [2/2]. Histoire  
21.25 La Mort mystérieuse d'un démocrate tchèque. Planète  
21.45 Thema. Histoire, histoires d'autisme. Arte  
22.00 Ils ont fait l'Histoire. Marc Ferro, la passion de l'Histoire. Histoire  
22.20 Sur les traces de la nature. [1/3]. Planète  
22.30 Sectes tueuses. [1/3]. 13<sup>ème</sup> RUE  
22.45 Drancy la honte. Planète  
23.25 California Visions. Canal Jimmy  
0.05 Le Dernier Trip de Timothy Leary. Canal Jimmy

0.40 Retour place Tiananmen. Histoire

SPORTS EN DIRECT

20.30 Football. Tournoi Hassan-II. France - Maroc. Eurosport  
21.20 Football. Tournoi Hassan II. Maroc - France. TF 1

MUSIQUE

20.45 Beethoven. Sonate n° 25 en sol majeur, op. 79, dite « alla tedesca ». Avec Georges Pludermacher, piano. Muzzik

22.00 Sonates pour piano. Sonates pour piano n° 5, 17, 19, 35, 15, de Scarlatti. Avec Ivo Pogorelich, piano. Mezzo  
23.00 Un tramway nommé désir. Par l'Orchestre de l'opéra de San Francisco, dir. André Previn. Mezzo  
0.20 Nice Jazz Festival 1999 (programme 8). Muzzik

TÉLÉFILMS

20.30 Un jour avant l'aube. Jacques Ertaud. Festival  
22.50 Des iris pour un meurtre. Robert Michael Lewis. M 6  
23.15 La Dame aux camélias. Jean-Claude Brialy. TMC  
0.40 Nanou ou Gaëlle... Christine François. Arte

COURTS MÉTRAGES

22.10 Spécial Festival d'Annecy. Les Balthus au cirque ; Bad Dolly. Canal +  
0.25 Libre court. Apesteurs. France 3

SÉRIES

21.40 Ally McBeal. Prime suspect (v.o.). Téva  
22.00 Friends. The One With the MAC and C.H.E.E.S.E (v.o.). Canal Jimmy  
22.30 Sex and the City. Des mannequins et des hommes (v.o.). Téva  
23.00 Once & Again. Téva  
23.25 New York District. La fin d'un rêve (v.o.). 13<sup>ème</sup> RUE

FILMS

14.55 La Semaine du sphinx ■■ Daniele Luchetti (It., 1991, v.o., 95 min) O. Ciné Cinémas 3  
15.25 Eating, ou le dernier secret des femmes ■■ Henry Jaglom (EU, 1990, v.o., 110 min) O. Cinéfaz  
16.15 A la poursuite du diamant vert ■■ Robert Zemeckis (EU, 1984, v.o., 105 min) O. Ciné Cinémas 1  
16.40 L'Ange ivre ■■ Akira Kurosawa (Japon, 1948, N., v.o., 100 min) O. Ciné Classics  
16.55 De beaux lendemains ■■ Atom Egoyan (Canada, 1997, v.o., 110 min) O. Ciné Cinémas 3



17.15 Bandits, bandits ■■ Terry Gilliam. Avec Craig Warnock, John Cleeze (GB, 1981, v.o., 115 min) O. Cinéfaz  
20.30 Happy Together ■■ Wong Kar-wai (Hongkong, 1997, 95 min) O. Ciné Cinémas 2  
20.55 Mogambo ■■ John Ford (Etats-Unis, 1953, 120 min). TMC  
21.00 Le crime ne paie pas ■■ Gérard Oury (France, 1961, N., 155 min) O. Cinétoile  
22.05 Miss Missouri ■■ Elie Chouraoui (France, 1989, 100 min) O. Cinéstar 1  
22.05 A la poursuite du diamant vert ■■ Robert Zemeckis (EU, 1984, 105 min) O. Ciné Cinémas 2  
22.10 Scream ■■ Wes Craven (EU, 1997, v.o., 105 min) O. Ciné Cinémas 1  
1.45 The Servant ■■ Joseph Losey (GB, 1963, N., v.o., 110 min) O. Cinétoile  
2.55 L'Aveu ■■ Costa-Gavras (France, 1969, 135 min) O. Ciné Cinémas 2

PROGRAMMES

TÉLÉVISION

TF 1  
18.25 Exclusif.  
19.00 Etre heureux comme...  
19.05 Le Bigdil.  
19.55 Hyper Net.  
20.00 Journal, Météo.  
20.50 Spécial Sport. Le bétisier sport. 21.20 Football. Tournoi Hassan II.  
23.30 Le Droit de savoir. Femmes en prison : des mères au bout de leur peine.  
0.50 Les Rendez-vous de l'entreprise.

FRANCE 2

18.45 et 22.30 Un livre, des livres.  
18.50 Friends. O.  
19.20 Qui est qui ?  
19.50 Un gars, une fille.  
20.00 Journal, Météo.  
20.50 Ils ont filmé la guerre en couleurs.  
22.35 Histoire de... Les empreintes du crime.  
0.10 Journal, Météo.  
0.35 Tennis. Résumé.

FRANCE 3

18.20 Questions pour un champion.  
18.48 Un livre, un jour.  
18.50 Le 19-20 de l'information, Météo.  
20.05 Tout le sport.  
20.15 Défi de famille.  
20.45 Côté court. En direct.  
21.00 1,2,3... Attention magie !  
22.55 Météo, Soir 3.  
23.30 Comment ça va ?  
0.25 Libre court. Apesteurs.  
0.45 Le Magazine olympique.

CANAL +

► En clair jusqu'à 20.40  
18.20 Nulle part ailleurs.  
20.30 Le Journal du cinéma.  
20.40 L'Amé sœur. Film. Jean-Marie Bigard. O.  
22.10 Spécial Festival d'Annecy. Les Balthus au cirque.  
22.15 Légionnaire. Film. Peter McDonald (v.o.). O.  
23.50 Spécial Festival d'Annecy. Bad Dolly.  
23.55 Les Quatre Saisons d'Espigoule. Film. Christian Philibert. O.  
1.30 La Fille sur le pont. Film. Patrice Leconte. O.

ARTE

19.00 Archimède.  
19.45 Arte info, Météo.  
20.15 360°, le reportage GEO. [2/4].  
20.45 La Vie en face. Vivre avec les barbelés.  
21.40 Thema. L'autisme au pluriel. 21.45 Histoire, histoires d'autisme. 22.40 Vu d'ici. Aux portes de l'autisme. 23.40 Regarde-moi.  
0.40 Nanou ou Gaëlle... Téléfilm. Christine François.

M 6

18.25 Lois et Clark, les nouvelles aventures de Superman. O.  
19.15 Cosby Show. O.  
19.50 I-minute.  
19.54 Le Six Minutes, Météo.  
20.05 Notre belle famille. O.  
20.40 Décrochages info, E = M 6 découverte.  
20.50 Fréquentstar. Laurent Gerra.  
22.50 Des iris pour un meurtre. Téléfilm. Robert Michael Lewis. O.  
0.30 Zone interdite. Beauté, minceur et lifting.

RADIO

FRANCE-CULTURE

20.30 Accord parfait.  
21.30 Fiction 30. Ma sœur, de Linda Lè.  
22.10 Multipistes. TDO.  
22.30 Surpris par la Nuit.  
0.00 Du jour au lendemain.

FRANCE-MUSIQUES

19.07 A côté de la plaque.  
20.00 Un mardi idéal.  
22.30 Jazz, suivez le thème.  
23.00 Le Conversatoire.  
0.00 Tapage nocturne.

RADIO CLASSIQUE

20.15 Les Soirées. Symphonie de psaumes, de Stravinsky, par le Chœur et l'Orchestre symphonique de la Radio bavaroise, dir. L. Maazel. 20.40 Stendhal et la musique : du génie au bonheur. Œuvres de Haydn, Mozart, Danzi, Pergolèse, etc.  
22.40 Les Soirées... (suite). Œuvres de R. Schumann, Schubert, Gade.

Le Monde TELEVISION

FRANCE

20.50 Ils ont filmé la guerre en couleur. Des images inédites de professionnels ou d'amateurs, montrant la guerre d'Espagne ou Hiroshima, mais aussi Hitler filmé par Eva Braun dans son repaire de Berchtesgaden, etc. Une façon, avec ces images tournées entre 1936 et 1944, de modifier la vision d'une deuxième guerre mondiale que l'on n'avait vue qu'en noir et blanc jusqu'à maintenant.

ARTE

21.40 L'autisme au pluriel. La télévision parle rarement de l'autisme, aussi faut-il saluer cette « Thema » composée de trois documentaires, trois regards sur un handicap majeur dont l'origine obscure enferme les enfants dans une forteresse de silence et de souffrances. Une maladie d'autant plus complexe qu'il existe « autant d'autismes que d'autistes ». Les té-lespectateurs seront invités à interroger des spécialistes.

23.30 TF 1

Le Droit de savoir : femmes en prison. Dure prison américaine contre établissement plutôt « douce France » : telle est l'image laissée par ce documentaire. Et si 80 % des détenues américaines sont des mères, l'éventuelle déchéance de leurs droits parentaux n'est pas expliquée, ni le devenir, en France, des bébés nés en prison ou des enfants dont les mamans soutiens de famille sont incarcérées.

GUIDE TÉLÉVISION

DÉBATS

20.55 Que reste-t-il de l'armée rouge ? Forum  
21.55 Emission spéciale Forum. Forum  
22.55 Sida en Afrique : que faire ? Forum

MAGAZINES

14.58 Questions au gouvernement. France 3  
17.00 Les Lumières du music-hall. Gilles Vigneault. Paris Première  
17.30 et 20.15, 23.00 Le Journal de l'Histoire. Histoire  
18.20 Nulle part ailleurs. Canal +  
18.30 et 21.30 L'Invité de PLS. LCI  
19.30 et 23.30 Rive droite, rive gauche. Paris Première  
20.45 Les Mercredis de l'Histoire. Passeurs en uniforme : Le train de la liberté. Arte  
20.55 Ushuaïa nature. Les seigneurs des océans, Nouvelle-Zélande. Invités : Laurent Ballesta ; Jean-Michel Bompar ; Christian de Muizon ; Ray Moroney. TF 1  
21.00 La Marche du siècle. Santé... parlons-en. France 3  
21.00 Paris modes. Ermenegildo Zegna. Paris Première  
21.05 Strip-tease spécial. Maryljo I : La guerre des tranchées. Maryljo II : Les grandes manœuvres. Maryljo III : Le repos du guerrier. TV 5  
22.40 La Route. Invités : Pascale Clark ; Jean-Louis Murat. Canal Jimmy  
22.45 Ça se discute. Complexes : Comment vivre bien quand on ne s'aime pas ? France 2  
0.15 Fréquentstar. Laurent Gerra. M 6  
0.30 Le Club. Invité : Antoine Dulery. TMC

DOCUMENTAIRES

18.00 L'Actors Studio. Matt Dillon. Paris Première  
18.30 Le Monde des animaux. Les Animaux d'Afrique. La Cinquième  
19.00 Connaissance. Le Vinaigre, frère acide du vin. Arte  
19.30 Donka, radioscopie d'un hôpital africain. Planète  
20.15 360°, le reportage GEO. Sur les lieux du crime. [3/4]. Arte  
20.30 Le Siècle des ailes. Planète  
20.35 Sans frontières. La Fascination du Grand Nord. [2/4]. Odyssee

ARTE

21.00 Le XX<sup>e</sup> siècle. Vietnam. [1/6]. Histoire  
21.25 La Saga Björn Borg. Planète  
21.45 Musica. Chaliapine l'enchanteur. Les Voix géorgiennes. Arte  
22.00 Le XX<sup>e</sup> siècle. Sanderling et Chostakovitch. Histoire  
22.25 URSS, dernier adieu. Planète  
22.50 Le Temps du marché noir, 1940-1950. Odyssee  
23.15 Profil. Jean Lescure. Arte  
23.25 Hello, Elle ! France 3  
23.25 Selfridges, grand magasin, Londres. [2/6]. Planète  
23.45 Sectes tueuses. [1/3]. 13<sup>ème</sup> RUE  
0.10 La Lucarne. Non-voyances. Arte  
0.10 Mémoire vivante. Winnie Mandela et le témoin manquant. TSR  
0.15 La Chine, dragon millénaire. [2/3]. La patrie de Confucius. Odyssee  
0.35 Les Réalitateurs. Wes Craven. Ciné Cinémas  
0.45 La Case de l'oncle Doc. Enfants de justice. France 3

SPORTS EN DIRECT

13.05 Tennis. A Roland-Garros. Internationaux de France. Quarts de finale. France 3  
14.45 Tennis. A Roland-Garros. Internationaux de France. Quarts de finale. France 2  
15.50 Tennis. A Roland-Garros. Internationaux de France. TSR  
3.00 Basket NBA. Finale (1<sup>er</sup> match). Los Angeles Lakers - Indiana Pacers. Canal +

DANSE

21.00 « Le Corsaire ». Ballet. Chorégraphie de Marius Petipa. Musique de Pugnî, Adam, Delibes, Drigo et Oldenbourg. Par le Ballet et l'Orchestre du Kirov, dir. Victor Fedotov. Muzzik  
23.00 « Casse-Noisette Circus ». Ballet en deux actes. Chorégraphie de Jean-Christophe Maillot. Musique de Tchaïkovski. Par les ballets de Monte-Carlo et l'Orchestre philharmonique de Monte-Carlo, dir. David Garforth. Mezzo  
0.30 « Petite mort ». Ballet. Chorégraphie de Jiri Kylian. Musique de Mozart. Par le Nederlands Dans Theater et l'English Chamber Orchestra, dir. Jeffrey Tate. Mezzo

MUSIQUE

18.30 Musique pour vous. Improptu en fa, de Schubert ; Toccata, de Prokofiev ; Réverie et Humoresque, de Tchaïkovski. Muzzik

FRANCE 2

19.30 Jazz Legends. Lors du Festival de jazz de Montreux en 1995. Muzzik  
20.10 Children's Corner. Œuvre de Debussy. Avec Zoltan Kocsis, piano. Mezzo  
21.50 Motown Live. Paris Première  
23.05 Nice Jazz Festival 1999 (programme 9). Monty Alexander Trio, The Voice Messengers, Regina Carter. Muzzik  
0.50 « Danse slave n° 8 », de Dvorak. Par l'Orchestre philharmonique de Los Angeles, dir. Zubin Mehta. Mezzo

TÉLÉFILMS

19.50 Le garçon qui venait de la mer. Duwayne Dunham. Disney Channel  
20.45 Pour l'amour de Joshua. Michael Pressman. RTL 9  
20.50 Sœur porteuse. Brigitte Coscas. O. M 6  
20.55 Anibal. Pierre Boutron. France 2  
21.40 Les Secrets du silence. John Kent Harrison. TSR  
22.15 Entre ces mains-là. Arnaud Séjourné. TV 5  
22.30 Le Baiser de l'ange. Bill Corcoran. RTL 9  
22.35 Peur légitime. Michael Toshiyuki Uno. O. M 6  
22.40 Impact. Sidney J. Furie. O. TF 1  
23.00 Anges ou démons. Pierre Aknine. O. Téva  
23.45 Le Premier Cercle. Sheldon Larry [2/2]. O. Histoire

COURTS MÉTRAGES

22.35 Spécial Festival d'Annecy. Furniture Poetry. Court métrage d'animation. Canal +

SÉRIES

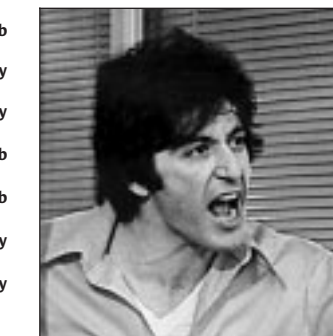
20.00 That 70's Show. Le magot d'Eric. Canal Jimmy  
20.45 New York District. L'enfer des anges. A la recherche du bonheur. 13<sup>ème</sup> RUE  
20.50 Homicide. [3/3]. Série Club  
21.05 Star Trek, Voyager. Tuvix. O. Canal Jimmy  
21.50 Star Trek, Deep Space Nine. Touché par la grâce. O. Canal Jimmy  
22.25 Les Contes de la crypte. Curiosité fatale. O. Série Club  
22.50 Profiler. Modus operandi (v.o.). O. Série Club  
0.00 Friends. The One With the MAC and C.H.E.E.S.E (v.o.). Canal Jimmy  
1.15 Spawn. Graine de Spawn (v.o.). O. Canal Jimmy

FILMS

14.15 La Meilleure Façon de marcher ■■ Claude Miller (France, 1975, 85 min) O. Cinéfaz  
14.20 Miss Missouri ■■ Elie Chouraoui (France, 1989, 100 min) O. Cinéstar 2  
15.05 L'Aveu ■■ Costa-Gavras (France, 1969, 135 min) O. Ciné Cinémas 3



15.40 Un monde fou, fou, fou ■■ Stanley Kramer. Avec Spencer Tracy, Milton Berle (EU, 1962, 150 min) O. Cinétoile  
16.05 Elephant Man ■■ David Lynch (Etats-Unis, 1980, N., 120 min) O. Cinéfaz  
17.00 La Semaine du sphinx ■■ Daniele Luchetti (Italie, 1991, v.o., 95 min) O. Ciné Cinémas 1  
18.05 Dune ■■ David Lynch Lynch (Etats-Unis, 1984, 135 min) O. Cinéfaz  
18.40 Scream ■■ Wes Craven (Etats-Unis, 1997, 110 min) O. Ciné Cinémas 2  
19.00 Happy Together ■■ Wong Kar-wai (Hongkong, 1997, v.o., 95 min) O. Ciné Cinémas 3  
19.30 Un violon sur le toit ■■ Norman Jewison (Etats-Unis, 1971, 185 min) O. Cinétoile  
20.15 Papillon ■■ Franklin J. Schaffner (Etats-Unis, 1973, 145 min). RTBF 1



20.20 Un après-midi de chien ■■ Sidney Lumet. Avec Al Pacino, John Cazale (Etats-Unis, 1975, v.o., 130 min) O. Cinéfaz  
22.45 La Disparue ■■ George Sluizer (Etats-Unis, 1993, 105 min) O. Ciné Cinémas 2  
23.50 Feux croisés ■■ Edward Dmytryk (Etats-Unis, 1947, N., v.o., 90 min) O. Ciné Classics  
0.20 The Servant ■■ Joseph Losey (Grande-Bretagne, 1963, N., v.o., 115 min) O. Cinétoile  
0.30 L'Arbre aux sabots ■■ Ermanno Olmi (Italie, 1978, 180 min) O. Ciné Cinémas 2  
0.40 Les mille et une nuits ■■ Pier Paolo Pasolini (Italie - France, 1974, v.o., 135 min) O. Cinéfaz  
1.20 L'Ange ivre ■■ Akira Kurosawa (Japon, 1948, N., v.o., 95 min) O. Ciné Classics

PROGRAMMES

TÉLÉVISION

TF 1  
14.45 Les Vacances de l'amour.  
15.45 Sylvia.  
16.40 Mission sauvetages.  
17.35 Sunset Beach.  
18.25 Exclusif.  
19.00 Etre heureux comme...  
19.05 Le Bigdil.  
19.55 Hyper Net.  
20.00 Journal, Météo.  
20.55 Ushuaïa nature. Les seigneurs des océans, Nouvelle-Zélande.  
22.40 Impact. Téléfilm. S. J. Furie. O.  
0.30 Minuit sport.

FRANCE 2

14.45 Tennis. Roland-Garros.  
18.45 Un livre, des livres.  
18.50 Friends.  
19.15 Qui est qui ?  
19.50 Un gars, une fille.  
19.55 et 20.50 Tirage du Loto.  
20.00 Journal, Météo.  
20.55 Anibal. Téléfilm. Pierre Boutron.  
22.45 Ça se discute. Complexes : Comment vivre bien quand on ne s'aime pas ?  
0.50 Journal, Météo.  
1.15 Tennis. Résumé.

FRANCE 3

14.58 Questions au gouvernement.  
16.05 Tiercé.  
16.15 Les Minikeums.  
17.45 C'est pas sorcier.  
18.20 Questions pour un champion.  
18.46 Un livre, un jour.  
18.50 Le 19-20 de l'information, Météo.  
20.05 Tout le sport.  
20.15 Défi de famille.  
20.45 Côté court.  
21.00 La Marche du siècle. Santé... parlons-en. En direct.  
22.50 Météo, Soir 3.  
23.25 Hello, Elle !  
0.45 La Case de l'oncle Doc. Enfants de justice.

CANAL +

14.50 Blague à part. O.  
15.15 Spin City. O.  
15.35 Seinfeld. O.  
16.00 Invasion planète Terre. O.  
16.40 Le Journal du cinéma.  
16.50 72 heures pour mourir. Téléfilm. W. R. Greenblatt. O.  
► En clair jusqu'à 21.00  
18.15 Flash infos.  
18.20 Nulle part ailleurs.  
20.30 Le Journal du cinéma.  
21.00 Pile et face. Film. P. Howitt. O.  
22.35 Spécial Festival d'Annecy. Furniture Poetry.  
22.40 Pêche Party. Film. Christopher Cain (v.o.). O.  
0.10 24 heures sur 24. Film. Shane Meadows. O.  
1.45 Commis d'office. La justice au quotidien.

LA CINQUIÈME/ARTE

14.30 En juin, ça sera bien.  
16.00 T.A.F. Les métiers du cheval.  
16.35 Alfred Hitchcock présente.  
16.55 Sous toutes les coutures.  
17.10 Cinq sur cinq.  
17.25 100 % question.  
17.55 La Saga de la F 1.  
18.25 Météo.  
18.30 Le Monde des animaux.  
18.55 C'est quoi la France ?  
19.00 Connaissance.  
19.45 Arte info, Météo.  
20.15 360°, le reportage GEO. [3/4].  
20.45 Les Mercredis de l'Histoire. Passeurs en uniforme : Le train de la liberté.  
21.40 Flash Bach. Groosland (extraits).  
21.45 Musica. Chaliapine l'enchanteur. 22.45 Les Voix géorgiennes.  
23.15 Profil. Jean Lescure. Le poète et la couleur.  
0.10 La Lucarne. Non-voyances.

M 6

16.25 Des clips et des bulles.  
16.55 Fan de.  
17.25 Bugs. O.  
18.20 Lois et Clark, les nouvelles aventures de Superman. O.  
19.15 Cosby Show. héros. O.  
19.50 I-minute.  
19.54 Le Six Minutes, Météo.  
20.05 Notre belle famille. O.  
20.40 Décrochages info, Jour J.  
20.50 Sœur porteuse. Téléfilm. Brigitte Coscas. O.  
22.35 Peur légitime. Téléfilm. Michael Toshiyuki Uno. O.  
0.15 Fréquentstar. Laurent Gerra.

RADIO

FRANCE-CULTURE

19.30 Personne n'est parfait.  
20.30 Mesures, démesures. L'association d'art de la Napoule.  
21.30 Fiction 30.  
22.10 Multipistes.  
22.30 Surpris par la nuit.  
0.00 Du jour au lendemain.

FRANCE-MUSIQUES

19.07 A côté de la plaque.  
20.00 A pleines voix. Festival de Bad Kissingen.  
22.30 Jazz, suivez le thème.  
23.00 Le Conversatoire.  
0.00 Tapage nocturne.

RADIO CLASSIQUE

18.30 Le Magazine.  
20.15 Les Soirées. Œuvres de C.P.E. Bach. 20.40 Lady MacBeth de Mzenski. Opéra de Chostakovitch. Par le Chœur et l'Orchestre de l'Opéra Bastille, dir. Myung-Wung Chung.  
23.20 Académies musicales de Saintes 1999. Par l'Ensemble Huelgas, dir. Paul van Nevel. Œuvres de da Palestrina, Funghetto, Carpentras.

SIGNIFICATION DES SYMBOLES

Les codes du CSA  
O Tous publics  
O Accord parental souhaitable  
O Accord parental indispensable ou interdit aux moins de 12 ans  
O Public adulte  
O Interdit aux moins de 16 ans  
O Interdit aux moins de 18 ans

Les cotes des films  
■ On peut voir  
■■ A ne pas manquer  
■■■ Chef-d'œuvre ou classique  
Les symboles spéciaux de Canal +  
DD Dernière diffusion  
♦ Sous-titrage spécial pour les sourds et les malentendants



## Oui, non, bon ! par Pierre Georges

**BON, BEN D'ACCORD.** Quand faut quinquenner, faut quinquenner ! Pavane pour un référendum défunt. Quel enthousiasme ! Quel avocat ! Quelle furieuse envie ! Quelle vibrante pédagogie ! Françaises, Français, si vous dites oui, c'est très bien. Si vous dites non, c'est très bien aussi. A la Suisse !

On ne saurait dire que le président de la République ait fait, lundi soir, preuve de zèle du converti ou de la flamme du convaincu. Le quinquennat ? Après tout, pourquoi pas ? Cela ou peigner la Constitution ! Mais attention, hein, le quinquennat sans entourloupe ni amendement. Le quinquennat sec, rien que le quinquennat et sans limitation de bail. Trois six neuf ! Cinq dix quinze ! Si l'occupant de l'Élysée plaît au peuple bailleur souverain, au nom de quoi le priverait-on du droit de le renouveler ?

Le quinquennat donc. Mais un quinquennat de solide constitution, bien conformé et viable. Solide sur pattes, comme votation helvète ! A la demande générale du peuple consulté. D'ailleurs, on ne consulte jamais trop son peuple. En tout cas, jamais assez. Un quinquennat à la demande conjointe et cohabitationniste de mon premier ministre. A la demande de l'opportunité présente de le faire sans arrière-pensée. Pas même celle de l'âge du capitaine. A la demande de la modernisation tranquille, sereine, sans risque, d'une vie publique et politique décripée.

A la demande de tous et de tout, donc. Du moment. De l'occasion. De la fenêtre de tir référendaire. De tout, sauf d'une vraie envie profonde de le dire et d'une vraie raison majeure de le faire. Regardant à la télévision

cet exercice contorsionniste, quoique souriant, d'un chef de l'État mal à l'aise, on se plut à imaginer avec quelles délices, les adversaires de la réforme constitutionnelle la plus banalisée, la plus importante sans importance de la V<sup>e</sup> République, accueilleraient l'aubaine. La réponse est vite venue : ils triomphent et tirent à vue. Avec eux, la foi des conservateurs. Ils se drapent, comme vestales outragées, dans les plis de la Constitution. Ils constatent qu'un référendum, septennat ou quinquennat, présenté comme une simple alternative d'atout et sans conséquence, fromage ou dessert, ne tient pas lieu de politique. Ils fourbissent déjà les armes pour faire de ce débat une bataille. Et de ce référendum d'automne, une manière de faux plébiscite renvoyé à l'envoyeur.

Jacques Chirac ne fut pas bon dans cet exercice. Il fut même franchement mauvais, si l'on peut s'autoriser un jugement de simple téléspectateur assistant, un peu stupéfait, à cette remise des clefs, sans autre façon, par le gardien de la Constitution. On aurait pu attendre du président qu'il explique des choses. Par exemple, sur la longueur et les langages du septennat renouvelable. Par exemple, sur les risques et avantages du quinquennat. Par exemple, sur cette fameuse et interminable cohabitation, sur cette fameuse et introuvable modernité de la vie publique.

Au lieu de quoi, il dit simplement qu'il avait toujours été pour le quinquennat. Tellement pour depuis toujours, qu'il fut contre si longtemps. Et qu'à la fin de l'intervention, on finit par se demander si tant d'acharnement à mal vendre le quinquennat ne cachait pas un secret désir de l'occire par confusion.

## Combats entre soldats rwandais et ougandais à Kisangani

**KISANGANI.** Des affrontements ont éclaté, lundi 5 juin, dans la capitale du nord-est de la République démocratique du Congo (RDC) entre soldats rwandais et ougandais après une pause d'un mois, alors qu'un accord de démilitarisation de la ville liait les deux armées depuis le 22 mai. Mais cet accord de Kisangani est toujours valable, a affirmé le ministre rwandais des affaires étrangères, André Bumaya.

Les soldats des deux pays censés être alliés à la rébellion congolaise contre le régime de Kinshasa se sont battus dès le début de la matinée, puis, après une accalmie de quelques heures, les combats ont repris de plus belle, selon la Mission d'observation des Nations Unies en RDC (Monuc). Toujours selon elle, si les Ougandais ne respectent pas leur part de l'accord, « il y aura des pressions diplomatiques et politiques pour les forcer à se retirer ». - (AFP, Reuters.)

## Deux lauréats reçoivent le Prix 2000 du Meilleur jeune économiste de France

**JEAN-MARIE COLOMBANI**, président du directoire du Monde SA et Jean-Hervé Lorenzi, président du Cercle des économistes, ont remis, lundi 5 juin, à Agnès Bénassy-Quéré, 34 ans, professeur à l'Université de Lille II et directeur-adjoint du CEPIL (Centre d'études prospectives et d'informations économiques) ainsi qu'à Bruno Amable, 39 ans, également professeur à l'Université de Lille II et chercheur au Cepremap (Centre d'études prospectives d'économie mathématique appliquées à la planification), ex-aequo, le Prix 2000 du Meilleur jeune économiste de France.

Ce prix annuel, assorti d'un montant de 2000 euros par lauréat, a été décerné pour la première fois par un jury composé de trois représentants du Cercle des économistes et de trois journalistes du Monde Economie. A l'image de la John-Bates-Clark Medal décernée par l'American Economic Association, il vise à récompenser les travaux de chercheurs de moins de 40 ans qui contribuent à faire évoluer la théorie au regard d'un environnement économique profondément modifié (Le Monde Economie du 6 juin). Agnès Bénassy-Quéré s'est notamment spécialisée sur l'euro et les monnaies asiatiques, Bruno Amable concentrant ses recherches sur la croissance et l'innovation.

Tirage du Monde daté mardi 6 juin 2000 : 512 264 exemplaires.

1 - 3

Chaque samedi avec

**Le Monde**  
DATÉ DIM./LUNDI

retrouvez

**LE MONDE TELEVISION**

## Découverte de deux cités antiques égyptiennes au large d'Alexandrie

Hérakleion et Menouthis avaient été englouties après un séisme

**UNE ÉQUIPE** internationale de plongeurs dirigée par l'explorateur français Franck Goddio, vient de découvrir, à quelques kilomètres d'Alexandrie, les vestiges de deux cités antiques égyptiennes, Menouthis et Hérakleion. Selon M. Goddio, cette dernière se trouve « dans un très bon état de conservation, gelée dans le temps. On y voit encore les temples, les habitations, les infrastructures portuaires ». « Nous sommes très enthousiastes », insiste Gaballah Ali Gaballah, secrétaire général du Conseil suprême des antiquités égyptiennes. D'habitude, nous découvrons les restes d'une tombe, d'une église, d'une mosquée, mais il s'agit cette fois de villes entières, de villes dont on ne parle que dans les textes anciens. »

Fondateur de l'Institut européen d'archéologie sous-marine, Franck Goddio n'est pas un archéologue mais un amateur passionné - et médiatique -, ce qui lui vaut l'inimitié et le mépris de plusieurs professionnels. Le tableau de chasse de ce « mercenaire » de l'archéologie qui n'hésite pas, lui reprochent

certain, à faire appel à des fonds privés pour financer ses campagnes est néanmoins parlant : l'exploration d'épaves au large des Philippines ; la découverte en Egypte de l'Orient, navire de l'armée de Napoléon coulé lors de la bataille d'Aboukir ; et les trésors engloutis de l'île de Cléopâtre.

### ISIS DÉCAPITÉE

Après deux ans de travaux préparatoires et de plongées dans des eaux troubles par des rejets industriels, les premières statues, fort bien conservées, ont été tirées de la Méditerranée où elles gisaient à moins d'une dizaine de mètres de profondeur. Ainsi, viennent notamment de revoir le jour une tête de pharaon, un buste du dieu Sérapis et une magnifique statue - décapitée - d'Isis en granit noir, portant, attachée sur la poitrine, une tunique transparente laissant tout voir de son corps de déesse.

Réputées pour leurs richesses, leurs œuvres d'art et leurs nombreux temples à la gloire d'Hercule et des dieux Sérapis, Isis et Osiris, les villes d'Hérakleion et de Me-

nouthis ont probablement vu le jour au VII<sup>e</sup> ou au VI<sup>e</sup> siècle avant notre ère et connu leur heure de gloire jusqu'à la fondation d'Alexandrie en 331 av. J.-C. par Alexandre le Grand. Citées par l'historien grec Hérodote - qui avait visité l'Égypte en 450 av. J.-C. -, le géographe grec Strabon - qui précisait leur emplacement et leur riche style de vie - et le philosophe romain Sénèque - qui condamnait leur corruption morale -, les deux cités ont été englouties par un gigantesque glissement de terrain provoqué par un violent tremblement de terre. La position des colonnes et des murs, tous effondrés dans la même direction témoignent de cette catastrophe dont on ignore cependant toujours la date exacte. La découverte sur le site de pièces de monnaie byzantines et islamiques du VIII<sup>e</sup> siècle de notre ère prouve qu'à cette époque, Hérakleion et Menouthis étaient encore sur la terre ferme.

Pierre Barthélémy  
(avec AFP, AP et Reuters)

## Vladimir Poutine n'a pas invité Jean Paul II en Russie

**VATICAN.** La confusion régnait, mardi 6 juin, sur les intentions de Vladimir Poutine concernant un éventuel voyage du pape à Moscou. Un entretien de une demi-heure a eu lieu entre le président russe et Jean Paul II, lundi soir 5 juin. Le pape a déclaré à son hôte qu'il avait « beaucoup apprécié le fait que sa première visite à l'étranger ait été consacrée au Vatican ». Mais, à la surprise des observateurs, le communiqué final n'a pas officiellement renouvelé au pape l'invitation à se rendre en Russie. Le porte-parole Joaquín Navarro, qui a qualifié l'entrevue de « très cordiale », a souligné qu'une invitation officielle existait déjà, le pape ayant été invité par l'ex-président Boris Eltsine, lors de sa visite au Vatican. « Nous considérons que la porte reste ouverte », a-t-il commenté.

L'absence d'invitation personnelle de Vladimir Poutine manifeste l'extrême embarras des autorités russes : les relations entre l'Église orthodoxe russe et le Vatican ayant toujours été fraîches, la première accusant les catholiques de prosélytisme. - (AFP)

# DEXIA

# SOUSCRIVEZ

# A L'AUGMENTATION DE CAPITAL

## DEVENEZ ACTIONNAIRE DE DEXIA

N° 1 mondial du "public finance"

Une politique déterminée de développement dans la Banque de l'état

Leader européen de la banque privée et de la gestion patrimoniale

Acteur de premier plan dans l'investissement patrimonial

sera fixé au plus tard le 14 juin 2000.

pour les personnes physiques déjà actionnaires de Dexia : 1 action nouvelle pour 4 actions anciennes détenues.

Les actions nouvelles souscrites à ce titre, et dans la limite de ce droit, sont éligibles au PEA pour les personnes ayant déjà leurs actions Dexia inscrites dans un PEA.

pour tous les souscripteurs personnes physiques par rapport au prix fixé pour les investisseurs institutionnels.

du 24 mai au 13 juin 2000 inclus (sauf clôture anticipée).

contactez votre intermédiaire financier habituel (banques, La Poste, Caisses d'Épargne, Trésor Public ou sociétés de Bourse).

Pour en savoir plus : numéro vert

**0 800 35 50 00**

Autocall Internet : [www.dexia.com](http://www.dexia.com)

Cette opération a reçu l'accord de la Commission Bancaire et Financière Belge en date du 11 mai 2000 et le visa préliminaire de la Commission des Opérations de Bourse n° 00-778 en date du 12 mai 2000, révisé par le visa préliminaire d'enregistrement n° 00-848 en date du 23 mai 2000, approuvé dans le cadre de la procédure de reconnaissance mutuelle des prospectus, sur le fondement du certificat d'approbation délivré par la Commission Bancaire et Financière Belge.

**DEXIA**

Une valeur européenne à suivre...





## TECHNIQUES

Des caméras disposées en triangle permettent de créer des personnages de dessins animés en 3D pour la télévision.

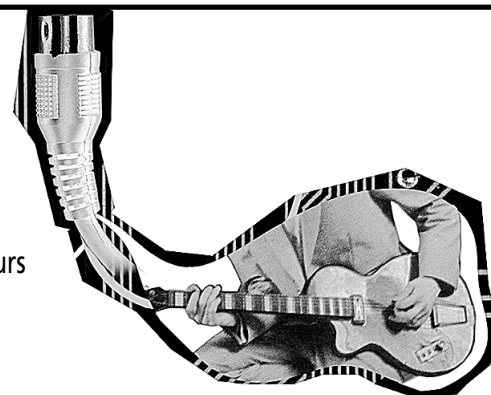
P. V



## MÉTIERS

Chercheur en sciences sociales, l'anthropologue en milieu high-tech étudie et analyse les comportements des utilisateurs face aux nouvelles technologies.

P. VIII



## MULTIMÉDIA

MIDI, la norme qui a révolutionné le monde de la musique électronique, s'est imposée comme un standard.

P. VI

## PORTRAIT

En 1995, Jaewoong Lee a créé Daum Communications, aujourd'hui premier portail coréen.

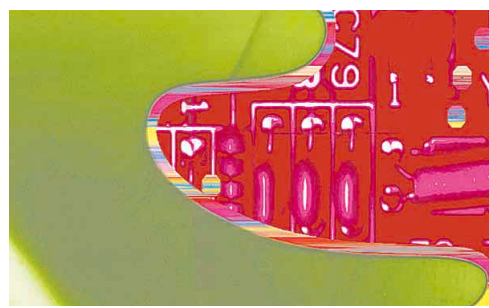
P. IV

# 3D

## ENTREPRISES

Quatrième portrait de notre série « Bâtisseurs du futur », le constructeur d'équipements de télécommunications Lucent parie sur les réseaux numériques.

P. VII



## ENQUÊTE

# Les premiers pas hésitants du WAP

De nouveaux téléphones, compatibles WAP, sont disponibles en France. Ils annoncent une autre façon d'accéder à Internet.

APRÈS la folie Web, voici la fièvre WAP (Wireless Application Protocol). Entre l'un et l'autre, il y a d'ailleurs plus qu'un simple parallèle onomatopéique: du Web au WAP, on peut parler d'une filiation directe. Le deuxième n'est en effet rien d'autre qu'un protocole qui permet de surfer sur le premier depuis son téléphone portable. Médiation qui implique, comme on le comprendra, quelques adaptations. Pour remo-

delier, en quelque sorte, les informations du Web aux dimensions fort réduites, pour le moins, du téléphone. Ecran et clavier du portable, débit du réseau GSM, rien à l'évidence n'est taillé à la mesure de la Toile, de ses services multimédias, de ses informations abondantes. Les acteurs du WAP ont pourtant la ferme intention de les faire tenir dans nos mains et nos poches. Le chausse-pied s'appelle le WAP.

Itinériss de France Télécom propose déjà une offre au grand public. SFR lui emboîtera le pas à compter du 19 juin. Bouygues Télécom suivra peut-être avant la fin de l'année. D'autres opérateurs, dits alternatifs, à l'image d'Internet Télécom, ont également posé un pied, ou plus, sur la planète WAP. Nokia et Ericsson, entre autres, n'ont pas attendu pour présenter leurs produits spécifiquement destinés à l'Internet nomade. Chaque jour apparaissent de nouveaux sites ou services dédiés à cette navigation d'un nouveau genre. Quant aux jeunes pousses, elles n'ont pas été longues à comprendre que la clé WAP ouvrirait plus de portes que la clé Web. Et pour cause: procurer un service sur Internet, ce n'est jamais au bout du compte que le proposer aux quelque neuf millions de Français qui disposent d'un ordinateur; développer un site WAP, c'est pouvoir s'adresser à plus de 22 millions de clients potentiels possesseurs d'un mobile.

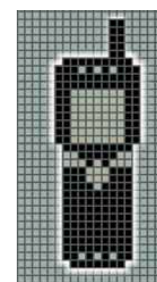
L'effervescence qui règne autour du WAP n'est pas sans rappeler le bouillonnement de l'éclosion du Web. Et l'ordonnance rendue le 30 mai dernier par le tribunal de commerce de Paris à l'encontre de France Télécom témoigne aussi du grand flou qui enveloppe encore le marché. Via Itinériss, l'opérateur national comptait en effet vendre un pack « verrouillé », c'est-à-dire ne permettant de consulter que ses propres services WAP. Interdit, a donc dit la justice. Provisoirement du moins, en attendant que l'ART (Autorité de régulation des télécommunications) et le Conseil de la concurrence aient tranché sur le fond de l'affaire. Alors, WAP ouvert, ou WAP fermé? L'avenir le dira, mais l'on retrouve là encore une grande similitude avec les débuts de l'Internet, lorsque fournisseurs d'accès et services en ligne, notamment, rêvaient de pouvoir garder captifs les internautes.

En attendant, les utilisateurs, eux, risquent fort d'être déçus lors de leurs premières pérégrinations WAP. Car autant le dire: une fois passées les émotions de la découverte, force est de se rendre à l'évidence. Le WAP, soit, mais pour quoi faire? Consulter son horoscope en deux lignes, les cours de la Bourse, des résultats sportifs... Déconnexions intempestives, ergonomie inadaptée finiront de surcroît

par décourager jusqu'à ceux qui auront malgré tout trouvé dans les quelques services disséminés une prestation à leur convenance.

Les industriels du secteur ne se voient d'ailleurs pas la face devant les balbutiements du WAP. Pour eux, cette technologie n'est qu'une étape intermédiaire, appelée à être remplacée rapidement. Des téléphones mieux dimensionnés, disposant d'écrans plus grands, en couleurs, de dispositifs de saisie de données plus ingénieux, voire de reconnaissance vocale, d'une autonomie supérieure, pourront tirer pleinement parti des futurs réseaux de téléphonie mobile à haut débit. Afin d'offrir un véritable accès à l'Internet, et non plus un ersatz.

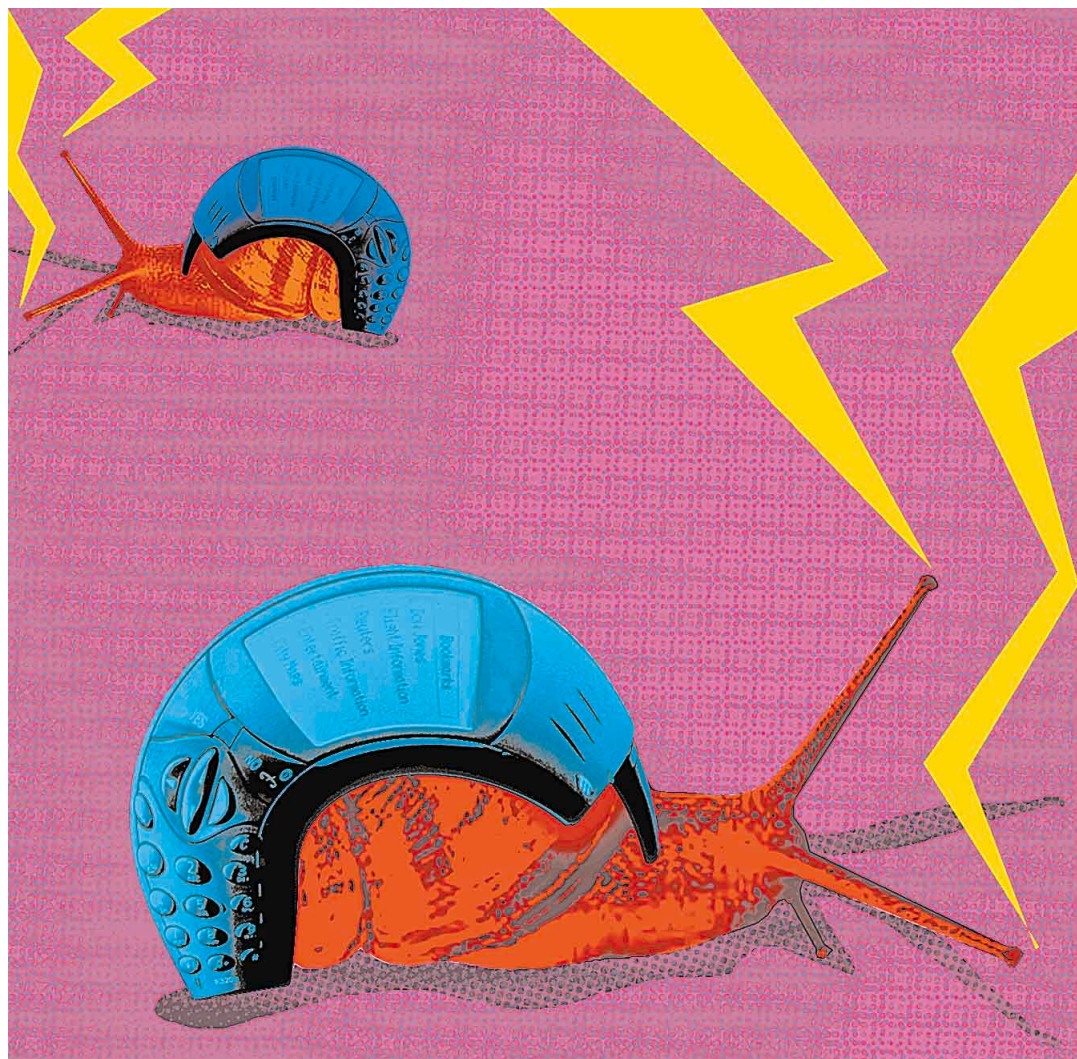
Olivier Zilberstein



## MOTS-CLÉS

Le potentiel du protocole est bien réel, mais son application se limite aujourd'hui au faible débit de la téléphonie mobile.

P. III



Accéder au Web depuis des téléphones portables, c'est possible grâce au WAP. Mais cela reste fastidieux et peu confortable. Opérateurs et fabricants investissent cependant afin d'occuper un marché prometteur.

La meilleure façon de les aider serait plutôt de leur envoyer un mail d'encouragement. Tapez : [alleziesbleus@aol.com](mailto:alleziesbleus@aol.com)

Si vous n'êtes pas encore abonné à Internet, demandez vite votre kit de connexion gratuit sur [www.aol.fr](http://www.aol.fr) ou appelez le 0 825 12 12 12 (99 cts/mn).

AOL, Partenaire Officiel de l'Équipe de France de Football.



# Le top des réseaux

Des sites dédiés au WAP sur le Web

## www.lewap.com

Un site complet dédié au WAP. L'actualité de cette nouvelle technologie y tient une place importante. Conférences, nouveautés et lettre d'information gratuite, rien n'échappe à ce portail. Le site propose également des explications et des conseils pratiques sur le fonctionnement du WAP. Des services WAP sont également accessibles, comme l'ajout de son site ou l'envoi d'un mail. Enfin, le point fort du site : de très nombreux liens avec les sociétés développant des applications et des services WAP, mais aussi avec les sites permettant de créer son site WAP ou proposant un répertoire de portails WAP existants. Une valeur sûre parmi les sites dédiés au WAP.

## www.waponthenet.com

Moins complet que le précédent, ce site a cependant d'autres atouts, au premier rang desquels son annuaire de portails consacrés au WAP. Un annuaire des plus complets. Par ailleurs, waponthenet est un des seuls sites à proposer une analyse critique des marques et modèles de téléphones mobiles accessibles au WAP, avec les avantages et les inconvénients de chaque modèle. Les explications techniques sur le WAP sont claires. En outre, comme sur nombre de sites Web dédiés au WAP, on peut ici ajouter son site WAP, discuter dans un forum ou faire du shopping.

## www.journalduwap.com

Un site très régulièrement actualisé. L'actualité du WAP et des nouvelles technologies y est suivie de près. Là encore, l'internaute trouve une présentation du WAP ainsi qu'un annuaire de plus de 300 sites traitant du Wap. Une sélection « journalduwap » est cependant proposée. Chose rare, ce site affiche également de nombreuses offres d'emplois et annonces toujours en rapport avec le WAP ou les technologies afférentes. Un forum de discussion dans lequel il est possible d'échanger avec des acteurs du WAP est aussi accessible.

## www.bewoopi.com

Intitulé « le Web dans votre mobile », ce site a été l'un des premiers à offrir des services nouveaux aux « wapnauts ». La start-up française bewoopi.com a d'abord offert la possibilité de consulter et répondre aux mails, puis un service de traduction accessible depuis votre portable en 13 langues. Ce portail offre en outre un bouquet de services et met à disposition de ses membres (inscription gratuite) un agenda, des blocs-notes, un service de gestion de compte en banque, de consultation boursière ou encore un dictionnaire. Le site propose aussi des liens vers d'autres portails dédiés au WAP et présente les mobiles compatibles.

## www.wapfr.com

Un site Web pour créer son site WAP. Le service est gratuit. Ce portail donne toutes les informations nécessaires sur le WAP pour ne pas partir dans l'inconnu. Les connectés disposent de news et d'un forum de discussion. Mais le principal intérêt du site est son aspect pédagogique. Des exemples de sites WAP sont donnés ainsi que de nombreuses explications pour créer son site, installer des images... Pour les problèmes le plus fréquemment rencontrés, des solutions sont proposées sous forme de questions-réponses.

Une sélection d'Olivier Escriva

# Quels services pour le WAP ?

## Opérateurs téléphoniques et fabricants de mobiles proposent moult services et options. Difficile de s'y retrouver

LE SONDAGE n'a sans doute aucune valeur statistique mais il est somme toute révélateur. Sur le site de l'opérateur SFR, 53 % des personnes interrogées estiment que le WAP, « c'est très compliqué ». Et de fait, pas facile de s'y retrouver dans la jungle des offres, des tarifs et des

services estampillés des trois lettres WAP. Pour bien comprendre, il faut considérer son téléphone mobile comme un ordinateur ou un téléviseur. A chacun ensuite, en théorie, de choisir son fournisseur d'accès à Internet et son bouquet de chaînes thématiques. En théorie, car dans la pratique, les opérateurs téléphoniques (SFR, Itinériss, Bouygues) ou les fabricants de téléphones (Nokia, Ericsson...) peuvent proposer, dans leur forfait ou sur leurs appareils, des services et des options préenregistrés. Petit guide pour tenter de s'y retrouver.

### Les packs

France Télécom propose deux coffrets WAP. Le premier est un coffret Itinériss contenant le téléphone Nokia 7110. Il est vendu 1 290 francs avec abonnement. Les consultations des services Internet comptent comme des appels classiques et sont déduites du forfait choisi. France Télécom propose aussi pour 580 francs un coffret WAP Ola avec le téléphone Trium-Géo de Mitsubishi et un abonnement au choix. Là aussi, la consultation du Web se fait sans supplément de tarification.

### Les opérateurs téléphoniques classiques

Pour l'instant, seul France Télécom, avec son réseau Itinériss, offre la connexion vers les services WAP. SFR lancera sa gamme à partir du 19 juin en partenariat avec Motorola, tandis que Bouygues Telecom ne se lancera sur le WAP qu'à partir du mois de septembre ou octobre 2000. Il est toutefois possible d'accéder au WAP en souscrivant à l'option « DATA » des autres fournisseurs (SFR et Bouygues). A condition, bien sûr, d'être équipé d'un téléphone compatible WAP. Mais attention, cette option est payante, et la consultation des services Internet se fait en dehors des communications du forfait. Gare à la facture !



### Les opérateurs alternatifs

Il se passe sur le WAP la même chose que sur l'Internet. Le mobile n'est que le récepteur pouvant accueillir différents fournisseurs d'accès. Itinériss, SFR et Bouygues Telecom proposent, ou vont proposer, leurs formules accès plus bouquets de services à leurs abonnés. Ces bouquets comprennent une multitude de services consultables depuis un téléphone : enchères, banques, actualités, réservation de voyage...

A côté des trois opérateurs classiques, d'autres se posent déjà en opérateurs alternatifs. C'est le cas de Vnnet (www.vnnet.fr), d'Atos (www.wapfr.net) et d'Internet Telecom (www.internet-telecom.net). Ce dernier, sur le modèle du Minitel, a créé son Kiosque WAP. Plusieurs dizaines de sites sont présents dans ce portail (Fimatex, iBazar...). Les prix de consultation s'étagent jusqu'à 2,23 francs la minute. Pour y accéder, il faut s'enregistrer sur le site d'Internet Telecom. Après réception d'un petit texte qui va configurer votre mobile, vous arriverez directement sur le bouquet d'Internet Telecom en vous connectant au WAP. Ces opérateurs sont pour le moment accessibles soit avec l'option « DATA » d'un téléphone WAP, soit avec un Pack WAP de France Télécom.

### Les téléphones WAP

Le plus connu des téléphones WAP est le Nokia 7110, avec son drôle d'écran large et sa petite molette. En France, il n'est disponible qu'avec le coffret Itinériss. Ericsson propose depuis peu le R320 (3 490 francs sans abonnement). Motorola lancera dans quelques jours deux modèles compatibles WAP : le Timeport P7389 (compatible avec le GPRS, prochaine norme de téléphonie mobile, amenée à remplacer le GSM) et le Talkabout T2288. Siemens, Sony, Alcatel ou encore Mitsubishi proposent eux aussi des mobiles compatibles WAP.

### Les fournisseurs de contenu

Enjeu économique pour de nombreuses entreprises, le WAP connaît une explosion. Pour les utilisateurs, cela signifie de plus en plus de services. Yahoo! et Voila proposent leurs bouquets respectifs. Pour les amateurs de jeux sur mobile, Sowap (www.sowap.com) lance un jeu d'échecs. Easywap (www.easywap.com), jeune pousse française, investit le créneau du WAP collaboratif pour la génération des 15-30 ans. Bons plans, petites annonces, chaque membre est invité à donner ses meilleures adresses.

Guillaume Fraissard



## 3 questions à...

### Michele MacKenzie

#### 1 Vous êtes analyste au cabinet d'études britannique Ovum, spécialisé dans les télécoms et Internet. Pourquoi avez-vous stigmatisé, dans un récent rapport, le tapage médiatique fait autour de la technologie WAP ?

Parce qu'il existe de fortes probabilités pour que les utilisateurs de téléphone WAP se retrouvent déçus par les performances tant annoncées. Le WAP a été vendu comme le rêve du surfeur mobile, capable de fournir un accès à n'importe quel site depuis n'importe où. La réalité est que naviguer avec un téléphone mobile doté de la technologie WAP n'est pas une expérience très agréable pour l'utilisateur, et les applications sont limitées à de simples services d'information. Pire encore, le développement des combinés WAP n'est pas en phase avec l'arrivée des mobiles de deuxième génération. Cela signifie que les personnes qui utilisent déjà des téléphones WAP vont encore devoir acheter un autre combiné pour pouvoir tirer avantage des progrès de vitesse. On peut s'attendre à ce que cela cause le ras-le-bol des clients et suscite des maux de tête chez les vendeurs de téléphones.

#### 2 Comment expliquez-vous un tel décalage entre les promesses et la réalité du WAP ?

Le développement du WAP n'a pas été facilité par les divergences d'intérêts entre les acteurs impli-

qués dans sa mise en place. La collision entre le monde du téléphone mobile et le monde de l'Internet a ralenti les progrès et fait apparaître des communiqués critiques vis-à-vis de la technologie. Les internautes sont habitués à consulter des contenus gratuits, et il serait difficile de les obliger à payer, bien que le WAP offre une valeur ajoutée considérable en termes de commodité et de mobilité.

#### 3 Que préconisez-vous pour rectifier le tir ?

Le WAP n'est pas la seule technologie disponible et n'a jamais signifié l'aboutissement suprême de l'Internet mobile. Dans les trois prochaines années, des technologies plus sophistiquées fondées sur le langage XML, par exemple, vont prendre sa place. Les opérateurs télécoms et les fournisseurs de contenu sur Internet ne peuvent pas se permettre d'attendre les améliorations technologiques, ils doivent agir maintenant. De nouveaux business modèles sont en train d'émerger. Les acteurs des mondes du mobile et de l'Internet doivent devenir des champions de l'Internet sans fil et encourager son adoption par le public en délivrant des applications innovantes et convaincantes. Certains leaders de la téléphonie mobile l'ont compris. Ericsson, par exemple, prépare un micronavigateur bi-bande.

Propos recueillis par Stéphane Mandard

# Oligopole sur le protocole

## Avec son service d'accès à Internet via un mobile, France Télécom démontre qu'il n'est toujours pas habitué à partager les marchés

LE WAP, à peine né, devait-il se noyer dans l'univers de France Télécom ? Le risque était grand, et il ne semble pas encore totalement écarté. Le 20 avril dernier, l'opérateur historique annonçait le lancement de son service d'accès à Internet via un téléphone mobile, ainsi qu'une commande de 5 millions de combinés aux différents industriels du secteur (*Le Monde* du 22 avril). Traditionnellement peu habitué à partager les marchés qu'il occupe, le groupe présidé par Michel Bon n'aurait pas vu d'inconvénient majeur à imposer son seul portail aux utilisateurs de téléphones WAP vendus par Itinériss. Le but étant, grâce à un système de blocage, de canaliser les clients potentiels vers les services e-commerce et pages de publicité de France Télécom.

C'était compter sans l'Association française de l'Internet mobile (AFIM) et la très jeune société Wappup.com, qui n'ont pas hésité à jouer le pot de terre contre le pot de fer et à saisir en référé le tribunal de commerce de Paris. Elles considèrent en effet la politique annoncée par l'opérateur comme anti-concurrentielle.

Mardi 30 mai, le tribunal a donné raison à Wappup.com, évoquant un « trouble manifestement illicite » dans l'exercice du droit de concurrence. Le juge a interdit la vente des téléphones WAP « verrouillés » du 13 juin au 30 septembre 2000.

« France Télécom paie par là où il a péché », estime Sébastien Crozier, président de l'AFIM. Par sa culture du monopole et de la censure. Pourtant, cet opérateur restera le principal gagnant du développement du WAP, car ses parts de marché demeureront énormes. »

Une interdiction qui, effectivement, n'a pas fait sourcilier France Télécom. « Le tribunal nous demande seulement d'indiquer que nos téléphones mobiles WAP sont préprogrammés sur notre système Itinériss, et de permettre aux abonnés qui le souhaitent de modifier la configuration des téléphones afin d'avoir accès à d'autres portails. Nous savons que dans le domaine des PC, 95 % des internautes qui s'abonnent à Internet avec Wanadoo (fournisseur d'accès Internet de France Télécom) conservent leur page d'accueil préprogrammée. Il n'y a donc pas de raison que les utilisateurs de téléphones WAP changent leur page d'accès », se tranquillise France Télécom.

En fait, le premier objectif de cette interdiction de vente vise à gagner le temps nécessaire à l'Autorité de régulation des télécommunications et au Conseil de la concurrence pour statuer sur le fond de l'affaire. Car derrière l'escarmouche du WAP se profile une bataille plus importante, celle de la téléphonie mobile multimédia (UMTS).

Cegetel, observateur prudent et attentif des démêlés juridiques de France Télécom, a souligné que ses téléphones WAP commercialisés à partir du 19 juin répondent aux exigences exprimées dans l'ordonnance rendue par le tribunal de commerce de Paris. Philippe Germond, directeur général de Cegetel, filiale de télécommunications de Vivendi, souligne toutefois que ce jugement pourrait avoir des conséquences sur les stratégies de développement des opérateurs, étant donné les coûts que représentera la mise en place des réseaux UMTS. Les opérateurs craignent d'avoir à supporter la charge de l'installation d'un réseau UMTS,

et de devoir partager les fruits de leurs investissements. Une crainte peut-être légitime puisque, selon le président de l'AFIM, « les décisions qui seront appliquées au WAP sur GSM pourraient servir de modèle à la réglementation du WAP sur UMTS. Les conditions d'accès au futur réseau seraient les mêmes pour tous les acteurs, fournisseurs de services compris ». Un mauvais scénario pour les futurs opérateurs UMTS, mais possible, puisque Laurent Fabius, ministre de l'économie, déclarait mardi 30 mai à l'As-

semblée nationale : « Il n'est pas de toute question d'attribuer les licences dans des conditions qui introduiraient une ségrégation entre les habitants, entre les agglomérations ou entre les entreprises. »

Les modalités d'attribution des licences UMTS devaient être annoncées cette semaine.

Eric Nunès

■ [www.art-telecom.fr/](http://www.art-telecom.fr/)  
■ [www.afa-france.com/](http://www.afa-france.com/)  
■ [www.wappup.com/](http://www.wappup.com/)

## Glossaire

### GSM (Global System for Mobile Communication)

C'est la principale norme de téléphonie mobile utilisée en Europe. Elle est apparue en 1992 avec une première mise en service en Finlande. Le GSM est utilisé par SFR et Itinériss. L'autre grande norme est le DCS, utilisé par Bouygues Télécom.

### GPRS (General Packet Radio Service)

Présenté comme la deuxième génération de la norme GSM, le GPRS est une technologie qui permet d'envoyer et de recevoir des paquets de données à partir de son téléphone portable à une vitesse de 115 kbits/s.

### SMS (Short Message Service)

Ce service permet d'envoyer ou de recevoir des messages texte sur un téléphone mobile.

### UMTS (Universal Mobile Telecommunications System)

Prochaine étape après le GPRS, l'UMTS devrait permettre des vitesses de transfert de données allant jusqu'à 2 Mbits/s (2,1 millions de données binaires par seconde). L'industrie de la téléphonie mobile attend beaucoup de cette norme pour pouvoir acheminer des images, de la vidéo et de grandes quantités de données sur les téléphones portables.

### WAP (Wireless Application Protocol)

En français, c'est le « protocole d'application sans fil ». Le WAP permet d'adapter les formats Internet aux contraintes des téléphones portables telles que le débit plus faible, la taille de l'écran, le noir et blanc, la vitesse de connexion plus lente, la capacité de mémoire plus faible.

### WML (Wireless Markup Language)

Une page écrite au WML est conçue pour être visualisée à l'aide d'un téléphone portable. Les pages WML sont l'équivalent des pages HTML, mais beaucoup plus simplifiées.

### XML (Extensible Markup Language)

C'est un « métalangage », c'est-à-dire un langage servant à en créer d'autres, d'après une série de règles données.

Pour vos livres professionnels, fiez-vous à un spécialiste !

**eyrolles.com**



La librairie en ligne des professionnels



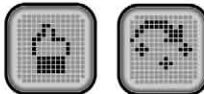
ENQUÊTE

► DÉFINITION

Le protocole WAP (Wireless Application Protocol) offre l'accès à l'Internet à des terminaux mobiles : téléphones portables, pagers et agendas électroniques, permettant de consulter un contenu simplifié adapté aux écrans de ces appareils nomades. Ce protocole a été défini par le WAP Forum, une alliance créée en 1997, regroupant les principaux acteurs de l'industrie des télécommunications sans fil.

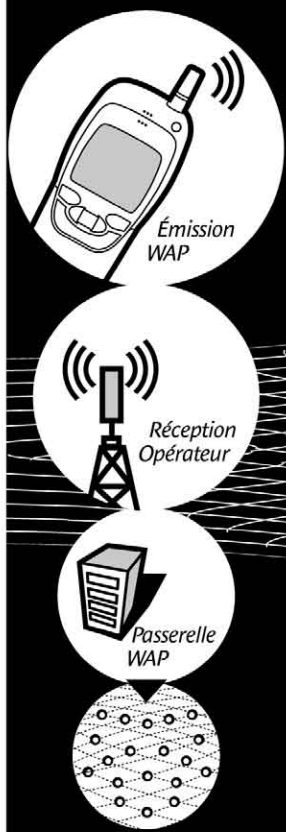
► ACCÈS

Deux modes d'accès au WAP : le "pull" et le "push". En mode pull, l'utilisateur saisit l'adresse du site qu'il souhaite consulter ; en mode push, il reçoit automatiquement les informations, un texte de 160 caractères maximum avec l'actuel standard WAP 1.1.



► PASSERELLE

Le serveur Web génère les pages qui sont ensuite transmises au terminal mobile. Ce transfert s'effectue via la passerelle WAP, qui réalise la connexion entre l'Internet et le réseau téléphonique sans fil. Pour réduire la taille des données transmises, les requêtes et les réponses sont encodées dans un format binaire compact par la passerelle WAP. Le navigateur installé sur le terminal mobile affiche alors les données.

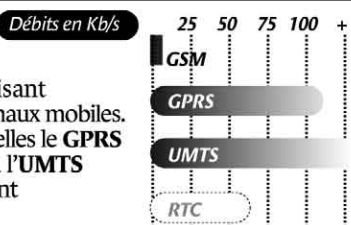


- Ecoute
- Services
- Navigation



► RÉSEAUX

Avec un débit de 9,6 kbits/s, le réseau GSM est insuffisant pour la diffusion de contenus multimédias vers les terminaux mobiles. Les nouvelles normes de téléphonie mobile à haut débit, telles que le GPRS (General Packet Radio Service, appelé aussi GSM 2+) ou l'UMTS (Universal Mobile Telecommunications System), devraient résoudre ces problèmes et bouleverser à terme le WAP.



► SERVICES

Le WAP offre, pour l'heure, trois types de services. E-mail, agenda personnalisé, chat et forum font partie des services de communication. Les services d'information sont variés : newsletters, horaires de trains ou d'avions, itinéraires routiers, banque de données actualisée... Enfin, le m-commerce permet notamment l'achat en ligne et la gestion de portefeuilles boursiers.



INFOGRAPHIE : WWW.JACQUESPARTOUCHE.COM

Test



Peut mieux faire!

**WAP PAR-ÇI, WAP PAR-LÀ.** Depuis le temps que ces trois lettres agitent l'appétit des start-up et excitent la convoitise des opérateurs téléphoniques, il était grand temps que nous testions, à notre tour, cette nouvelle manière de faire de l'Internet sur un téléphone portable. Aussitôt dit, aussitôt fait. Et la première chose que l'on puisse dire est que le WAP risque de faire beaucoup de déçus. Lenteur des connexions, téléphones peu adaptés pour la navigation, médiocrité de l'affichage et pauvreté des contenus sont pour l'instant le lot quotidien des utilisateurs du WAP. Une phrase revient d'ailleurs très souvent chez ceux qui ont eu un jour un téléphone WAP entre les mains : « Cela m'a amusé les deux ou trois premiers jours, et puis je m'en suis lassé. » Révélateur. Et il est vrai qu'au départ, tout paraît assez simple et excitant. Sur tout avec le téléphone Nokia 7110, équipé d'une molette qui sert à la fois de curseur et de bouton de validation. En trois clics, vous vous retrouvez sur la page d'accueil de votre fournisseur de contenu. C'est là que les choses se gâtent. Tout d'abord, pour les non-initiés, pas toujours évident de modifier les paramètres de son téléphone pour mettre le fournisseur de son choix en première position. Ensuite, il faut composer avec des vitesses d'escargot pour les connexions, quand ce ne sont pas des messages de type « problème d'affichage de la page » ou « connexion impossible » qui viennent s'incruster sur l'écran. Quant aux services, ils relèvent plus d'une transposition du Minitel que de véritables sites Internet sur mobile. Du texte simple, brut, et quand même parfois un petit écran de pub. Pratiques, les annuaires, les services d'itinéraires, la consultation de son solde bancaire ou les services météo. Au niveau des sites d'information, en revanche, des progrès restent à faire. Sur le bouquet d'Internet Telecom, par exemple, les actualités sont fournies par *Le Télégramme de Brest*. C'est bien, mais limité. Quant aux nouvelles un peu longues, leur lecture est rendue pénible par la petite taille des écrans (5 lignes maximum), même si les nouveaux portables, comme l'Ericsson R320S, offrent un confort de lecture supérieur. Mais le WAP révèle encore d'autres surprises. La consultation des sites hors bouquet, par exemple, risque de faire perdre patience à plus d'un utilisateur. Pas évident, en effet, de taper une adresse de type « wap.rolandgarros.org » sur un téléphone avant tout conçu pour passer des appels vocaux. Pour les plus obstinés, ceux qui voudraient vraiment consulter le site officiel de Roland-Garros sur leur portable, commence alors un long et fastidieux travail de bidouillage qui laisse généralement le bout du doigt tout rouge à force d'énerverement sur la molette. Avec un peu de chance, le site fonctionne et les efforts sont récompensés. Mais quand le message d'erreur apparaît, force est de reconnaître que de mauvaises pensées vous traversent... A l'heure du bilan, une conclusion s'impose : vivement la suite ! Car ne nous y trompons pas, le WAP que les opérateurs proposent aujourd'hui a peu de chose à voir avec ce que les nouvelles normes de téléphonie mobile (GPRS et UMTS) permettront dans les prochains mois. Alors, à moins de vouloir vraiment se familiariser avec une technologie vouée à un bel avenir, mieux vaut attendre un peu et revenir au WAP quand il pourra tenir toutes ses promesses.

G. F.

# Les opérateurs préparent l'UMTS

LE WAP - Wireless Application Protocol - concentre les critiques : il serait une technologie intermédiaire ou déjà morte... Alors pourquoi les opérateurs de télécommunications poussent-ils donc tant au WAP ? Parce qu'il ne leur coûte pas cher et qu'il leur permet d'anticiper le basculement sur l'UMTS (Universal Mobile Telecommunications System), l'Internet à haut débit sur les mobiles, la grande affaire des années à venir.

« Les dépenses engagées pour offrir des services WAP sont surtout de marketing, assure Stanislas Chesnais, PDG de Netsize, spécialiste du SMS (Short Message Service) [voir article sur tout.lemonde.fr, rubrique Business], le gros de l'effort est effectué par les fabricants de terminaux WAP. Les opérateurs et les start-up de service se contentent d'acheter des couches logicielles sur leurs serveurs, qui permettent de transformer du contenu HTML - les pages de la Toile - en format WML (Wireless Markup Language). » Marc Giget, titulaire de la chaire économie et innovation technologique au Conservatoire national des arts et métiers (CNAM), évalue la dépense : « Il s'agit d'un investissement d'adaptation des réseaux de mobiles pour la voix au transport des données. Ces réseaux étant déjà pas mal saturés, les opérateurs auraient, de toute façon, dû réinvestir. Les sommes s'échelonnent entre 10% et 25% de leur investissement initial dans les réseaux GSM. Cela fait six mois que les opérateurs investissent

## En investissant à moindre coût dans le WAP, les opérateurs anticipent l'arrivée de la norme UMTS de transport à haut débit sur les mobiles

dans leur réseau dans ce but. Ils sont prêts plus tôt que prévu, les premiers services WAP ayant, au début, été annoncés pour la fin de l'an 2000. »

Pour quelques dizaines de millions de francs, donc, pas plus, afin de lancer des services et un réseau WAP, les opérateurs de télécoms auraient tort de se priver. D'autant que la technologie leur permet de relancer la machine à consommer. Philippe Mathonnet, consultant senior à l'Idate (Institut de l'audiovisuel et des télécommunications en Europe), explique : « Pris en tenaille par la baisse du prix des communications qu'ils ont consentie et la volatilité de leurs clients, qui n'hésitent pas à changer de forfait au bout d'un an et à les quitter pour les concurrents, les opérateurs se doivent de proposer des packs chers, avec des

services à plus haute valeur ajoutée pour relever leurs marges commerciales. »

Plus qu'une pure opération commerciale, le WAP est aussi le moyen, pour les opérateurs, d'évaluer les risques financiers du basculement programmé à l'UMTS. Car sur les nouvelles plates-formes WAP (de collecte et de conversion des données), ils peuvent déjà tester cette technologie de transport des données à haut débit sur les mobiles, qui exigera d'eux des dépenses colossales. En effet, l'UMTS oblige au redéploiement d'un réseau national, pour plusieurs dizaines de milliards de francs au bas mot, sans compter le risque d'une mise aux enchères des licences (comme ce fut le cas au Royaume-Uni), qui les obligerait à mettre le double sur la table. Le WAP permet aussi de tester les usages. Les consommateurs sont-ils prêts à surfer sur leur mobile, de quelle manière et pour quel type de services.

Sur ce deuxième point, les opérateurs sont confiants. Selon Marc Giget du CNAM, « ils pensent que, dans cinq ans, la majorité des liaisons Internet se feront par le mobile. Et ils sont renforcés dans cette conviction par l'exemple extraordinaire de DoCoMo, la filiale mobile de l'opérateur japonais NTT : elle a lancé le téléphone WAP i-Mode en février de l'année dernière. L'i-mode connaît aujourd'hui un succès extraordinaire, avec 6 millions d'abonnés. Il est devenu un véritable phénomène de société, touchant surtout les adolescents et les adultes. C'est une expérimentation en grandeur réelle de l'appétence des consommateurs pour les services sur le mobile. Tous les opérateurs européens sont allés sur place en pèlerinage ». Et les choses devraient aller encore plus vite que prévu, selon le lui. « On dit souvent qu'il n'y a que les Japonais pour apprécier ce genre de gadget, mais regardez un peu comme les Français aiment le Loto ou l'horoscope. Pourquoi n'apprécieraient-ils pas ces services sur leur mobile ? »

# Les Américains ont-ils peur du WAP?

SAN FRANCISCO

De notre correspondant Malaise! Les Américains se sentent gênés dès qu'il s'agit des téléphones cellulaires, du futur du wireless en général et du WAP en particulier. Signal qui ne trompe pas, leur passion pour les nouveautés et les gadgets ne les empêche pas de juger cette technologie avec plus de prudence que d'habitude. Cela se traduit par des attitudes sensiblement différentes.

On trouve de plus en plus d'articles contenant avec respect ce qui se passe « ailleurs ». Le 31 mai, le *New York Times* allait enquêter sur « le futur du wireless » en Scandinavie. Le même jour, dans un débat sur TechWeb, Jeffrey Harrow, consultant de haut niveau chez Compaq, rappelait que le Japon a plus de téléphones sans fil que de combinés classiques et que les téléphones conçus pour accéder sans fil à l'Internet y sont plus nombreux que les ordinateurs. Et de souligner : « Ce sont des changements d'autant plus incroyables qu'il s'agit de la réalité et non pas d'un battage futuriste. »

En mars dernier, au PC Forum, une des conférences les plus prestigieuses sur ce thème, Esther Dyson n'a pas hésité à dire que le Japon avait en matière de communication sans fil deux ans d'avance sur l'Europe, qui avait à son tour deux ans d'avance sur les États-Unis. Un des invités était l'Espagnol Jorge Mata, PDG de MyAlert.com, et les organisateurs n'ont pu s'empêcher de remarquer qu'il y avait trois étrangers sur quatre au débat qui a abordé le problème.

Le malaise peut aussi s'exprimer sous forme de négation pure et simple : « Le sans-fil n'est pas plus le prochain "gros truc" que ne l'ont été la vidéo à la demande, l'E-World d'Apple ou le MSN de Microsoft », affirme Ryan Tate d'Upside.

Et pourtant « ça wappe dur », même aux États-Unis. Les premiers téléphones équipés avec WAP arrivent sur le marché, et Motorola affirme que tous ses nouveaux cellulaires seront habilités WAP à la fin de l'année. AT&T estime que le WAP pourrait apporter le même type de

« croissance explosive » que le HTML. Phone.com, de Redwood City, près de San Francisco, offre toute une suite de produits - du micronavigateur au serveur - qui permettent la « convergence de l'Internet et de la téléphonie sans fil ». Cofondatrice du WAP Forum avec Ericsson, Motorola et Nokia, elle a été amenée à s'opposer à Microsoft. La compagnie de Bill Gates offre une version portable de son navigateur phare baptisée Mobile Explorer, mais après avoir tenté d'attirer l'industrie sur son propre modèle, elle a dû se résoudre à le rendre compatible avec le Wireless Markup Language (WML), le langage du WAP.

Cela n'interdit pas les doutes. Beaucoup d'entreprises américaines invoquent certaines faiblesses techniques du WAP et cherchent des alternatives, notamment du côté du langage XML. Elles reprochent au WAP d'être assez différent de l'HTML, sur lequel repose la Toile, pour obliger les entreprises de contenu intéressées par le marché des téléphones à produire une version entièrement différente de ce qu'on trouve sur leur site.

Eddie Hold, analyste spécialisé dans le wireless chez Current Analysis, une compagnie d'information et de renseignements pour les entreprises, critique les sociétés américaines qui piétinent « en se demandant si c'est la meilleure solution ». « La vérité, estime Hold, c'est que le WAP n'est sans doute pas la meilleure solution. Mais le reste du monde l'adopte, et les États-Unis devraient en faire autant. »

La montée de l'accès à l'Internet par la téléphonie sans fil et, en particulier, le succès du WAP impliquent un bouleversement des rapports de force dans l'industrie et une révolution dans les usages - le wireless lifestyle - auxquels les Américains ne semblent pas bien préparés. La résistance des puissances dominantes aux changements qu'elles ne contrôlent pas n'est pas l'apanage des grandes compagnies. Mais la diversité naturelle d'une société contribue à l'évolution.

Francis Pisani

meilleurtaux.com

Votre crédit immobilier sur internet aux meilleures conditions.

GRATUIT

Les meilleures banques à votre service.

Cécile Ducourtioux

RETROUVEZ NOS ENQUÊTES interactif.lemonde.fr



## Carnet interactif

### iMédiation

Jacques Reboul et Bill Miller sont respectivement nommés executive vice-president (general manager Europe) et president, chief operating officer d'iMédiation, un des premiers fournisseurs d'infrastructures de commerce électronique B2B pour la création de places de marché numériques.

### Cambridge Technology France

Ayesha Bano est nommée directrice des opérations France de Cambridge Technology France, fournisseur de service de conseil en management et d'intégration de systèmes pour l'e-business.

### Remedy

Richard Guya, 51 ans, devient senior vice-president du marketing de Remedy, leader des infrastructures logicielles d'e-CRM et e-business.

### eGroups

Olivier Bouley, 36 ans, et Tanguy Perrin, 29 ans, sont respectivement nommés directeur général et directeur marketing d'eGroups France, premier fournisseur mondial de communication de groupes par courrier électronique.

### 1eEurope

Philippe Giry-Deloison accède au poste de directeur général de 1eEurope, premier fournisseur européen de commerce électronique B2B.

### Streampower.net

Arnaud Schmitte, 42 ans, rejoint la direction administrative et financière de Streampower.net, société française de streaming media.

### Intelligent Sales Objects

Pierre Angibaud, 36 ans, rejoint ISO en tant que directeur général de la recherche et du développement au sein de la start-up spécialisée dans l'intelligence commerciale et ASP (location de logiciels en ligne).

### Chello Broadband

Rob Shepherd est nommé directeur général des services interactifs. Chello Broadband est l'un des principaux fournisseurs d'accès Internet haut débit au monde.

### Hewlett-Packard

Patty Azzarello est le nouveau manager général de l'unité OpenView Software Business.

### Selectica

Luc Legardeur, 33 ans, vient d'être nommé directeur général de Selectica Europe du Sud. Selectica est un éditeur de logiciels spécialisé dans les solutions pour l'aide à la vente sur Internet.

## Agenda

### Les rendez-vous des nouvelles technologies

#### Du 6 au 8 juin

##### Infosec 2000

Espaces Solutions, conférences à propos de la sécurité informatique : sécurité générale, sécurité logique et télécoms, sécurité physique...

■ CNIT-Paris-La Défense.

■ Tél. : 01-44-53-72-20.

#### Les 7 et 8 juin

##### Narrowcast 2000

Conférences et salon autour du thème de la convergence des médias : télévision interactive, WAP, ADSL, publicité en ligne, haut débit...

■ Porte de Versailles, Paris-Expo.

■ Tél. : 01-47-70-45-80.

#### Du 7 au 9 juin

##### Exponet 2000

Salon professionnel européen des responsables et des décideurs des technologies de l'information et de la communication.

■ Palais des congrès, Paris.

■ Tél. : 01-56-52-00-40.

#### Du 7 au 9 juin

##### Medpi Hardware

Salon des constructeurs et distributeurs de matériels informatiques. Lieu de rencontre entre acteurs des réseaux de la distribution grand public et fournisseurs de produits high-tech.

■ CCAM, Monte-Carlo.

■ www.unmf.fr

#### Le 8 juin

##### Rencontres des conseils en propriété industrielle

Petit déjeuner-débat sur le thème de la « protection des brevets et des marques en Europe : quelles stratégies, quelles procédures...? ».

■ Cercle républicain, 5, av. de l'Opéra, Paris 1<sup>er</sup>, 8 h 30-10 heures.

■ Tél. : 01-53-21-90-89.

■ www.cncpi.fr

#### Du 13 au 15 juin

##### Eurosmart Security Conference

Conférences et démonstrations sur la sécurité de la carte à puce, les risques, la cryptographie...

■ Concorde Palm Beach, Marseille.

■ www.eurosmart.com

#### Le 14 juin

##### e-day : l'e-business en action

Tables rondes, ateliers et expositions sur l'e-business. Organisés par Cognos, avec des analystes et des entreprises de commerce en ligne.

■ Tél. : 01-46-21-80-57.

■ e-mail : thomas@rp-net.com

Rendez-vous notés par Olivier Escriva

VOTRE RENDEZ-VOUS MULTIMÉDIA :

france-info.com

TOUS LES SAMEDIS AVEC JÉRÔME COLOMBAIN

# La force tranquille du Web coréen



SUNG-SU CHO / CORBIS SYGMA

## SÉOUL

de notre envoyé spécial

En ce lundi 1<sup>er</sup> mai, les bureaux fonctionnent au ralenti à Teheran Valley, berceau des start-up du Net à Séoul, dans le quartier d'affaires de Kangnam. Au siège de Daum Communications, à proximité de cette avenue de Téhéran qui a donné son nom au centre technologique coréen, plusieurs employés s'affairent derrière des ordinateurs. Pas question de chômer, jour férié ou pas. Jaewoong Lee, le président de Daum, fait le tour du propriétaire en tenue décontractée.

A 32 ans, il peut savourer son succès : depuis son lancement en 1995, Daum Communications est, de loin, le premier portail coréen. Son service de courrier électronique gratuit, hanmail.net (rebaptisé récemment Daum.net), compte aujourd'hui 10 millions d'utilisateurs en Corée du Sud. Il est déjà disponible dans plusieurs autres pays d'Asie et en Europe. Daum.net a récemment été classé onzième site mondial par Alexa.com, la firme américaine spécialisée dans la mesure du trafic Internet. Avec ses 150 employés, Daum Communications est l'une des entreprises favorites du Kosdaq, le marché high-tech de Séoul, où elle a fait son apparition en novembre dernier.

Jaewoong Lee avait 26 ans lorsqu'il a lancé Daum avec deux autres camarades, dans un tout petit bureau, avec en poche l'équivalent de 250 000 francs français. Rien de plus. A cette époque, Jaewoong venait tout juste de rentrer de France, où, pendant deux ans, il avait suivi un doctorat de sciences

## Jaewoong Lee a fondé Daum Communications, premier portail coréen, récemment classé onzième site mondial

cognitives à Jussieu. Des études trop théoriques, qui lui pèsent. Au même moment, de l'autre côté de l'Atlantique, les Etats-Unis voient émerger de nouvelles sociétés comme Netscape.

Fasciné par Internet, Jaewoong veut tenter sa chance en Corée. Oubliés Paris et Jussieu, retour au bercail. « A l'époque, il y avait beaucoup de réglementations en Corée. Toute l'économie était mue par les chaebols [les conglomérats, NDLR], et c'était plutôt rare que des jeunes montent une entreprise. Le concept de start-up était inconnu », raconte-t-il.

Au départ, le site de Daum accueille des contenus alternatifs : des galeries d'art en ligne, des informations sur le cinéma. Daum signifie en coréen « prochain », mais aussi, en caractère chinois, « sons multiples ». « En France, j'avais été impressionné par la diversité des cultures, des opinions. L'éventail des choix y est très large, à la différence de la société coréenne, qui est très uniforme, très homogène, et où le

choix multiple n'existe pas. Donc, je me suis dit qu'il y avait quelque chose à faire dans ce domaine. » Mais les internautes sont peu nombreux à visiter le site de Daum. Jaewoong Lee et ses associés décident alors de changer de stratégie et de bâtir un véritable portail.

En 1997, survient la « crise FMI » ; la Corée est en cessation de paiement et l'économie plonge. Le service d'e-mail gratuit que vient de lancer Daum, hanmail.net, tombe à point. La paralysie de l'économie rend toutefois quasiment impossible la recherche de financement. En revanche, Daum a recours au système d'emprunts à taux préférentiel que le gouvernement met en place pour aider les PME. La crise a un autre avantage : les chaebols sont trop occupés par leur propre restructuration pour investir dans Internet, laissant aux start-up comme Daum les coudees franches. Jaewoong Lee en profite pour sceller une alliance avec Daum, le numéro deux des télécoms coréens, et voit ainsi son crédit augmenter d'autant auprès des banques et des investisseurs potentiels.

Le décollage a lieu en 1999. D'un million à la fin de 1998, les membres de hanmail.net atteignent 10 millions quinze mois plus tard. L'utilisation d'Internet explose en Corée, le pays comptant aujourd'hui 14 millions d'internautes. En juin 1999, Daum Communications est approché par Bertelsmann, qui investit 5 millions de dollars pour 19 % du capital de la start-up coréenne. Des discussions avec le groupe Lagardère n'aboutissent pas. Tant pis. Jaewoong Lee

développe avec son partenaire allemand un moteur de recherche, Fireball, qui permet à Daum de devenir un portail à part entière.

Certes, depuis, le Kosdaq, comme ses homologues américain ou européens, a été sérieusement chahuté suite au mini-krach mondial des valeurs Internet de fin mars. Jaewoong Lee reste pourtant confiant : « On a beaucoup perdu, mais comme on est numéro un, ce n'est pas très grave. » Daum Communications, qui avait atteint en 1999 un chiffre d'affaires de 7 millions de dollars, a déjà enregistré un niveau d'activité de 3,5 millions de dollars sur le premier trimestre 2000. En outre, depuis 1999, l'environnement a changé du tout au tout pour les start-up, qui ont le vent en poupe. C'est ainsi que le président de Daum n'a eu aucun mal, ces derniers mois, à recruter des professionnels de haute volée, issus pour beaucoup des chaebols, comme Samsung. Le succès de Teheran Valley a provoqué une véritable hémorragie de personnel qualifié chez les conglomérats. Avides de placer leurs services ou leurs produits sur les sites qui marchent, les grandes sociétés se pressent au portillon pour passer des accords avec Daum.

Pour Jaewoong Lee, il s'agit désormais de moins dépendre de la publicité (qui constituait jusqu'à présent 60 % du total de ses revenus) et de se développer dans le commerce électronique, puisque ses 10 millions de membres donnent à Daum une réserve sans pareille de clients potentiels.

Brice Pedroletti

## A bon droit

# Hébergement de sites : l'UEJF déboutée

DEUX JOURS après la décision très remarquée du 22 mai dernier du juge des référés du tribunal de grande instance de Paris dans l'affaire Yahoo Auctions (cf. Le Monde du 24 mai), le tribunal de Nanterre, dont on connaît la jurisprudence novatrice dans le domaine des nouvelles technologies, continue d'élaborer les contours de la responsabilité des fournisseurs d'hébergement, dans une espèce assez proche de l'affaire Yahoo.

Le 17 février dernier, l'Union des étudiants juifs de France (UEJF) avait découvert, à l'adresse www.multimania.com/nsdap, l'existence d'un site dédié à l'idéologie nazie. Le même jour, l'association est intervenue auprès de l'hébergeur Multimania pour obtenir la fermeture de ce site – ce qui fut fait immédiatement – et l'identité de son créateur, ce que Multimania a refusé de faire, invoquant les dispositions légales relatives aux données personnelles.

Estimant que Multimania avait engagé sa responsabilité en hébergeant un site dont l'illicéité était aisément détectable par le moyen d'un moteur de recherche, en contractant avec un individu dont elle ne s'était pas assurée de l'identité et en omettant de mettre en œuvre les moyens nécessaires pour que le site ne soit pas rétabli après sa fermeture, l'UEJF a saisi le tribunal de Nanterre.

Ce dernier n'a pas suivi l'association dans ses demandes. Il a d'abord appelé un principe jurisprudentiel dégagé à l'occasion d'affaires similaires, à savoir que « le fournisseur d'hébergement est tenu d'une obligation générale de prudence et de diligence » et qu'« il lui appartient de prendre les précautions nécessaires pour éviter de léser les droits des tiers et (...) de mettre en œuvre à cette fin des moyens raisonnables d'information, de vigilance et d'action ». Or, au titre de l'information, le tribunal a estimé que Multimania, sur laquelle

ne pesait aucune obligation légale de s'assurer de l'identité de l'éditeur lors de l'ouverture de son compte, ne pouvait voir sa responsabilité engagée, ces renseignements étant en outre détenus par le fournisseur d'accès.

En ce qui concerne la vigilance, le jugement retient que l'obligation à la charge de l'hébergeur n'est pas une obligation de résultat et qu'il doit uniquement « prendre les mesures raisonnables qu'un professionnel avisé mettrait en œuvre pour évincer de son serveur les sites dont le caractère illicite est apparent, cette apparence devant s'apprécier au regard des compétences propres du fournisseur d'hébergement ». Ainsi, « la responsabilité du fournisseur d'hébergement devant s'apprécier selon ses compétences propres et non seulement selon les compétences idéales de tiers rompus au domaine de la lutte contre le racisme et l'antisémitisme », il ne peut être reproché à Multimania d'avoir commis une

faute dans le fait de ne pas avoir détecté dans le sigle « nsdap » un lien évident avec le nazisme. A cet égard, le tribunal semble avoir été sensible à la proposition faite par Multimania à l'UEJF, comme cela est déjà le cas avec des associations de lutte contre la pédophilie, de collaborer pour mettre en place un système de détection performant.

Enfin, n'a pas été jugé établi le reproche fait à Multimania par l'UEJF de ne pas avoir mis en œuvre les mesures nécessaires pour éviter que le site soit encore accessible quelques heures après sa prétendue fermeture. Le tribunal a en effet constaté qu'il ne pouvait être exclu que la copie du site produite par l'UEJF « ne provienne, à l'insu même de l'UEJF – dont la bonne foi ne peut être mise en doute – de la mémoire cache de son logiciel de navigation ou du serveur proxy de son fournisseur d'accès ».

Alain Hazan est avocat à la cour.



# Du dessin animé plus vrai que nature

**PETITS** et grands seront satisfaits : les personnages de dessins animés vont gagner en réalisme. XD Productions, dont la principale activité consiste à réaliser des personnages de dessins animés en trois dimensions pour la télévision, met en effet la dernière main à son Cyberdôme. Derrière ce nom accrocheur se cache une méthode de capture de mouvements en 3D réellement nouvelle que Jacques Peyrache, le patron du studio d'animation, estime plus productive que les méthodes actuelles et offrant de nouvelles perspectives pour la recherche fondamentale.

Si le principe de base de la capture de mouvements en trois dimensions est à peu près toujours le même, c'est-à-dire mesurer dans l'espace des points caractéristiques sur le corps d'un acteur en mouvement, pour les appliquer ensuite à un squelette virtuel et reproduire ainsi le mouvement humain, il existe en revanche au moins trois façons de capturer le mouvement.

Historiquement, le mode de capture le plus ancien est celui fondé sur un réseau de caméras un peu spéciales ne captant que les rayons infrarouges. Par triangulation à partir des mesures relevées sur des émetteurs infrarouges placés sur une personne, on parvient à reconstruire les mouvements humains. L'atout principal de ce procédé est de pouvoir fonctionner n'importe où, y compris en pleine lumière, puisque les caméras ne sont sensibles qu'à l'infrarouge.

Au fil du temps, le monde de l'audiovisuel et du multimédia a apporté des perfectionnements à ce principe de base. On a notamment ajouté une phase d'assignation image par image, afin qu'aux points capturés dans l'espace réel corresponde un squelette virtuel cohérent. Cette procédure lente et coûteuse, que les studios d'images de synthèse intègrent désormais dans leurs coûts de production, freine néanmoins l'essor des dessins animés en 3D à la télévision ou au cinéma.

## Animation Un triangle de caméras permet la création de personnages en 3D

C'est pourquoi à côté de cette méthode optique à infrarouge et d'une autre aussi courante basée sur la mesure des champs magnétiques, plus économique mais aussi plus aléatoire et moins précise, Jacques Peyrache, ancien directeur général du prestigieux Medialab, tente d'ouvrir une troisième voie basée sur la capture optique avec des caméras traditionnelles. Le défi ne manque pas d'allure, et il aura fallu deux ans de recherche et 2 millions de francs d'investissements pour que Jacques Peyrache et son équipe rendent opérationnel leur Cyberdôme installé au cœur du Centre national de la bande dessinée d'Angoulême.

Le Cyberdôme ressemble à un immense studio de télévision qu'on aurait peint en noir afin de renforcer la pénombre. En son centre, on trouve un espace de jeu d'une dizaine de mètres de diamètre pour les comédiens. Et au-dessus, un vaste dôme qui supporte une vingtaine de caméras. Non pas des caméras infrarouges, traditionnelles en 3D, mais de vraies caméras numériques de prise de vues, comme il en existe sur

n'importe quel plateau de télévision. Ainsi, en enregistrant les mouvements sur tout le spectre visible, XD Productions espère améliorer sensiblement la richesse des informations sur chaque point enregistré dans l'espace par rapport aux autres méthodes traditionnelles.

Si le principe paraît simple, la mise en œuvre le fut moins. La grande difficulté fut de trouver des émetteurs placés sur les comédiens, dont émanent des différences de couleurs perceptibles par les caméras installées autour du Cyberdôme. Pour ce faire, Jacques Peyrache a demandé à un industriel allemand de lui fabriquer des encres électroluminescentes de couleurs différentes. « Cette technique une fois définitivement au point cumule à mon sens les avantages des méthodes déjà existantes, souligne le patron d'XD Productions. Elle est précise, en étant basée sur un principe optique qui a déjà fait ses preuves. Elle est économique car elle permet la capture en temps réel grâce à la richesse des informations délivrées par chaque émetteur électroluminescent de couleur. » Enfin, cerise sur le gâteau, le Cyberdôme est semble-t-il suffisamment précis pour réaliser à l'avenir chose

encore rare à ce jour : la capture des mouvements en 3D de scènes collectives impliquant plusieurs personnages qui interagissent.

Si le Cyberdôme va trouver une première application concrète avec un dessin animé de 52 minutes sur l'histoire de Pinocchio, diffusé à Noël sur la chaîne Arte ainsi qu'en DVD-vidéo, ce nouvel outil de capture 3D devrait aussi permettre à la recherche d'explorer des chemins nouveaux. Pour ce faire, deux chercheurs travaillent déjà à la mise en œuvre d'une méthode de reproduction 3D en temps réel la plus réaliste possible. « L'idée, précise Jacques Peyrache, est par exemple de trouver de nouvelles manières de stocker n'importe quelle œuvre audiovisuelle sous la forme d'objets en 3D. On découvrira peut-être ainsi de nouvelles méthodes de compression pour diffuser les images sur Internet. »

Marc Bourhis

■ Jacques Peyrache et Georges Lacroix (le créateur d'*Insektor*) participeront le 8 juin à un débat sur la capture de mouvements 3D dans le cadre du 40<sup>e</sup> Festival international du film d'animation d'Annecy.

# Les lumières mesurent les volumes

**COMMENT** mesurer la rugosité des micro-reliefs à la surface des objets ? La question est importante puisqu'elle s'applique aussi bien à un filigrane de papier-monnaie qu'à une puce électronique ou une gravure d'art préhistorique. En utilisant les longueurs d'onde constituant un rayon lumineux, une récente technologie française permet de topographier ces micro-reliefs.

Les surfaces ont toutes une rugosité. Si cette notion évoque le frottement, à des échelles microscopiques, elle conditionne aussi l'aspect d'une surface. Pour observer les structures, on dispose des microscopes à balayage électronique, mais ils ne retranscrivent qu'imparfaitement les volumes. Pour mesurer l'état de surface de matériaux, des stylets agissant comme des palpeurs sont utilisés dans l'industrie automobile. La mesure laser est aussi utilisée pour certaines applications. Mais l'optique permet une micro-topographie précise, en 3D, des objets sans contact direct.

Le fabricant de puces STMicroelectronics possède cet outil optique de numérisation 3D. « Nous mesurons la profondeur des sillons provoqués par le marquage des boîtiers en polymère dans lesquels nous encapsu-

lons les puces. Avant, nous disposions de microscopes et de palpeurs par contact avec des niveaux de précision moins importants. Les instruments de numérisation 3D nous permettent de faire de l'analyse technologique pour la mise au point de procédés », explique André Clément, ingénieur chez STMicroelectronics.

La station de micromesure mise au point par la société Stil est composée d'un crayon optique qui émet puis recueille la lumière réfléchie par l'objet. Ce crayon, appelé aussi sonde de mesure, est relié par une fibre optique à un coffret optoélectronique. Celui-ci analyse et mesure la lumière réfléchie par la surface de l'objet. Dans le coffret, une simple lampe halogène de 50 watts transmet sa lumière polychromatique au crayon au travers de la fibre optique. Dans ce crayon, un objectif décompose la lumière polychromatique en une suite de rayons monochromatiques qui vont frapper l'objet à mesurer en un point précis. Ces rayons, une fois réfléchis par l'objet, refont le chemin en sens inverse pour être interprétés par le système optoélectronique, chacun d'eux ayant sa propre trajectoire.

Alain Thomas

# Des bactéries travailleuses

## Génétique Virtual Genomes crée des bactéries transgéniques qui pourraient faire de l'ombre à l'industrie chimique traditionnelle

**SOUS LE BIOLOGISTE**, l'informaticien pointe. Philippe Marlière, directeur scientifique de Virtual Genomes, start-up créée au début de 1999 à la Génopole d'Evry, parle plus volontiers d'algorithmes et de programmation que de génome et d'ADN. « Le métier de Virtual Genomes, explique-t-il, c'est de reprogrammer des bactéries. » L'intérêt ? Utiliser ces micro-organismes « reprogrammés » dans les processus industriels de synthèse de molécules organiques.

L'utilisation de bactéries dans la fabrication de produits destinés à l'industrie pharmaceutique (insuline, hormones de croissance, etc.) n'est pas nouvelle. Mais en modifiant le génome de certaines bactéries, la start-up veut étendre le principe à la production de toute molécule organique. L'objectif est de parvenir à des rendements de production très supérieurs à ceux de l'industrie chimique traditionnelle et d'éviter les rejets de substances nocives dans l'environnement.

Encore faut-il dicter sa conduite à une bactérie. Dans la nature, celle-ci doit généralement produire, à partir d'une substance donnée, une molécule nécessaire à sa survie et sa prolifération. Ce processus se fait par étapes. Avant de synthétiser sa molécule vitale, la bactérie produit un grand nombre

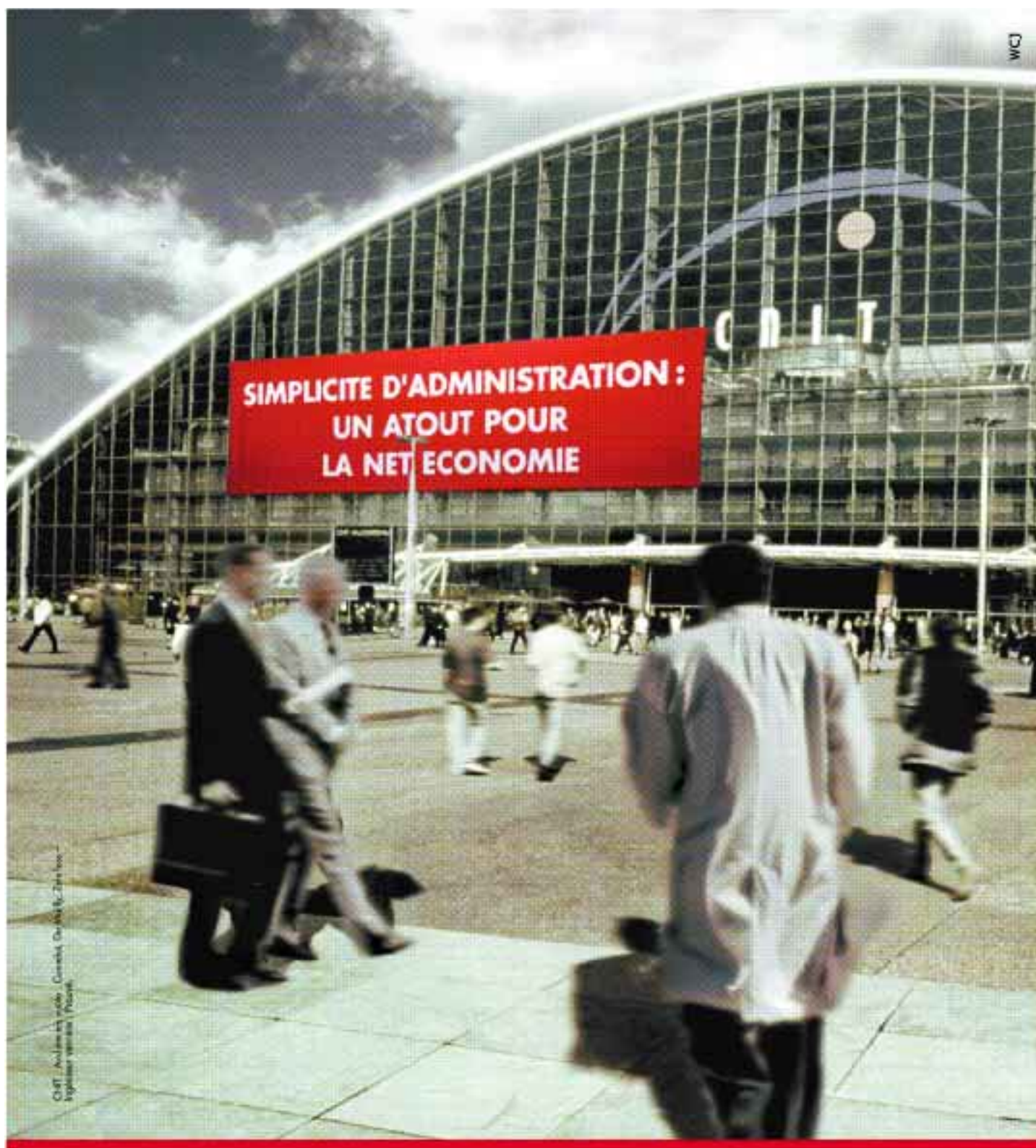
de substances intermédiaires qui vont réagir et se transformer.

C'est sur cette voie métabolique — une sorte d'algorithme — que Virtual Genomes intervient. « Dans le génome de la bactérie, explique Philippe Marlière, nous gommons les gènes qui permettent la réalisation de cet algorithme. » La suite dépend de la molécule qu'il est économiquement rentable de synthétiser. Pour l'acétylène, par exemple, il faudra imaginer une voie métabolique alternative qui, dans les transformations chimiques qu'elle implique, produit à un moment donné de l'acétylène. Il est ensuite aisé de ponctionner ce dernier et d'amener ainsi la bactérie à le surproduire. « Le tout, poursuit Philippe Marlière, est de ne pas contrevenir à la logique de prolifération du micro-organisme. » En fin de processus, ce dernier doit pouvoir synthétiser la molécule qui lui est vitale.

Ainsi « déprogrammée » puis « reprogrammée », la bactérie doit passer par une phase de « sélection naturelle artificielle ». Les mécanismes de l'évolution sélectionnent les souches de bactéries les plus aptes à proliférer, en dépit de leur nouveau métabolisme, inventé par les biologistes. Cette phase de sélection est, quant à elle, assurée par Evologic, une start-up allemande — liée par un accord de partenariat exclusif à Virtual Genomes — qui détient un brevet sur l'incubateur permettant cette opération.

Et pour l'avenir, Philippe Marlière rêve déjà à des bactéries qui pourront produire de façon industrielle des édifices d'atomes très précisément assemblés, dont l'utilisation est essentielle aux nanotechnologies. Tout en étant attentif à ce que certaines applications de ces micro-organismes reprogrammés ne soient mises en œuvre que dans un milieu fermé afin d'éviter toute pollution génétique.

Stéphane Foucart



**Novell, premier éditeur mondial de logiciels réseau communique :**

La Net Economie, une réalité pour les entreprises à la conquête de nouveaux marchés, impose, en matière de simplicité d'administration, des choix technologiques stratégiques. Les multiples ressources de votre système d'information d'entreprise, vos accès à l'Internet, vos applications de commerce électronique, doivent pouvoir être contrôlés et gérés efficacement en un point d'administration unique. Comme les 50 millions d'utilisateurs qui ont mis en œuvre les services d'annuaire NDS® de Novell (Novell Directory Services®), assurez efficacement la gestion de votre infrastructure réseau, et Internet à travers des solutions sécurisées, fiables et simples à administrer. Avec Novell, soyez prêt, dès à présent, à entrer dans la Net Economie. Pour plus d'informations, visitez notre site

[www.novell.com/france/neteconomie/](http://www.novell.com/france/neteconomie/) ou appelez Allô Novell au 01 47 96 60 60.

**Novell®**



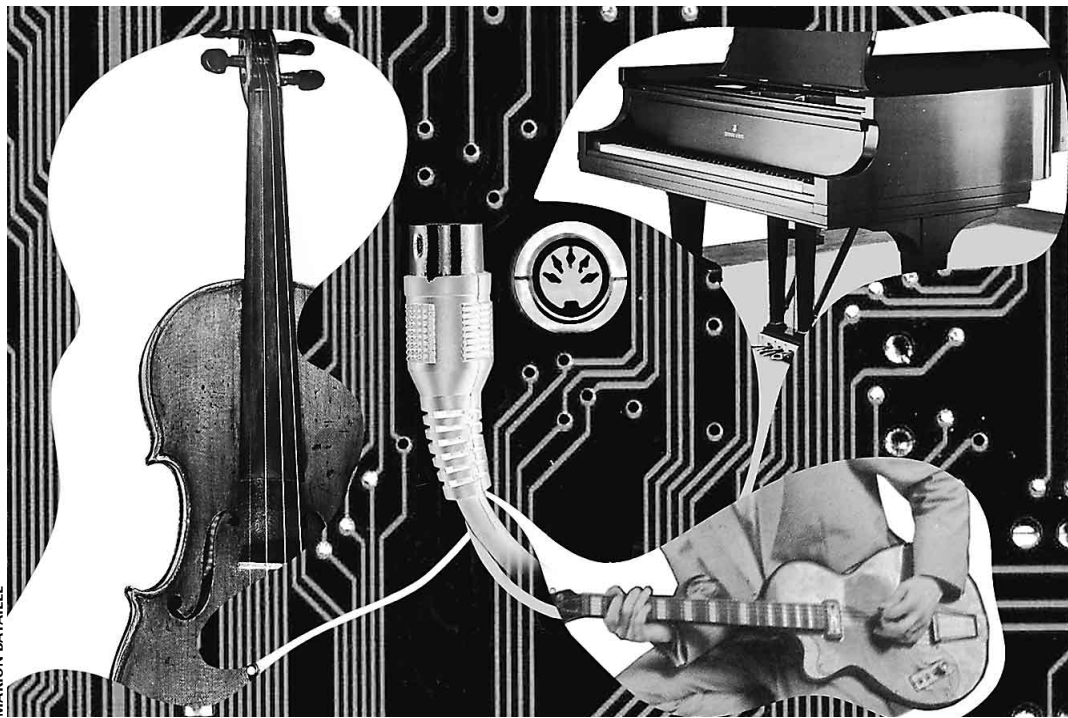
# MIDI, standard de la musique électronique

**LA NORME MIDI** (Musical Instrument Digital Interface) est le standard qui a révolutionné le monde de la musique électronique au début des années 80. Aujourd'hui, tous les instruments de musique électronique qui voient le jour en sont équipés, jusqu'à la plus banale des cartes son pour PC ou MAC. Accessoire « décoratif » pour certains ou bien passage obligé pour d'autres, chacun a sa propre conception de l'utilité profonde de la prise DIN, l'interface de connexion...

Lorsqu'en 1982, ce nouveau protocole de communication fait son apparition, il est accueilli comme le messie. L'interface MIDI va effectivement créer l'événement en établissant une norme standard entre les divers instruments qui existaient alors à l'époque. Si un synthétiseur ou un expandeur est compatible MIDI, c'est qu'il peut communiquer avec tous les autres appareils MIDI.

Avant l'ère du MIDI, synchroniser une boîte à rythmes avec un séquenceur relevait de l'épreuve de force, quand l'opération ne se montrait pas tout bonnement impossible. Puis sont arrivées ces fameuses prises DIN à cinq ou trois broches, avec chacune une fonction bien définie : une pour l'entrée des informations (IN), une deuxième pour la sortie (OUT) et une troisième, optionnelle, destinée à faire transiter des données (THRU). Les instruments allaient enfin pouvoir être branchés les uns avec les autres, et s'envoyer des informations de synchronisation, de notes...

Contrairement à ce que pensent la plupart des utilisateurs non expérimentés, il ne transite aucun son par le MIDI. Les seules données véhiculées sont des instructions codées déterminant par exemple la hauteur d'une note à jouer, sa durée, sa vélocité, mais également les



## Tout s'explique L'interface MIDI a créé le lien entre notes et cartes son

informations relatives à la pédale de « sustain » (autrement appelée pédale de tenue), les numéros de programme sonore et bien d'autres encore. En réalité, le MIDI est tout simplement une interface de dialogue entre un générateur d'instructions logicielles (notes...) et un générateur de sons (synthétiseur, carte son...).

Par conséquent, les volumes de données échangées sont extrêmement réduits et peuvent donc circuler rapidement, sans générer de retard ni nécessiter une technologie particulièrement lourde à mettre en place. Il y a, là, une des raisons qui expliquent que la norme MIDI n'ait pratiquement pas évolué depuis sa création. Autre avantage, directement lié à la petitesse des volumes de données échangées : le fait de pouvoir envisager de jouer en direct et à distance avec d'autres musiciens par le biais d'Internet.

Les événements MIDI n'utilisent qu'une seule prise de réception ou d'émission. Sur cette prise, on trouve seize canaux qui peuvent chacun se destiner à un instrument différent, par exemple un expandeur, un synthétiseur ou une carte

son. L'importance du synthétiseur interne de la carte son est à noter. C'est de lui que dépendent directement la qualité et la fidélité du morceau reproduit. Autrement dit, le même morceau pourra se révéler excellent avec une carte son évoluée (à partir de 1 500 francs) alors qu'il n'aura aucune prestance sur une carte d'entrée de gamme.

La différenciation entre les canaux se fait au niveau du logiciel de séquence que l'on utilise. Certaines interfaces proposent plusieurs ports MIDI permettant ainsi de doubler, voire de tripler le nombre de canaux. Il faut penser chaque canal comme un musicien virtuel capable de jouer d'un et un seul instrument, sur une ou plusieurs notes. Seize canaux équivalent donc à seize musiciens potentiels.

La norme MIDI s'est tant répandue que le format de fichier « mid » est souvent utilisé comme standard de dialogue entre programmes. Pour faire naviguer par exemple un morceau MIDI d'un logiciel à l'autre, les formats de sauvegarde spécifiques ne conviennent pas puisqu'ils sont généralement propres au logiciel qui les utilise. Les fichiers MIDI, eux, sont universels et reconnus par l'ensemble des logiciels musicaux. Il est ainsi possible de récupérer un mid sur PC et de l'utiliser sur Atari ou sur MAC, à condition de s'être naturellement assuré que le support de stockage est compatible avec la machine en question.

Afin de résoudre le problème des différences de localisation et de caractéristiques des sonorités d'une machine à l'autre, une autre norme a été mise au point au début des années 90, la norme GM. Instaurée par la société japonaise Roland, elle s'est imposée dans de nombreux instruments, et aujourd'hui, toutes les cartes sonores sont compatibles GM. Le principe est très simple : les sons sont stockés dans des emplacements mémoire, tous de manière identique. De ce fait, un programme donné correspond à un type de son défini et pas à un autre. Par exemple, le programme 001 contient un piano acoustique, le 045 des violons... La norme GM permet de s'échanger des morceaux et de pouvoir les écouter quel que soit le matériel. Seule condition : qu'il soit compatible GM.

Du haut de ses presque vingt années, le format MIDI affiche une solide santé, et l'on ne voit pas vraiment quel format pourrait le remplacer tant ses fonctionnalités sont riches et complètes. Dans le milieu de la haute technologie, une telle durée de vie est assez rare pour être signalée à l'ère du numérique.

Arnold Vincent (Canal+)

Sabir cyber



## Pouce

**DANS LA PETITE** république des mots, il y a de nombreux Don Quichotte prompts aux combats injustes et inutiles contre l'américanisation de notre vocabulaire. Injustes s'il s'agit de combattre des mots comme *mail* (*malle*, à l'origine) qui ne font que nous revenir, changés comme il se doit par ces voyages qui forment la jeunesse. Combats inutiles quand l'usage d'un américanisme procède de la volonté de se faire comprendre, ainsi du mot *upgrade* (transformation d'une machine ou d'un logiciel en une version plus récente et améliorée).

Mais si l'on cherche un bon combat, il faut se battre contre l'usage du mot *pouce*, unité de longueur anglo-saxonne valant 2,54 centimètres. La taille de l'écran des micro-ordinateurs est constamment mesurée ainsi. Un très grand écran dépasse 20 pouces, un petit se contente de 15. C'est une anomalie ridicule qui indignera tout lecteur du *Mètre du monde*, de Denis Guedj, ouvrage consacré à l'invention du système métrique dans la foulée de la Révolution française. Parfois, l'américanisation se pare, avec quelques arguments, des atours de la modernité et de l'universalisme contre les archaïsmes locaux. Mais, avec *pouce*, elle est prise la main dans le sac du pur usage de la force. Car il n'y a aucune bonne raison d'utiliser en France des mesures en pouces : d'abord, on n'y comprend rien, ce qui devrait suffire, mais ensuite un autre système plus efficace existe, censé être accepté par la planète entière après l'accord pacifique des scientifiques. Espoir secret des vendeurs d'abuser leurs clients ? Snobisme de technicien ? Fainéantise des traducteurs de notices ? Un peu de tout cela, relevé d'un zeste de bêtise. Cette unité d'Ancien Régime nous vient du latin. Côté anglais, *pouce* se dit *inch* et vient d'*uncia*, qui voulait dire « un douzième » et donna chez nous *once*. Côté français, *pouce* vient de *pollex*, « gros orteil », et devint une unité de mesure, naturellement, comme subdivision du pied. Nous en gardons le souvenir dans des expressions comme « ne pas céder un pouce de terrain ».

Cependant, s'il y a des raisons de s'emporter, il n'y en a pas de s'inquiéter. Cette anomalie que la technique a engendrée, c'est sans doute la technique qui va la résorber. Un premier exemple en est donné par les disquettes, sans doute les premiers objets cyberdomestiques à être mesurés en pouces. En 1981, la disquette souple était aussi souvent appelée 5"1/4, ce qui se lisait « cinq pouces un quart ». Elle fut remplacée par la disquette 3"1/2, rigide et d'une plus grande capacité. Plus encore que les écrans, ce sont les disquettes qui ont répandu ici l'usage du pouce. Mais elles tombent en désuétude sous nos yeux, et que le Diable les emporte ! Quant aux écrans, à mesure que la grenouille micro se rapprochera du bœuf téléviseur, elle en apprendra la politesse : espérons qu'il ne viendra pas à l'esprit d'un vendeur de Darty de transformer une télé de 70 centimètres en un moniteur de 27 pouces. Sauf s'il veut avoir demain pour ses télévisions aussi peu de clients qu'il n'en a aujourd'hui pour ses moniteurs.

Patrick Longuet (Canal+)

Cléo (Canal+)

## Numérisez vos souvenirs

Une sélection d'appareils photo numériques, idéaux pour les vacances

### Qualité

La qualité des images prises avec le FujiFilm FinePix 4700 Zoom est vraiment exceptionnelle. C'est le premier appareil grand public à être équipé d'un capteur CCD de 4,3 millions de pixels. De plus, il est multimédia (vidéo avec son de 80 secondes). Mais son maniement assez complexe dû au nombre élevé de réglages et d'options – sauf en position automatique – le destine à un amateur éclairé qui fait l'effort d'apprendre à s'en servir.

Livré avec une carte SmartMedia 16 Mo.

■ 6 990 F (1 065,6 €)

■ www.fujifilm.fr

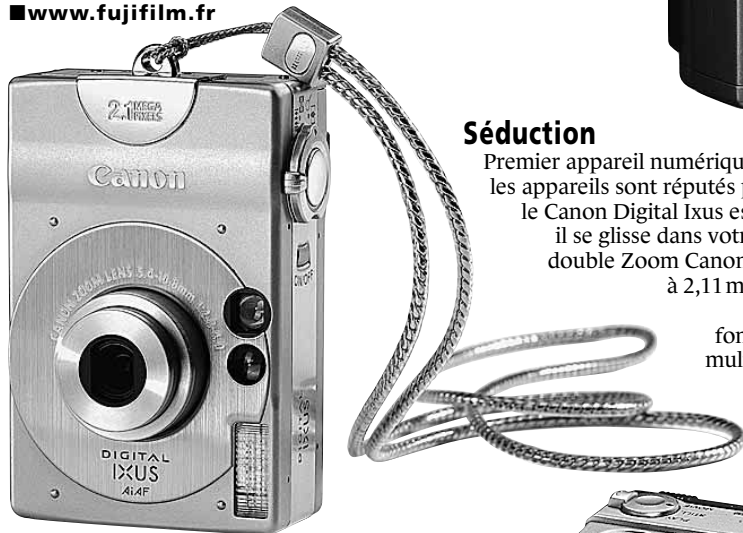


### Séduction

Premier appareil numérique de la gamme classique Ixus, dont les appareils sont réputés pour leur design et leur compacité, le Canon Digital Ixus est un bel objet pratique en voyage : il se glisse dans votre poche. Côté photo, il possède un double Zoom Canon optique et numérique, un capteur à 2,11 millions de pixels, un mode rafale de près de 2 photos par seconde, une fonction panorama... Mais il n'est pas multimédia : ni son ni vidéo. Livré avec une carte CompactFlash 8 Mo.

■ 5 990 francs (913,2 €)

■ www.d-ixus.com



### Multimédia

D'un emploi simple, le Sony Cybershot S50 cumule les fonctions : photo, mini-vidéo (57 secondes), enregistrement sonore, image Internet. Les angles de prise de vue sont inhabituels car l'écran LCD pivote à 360°, mais comme il fait office de viseur, le plein soleil gêne la vision. Pour les vacances, le temps de prise de vue étant d'environ deux secondes, il est difficile de saisir des sujets sur le vif, notamment les enfants.

Livré avec une carte Sony Memory Stick 4 Mo.

■ 5 500 F (838,5 €)

■ www.sony.fr



### Complet

Le Casio QV-3000 EX cumule les avantages : objectif zoom fabriqué par Canon, qualité d'images (3,24 millions de pixels), mini-vidéo (30 secondes), capacité de stockage jusqu'à 340 Mo et plus, car son slot accepte les disques MicroDrive d'IBM (option)... Mais la fonction d'enregistrement sonore fait défaut. Le boîtier est un peu lourd (320 g) pour sa catégorie. Livré avec une carte CompactFlash 8 Mo.

■ 6 937 F (1 057,5 €)

■ www.casio.com



## Il était une fois les étoiles

**Astronomie**  
Un atlas qui  
ressemble plutôt  
à une encyclopédie  
où l'iconographie  
reste assez limitée  
en nouveautés

ATLAS DU SYSTÈME SOLAIRE

Éditeur : Alsyd

Support : CD-ROM PC

Prix : 349 F (53,2 €)

**RAPPORTÉ** au système solaire, le mot « atlas » est sans doute exagéré, du moins pour ce programme. A l'heure où la moindre encyclopédie offre une vision animée des ellipses tracées par chaque planète, cet atlas tient davantage du produit dérivé d'une encyclopédie que d'une production développée de manière originale.

A partir d'une page d'accueil séduisante, une sorte de base de données est structurée en tableaux : les planètes, les lunes, les astéroïdes... Si quelques photographies du télescope de Hubble rafraîchissent un peu notre mémoire passive d'images déjà connues, les anneaux de Saturne ou de Neptune sont toujours figurés par des cercles gris, et la tache de Jupiter n'a pas gagné en netteté : la part iconographique reste donc limitée en informations nouvelles.

La présentation des astéroïdes à l'échelle de la Terre rappelle aux tintinophiles les angoisses qui ouvrent *L'Etoile mystérieuse*, mais les auteurs eux-mêmes semblent peu convaincus puisqu'ils oublient cette échelle pour Eros et quelques autres. Le seul terrain de comparaison à l'apparence de tableaux aussi attractifs qu'une page d'Excel, l'interactivité en moins. Ces données sont d'ailleurs considérées comme une entrée possible et contribuent à l'impression d'un programme

scolaire d'où les élèves de collège ou de lycée tireront des exposés finalement assez académiques. De fait, ce programme est trop court pour être sérieux et trop sérieux pour un programme. Si l'on ajoute qu'il coûte le même prix que Redshift 3, programme d'astronomie générale également chez Alsyd, on comprend mal la politique éditoriale de cette maison.

La possibilité de survoler les différentes planètes tient peut-être lieu de loisir astronomique : analogue à celle proposée par l'atlas Encarta, elle se fait sans musique au-dessus d'un sol le plus souvent monotone avec au hasard quelques noms de cratères, de reliefs ou de vallées heureusement directement accessibles par le répertoire de leurs noms.

Finalement, on revient à l'affichage de chaque planète dirigée par une suite de commandes simples : faire tourner, centrer, rapprocher, et, pour quelques secondes, on se laisse fasciner par ces masses impénétrables dont les cycles recommencés ont aussi bien inspiré la théorie de la gravitation que la science un peu plus occulte des horoscopes.

C'est un peu court, d'autant que le sujet est autrement mieux traité dans Redshift 3, ainsi que sous une version qui associe avec bonheur regard scientifique et mythologie du ciel, Cosmos, éditée par Montparnasse Multimédia et le Seuil.

Patrick Longuet (Canal+)

Pour vos livres professionnels,  
choisissez le Leader !

www.Lavoisier.fr

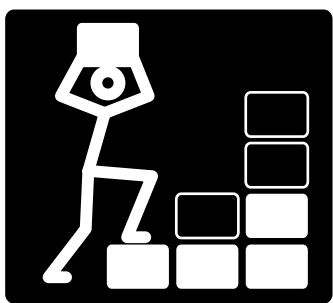
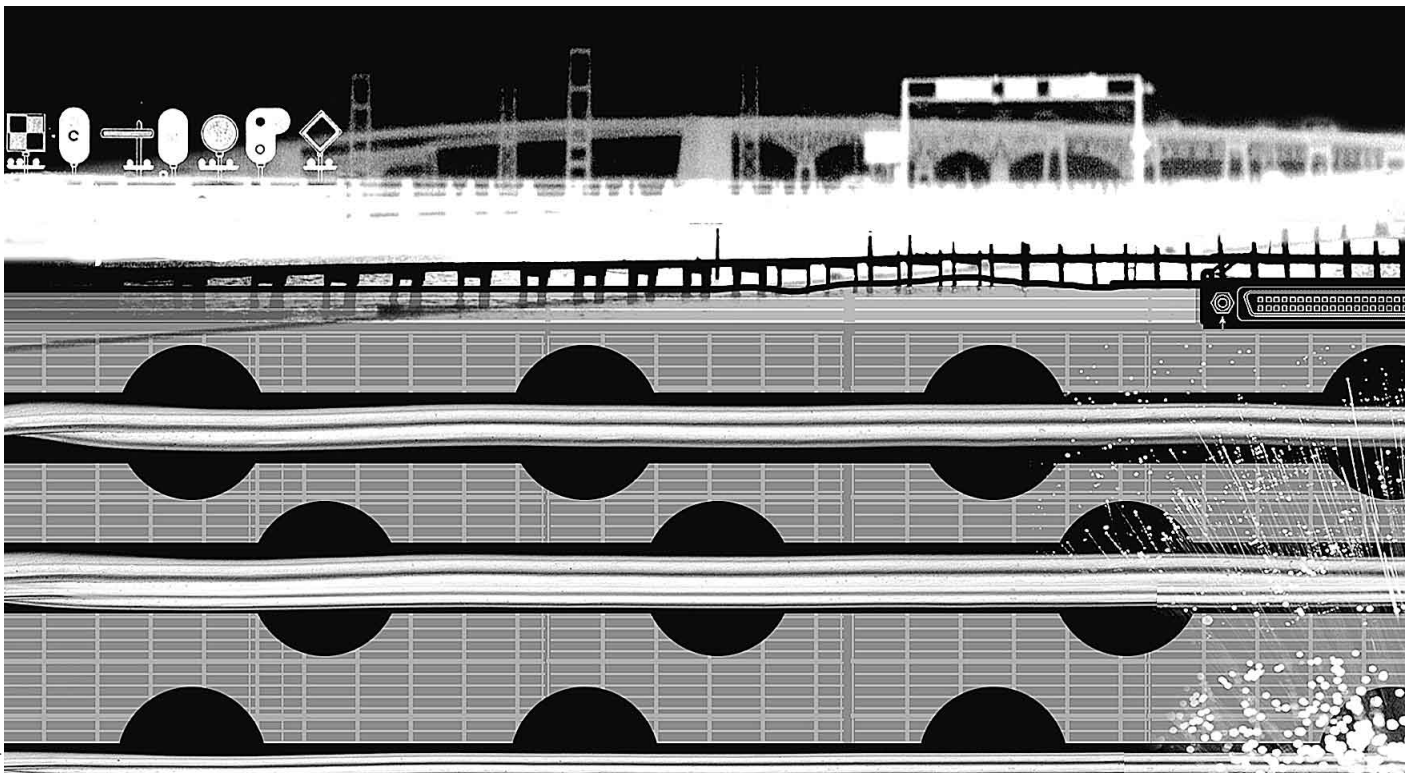
650 000 titres référencés

Produits sélectionnés par Agnès Batifoulier



# Lucent fabrique les réseaux de l'avenir

**BÂTISSEURS DU FUTUR** Après AOL-Time Warner, voici l'américain Lucent, héritier d'une longue tradition de construction d'équipements de réseaux pour le transport de la voix, qui veut devenir le fournisseur officiel des futurs réseaux de communication à haut débit.



## LUCENT

**Numéro 1 mondial des équipements de télécommunications**

**Nombre d'employés**  
153 000 dans 90 pays, dont 25 000 chercheurs

**Date de création**  
Lucent est créée en 1996 à partir de la division équipements de l'opérateur de télécommunications AT&T

**PDG**  
Richard A. McGinn

**Localisation**  
Murray Hill (New Jersey)

**Chiffre d'affaires 1999**  
38,3 milliards de dollars, et un investissement annuel en R&D de 10 milliards de francs

**Activités**  
Réseaux (infrastructure, optique, sans-fil)  
Microélectronique

**Recherche et développement**  
Les « Bell Labs », un ensemble de laboratoires couronné par une dizaine de prix Nobel depuis 1925

**M**ALGRÉ sa relative jeunesse, Lucent, quatre ans d'existence, en est déjà à sa première grande révolution. Tout comme AT&T s'était séparée de ses activités technologiques, qui lui avaient donné naissance et fait d'elle, d'un coup, une start-up à 38 milliards de dollars de chiffre d'affaires, le constructeur d'équipements de télécommunications se sépare aujourd'hui de la division qui travaille pour les réseaux d'entreprise et représente son métier traditionnel. La nouvelle société, dont le nom ne sera connu qu'au début de l'été, sera totalement indépendante. Lucent veut se concentrer sur les réseaux « publics », ceux des opérateurs de télécommunications. Le but ? Devenir l'entreprise de l'ombre des futurs réseaux de télécommunications mondiaux, ceux que les opérateurs s'approprient à mettre en chantier, et qui devraient être capables de transporter à très haut débit la voix, les données et les images.

Laurent Balcon, analyste à l'Idate (Institut de l'audiovisuel et des télécommunications en Europe), souligne que cette séparation n'a que peu de sens au point de vue industriel. « Lucent se sépare d'une expertise et d'une connaissance des besoins des entreprises pour se consacrer à des activités "nobles", mais surtout plus lucratives, peut-être en raison des objectifs de rentabilité fixés par ses actionnaires. »

Il est vrai que la division réseaux d'entreprises - plus de 20 % des activités du groupe et son métier historique - a représenté un chiffre d'affaires de 8,55 milliards de dollars en 1999. L'opération chirurgicale peut paraître radicale. Malgré l'amputation, Lucent dispose d'atouts de taille : les plus gros laboratoires privés du monde et des positions dominantes sur tous les marchés des équipements de télécommunications, notamment les réseaux optiques.

Le groupe est présent sur toute la chaîne de valeur de ses clients opérateurs, de la connectique optique aux logiciels de gestion de réseau, de la commutation de circuit au routage IP (Internet Protocol), des centres d'appel aux infrastructures cellulaires. Enfin, 30 à 40 % des téléphones mobiles utilisent des composants Lucent.

## Le constructeur veut devenir le numéro un des réseaux numériques de demain

Lucent a aussi pris soin, en deux ans seulement, d'acquiescer les métiers qui lui manquaient pour se lancer sur les réseaux numériques. Sa capitalisation boursière, proche de 185 milliards de dollars au 31 mai 2000, l'a bien aidé pour négocier des rachats par échanges d'actions. Lucent vient ainsi de mettre la main sur la société israélienne Chromatis Networks, spécialiste des réseaux optiques, a signé un partenariat avec TeraBeam Networks, centrée sur la communication en réseau à haut débit par signaux optiques, et racheté, pour 3 milliards de dollars, Ortel, un fabricant de composants optoélectroniques (systèmes permettant de transmettre les messages sur les réseaux optiques). Pour Laurent Balcon, « le marché de l'optique est le plus porteur, aujourd'hui, au niveau des "backbones", les épine dorsales des grands réseaux, demain, pour l'accès des entreprises et des particuliers au Réseau ».

Lucent compte aussi beaucoup sur les Bell Labs (lire ci-dessous) pour passer haut la main le cap des

réseaux cellulaires de troisième génération, à la norme UMTS. Le groupe s'est adjoint un partenaire de choix en la matière, le japonais DoCoMo, filiale mobile de l'opérateur NTT, et extraordinaire succès commercial au Japon.

Mais Lucent a un point faible : le groupe est trop centré sur les États-Unis, alors que les réserves de croissance sont à l'Est. Il ne doit en effet sa position de numéro 1 mondial qu'à sa place de leader sur le marché américain, qui représente encore 40 % d'un marché mondial estimé à 280 milliards de dollars. Lucent y réalise plus de 65 % de son chiffre d'affaires. Le groupe a compris qu'il doit attaquer les marchés européen et asiatique, réservoirs de croissance. Pour Michel Rouilleault, vice-PDG France, « en Europe, Lucent a une taille moyenne, voire modeste, mais la part de l'activité réalisée en dehors des États-Unis est passée de 20 à 33 % en quatre ans, et devrait s'équilibrer d'ici à 2004. En France, nous avons une croissance de plus de 40 % ». Mais un rapport de l'Idate, datant de mars, souligne : « Lucent s'est trop longtemps contenté de suivre les pas de la diplomatie américaine. De sorte que si le groupe dispose de positions très fortes dans des pays tels que la Corée du Sud et la Thaïlande, il n'a fait qu'une rentrée très tardive sur le marché chinois. »

Lucent parie donc, comme ses deux principaux concurrents, le canadien Nortel et le français Alcatel, sur les réseaux du futur, et prend des risques financiers. Le groupe ouvre d'importantes lignes de crédit à ses clients opérateurs, qui sont souvent de nouveaux entrants sur le marché et n'ont donc pas les moyens financiers de payer comptant. « C'est une manière pour Lucent d'augmenter ses parts de marché tout en faisant, parfois, un pari sur la réussite de ces opérateurs », explique Laurent Balcon.

Olivier Puech

## De l'analogique au numérique

### 1996

AT&T, qui conserve ses activités de téléphonie longue distance, se sépare de ses activités de fabrication d'équipements télécoms et donne naissance à Lucent Technologies. L'introduction de Lucent Technologies au NYSE (Bourse de New York), le 4 avril 1996, est la plus importante des introductions de l'Histoire.

### 1997

Début des mouvements de croissance externe avec l'acquisition d'Octel, pour 1,8 milliard de dollars, et de plusieurs start-up, dont Agile Networks, Livingstone et Prominet.

### 1998

Lucent se retire du marché des terminaux (fixes et mobiles), suite à l'échec d'une joint-venture avec Philips. Les Bell Labs inventent le premier transistor en plastique. Ce nouveau matériau devrait permettre la création d'écrans souples et de cartes à puce incassables.

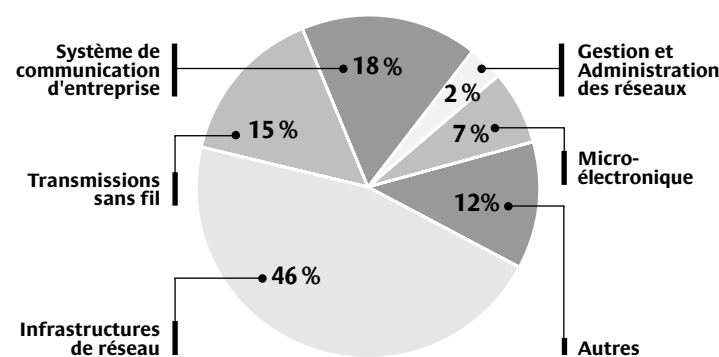
### 1999

Lucent devient l'un des trois premiers acteurs mondiaux des équipements pour réseaux de données, par le rachat d'Ascend pour 20 milliards de dollars, celui de Kenan Systems pour environ 1,5 milliard de dollars, puis celui d'INS en août. Le total des acquisitions réalisées sur l'ensemble de l'exercice 1999 se monte à près de 28 milliards de dollars.

### Mars 2000

Lucent se sépare de sa division réseaux d'entreprise. Cette division devient indépendante, pèse 8 milliards de dollars de chiffre d'affaires et compte parmi ses clients 90 % des 500 premières entreprises mondiales (classement du magazine Fortune).

## RÉPARTITION DE L'ACTIVITÉ



## DANS LES LABOS

# Les Bell Labs, 75 ans d'inventions

**D**ÈS sa création, Lucent a pu bénéficier des formidables ressources scientifiques des laboratoires Bell, les fameux « Bell Labs », bras armé scientifique de « Ma Bell », aujourd'hui AT&T, l'opérateur de télécommunications historique américain. Vieux de 75 ans, forts de 25 000 collaborateurs, dont 5 000 dans les laboratoires de recherche fondamentale répartis dans 25 pays, les Bell Labs constituent le plus gros laboratoire privé du monde.

Au même titre que les plus grandes universités américaines, il a à son actif une dizaine de prix Nobel de physique, dont celui attribué, en 1956, pour l'invention du transistor, ou un plus récent, décerné en 1998 à Horst Störmer, Robert Laughlin et Daniel Tsui pour leurs travaux sur l'effet Hall quantique.

Avec plus de 25 000 brevets déposés depuis 1925, dont plus de 1 000 pour l'année 1999, les Bell Labs n'ont pas ralenti la machine à innover et aiment à dire qu'ils « inventent le futur ». Entre autres inventions, les laboratoires Bell peuvent s'enorgueillir de la sortie des premiers lasers, en 1958, ou du système d'exploitation Unix, en 1969. Plus récemment, leurs chercheurs ont réalisé des lasers en cascade, capables d'émettre des faisceaux comportant plusieurs longueurs d'onde, et 25 fois plus puissants que les lasers existants. En mars 2000, les Bell Labs ont permis la réalisation du premier transfert de données sur une fibre optique, sur 300 kilomètres de long, à une vitesse de plus de 3 téraoctets par seconde. Organisés en trois pôles (recherche fondamentale, centres de compétences implantés auprès des entités opérationnelles de Lucent, centre de gestion de la propriété intellectuelle

et de la normalisation), ces laboratoires bénéficient d'un budget annuel de l'ordre de 10 milliards de francs et forment le soutien technologique de toutes les entités opérationnelles de Lucent, qui, en 1999,

a ajouté à son catalogue plus d'une centaine de produits issus des Bell Labs. Les domaines de recherche s'attachent à la performance des infrastructures : technologie de commutation, couplage voix-données, technologie des semi-conducteurs, transmission à très grande vitesse, transmission de données sans fil et réalité virtuelle multimédia. Cependant, à l'approche de la restructuration de Lucent (qui se sépare de sa division réseaux d'entreprise), les Bell Labs vont être amputés d'une partie de leurs collaborateurs. Les 3 000 chercheurs travaillant déjà pour la division des réseaux d'entreprise seront en effet transférés sous le pavillon de la nouvelle société.

O. Pu.

## CONCURRENT

# Cisco, un géant à l'appétit d'ogre

**S'**IL EST UNE ENTREPRISE à laquelle les mésaventures de Microsoft devant la justice américaine ont déjà profité, c'est bien Cisco. La firme de John Chambers a en effet ravi à celle de Bill Gates le titre très convoité d'« entreprise la plus chère du monde », avec une valorisation boursière qui frise les 580 milliards de dollars en avril 2000.

Depuis l'euphorie est un peu retombée. Mais il n'empêche. Trente mille salariés répartis dans une centaine de pays, 12,15 milliards de dollars de chiffre d'affaires en 1999, contre 69 millions en 1990, les chiffres sont éloquent. Les raisons d'une telle réussite ? 80 % des informations qui circulent sur le Réseau sont guidées par des routeurs fabriqués par Cisco. En dix ans, la firme de San José est devenue le premier fournisseur mondial d'équipements de transfert de données sur Internet.

Leader incontesté sur le marché des grandes entreprises, Cisco veut conquérir celui des opérateurs télécoms et concurrencer Lucent sur son terrain. A l'instar d'Intel, qui a su imposer son logo Intel Inside aux fabricants d'ordinateurs, Cisco tente de persuader les opérateurs télécoms possédant des infrastructures réseau Cisco de faire apparaître son label CPN (Cisco Powered Network) dans leurs offres.

Seconde orientation choisie par le géant américain : Internet mobile. « Nous sommes en train de construire un monde Internet sans fil », explique Thierry Labbé, directeur général de la filiale française de Cisco, qui a passé un accord avec Motorola et Nokia pour « élaborer les réseaux de troisième génération ».

En matière de technologie, le géant californien a décidé de parier sur les transmissions optiques. « Le marché de la commutation op-

tique est en pleine explosion du fait de la demande croissante de bande passante, reconnaît Thierry Labbé. L'optique est une technologie très complexe, mais celle qui parvient à la maîtriser en tire des avantages en matière d'innovation. » Ainsi, Cisco vient d'acquiescer, en mai, le suédois Qeyton Systems et sa technologie de multiplexage (MDWDM) permettant de découpler les capacités des réseaux télécoms en fibre optique. Cette acquisition fait suite au rachat, en moins d'un an, de cinq entreprises spécialisées dans le domaine de l'optique.

L'appétit vient en mangeant. En 1999, la firme de San José a englouti 21 sociétés. Et, depuis le début de l'année, elle en a déjà absorbé une dizaine. Cisco bâtit sa réussite sur l'A&D (acquisition et développement).

Stéphane Mandard

RETROUVEZ NOS ENQUÊTES  
[interactif.lemonde.fr](http://interactif.lemonde.fr)

**3<sup>ème</sup> cycle**  
**MARKETING/COMMERCE SUR INTERNET**  
**Pour réussir dans les métiers de la nouvelle économie**  
Recrutement Bac +4/5, Ingénieurs, DEA, DESS, ESC... jusqu'à fin juillet 2000  
Formation d'octobre 2000 à septembre 2001 dont 6 mois de mission en entreprise.  
[www.devinci.fr/mci](http://www.devinci.fr/mci)  
Brochure et dossier au 01 41 16 73 12  
Courrier ou E-mail : [mci@devinci.fr](mailto:mci@devinci.fr)  
MCI - Pôle Universitaire Léonard de Vinci  
92916 Paris La Défense Cedex  
ÉTABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR TECHNIQUE PRIVÉ



## Profil

### Anthropologue

#### Le curriculum vitae idéal

**Age :** 30 ans environ.

**Compétences :** solide base en anthropologie, maîtrise des techniques de recueil de l'information et d'analyse qualitative et quantitative, intérêt pour les nouvelles technologies.

**Qualités demandées :** écoute, capacité à rédiger, facilité à mener des entretiens, esprit de synthèse.

**Formation :** troisième cycle en anthropologie.

**Langue :** anglais.

**Statut :** indépendant, enseignant-chercheur, ou salarié au sein d'une entreprise ou d'un cabinet de conseil.

**Rémunération :** 180 000 francs pour un débutant.

#### Les formations

**Magistère de sciences sociales appliquées aux relations interculturelles nationales et internationales.**

Université René-Descartes, 12, rue Cujas, 75005 Paris.

La spécificité du magistère est de donner aux étudiants, par des enquêtes de terrain et un suivi de leur travail de recherche en petits groupes, la capacité de traduire les apports théoriques des sciences sociales dans une pratique professionnelle. Conditions d'inscription: être titulaires d'un DEUG, d'un DUT ou d'un diplôme de même niveau (bac + 2), être issu d'une grande école, admis après concours, ou avoir accompli deux années de classes préparatoires aux grandes écoles.

■ Renseignements: 01-42-86-22-52.

■ www.univ-paris5.fr/DUMAGSSO.HTM

#### Sur la Toile

■ www.aaanet.org

Le site de l'Association américaine d'anthropologie.

■ anthap.oakland.edu/napa/napares/napa.htm

Le site de la National Association for the Practice of Anthropology (NAPA).

■ www.culture.fr/sef/s\_e\_fac\_sef.htm

Le site de la Société d'ethnologie française.

■ home.worldnet.fr/~clist/Anthro/index.html

Anthropology Resources on the Internet. Plus de 1 500 liens sur l'anthropologie.

■ www.ethnociel.qc.ca/

Anthropologie et Développement. Un site québécois destiné aux étudiants en anthropologie, mais aussi à toute personne intéressée par les problèmes humains et sociaux dans une perspective anthropologiste.

■ sympton.mit.edu/castac

Community of Anthropologist of Science, Technology and Computing. Un site américain réunissant des anthropologues dont les recherches concernent les sciences, la technologie et l'informatique.

■ www.chem.uva.nl/easst/

L'Association européenne pour l'étude des sciences et de la technologie (The European Association for the study of science and technology).

#### Sur le papier

**Consumption**, de Robert Bocoock, Routledge, Londres, 1993, 131 p.

**Anthropologie de l'électricité. Les objets électriques dans la vie quotidienne**, de Dominique Desjeux, Cécile Berthier, Sophie Jarraffoux, Isabelle Orhant et Sophie Taponier, L'Harmattan, Paris, 1996, 220 p.

**Technologies du quotidien: La plainte du progrès**, d'Alain Gras et Caroline Moricot, Autrement n° 3, Paris, 1992, 222 p.

**The World of Consumption**, de Ben Fine et Ellen Leopold, Routledge, Londres, 1993, 361 p.

**Contemporary Marketing and Consumer Behavior. An Anthropological Sourcebook**, de John Sherry, Sage, Londres, 1995, 482 p.

# De l'observation des usages

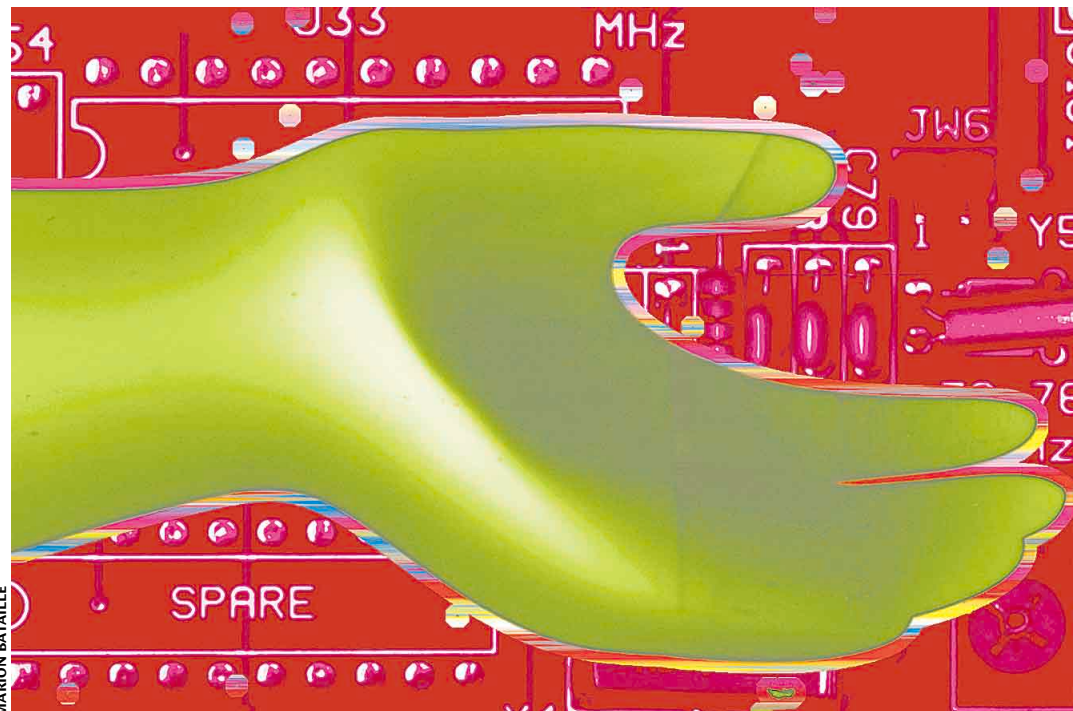
L'HOMO SAPIENS du XXI<sup>e</sup> siècle devant un écran d'ordinateur peut être un sujet d'étude passionnant. La façon dont celui-ci manipule son PC, les fonctionnalités de son traitement de texte – qu'il utilise ou pas –, l'usage qu'il fait de son portable..., des détails anodins pour l'utilisateur lambda mais très révélateurs pour un spécialiste. Ce spécialiste, c'est l'anthropologue, qui de plus en plus délaisse le vaste monde pour celui beaucoup plus réduit, mais non moins exotique parfois, de l'entreprise ou du salon familial.

Parce qu'ils étudient la façon dont nous utilisons les différents outils technologiques dans le cadre professionnel ou domestique, les chercheurs en sciences sociales intéressent désormais les entreprises high-tech. Que ce soit dans une démarche de recherche pour développer de nouveaux produits ou services, ou pour expérimenter des prototypes avant commercialisation par exemple, les anthropologues apportent en effet une véritable expertise sur l'usage des technologies. « A l'inverse des spécialistes du marketing, qui sont concentrés sur la marque, les anthropologues travaillent sur le développement », confie Dominique Desjeux, professeur d'anthropologie sociale à la Sorbonne, chercheur au CNRS et directeur technique du cabinet de conseil en sciences sociales Argonautes.

Ainsi, en examinant l'usage que les abonnés font de leur téléphone mobile, les chercheurs en sciences sociales du laboratoire « Usage, créativité, ergonomie » de France Télécom Recherche et Développement ont pu établir que les personnes le plus facilement joignables sont également celles qui utilisent le plus leur téléphone portable.

En revanche, les plus difficiles à contacter sont aussi celles qui l'utilisent le moins. « A partir de là, nous avons eu l'idée de développer des services qui facilitent le contact direct, par exemple, des solutions de transfert d'appel », explique Christian Licoppe, chef du laboratoire.

Sans être une recette miracle, le recours aux anthropologues permet ainsi de réduire une partie de l'incertitude qui pèse sur la décision de lancer telle ou telle innovation.



## Profession : anthropologue Les chercheurs en sciences sociales décryptent la manière dont les objets high-tech pénètrent notre vie

A la différence d'un ergonome, qui travaille sur les rapports à l'objet en s'intéressant à la taille, la couleur..., l'anthropologue, lui, étudie le code social dans lequel l'objet ou le service va s'intégrer. Pour cela, il s'immerge dans le quotidien des personnes, et utilise une palette de techniques de recueil d'information. « Aux éléments recueillis lors d'entretiens face à face, nous ajoutons des éléments glanés par observation sur le terrain ou lors d'animations de groupe », explique

Pierre-Jean Benghozi, directeur de recherche au CNRS et au centre de gestion de l'Ecole polytechnique. Toutes ces données qualitatives sont, le cas échéant, recoupées avec des données quantitatives dans le but de pondérer la diversité des pratiques, des perceptions et des opinions.

Parce qu'ils n'appartiennent pas au monde de l'entreprise, les anthropologues ont parfois du mal à se faire accepter. En particulier par les services marketing. « Notre démarche est totalement différente, souligne Dominique Desjeux, et je n'ai d'ailleurs jamais eu de contrat avec une quelconque direction marketing. Nos commanditaires appartiennent à la direction des études, de la recherche et du développement ou bien à la direction générale. »

Les études menées par ces anthropologues étant longues – plusieurs mois, voire parfois une année – et chères – de 100 000 à 300 000 francs –, le recours à des spécialistes des sciences sociales a longtemps été perçu comme un luxe ou une fantaisie. Aujourd'hui, les entreprises mesurent mieux l'apport de cette discipline, principalement pour les nouvelles technologies, « où l'offre est couplée à

l'usage », rappelle Christian Licoppe. Si peu d'entreprises ont créé en interne des postes à plein temps – France Télécom, la SNCF, font en la matière figure d'exception –, la plupart recourent pour l'instant à des anthropologues-chercheurs travaillant sous forme de missions ponctuelles, ou aux quelques cabinets d'études spécialisés dans les études qualitatives.

Aux Etats-Unis, où la plupart des grands acteurs du secteur high-tech font appel à des anthropologues, les salariés sont là aussi encore rares. La NAPA, qui regroupe les anthropologues professionnels américains, compte 500 membres, dont 80 % travaillent dans des entreprises publiques et 20 % seulement dans le privé. « Voilà trente ans que je fais des enquêtes, et j'entrevois aujourd'hui le développement d'un petit marché autour d'entreprises privées ou semi-publiques, et surtout un intérêt très fort de la part de jeunes chercheurs vers ce champ de recherche », témoigne Dominique Desjeux. Chaque mois, je reçois au moins un CV d'ethnologue ou d'anthropologue qui veut travailler dans ce domaine. »

Catherine Rollot

## Sur les traces de l'utilisateur

### Portrait Isabelle Garabuau Moussaoui met des mots sur nos habitudes

SA THÈSE portait sur « les pratiques et représentations culinaires des jeunes ». Aujourd'hui, c'est d'une tout autre cuisine qu'elle s'occupe. C'est celle que nous faisons avec nos micro-ordinateurs, nos téléphones portables et nos connexions à Internet. A 28 ans, ce docteur en anthropologie sociale scrute nos petites manies et les usages que nous faisons de nos machines.

Salariée au sein du cabinet de conseil en sciences sociales Argonautes, Isabelle Garabuau-Moussaoui déploie pour le compte de grandes entreprises l'ensemble des outils de l'analyse qualitative. Tout commence par une série d'entretiens. Objectif: obtenir des reconstitutions de pratiques et la mise en parole d'usages incorporés. « L'entretien approfondi » en face-à-face et l'« histoire de vie centrée », c'est-à-dire un entretien qui retrace l'histoire des souvenirs personnels, autour d'un objet ou d'une pratique, nous permettent de reconstituer les cycles de vie et les moments de rupture ou de décision », explique Isabelle Garabuau-Moussaoui.

Elle s'estime bien accueillie par la plupart des salariés, « les gens se sentent valorisés quand on leur pose des questions sur les nouvelles technologies ». Pour chaque enquête,

elle interroge entre une dizaine et une trentaine de salariés, rarement plus. « Au-delà, il y a un effet de redondance », souligne-t-elle. Mais faire parler les gens ne suffit pas, une grande part de son travail s'effectue en silence, en simple observation. La chercheuse accompagne alors le « cobaye » dans ses activités et le garde en situation. « Cela permet d'obtenir des données impossibles à appréhender par l'entretien parce que trop incorporés par les individus. »

C'est aussi dans cette phase-là qu'elle sort quelquefois toute sa panoplie d'anthropologue: vidéo, croquis, photographie, serviront ensuite d'appui pour illustrer les pratiques observées ou décrites. « De cette masse d'informations, nous essayons de faire ressortir la diversité des comportements autour d'un objet ou d'une technique et de

les relier en grandes catégories », explique Isabelle Garabuau-Moussaoui. Tout cela sera ensuite consigné dans un rapport et présenté au commanditaire de l'étude.

Ensuite, de l'avis de la jeune anthropologue, « c'est un peu la boîte noire ». « Nous avons assez peu de retour sur les effets concrets de nos recommandations, déplore-t-elle. C'est pourquoi nous essayons de plus en plus d'accompagner en interne les enquêtes, en stimulant la créativité par des animations de groupe, voire en proposant un soutien dans la mise en place de nouvelles pratiques. » Pour que ses travaux ne restent pas dans les tiroirs.

C. Ro.

RETROUVEZ NOS ENQUÊTES  
interactif.lemonde.fr

Le Monde  
**INTERACTIF**

16-18, quai de la Loire, 75019 Paris.  
Tél.: 01-53-38-42-60. Fax: 01-53-38-42-97. E-mail: hitech@lemonde.fr

Rédacteur en chef: Bertrand d'Armagnac.  
Secrétaire général de la rédaction: Claudine Boeglin.  
Directrice artistique: Maria Mercedes Salgado.  
Chef d'édition Web: Nicolas Bourcier.

Rédaction: Sylvie Chayette, Cécile Ducourtieux, Marlène Duret, Guillaume Fraissard, Stéphane Mandard, Corinne Manoury, Cristina Marino, Hai Nguyen, Eric Nunès, Olivier Puech, Catherine Rollot, Olivier Zilbertin.  
Edition: Olivier Herviaux.  
Réalisation: Nathalie Le Dréau, Alex Monnet, François Montintin.  
Révision: Josette Rolinat, Martine Rousseau.  
Webmestre: Olivier Dumons.

Ont collaboré à ce numéro: Marion Bataille, Agnès Batifoulier, Marc Bourhis, Sung-Su Cho, Olivier Escriva, Stéphane Foucart, Alain Hazan, Patrick Longuet, Jacques Partouche, Brice Pedroletti, Francis Pisani, PK, Alain Thomas, Arnold Vincent.  
Publicité: Le Monde Publicité. Directeur général: Stéphane Corre.  
Caroline Séjourant, directrice de clientèle (01-42-17-39-56).  
Isabelle Quodverte (01-42-17-38-58).  
Impression: Le Monde Imprimerie.

NOUVELLES  
TECHNOLOGIES.

SUR LE NOUVEAU PORTAIL DU MONDE,  
ACCÉDEZ AU SITE  
**interactif.lemonde.fr**,  
ET DÉCOUVREZ NOS ENQUÊTES  
SUR L'IMPACT  
DES NOUVELLES TECHNOLOGIES.

**interactif**  
tout.lemonde.fr